REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE DEUXIEME ANNEE

JANVIER-JUIN — JUILLET-DECEMBRE 1948

PARIS

EDITIONS A. PEDONE

Libraire de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats

13, rue Soufflot

1948

Roi du Canada

Depuis le couronnement de George VI, la seconde guerre mondiale a profondément modifié les relations de l'Angleterre et de ses anciennes colonies. En 1914 les quatre grands Dominions, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud avaient atteint un tel degré de développement qu'indubitablement ils se gouvernaient eux-mêmes. Cependant bien des gens, dans les cercles influents de Whitehall, les considéraient encore comme des colonies. D'où un ressentiment légitime. Cette situation fut éclaircie en 1926, lorsque Balfour, à propos de ces quatre grands Dominions, déclara :

« Ce sont des Communautés autonomes au sein de l'Empire britannique, égales par leur statut, aucune n'étant subordonnée à l'autre sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unies par une allégeance commune à la Couronne et librement associées comme membres du Commonwealth des Nations britanniques ».

Après de longues négociations est conclu en 1930 le statut de Westminster, qu'on pourrait appeler la Grande Charte du Commonwealth. On ne saurait trop en méditer le préambule, qui définit le rôle essentiel du souverain placé à la tête de cette fédération :

« Considérant que la Couronne est le symbole de la libre association des membres du Commonwealth des nations britanniques, que le lien qui unit celles-ci tient à leur commune allégeance à la Couronne, et qu'il y a en conséquence lieu de déclarer, par manière de préambule à la présente loi, qu'il conviendrait, eu égard à la situation bien établie dont les différents membres du Commonwealth jouissent au point de vue constitutionnel dans leurs rapports mutuels, de n'apporter désormais à la loi aucun changement touchant la succession au

Trône ou les titres de Sa Majesté, sans que les Parlements de tous les Dominions aussi bien que celui du Royaume-Uni y aient donné leur assentiment... »

Les Dominions sont maintenant des Etats souverains, traitant avec leur ancienne métropole sur un pied d'absolue égalité. En un mot l'Empire est devenu un Commonwealth. Quelles sont les relations à établir entre les différents membres de ce Commonwealth ? C'est le sujet d'un important discours prononcé à la Chambre des Lords, le 17 février 1948, par le vicomte Bruce of Melbourne. La personne même de l'orateur est symbolique puisque, d'une part, sujet australien et ancien ministre de l'Australie il a longtemps représenté son pays comme Haut-Commissaire à Londres, et que, d'autre part, il a été élevé à la pairie, ce qui jusqu'ici semblait à peu près réservé aux sujets du Royaume-Uni. Il a prononcé à la Chambre des Lords, le 17 février 1948, un discours important sur les relations à établir entre les dfférents membres du Commonwealth. Il dit : « Dans l'évolution de cette chose merveilleuse, l'Empire britannique, nous avons atteint le point où se fait sentir la nécessite d'un Conseil des Nations britanniques, d'une réunion des Etats se gouvernant eux-mêmes (*self governing*) au sein du grand Commowealth britannique. Les premiers ministres de ces gouvernements formeraient ce Conseil. »

« L'évolution de l'Empire britannique depuis un siècle et demi, dit encore le vicomte Bruce of Melbourne, est à juste titre regardée comme l'expression de la plus grande sagesse politique que le monde ait jamais vue. En vertu de ce système nous avons accordé le droit absolu de se gouverner elle-même à chacune des communautés anglaises qui arrivaient à maturité et qui avaient atteint le degré de développement approprié. Mais le génie n'a pas consisté à avoir une vue assez éclairée pour accorder le droit de se gouverner soi-même ; le génie a consisté à garantir ces droits à des peuples répandus à travers le monde, *et cependant à les tenir réunis dans une commune allégeance au Trône.* J'ose dire que si nous ne faisons pas le pas suivant, la création de l'organe nécessaire pour la consultation et la coopération, cette unité ne sera pas maintenue et les bienfaits de ce grand succès politique seront perdus ».

En lui répondant Lord Altringham rappelle que l'unité de

l'Empire a été cimentée, non seulement par le statut de Westminster au point de vue politique, mais encore par les accords d'Ottawa au point de vue économique. Aussi « en 1940 et 1941 la Grande-Bretagne ne résistait pas seule. C'est se tromper dangereusement que de le dire. Ce n'était pas elle qui résistait seule, c'était le Commonwealth. Ce qui nous a sauvés, c'est la tradition et le caractère qui nous permettent de maintenir l'unité nationale quand elle est menacée. Heureusement pour nous il n'y avait dans notre pays aucun signe des factions qui minaient la force de notre grand voisin la France. Cependant cela ne nous aurait pas sauvés s'il n'y avait pas eu dans tout le Commonwealth le même sentiment d'unité et de résolution et une si grande fidélité à notre cause. » La même idée est développée par le comte de Gowrie : « Quand nous regardons le monde d'aujourd'hui, dit-il, nous comprenons tous, je crois, que la principale barrière contre l'anarchie et le chaos est le Commonwealth britannique des nations, de la force et de l'unité duquel dépendront l'avenir de notre civilisation et, en grande partie, la paix du monde ».

Désormais personne ne considère plus que le Canada, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande soient des « colonies ». Ces Etats votent leurs propres lois touchant leurs affaires intérieures et extérieures. Pour mesurer l'importance de ce changement, il suffit de se rappeler que la réparttition des pouvoirs entre le gouvernement anglais et les parlements du Canada a été garantie en 1867 par « l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ». Or c'était une loi votée par le Parlement du Royaume-Uni. Ni le Parlement fédéral ni les assemblées législatives du Canada n'avaient le droit d'en modifier les dispositions essentielles. Seul le Parlement du Royaume-Uni le pouvait, et il a usé sept fois de ce droit entre 1867 et 1930. Maintenant le chef du gouvernement fédéral canadien a demandé au Parlement de Londres d'amender lui-même sa Constitution, mais seulement en ce qui ne tombe pas sous la juridiction des parlements provinciaux et n'affecte ni les droits ou privilèges des provinces, ni leurs droits constitutionnels ou privilèges touchant l'éducation et l'usage des langues anglaise ou française ». Ces réserves témoignent de l'inquiétude que ce projet a suscitée dans les provinces. Jusqu'ici quand leur autonomie

était menacée elles pouvaient faire apppel au Parlement britannique ou au Conseil impérial privé. Elles ne veulent pas être exposées aux tendances centralisatrices du gouvernement fédéral et lui contestent le droit d'amender et d'interpréter la Constitution fédérale avant qu'une conférence des premiers ministres de toutes les provinces canadiennes ait délimité les compétences respectives du fédéral et du provincial. Mais qui serait en mesure d'exercer cet arbitrage? On ne voit pas à qui ce rôle pourrait être confié mieux qu'au Roi du Canada. Car le Canada est souverain. Il est devenu « l'un des royaumes de Sa Majesté le Roi ».

Peut-on dire que le Roi ait plusieurs couronnes? Cela implique une transformation essentielle de la royauté anglaise. En vertu du *Royal Titles Act* de 1901, le dernier roi a été proclamé sous le titre de : « George V, par la grâce de Dieu roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers... » Maintenant que le Roi est la clef de voûte de la Société des Nations britanniques, il importe de mentionner dans ses titres que son pouvoir sur chacune d'elles est distinct de celui qu'il exerce sur les autres. Aussi le 30 avril 1947 une importante discussion s'est-elle engagée à la Chambre des Communes d'Ottawa. Un député, M. Eugène Marquis, avait proposé la résolution suivante :

« La Chambre est d'avis qu'à la prochaine conférence des représentants du Royaume-Uni et des Dominions les délégués du Dominion du Canada devraient inviter la conférence à adopter une résolution en vue de conseiller au Parlement du Royaume-Uni et aux Parlements des Dominions d'adopter une loi statuant que Sa Très Gracieuse Majesté apporte au Titre Royal et aux Titres de Sa Majesté certaines modifications afin, plus spécialement, d'inclure dans le Titre royal les mots : « *Roi du Canada* ».

Il fait remarquer que le Canada a maintenant sa diplomatie propre et qu'il compte vingt-six ambassadeurs à l'étranger. « Les Canadiens, dit-il, ne sont les vassaux d'aucun autre pays, mais les sujets de Sa Majesté George VI ; celui-ci, étant un monarque constitutionnel, agit dans tout ce qui concerne notre pays à titre de Roi du Canada, et en se fondant uniquement sur les conseils de ses ministres canadiens ». En effet, comme le

remarque le journal *Le Devoir* : « Sa Majesté régnante a affirmé sa royauté directe sur le Canada lors de sa visite à Ottawa en 1939. Elle a sanctionné des bills, reçu les lettres de créance du ministre de Washington, et parlé de « Mon Royaume du Canada ». Cette visite marque le début d'une nouvelle ère. En saluant à Ottawa la reine Elisabeth, le ministre de la Justice, le très honorable Ernest Lapointe, se disait autorisé « à prendre la liberté de saluer Sa Majesté du titre de *première reine du Canada,* et de l'assurer que notre peuple tout entier lui gardera pour toujours, ainsi qu'à Sa Majesté le Roi, loyauté, fidélité, en même temps que de profonds sentiments de respectueuse affection ».

D'autres députés, en soutenant la motion de M. Eugène Marquis, ont demandé que le Canada prît le droit de modifier sa constitution sans faire ratifier son amendement par le Parlement britannique, et qu'il eût son propre drapeau, portant « la couronne, symbole du roi constitutionnel du Canada ». L'un d'eux, M. Arsenault, dit : « Combien plus vif serait dans le cœur et l'âme des Canadiens de toutes croyances, de toutes races, de toutes origines et de toutes langues leur sentiment de loyauté envers la couronne, s'ils pouvaient dire et entendre ces mots officiels : « George VI, roi du Canada par la grâce de Dieu ! » Tous reconnaissent qu'il faut encourager le dévouement du peuple à la Couronne, puisqu'elle est le seul lien qui unisse entre elles les nations du Commonwealth dispersées sur tout le globe.

Il est vrai qu'un député de langue anglaise, M. Church, de Broadview, a fait grief à cette motion d'être « à base de séparatisme ». N'est-ce pas le reproche adressé à tous les « autonomistes » qui réclament le droit de s'administrer eux-mêmes sans porter atteinte à l'autorité de l'Etat ? Au contraire de nouveaux arguments en faveur de la motion de M. Marquis sont apportés par le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le Très Honorable Saint-Laurent. Il déclare que le statut de 1901 mentionne les titres de Sa Majesté dans les deux langues habituellement employées pour les documents de ce genre en Angleterre, l'anglais et le latin. Le terme Dominion est traduit par : « *Et terrarum transmarinarum quae inditione sunt* ». Les mots *inditione,* empruntés au *De bello gallico* de César, signifient : « sous domination ». Or, affirme le Secrétaire d'Etat, « nous ne

sommes sous la domination de personne, si ce n'est de nous-mêmes et de Sa Gracieuse Majesté, *à titre de Roi du Canada* ». Il s'est montré disposé à préparer par les voies diplomatiques l'adoption du nouveau titre royal. Mais pour cela il faut obtenir l'accord du parlement de Westminster, du parlement d'Ottawa, du parlement de Canberra en Australie, du parlement de Wellington en Nouvelle-Zélande et du parlement de Prétoria en Afrique australe. Dès le printemps, les passe-ports canadiens remplaçaient la désignation de « sujet britannique » par celle de « citoyen canadien ». Le terme de « Dominion » disparaît et est remplacé par le mot « Canada ».

Les liens que nous voyons se former entre les Canadiens et leur roi ne sont pas de nature politique, ils sont de nature sentimentale. Un des traits les plus remarquables de notre temps est l'évolution de la royauté anglaise qui, renonçant au pouvoir politique, laissant les affaires aux gens d'affaires, ne doit plus exercer sur ses peuples qu'une autorité d'ordre social et d'ordre moral. Suivant la profonde remarque du journaliste anglais le plus qualifié, cette autorité atteint maintenant un niveau spirituel plus profond que tout ce qui est du domaine du Droit (*a deeper spiritual level than anything belonging to the domain of Law*). Caractéristique à cet égard est le conflit qui s'éleva en 1936 entre l'Eglise d'Angleterre et le roi dont elle ne pouvait approuver le projet de mariage. L'archevêque de Toronto et les catholiques canadiens prirent une part active à la résistance qui obligea le roi à abdiquer.

Le sacre de George VI fut le premier où la liturgie se conforma aux dispositions du Statut de Westminster. On entendit l'archevêque de Cantorbery demander au Roi s'il voulait promettre et jurer solennellement de gouverner le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud « suivant leurs lois et coutumes respectives ». Le sens profond de cette innovation était exprimé dans un beau message que le matin même le surintendant des écoles adressait aux élèves de la province de Québec : « Je voudrais que vous considériez le roi George comme un homme qui vous aime tous. *Le Canada est un royaume et il en est le roi, votre roi, tout autant qu'il est roi d'Angleterre.* Il n'y a pas un garçon ou une fillette, fût-ce dans la région la plus reculée de notre Dominion, qui n'ait ce lien personnel

avec le roi couronné aujourd'hui dans l'abbaye de Westminster ».

On voit d'après ces citations comment dans les différents Etats de George VI on se représente le rôle de la royauté. Elle s'élève au-dessus des nationalités et à cet égard l'exemple du Canada est caractéristique puisque deux cultures s'y trouvent associées. Sa mission est d'unir, de concilier. Son succès suppose une longue tradition, renforcée par le respect et l'affection qui entourent la famille royale. La dignité et la splendeur dans laquelle elle vit ne sont pas enviées, car ce sont celles de la nation elle-même. Sans doute le roi ne peut pas prendre d'initiative, dans l'ordre du gouvernement, sauf sur l'avis de ses ministres, qui sont responsables devant le parlement. Son influence est donc proportionnelle au respect et à l'affection qui l'entourent. Cette affection est aussi vivement ressentie outre-mer qu'en Grande-Bretagne, et de là vient la force du lien que représente la Couronne entre les différents Etats du Commonwealth. A l'ouverture du Parlement dans chacun de ces Etats, le Gouverneur Général prend place sur le trône, et ses paroles sont écoutées comme si elles venaient du roi. Quand par le discours de Noël le roi devant le micro s'adresse à ses peuples répartis sur toute la planète, ils prennent conscience de leur unité.

JEAN DE PANGE.

La Question de Teschen
devant la Conférence de la Paix en 1919-1920

Parmi les problèmes que la Conférence de la Paix réunie à Paris en 1919 eut à résoudre, il en est un — secondaire en soi — dont les conséquences exercèrent une influence appréciable sur les rapports de la Pologne et de la Tchécoslovaquie et qui, par les difficultés que rencontra sa solution, constitue un exemple intéressant des méthodes employées par les vainqueurs de 1918, comme des préoccupations idéologiques ou politiques qui motivèrent leur attitude.

Il convient de préciser que le problème portait non seulement sur le sort à réserver à la région de Teschen proprement dite, mais aussi sur celui de deux territoires d'étendue restreinte, contigus comme elle à la Pologne restaurée et au nouvel Etat tchécoslovaque : ceux de Spitz et d'Orava, dont l'attribution faisait également l'objet des revendications rivales de Prague et de Varsovie. Pour le reste de la frontière qui devait être commune aux deux pays, l'entente fut aisément obtenue. Il n'en fut pas de même pour ces trois régions ; mais l'importance territoriale des districts de Spitz et d'Orava étant bien moindre, c'est sous le nom générique de « question de Teschen » que fut désigné communément l'ensemble du règlement, et c'est cette appellation qui sera donc conservée dans le récit qui va suivre.

L'ancien duché de Teschen, dénommé aussi « Silésie de Teschen », après voir été d'allégeance polonaise, fut attribué à la couronne de Bohème, dont il dépendit définitivement à partir du XIV[e] siècle. Il ne suivit pas le sort du reste de la Silésie, lors de la conquête prussienne, et demeura possession des Habsbourg jusqu'à l'effondrement de cette dynastie en 1918. Il était peuplé, dans une proportion assez faible, d'Allemands, habi-

tants des villes : nobles, fonctionnaires ou commerçants ; et en majorité de Slaves, dont les uns parlaient le tchèque, les autres le polonais. Le nombre de ces derniers s'accrut lorsque l'exploitation du riche bassin houiller de Karvin attira dans le pays des immigrés polonais venus des régions voisines devenues depuis les Partages du XVIIIme siècle, elles aussi, des possessions autrichiennes. L'effondrement successif de l'Empire russe, de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, en favorisant la résurrection de la Pologne et l'indépendance des provinces constituées en nouvel Etat sous le nom de Tchécoslovaquie, mit en présence les aspirations de ces deux nations, qui en devenant voisines revendiquèrent l'une et l'autre le territoire de l'ancien duché.

Des deux côtés, on sentit d'abord la nécessité d'un arrangement provisoire pour éviter tout conflit, en attendant les décisions de la Conférence de la Paix à laquelle la disparition de la monarchie autrichienne conférait le pouvoir de fixer le sort de la région contestée. Un conseil national tchèque et un conseil national polonais composés d'éléments locaux se partagèrent l'administration, en attendant la délimitation territoriale.

Néanmoins les esprits surexcités. Des difficultés se produisirent bientôt. Les Tchèques, contrairement à l'arrangement intervenu, occupèrent le district minier d'Ostrava-Karvin, et le chemin de fer d'Oderberg à Teschen. Le Conseil Suprême des Alliés estima nécessaire de « rappeler aux nationalités qui se sont engagées à soumettre à la Conférence de la Paix les questions territoriales qui les concernent, qu'elles doivent, en attendant sa décision, s'abstenir de prendre en gage ou d'occuper les territoires qu'elles revendiquent. » Il chargea la Commission interalliée qui avait été envoyée en Pologne, et que présidait M. Noulens, de faire une enquête. En suite de quoi un accord intervint entre M. Bénès et M. Dmowski, respectivement délégués de la Tchécoslovaquie et de la Pologne à la Conférence de la Paix, sous les auspices des cinq Puissances : la France, l'Empire britannique, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon, qui, en tant que « Principales Puissances Alliées et Associées », avaient assumé la tâche de diriger les travaux de la Conférence et dont les représentants réunis formaient le « Conseil Suprême » des Alliés. L'accord ainsi conclu répartissait les zones

d'occupation entre Polonais et Tchèques, stipulait certaines conditions économiques et prévoyait la constitution d'une Commission interalliée de Contrôle siégeant à Teschen, chargée d'éviter tout conflit et de fournir à la Conférence de Paris les éléments d'information qui l'aideraient à établir la frontière.

Cette « Commission permanente interalliée » eut au début pour président le délégué français, M. Grenard, consul général, qui dans sa jeunesse s'était fait connaître par d'intéressantes explorations en Asie centrale et qui, entré dans la carrière consulaire, y avait occupé des postes où il acquit une connaissance approfondie du caractère slave. C'était un esprit pondéré et sérieux, sur le jugement duquel on pouvait faire fonds.

Les rapports de la Commission Interalliée étaient examinés à Paris à la fois par deux des Commissions territoriales de la Conférence, celle des Affaires Polonaises et celle des Affaires Tchécoslovaques, chargées respectivement de faire au Conseil Suprême des propositions pour le tracé des frontières de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Pour faciliter l'étude des observations présentées par la Commission interalliée, ces deux Commissions territoriales décidèrent de s'unir, solution d'autant plus opportune qu'elles avaient un même président dans la personne de Jules Cambon. Elles formèrent ainsi, pour cette tâche particulière, une Commission mixte, qui s'assembla pour la première fois le 21 mars 1919, afin d'entendre deux membres de la Commission de Teschen, l'américain Wood-Dubois (double nom bien révélateur d'origine) et le lieutenant-colonel italien Tissi.

Me trouvant être un des deux délégués français à la Commission des Affaires Tchécoslovaques, aux côtés de Jules Cambon, je fus dès lors appelé à suivre le développement de cette affaire et c'est à cette circonstance que je dois de pouvoir en faire connaître certains aspects qui éclairent les difficultés qu'elle suscita, comme les motifs qui inspirèrent les décisions successives intervenues, y compris la solution finale.

Les premières paroles du Lieutenant-colonel Tissi furent pour exprimer le regret que la Commission Interalliée n'ait pu arriver à un accord unanime. Les délégués américain, britannique et italien, estimant que le partage du territoire en litige

porterait atteinte à sa valeur économique, proposaient d'en faire un Etat indépendant. M. Grenard alléguait que cette solution était favorisée par le capitalisme allemand, que ce petit Etat ne serait pas viable et que, d'autre part, il était difficile de ne pas tenir compte des revendications formulées par les Polonais et les Tchèques, peuples qui étaient nos alliés. Il proposait donc de partager le territoire suivant une ligne qui, tenant compte des considérations économiques, laissait plus de territoire aux Tchèques qu'aux Polonais.

Sur la proposition du général Le Rond, qui participait aux travaux de la Commission des Affaires Polonaises comme à ceux de la Commission des Affaires Tchécoslovaques en qualité de conseiller technique, on décida que les deux sous-commissions techniques qui émanaient de chacune des commissions seraient également appelées à s'unir pour étudier de près la question.

La sous-commission mixte ainsi composée se trouva d'accord pour repousser la création d'un Etat indépendant. Par contre l'unité ne put se faire sur le tracé de la ligne partageant le territoire. Les délégations américaine, britannique et française proposèrent qu'à l'exception du district de Biélitz, attribué à la Pologne, l'ancien duché fût érigé, dans le cadre de l'Etat tchécoslovaque, en province dotée de la plus large autonomie locale. A vrai dire, les Américains n'avaient cédé qu'à regret, tandis que les Anglais avaient appuyé vivement cette solution. Sir Eyre Crowe, sous-secrétaire d'Etat permanent au Foreign Office, avait pris une attitude nettement favorable aux Tchèques.

La délégation française s'était rangée au même point de vue, et je m'en fis l'interprète en proposant de justifier cette solution devant le Conseil Suprême par les arguments suivants : elle tenait compte des habitudes des populations, des considérations ethniques et économiques, de l'importance du régime des communications. Il était désirable de ne pas diviser le bassin houiller et de ne pas couper la voie ferrée Oderberg-Teschen-Jablunkau qui relie le nord de la Moravie à la partie de la Tchécoslovaquie située au sud des Carpathes. La ligne donnait à la Pologne un district, celui de Biélitz, en grande majorité polonais, à la Tchécoslovaquie un district en majorité tchèque, et

deux districts de majorité polonaise, mais dont les habitants étaient accoutumés à vivre, sous le régime autrichien, aux côtés des Tchèques, à l'exception des immigrants venus dans la région à une date récente. Ce mélange, tempéré par la communauté d'intérêts, justifiait l'octroi d'une autonomie locale.

Cette proposition étant adoptée pour l'exposé de la solution majoritaire, les Italiens firent un exposé séparé. Leur tracé laissait à la Pologne huit puits de mines dans la région de Karvin et serrait évidemment de plus près la ligne ethnique.

Il convient de considérer ces prises de position, car elles aident à comprendre les difficultés ultérieures et les attitudes respectives des délégations alliées.

Du côté français, tout en désirant tenir le plus grand compte des arguments ethniques, on estimait désirable d'attribuer aux Tchèques le plus possible du charbon produit dans une région qui, sous le régime autrichien, alimentait l'industrie de Bohême. Enlever cette matière première à l'Etat tchécoslovaque, c'était le mettre à la merci de la Pologne ou lui donner la tentation de recourir à l'Allemagne, avec les conséquences politiques qui pourraient en découler. D'autre part, dès ce moment, les Français étaient résolus à faire les plus grands efforts pour faire attribuer à la Pologne la Haute Silésie, dont les mines de charbon seraient enlevées à l'Allemagne. On affaiblirait ainsi la puissance économique et le potentiel de guerre du Reich au profit d'un Etat allié. Mais la Pologne, qui possédait déjà le bassin houiller de Galicie, se trouverait de la sorte très largement dotée, et dans une mesure bien supérieure à sa puissance industrielle. Elle pouvait donc se passer du bassin de Karvin. Restait la question ethnique. Si on l'invoquait pour justifier une ligne plus favorable à la Pologne, il faudrait subordonner cette décision à la conclusion d'accords économiques. Mais de tels accords ne sont pas éternels, et leur rupture entraînerait des conséquences désastreuses pour la Tchécoslovaquie. Par contre, les mesures projetées à ce moment même pour la protection des minorités nationales, que préparait la Commission dite « des Nouveaux Etats », mesures qui devaient prendre la forme d'articles insérés dans les traités définissant les frontières de ces Etats, paraissaient devoir assurer une garantie permanente aux éléments polonais inclus dans la Tchécoslovaquie. C'était

le moment où le président Wilson faisait triompher ses idées à cet égard, et l'avenir seul devait en démontrer la fragilité.

Les Britanniques étaient mûs, eux aussi, par le désir de sauvegarder l'indépendance industrielle de la Tchécoslovaquie. Leur délégation envisageait alors comme nous l'attribution de la Haute Silésie à la Pologne et leurs arguments rejoignaient les nôtres à cet égard. Ce n'est que plus tard que la position britannique changea sur ce dernier point, lors des observations allemandes relatives aux conditions de paix, et se développa ensuite sous la forme d'une opposition catégorique aux revendications polonaises lors du partage de la Haute Silésie.

Il y eut d'ailleurs un léger flottement dans la doctrine anglaise, et Lord Balfour allait se montrer, dans le Conseil dit « des Ministres des Affaires Etrangères », dont relevaient les Commissions, plus favorable aux revendications polonaises que la position prise par sir Eyre Crowe ne le laissait prévoir. Dans la suite, on verra Lord Curzon, son successeur, revenir à l'attitude favorable aux Tchèques. Ces variations, qui correspondront souvent, en y faisant équilibre, à celles de la politique française, s'inspiraient, à n'en pas douter, du désir, alors très réel à Londres, de ne pas laisser notre influence sans contrepoids dans l'Europe du centre et de l'est.

Quant aux Italiens, ils n'étaient, en général, guère enclins à favoriser les Tchèques et se montraient disposés à appuyer la Pologne, dans l'espoir que celle-ci se rapprocherait de la Hongrie sur laquelle ils comptaient déjà pour contrebalancer l'action de Prague et de Belgrade dans le bassin du Danube.

Les Américains, représentés dans les Commissions par de savants professeurs qui s'attachaient plus aux données ethniques ou économiques qu'aux aspects politiques des problèmes, eurent une attitude flottante.

Le rapport de la Commission mixte fut envoyé au Conseil des Quatre (1) qui ne lui donna aucune suite immédiate. En attendant, la Commission de Teschen continuait d'étudier la

(1) En mars 1919, quand le président Wilson revint des Etats-Unis, il fut décidé, on le sait, pour hâter l'établissement des conditions de paix que les quatre chefs de gouvernement examineraient au cours de « conversations » secrètes les solutions proposées et prendraient les décisions appropriées. C'est ce qu'on appela le Conseil des Quatre (les Big Four).

question. Ayant appris que la création d'un Etat neutre avait été nettement écartée par la Commission mixte, ses membres recommandèrent à l'unanimité une autre solution laissant aux Polonais la voie ferrée importante d'Oderberg-Karvin avec dix puits de mine et la ville de Teschen. On préféra à Paris laisser la question en suspens dans l'espoir que l'entente se ferait directement entre les intéressés : cet espoir fut déçu. En juillet 1919 aucune entente n'était encore réalisée et cette incertitude causait dans la région un malaise profond et croissant.

Sur la proposition de la délégation américaine, le Conseil Suprême (1) se décida le 12 juillet à impartir aux Polonais et aux Tchèques, pour s'entendre, un délai de dix jours, qui fut prolongé jusqu'au 5 août. Entre temps, la commission mixte fut invitée à continuer ses études afin de permettre au Conseil de prendre une décision au cas où les pourparlers n'aboutiraient pas.

Les négociateurs polonais et tchèques, réunis à Cracovie, tinrent sept séances, consacrées surtout à l'examen d'une solution comportant un plébiscite, mais se séparèrent sans avoir conclu, pour consulter leurs gouvernements respectifs.

A Paris, où la sous-commission mixte avait étudié les conclusions de la Commission interalliée, MM. Bénès et Dmowski furent entendus sans apporter d'arguments nouveaux. Toutes les délégations admettaient la légitimité des revendications polonaises au point de vue ethnique, mais en reconnaissant que la ligne de partage envisagée par la Commission interalliée aurait une répercussion sérieuse sur la situation industrielle de la Tchécoslovaquie. La majorité se rallia, à quelques détails près, au tracé proposé par la Commission interalliée. Les Britanniques et les Français réservaient leur avis.

La question étant revenue devant la Commission mixte, les délégués britanniques et français se rallièrent au tracé majoritaire favorable à la Pologne. Je demandai toutefois que la ligne ne fût considérée comme définitive que quand un accord économique, dont la Commission étudierait la teneur, assurerait à la Tchécoslovaquie le charbon nécessaire à son industrie.

(1) Après la signature du traité de Versailles, le Conseil des Quatre fut dissous et on revint au Conseil Suprême où siégeaient les représentants des cinq principales Puissances Alliées et Associées.

Le rapport rédigé suivant ces données fut transmis au Conseil Suprême le 22 août. Le 28 parvint un rapport envoyé de Prague par le général Pellé, signalant des incidents dans la région de Teschen, qui produisaient une vive émotion en Bohême. La Commission interalliée envoyait de son côté le 30 un rapport confirmant que les ouvriers tchèques faisaient grève et voulaient empêcher les Polonais de travailler dans les mines. L'excitation des deux parties menaçait de déborder la Commission.

M. Bénès demanda à être entendu par le Conseil Suprême, qui se réunit le 5 septembre dans le cabinet de Pichon et sous sa présidence.

J'ai gardé un vif souvenir de cette séance à laquelle j'assistai avec mes collègues de la Commission mixte.

M. Dmowski soutint la thèse polonaise avec les arguments déjà connus, et M. Bénès reprit ceux de la délégation tchèque. L'événement du jour fut l'intervention de Paderewski. Ce grand virtuose, qui était un grand patriote, avait mis au service de la cause polonaise la renommée dont il jouissait dans le monde entier, mais plus particulièrement aux Etats-Unis où il avait fait une propagande active en faveur de son pays. Rentré avec succès en Pologne après la cessation des hostilités, il y avait reçu un accueil triomphal. Sa popularité était sans égale en Posnanie et balançait à Varsovie celle même de Pilsudski, laquelle, par contre, n'avait pas de rivale en Galicie et dans la région de Vilno. Comprenant pour un temps, d'ailleurs trop court, la nécessité de l'union, les partis avaient admis une sorte de compromis. Pilsudski était chef de l'Etat, Paderewski président du Conseil. Ce dernier s'était révélé comme un remarquable orateur, et son éloquence n'était pas moins grande en français et en anglais que dans son idiome natal. Nous en eûmes une preuve ce jour-là.

Prenant la parole dans un français impeccable et sans le moindre accent, il fit un discours chaleureux, nuancé, spirituel, pathétique. « J'ai presque honte, dit-il, de me joindre à M. Dmowski contre M. Bénès ; mais je pense que M. Bénès est de taille à se défendre contre deux adversaires... La destinée de nos deux pays est de vivre en paix l'un auprès de l'autre. C'est également un devoir. M. Bénès veut imiter le jugement de Salo-

mon et propose de diviser le pays en deux. La Pologne proteste : on peut en déduire qu'elle est la vraie mère... » Ne négligeant pas la dialectique, mais se plaçant surtout sur le terrain politique et sentimental, il raconta que, lors de son voyage à la frontière du duché, où il avait été l'objet d'un accueil enthousiaste, un ouvrier polonais lui avait dit : « Il faut terminer la querelle entre Slaves, donner tout le charbon qu'on pourra donner ; mais la Tchécoslovaquie ne devrait recevoir aucun territoire polonais, ni la Pologne aucun territoire tchèque. » « Il se peut, ajouta-t-il, que cet ouvrier soit mort, car l'endroit où il vivait a été soumis à l'oppression allemande et les Polonais ont été fusillés comme des lapins (sic) ; mais on a compris à Varsovie la morale de tout ceci. » Et se tournant vers M. Bénès avec un geste large de la main, il conclut : « Allez le dire à Prague ! »

Cette magnifique éloquence ne pouvait changer les positions prises. J'eus même le sentiment qu'elle n'était rien moins que goûtée par les Anglo-Saxons, qui partagent généralement à cet égard le point de vue de Verlaine. M. Bénès prit de nouveau la parole. Il le fit en *debater,* à la façon britannique, contestant les chiffres, faisant état de la production charbonnière de la Pologne, insistant sur son désir personnel de conciliation, mais aussi sur la force de l'opinion tchèque, avec laquelle il devait compter. Il invoqua d'autres cas, dans lesquels la Conférence avait sacrifié de petites minorités ethniques à un intérêt plus général, et il conclut en disant : « Quelle que soit la décision de la Conférence, je l'exécuterai en toute loyauté et je continuerai la politique que j'ai, dès le début, suivie, et qui consiste à rechercher l'amitié de la Pologne. » Tout ceci dit sur un ton modéré, sa moindre possession du français accentuant la simplicité de son langage, qui parut plaire aux délégués, autant que l'assurance, qu'il donnait avec force, de se conformer à leurs décisions. J'eus l'impression que la cause était entendue et que le beau discours de Paderewski n'aurait été qu'un brillant morceau de concert qu'on écoute avec délices, après quoi on retourne à ses affaires...

Le Conseil, peut-être pour laisser se décanter les impressions de séance, ajourna sa décision.

La question fut reprise le 10 septembre, à Saint-Germain-en Laye, où l'on venait de procéder à la signature du traité de

paix avec l'Autriche. Jules Cambon y défendit le tracé préconisé par la Commission mixte, lequel, fit-il observer, avait été accepté par la Pologne et était conforme au point de vue ethnographique. Tittoni, qui représentait l'Italie, fit savoir qu'il avait été approché par le Docteur Bénès, qui avait marqué son opposition. Pichon, et surtout Philippe Berthelot, appuyèrent les objections des Tchèques et proposèrent de laisser à ceux-ci tout le district de Karvin. Cette fois, Balfour, appuyé par le délégué américain Polk, ne se montra pas disposé à faire passer une minorité polonaise importante en Tchécoslovaquie. Il invoqua, en sens contraire, l'unanimité des experts qui composaient la Commission mixte. Berthelot fit observer que cette Commission n'avait pas, auparavant, été moins unanime à préconiser une solution favorable aux Tchèques et que les délégués français ne s'étaient ralliés au nouveau tracé que sous condition d'un arrangement à conclure qui accorderait à la Tchécoslovaquie des facilités spéciales pour les livraisons de charbon et l'usage de la voie ferrée. Intervenant à son tour pour appuyer Pichon, Clemenceau ne réussit pas à ébranler Balfour. Finalement, il proposa un nouveau renvoi aux deux commissions réunies, « qui peuvent encore changer d'avis », dit-il ironiquement. Une fois de plus, le Conseil Suprême renvoyait la balle aux « experts ».

Le raidissement de notre attitude en faveur des Tchèques était motivé par la préoccupation que causait au gouvernement français la situation intérieure en Tchécoslovaquie, où l'agitation des partis tirait argument de l'affaire de Teschen. Je reçus l'instruction formelle de demander à la Commission mixte de revenir sur son vote, faute de quoi il faudrait en arriver au plébiscite, applicable à l'ensemble du duché, mais dont les résultats seraient acquis par commune.

Avant de se prononcer, la Commission voulut entendre encore successivement M. Bénès et M. Dmowski. Le premier déclara ne se rallier au plébiscite que s'il était impossible d'arriver à une entente. Le second se montra disposé à l'accepter, à condition que le pays fût occupé par des troupes alliées; il rejeta la ligne proposée par la délégation française devant le Conseil Suprême, alléguant que si une population polonaise compacte restait placée sous la domination tchèque, on perpé-

tuerait le conflit et que toute politique tchécophile deviendrait impossible en Pologne. L'intransigeance tchèque lui paraissait le résultat des succès obtenus, « qui avaient gâté les Tchèques ». Il renouvela l'assurance que la Pologne s'engagerait à fournir le charbon nécessaire à la Tchécoslovaquie, sous réserve que le plébiscite en Haute Silésie lui serait favorable. M. Bénès, rappelé, confirma qu'il préférait le plébiscite à l'acceptation de la ligne naguère proposée par la Commission, même au risque de voir les résultats donner moins d'avantages à son pays. J'avais fait prévoir sa réponse, dictée par l'inquiétude que causait au gouvernement de Prague l'état de l'opinion, qui n'eût pas admis de concessions de sa part : « Contre le plébiscite, fis-je observer, on ne peut réclamer. » La majorité de la Commission resta sur sa position. La délégation française maintint la sienne. Le rapport au Conseil Suprême, qui les reproduisit, proposa subsidiairement le plébiscite, qui avait l'avantage d'être accepté par les deux parties en cause. C'est cette dernière solution qu'adopta le Conseil, qui chargea la Commission d'en étudier les modalités. Sur la demande de M. Bénès, les régions de Spitz et d'Orava furent également soumises au plébiscite.

Le projet élaboré pour l'organisation de cette consultation populaire fut approuvé par le Conseil Suprême et prit le 27 septembre la forme d'une décision officielle. Celle-ci créait une commission de plébiscite comprenant les représentants des « Principales Puissances ». Le délégué des Etats-Unis n'y devait siéger qu'à titre officieux, en attendant que le Sénat américain se fût prononcé sur le traité de Versailles (qu'il allait rejeter bientôt). Un délégué polonais et un délégué tchèque en faisaient partie à titre consultatif. Le même acte délimitait les zones plébiscitaires, définissait les pouvoirs de la Commission de plébiscite, déterminait les conditions du droit de suffrage et fixait à trois mois le délai dans lequel le vote aurait lieu. La Commission mixte rédigea des instructions pour le président de la Commission de plébiscite, M. de Manneville, qui y représentait la France. Comme les travaux de la Conférence de la Paix approchaient de leur fin, il fut entendu que la Commission de plébiscite relèverait, après sa séparation, de l'organisme permanent dont on envisageait la création pour régler les questions découlant de l'exécution des traités de paix, et qui devait être la Conférence des Ambassadeurs. On était en droit de penser que le

problème posé par l'attribution des régions en litige était enfin résolu. C'était compter sans les passions locales et leurs répercussions sur l'attitude des gouvernements de Prague et de Varsovie.

La Commission de plébiscite ne put entrer en fonctions que le 3 février 1920, date à partir de laquelle allait courir le délai de trois mois fixé pour le vote. Son action se heurta très vite à des résistances opiniâtres et elle dut réprimer des désordres causés par le choc des excitations racistes. Le 12 avril, elle se vit obligée de demander à la Conférence des Ambassadeurs la prolongation du délai prévu. Les troubles ne firent que s'accroître, si bien que le 5 juin la Conférence des Ambassadeurs, alertée par la Commission de Teschen, demanda aux gouvernements polonais et tchécoslovaque s'ils accepteraient de faire régler la question par un arbitrage. L'un et l'autre parurent d'abord s'y prêter et le roi Albert Ier de Belgique, pressenti, se montra disposé à remplir le rôle d'arbitre. Mais le parlement de Prague rejeta cette solution, et la Conférence des Ambassadeurs invita en conséquence la Commission de Teschen à reprendre la préparation du plébiscite. Cette Commisson constata rapidement que les deux gouvernements intéressés, loin de lui fournir un concours indispensable, ne cessaient d'entraver son action par leur propagande et de fomenter des troubles. Cette situation menaçait de devenir d'autant plus grave que les revers subis par la Pologne, engagée dans la guerre contre la Russie bolchévique, loin de susciter en sa faveur un courant de sympathie dans l'opinion tchèque, surexcitait celle-ci, qui se montrait favorable aux Russes, et que les répercussions de cet état d'esprit se faisaient naturellement sentir dans la zone plébiscitaire.

La Commission, menacée d'être débordée, réclama des renforts alliés, les forces dont elle disposait étant insuffisantes pour assurer son autorité. En même temps, elle fit appel, le 5 juillet, à la Conférence des Ambassadeurs pour qu'elle fît des représentations énergiques à Varsovie et à Prague, en suggérant de les appuyer par la menace de sanctions. A défaut, la Commission estimait qu'il ne restait qu'un moyen de régler la question de Teschen : ce serait que la Conférence des Ambassadeurs fixât de sa propre autorité la frontière.

On revenait ainsi au point de départ. Mais la Conférence des

Ambassadeurs, simple organe d'exécution, ne pouvait assumer cette responsabilité. La tension entre Varsovie et Prague était d'ailleurs telle que la mise en jeu de l'autorité et du prestige des chefs de gouvernemnts composant le Conseil Suprême des Alliés était nécessaire pour imposer une solution du différend.

Précisément, à cette date, ces hauts personnages se trouvaient réunis à Spa, où avait lieu une conférence qui avait pour objet essentiel de résoudre les difficultés que l'exécution des clauses de Désarmement et de Réparations du traité de Versailles rencontraient du fait de l'Allemagne. C'est là qu'ils furent saisis par la Conférence des Ambassadeurs de la proposition de la Commission de plébiscite.

Le gouvernement polonais avait envoyé à Spa son chef, M. Grabski, assisté du ministre des Affaires Etrangères, M. Patek, qui venaient entretenir les grands Alliés du danger que faisait courir à leur pays l'invasion russe. M. de Manneville. se rendant à Spa, se trouva faire une partie du voyage avec le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque. Celui-ci en profita pour lui exposer son espoir de régler l'affaire de Teschen dans des conversations directes avec M. Patek. S'il ne réussissait pas, il ne voyait qu'une issue à la situation, c'est que les grandes Puissances Alliées prissent sur elles d'imposer une solution aux deux pays intéressés. Ceci corroborait l'opinion de la Commission de Teschen. En rendant compte de cette conversation dans une lettre adressée à M. Millerand, chef du gouvernement français et président théorique de la Conférence des Ambassadeurs, M. de Manneville se disait d'accord avec M. Bénès pour estimer que même si le plébiscite pouvait avoir lieu — ce qui paraissait improbable, — ses résultats seraient loin de faciliter une solution : ils aboutiraient certainement à donner aux Polonais une majorité dans certains districts qui rendrait impossible d'attribuer à la Tchécoslovaquie la voie ferrée qui lui était indispensable pour assurer les communications entre l'est et l'ouest de son territoire. On pourrait y remédier par des échanges de territoire mais après le vote des populations, une telle opération serait-elle possible ? La solution « imposée » était la seule pratique. Mais quelle solution ?

D'après M. Bénès, rapportait M. de Manneville, elle dépen-

dait du gouvernement français. Le ministre tchécoslovaque avait en effet obtenu des apaisements du côté britannique. Lord Curzon, qu'il avait vu à Londres, lui avait dit que l'Angleterre était prête à s'associer aux autres alliés pour imposer une frontière qu'il avait tracée devant lui sur la carte et qui laissait aux Tchèques la voie ferrée Oderberg-Jablunkau et aux Polonais la ville de Teschen (la gare restant à la Tchécoslovaquie). M. Bénès était prêt à l'accepter et souhaitait que le gouvernement français s'associât à celui de Londres pour faire adopter ce projet.

M. de Manneville fit observer que les Tchèques eux-mêmes ne devaient pas souhaiter une solution qui pût être interprétée à Varsovie comme une défaite et laisser au cœur des Polonais un ressentiment durable. M. Bénès, partageant, dit-il, ce sentiment, assura que son gouvernement serait disposé à leur accorder des satisfactions morales ou matérielles, telles que le forage de nouveaux puits de mine, la construction d'habitations pour les ouvriers. « Peut-être, concluait le président de la Commission interalliée, de telles offres garanties par les Puissances seraient-elles de nature à fournir les bases d'une solution qui, après d'inévitables protestations, serait acceptée avec soulagement par les intéressés, lassés d'un trop long et stérile débat. »

Des échanges de vues officieux eurent lieu, à la suite de cette lettre, entre les délégations française et britannique et avec le docteur Bénès. En ce qui concernait les Polonais, on ne pouvait compter, comme l'avait fait remarquer M. de Manneville, qu'ils accepteraient de leur plein gré la démarcation envisagée à Londres. Il fut convenu qu'on se bornerait à essayer d'obtenir leur adhésion de principe au projet de remettre aux Puissances représentées à la Conférence des Ambassadeurs le soin de prendre une décision sur le tracé de la frontière. M. Bénès se chargea de les approcher à cet effet. En attendant, sans perdre de temps, les Britanniques s'employèrent à élaborer le projet de décision dans le sens exposé par Lord Curzon à Londres. Il revenait, dans l'ensemble, à la solution soutenue en septembre par Pichon et Berthelot, que Balfour avait repoussée. On peut supposer que ce revirement était inspiré par le désir de saisir l'occasion d'en finir avec cette affaire épineuse, peut-être aussi par celui d'apaiser l'opinion tchèque, très montée

contre la Pologne, au moment où celle-ci courait un réel danger ; ou encore par la crainte d'augmenter la richesse minière de la Pologne, qui paraissait assurée d'un vote favorable en Haute Silésie. Quoiqu'il en soit, sir Eyre Crowe, qui dirigeait à Spa la délégation du Foreign Office comme Berthelot celle du Quai d'Orsay, me fit demander dans la journée du 9 juillet de venir dîner avec lui pour parler de l'affaire de Teschen. Nous discutâmes pendant le repas les données actuelles du problème, puis nous nous penchâmes une fois de plus sur les cartes des régions en litige, Teschen, Spitz et Orava, pour mettre au point le tracé. M. Bénès avait été prié par sir E. Crowe de prendre part à cet examen qui aboutit à un projet de résolution à soumettre à la Conférence des Alliés, dont j'emportai une copie sur laquelle j'inscrivis la note suivante : « Projet dicté par Crowe devant moi et Bénès. Je vais le faire traduire. Bénès doit nous faire savoir si les Polonais sont prêts à exécuter la décision. »

Ce projet, rédigé en anglais, exposait les motifs de la décision à prendre par les représentants de la France, de l'Empire britannique, de l'Italie et du Japon, réunis à Spa, définisssait le tracé, indiquait le sens des instructions à donner à la Conférence des Ambassadeurs et celui des communications à adresser aux deux gouvernements intéressés. Avec quelques modifications de détail, son texte devint celui de la résolution qui fut finalement adoptée, comme on le verra, par le Conseil des Alliés.

Ce Conseil se réunissait le lendemain dans la matinée pour entendre une proposition de Lloyd George tendant à envoyer à la Russie une note relative à la conclusion d'un armistice qui comporterait l'arrêt des deux armées en présence sur une ligne qui coïncidait à peu près avec celle qui avait été indiquée en 1919, sur la proposition de Lord Curzon, dont elle prit le nom, comme représentant la limite à l'ouest de laquelle les revendications polonaises étaient indiscutables. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails du débat qui s'ensuivit et au cours duquel Millerand et Berthelot firent d'expresses réserves quant aux conséquences qu'on pourrait en tirer pour la fixation définitive des frontières de la Pologne à l'est. La gravité de cette discussion rejeta au second plan l'affaire de Teschen, mais il fut convenu qu'en même temps qu'on demanderait au gouver-

nement polonais son accord sur la proposition d'armistice, et sur un projet de conférence entre la Russie et ses voisins de l'ouest, on en profiterait pour obtenir son adhésion aux décisions que prendraient les quatre grandes puissances pour régler la question de Teschen, en même temps que celle des frontières lithuaniennes, l'avenir de la Galicie orientale, et les relations entre la Pologne et la Ville Libre de Dantzig. Les Alliés s'engageraient en échange, au cas où les Russes refuseraient l'armistice, à donner à la Pologne toute l'assistance possible, notamment en matériel de guerre. Une note dans ce sens fut adressée au premier délégué polonais, le président Grabski.

Celui-ci fut entendu dans l'après-midi. Pour lui aussi, la question de Teschen passait au second plan et ses efforts tendirent essentiellement à obtenir des modifications à la ligne d'armistice, en particulier du côté de Vilno et de la Galicie orientale, régions considérées comme essentielles pour les aspirations polonaises. Ayant obtenu certains apaisements, il accepta l'arrangement proposé. Le jour même, il souscrivait avec M. Bénès une déclaration par laquelle, après avoir constaté qu'on était arrivé à une impasse dans la question de Teschen, les deux signataires, prenant note de la décision des Alliés d'évoquer une fois de plus le différend, acceptaient de leur en confier le règlement définitif. Ils s'engageaient à exécuter loyalement la décision prise et à prendre les mesures propres à hâter le retour à une situation normale dans les régions intéressées. Les deux délégués exprimaient « leur conviction que le Conseil Suprême, inspiré par des sentiments de justice et d'équité, » voudrait « tenir compte des intérêts véritables des deux nations sœurs. » Ils considéraient « le moment de la signature de cette déclaration comme le point de départ de nouvelles relations amicales et cordiales entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. »

Le lendemain, 11 juillet, le Conseil Suprême était appelé à tirer les conséquences de cet acte. Lord Curzon, après avoir rappelé les difficultés qui incitaient les Alliés à prendre sur eux de régler la question, soumit au Conseil un projet de résolution qui reproduisait à quelques détails près celui que j'avais rapporté de mon entretien avec Crowe et M. Bénès. Il faisait état de la déclaration signée par MM. Bénès et Grabski et visait la notification qui leur serait faite de la décision de charger la Con-

férence des Ambassadeurs de tracer la frontière. Il définissait d'autre part les instructions confidentielles qui seraient envoyées à celle-ci pour l'établissement du tracé, ne lui laissant que la faculté d'y apporter des modifications de détail après avoir entendu les intéressés, mais lui confiant le soin de prendre les mesures propres à assurer le règlement des questions économiques. Deux notes identiques destinées à M. Bénès et à M. Grabski prenaient acte de leur déclaration du 10 juillet et leur communiquaient la décision des gouvernements alliés de prendre en main la fixation de la frontière. En même temps, un télégramme était adressé au gouvernement américain pour le mettre au courant et exprimer l'espoir qu'il s'associerait à la décision et enverrait des instructions conformes à son représentant à la Conférence des Ambassadeurs. Ces différents textes furent entérinés par le Conseil Suprême des Quatre Alliés. La question de Teschen et celles des territoires de Spitz et d'Orava étaient ainsi virtuellement réglées. Il ne restait qu'à leur donner une conclusion juridique par la délibération prévue de la Conférence des Ambassadeurs.

Le gouvernement polonais ne se faisait aucune illusion sur ce que serait le tracé officiellement établi à Paris. Il tint à honneur de lutter jusqu'au bout et envoya à la Conférence des Ambassadeurs le prestigieux Paderewski, moins sans doute dans l'espoir que son éloquence réussirait à enlever au dernier moment quelque avantage, que pour attester devant l'opinion polonaise qu'il avait défendu sa cause jusqu'au dernier jour.

J'assistai, à mon retour à Paris, à la réunion prévue. Paderewski y prononça de nouveau un admirable discours, empreint d'émotion, car il ne pouvait douter de la décision qui serait officiellement adoptée. Le 27 juillet, après avoir entendu les deux parties, la Conférence définit la frontière dans les trois territoires en litige, conformément aux instructions que ses membres avaient reçues de leurs gouvernements respectifs en exécution des décisions de Spa.

Ainsi se trouvait résolu ce problème épineux, en tant du moins que son règlement dépendait des Alliés, qu'il déchargeait de la responsabilité qu'ils avaient assumée comme conséquence du traité de paix avec l'Autriche, qui leur avait confié l'attribution des régions de Teschen, de Spitz et d'Orava. Ce jugement

de Salomon, comme l'avait justement qualifié d'avance Paderewski, s'il tranchait juridiquement le différend, n'en devait pas moins, comme il était aisé de le prévoir, peser sur les rapports de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

Les raisons doivent en être cherchées non seulement dans les conséquences locales résultant du tracé de la frontière, mais, et surtout, dans les circonstances qui en avaient accompagné la fixation, non moins que dans la politique pratiquée ultérieurement par les deux gouvernements.

Certes, le partage avait en lui-même quelque chose de choquant. J'ai vu à Teschen la ville privée de ses faubourgs, les Polonais et les Tchèques s'observant avec hargne de chaque bout du pont jeté sur l'étroite rivière. Que le bassin houiller cédé à la Tchécoslovaquie comptât une population importante d'origine polonaise, on n'en peut douter. D'autre part, la région avait été placée pendant des siècles sous la même souveraineté que la Bohème, ce qui avait créé des liens et des habitudes politiques et économiques ; ses ressources charbonnières étaient indispensables à l'industrie tchécoslovaque, tandis que la Pologne possédait de riches mines de houille ; pendant le bref laps de temps que dura l'annexion de ce territoire opérée après Munich, la Pologne regorgea de charbon et n'arrivait que péniblement à en organiser l'exportation. Toutes ces considérations avaient été envisagées par la Conférence de la Paix, qui n'en avait pas moins tenté les plus grands efforts pour amener les deux parties à une entente. Si ce désir même, en retardant la décision, avait pu contribuer à permettre aux passions locales de s'exaspérer, il n'en soulignait que davantage le souci d'impartialité et d'équité qui avait guidé les Grands Alliés, et en même temps la part de responsabilité qui incombait aux intéressés dans la prolongation du différend. Ce n'est que devant la carence de ceux-ci, devant leur obstination, leur impuissance à se dégager des passions locales et racistes en faveur des intérêts supérieurs qui commandaient des concessions mutuelles, que le Conseil des Alliés se résigna à imposer le règlement du différend. Il est assurément regrettable que cette décision ait coïncidé avec la crise que traversait la Pologne. Mais ce fut cette circonstance qui emporta les hésitations des Alliés qui crurent nécessaire de ne pas laisser ce foyer de troubles accroître les

difficultés où se débattait la Pologne. Ce furent les mêmes considérations qui amenèrent celle-ci à céder. Mais elle ne devait pas oublier que la solution lui avait été imposée alors qu'elle luttait pour son existence, pas plus qu'elle n'oublia l'hostilité que lui témoignait à ce moment même l'opinion tchèque, qui s'opposait au transit des armes et du matériel envoyés par la France à Varsovie menacée.

On pouvait malgré tout espérer que le temps ferait son œuvre apaisante. Les traités dits de « protection des minorités nationales » donnaient des garanties aux Polonais restés dans la partie tchèque. Des accords économiques avaient été conclus. L'intérêt bien compris des deux nations leur commandait de s'entendre. En dépit de quelques efforts temporaires — auxquels il faut attacher le nom du comte Maurice Zamoyski qui désirait le rapprochement de son pays avec Prague, — ce fut le contraire qui se produisit. Pour des raisons multiples, incompatibilité des régimes, rivalités d'influence, etc., les relations entre Varsovie et Prague restèrent tendues et le jour vint où l'ambitieux Beck profita de la crise de Munich pour reprendre la région perdue à Spa, revanche peu généreuse et aussi impolitique que précaire.

On sait qu'à l'heure présente (1) le problème reste toujours posé. La défaite allemande a eu pour conséquence le rétablissement en fait de l'état de choses créé en 1920, mais il ne satisfait ni l'une ni l'autre des deux parties, qui ont essayé sans succès de s'entendre. Un protocole additionnel à la convention d'amitié et d'assistance mutuelle signée à Varsovie le 10 mars 1947 stipule que les questions territoriales doivent être réglées par accord réciproque dans le délai de deux ans. On a vu ce qu'il en a été après l'autre guerre des engagements analogues pris sous les auspices des Alliés. Seul un arbitrage imposé par l'U.R.S.S. pourrait sans doute trancher le débat, mais le gouvernement de Moscou, désireux de ménager à la fois Varsovie et Prague, ne paraît pas jusqu'ici disposé à entrer dans cette voie. La transformation politique intervenue en Tchécoslovaquie facilitera-t-elle la solution ? Ce qui se passe actuellement.

(1) Mai 1948.

ou plutôt ce qui ne se passe pas, est en tout cas la justification des hésitations dont firent preuve les Alliés en 1919-1920. Jusqu'ici, on n'a pas fait mieux. Et l'on ne peut que reconnaître qu'ils n'ont agi qu'avec un constant souci d'équité et avec la préoccupation sincère de tenir compte des multiples considérations et intérêts en cause.

Jules LAROCHE.

Considérations sur la Neutralité Luxembourgeoise

Le Grand-Duché de Luxembourg dont je me propose d'envisager la condition internationale actuelle est un pays qui paraît économiquement court à l'échelle des valeurs du monde présent. Et le fait que juridiquement ses dimensions soient celles de n'importe quel autre Etat n'enlève pas au sujet ce caractère de faible matérialité qui toujours donne l'impression chez celui qui en traite de vouloir, par une foule de raisonnements, de récits et de citations, faire apparaître une réalité plus importante que la vraie réalité.

On pourrait définir le Luxembourg en disant que c'est en Europe le minimum de matière mise à la disposition d'une souveraineté.

L'histoire luxembourgeoise contemporaine est en effet l'histoire d'une petite souveraineté avec le récit de ses aventures.

Lorsqu'il s'agit de grands Etats, la souveraineté apparaît comme un bien naturel. Elle fait partie du confort que la géographie ménage à certains comme elle leur ménage l'espace. On peut alors parler d'elle comme d'une grande évidence. Les arguments géographiques, même en droit, restent les meilleurs.

Cependant il y a de petites évidences dont la raison apparaît comme facultative et dont la vérité n'est aperçue au dehors que par ceux qui ont la volonté ou l'intérêt de l'apercevoir. Pour ces évidences-là, quand il s'agit de souvenainetés, le droit international représente le seul moyen d'abord de les énoncer, ensuite de les stabiliser.

Dans les problèmes politiques, quand la géographie n'est d'aucun appui, la preuve est difficile à donner.

*
* *

Le 11 mai 1867, à Londres, une conférence d'ambassadeurs, appelée à prévenir un conflit franco-prussien, octroya, au nom du Concert européen, un statut de neutralité perpétuelle et désarmée au Luxembourg.

L'article 2 de la Convention qui fut signée ce jour s'énonce de la façon suivante :

« Le Grand-Duché de Luxembourg, dans les limites déter-« minées par l'acte annexé aux Traités du 19 avril 1839 sous « la garantie des Cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de « France, de Prusse et de Russie, formera désormais un Etat « perpétuellement neutre.

« Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous « les autres Etats.

« Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à respecter « le principe de neutralité stipulé par le présent article. Ce « principe est et demeure placé sous la sanction de garantie « collective des Puissances signataires du présent Traité, à « l'exception de la Belgique, qui est elle-même un Etat neutre. »

Le pacte qui en ces termes instituait le Luxembourg neutre, était conclu, — il n'est pas sans intérêt de le faire remarquer — « par et pour » l'Europe ; il ne représentait pas, d'abord, simplement une intention bienveillante à l'endroit du Luxembourg, mais il fut un compromis où l'Europe de la fin du 19me siècle, tout entière, trouva l'avantage d'échapper quelque temps à un conflit. Si le Grand-Duché s'y attacha profondément dans la suite, il n'en convient pas moins de distinguer entre la forme de l'acte ainsi établi et son intention réelle, toujours la vraie compréhension d'une pièce de droit résultant de l'étude des conditions d'histoire qui sont à la base.

Pour la première fois, à Londres, on avait employé la formule diplomatique de la *garantie collective*.

Ce que signifiait cette formule, avant de signer le Traité, il avait paru inopportun de le préciser.

Mais très bientôt après, à une séance de la Chambre des Communes (14 juin 1867) — le Traité n'était vieux alors que d'un mois — Lord Stanley, responsable des Relations extérieures de Grande-Bretagne, eut la franchise de dire :

« Si la neutralité ainsi garantie vient à être violée, toutes les Puissances signataires doivent être convoquées et intervenir au

moyen d'une intervention collective. Aucune Puissance ne peut être appelée seule et séparément... Une telle garantie a le caractère d'une sanction morale des arrangements qu'elle sauvegarde, plutôt que celui d'une obligation éventuelle de faire la guerre : elle donnerait sans nul doute le droit de faire la guerre, mais n'en imposerait pas nécessairement l'obligation. »

Ainsi, selon la thèse anglaise, la neutralité luxembourgeoise, au cas où elle aurait été violée, devait entraîner l'action simultanée de toutes les Puissances garantes, c'est-à-dire de l'Angleterre, de la France, de la Prusse, de la Russie, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie — ou ne rien entraîner du tout.

En exigeant ainsi pour la mise en application de l'accord de Londres le consentement de toutes les parties signataires de cet accord, Stanley inventa véritablement une règle de droit international aujourd'hui connue du monde entier, la *règle de l'unanimité,* et avec elle, peut-on dire, le droit de veto qui n'en est qu'un mathématique corollaire.

Peut-être, de cette façon, a-t-il contribué à enrichir le droit des gens et la diplomatie, mais il est certain qu'après une telle interprétation, la garantie collective elle-même ne représentait plus, en fait, qu'une formule vide de sens.

Certes, les termes solennels d'une résolution ne répondent pas toujours à la réalité politique à laquelle la résolution se réfère.

Mais c'est une vérité qu'il n'est pas bon pour le droit en général de mettre trop en évidence.

Lord Stanley affirmait que le but de la neutralité luxembourgeoise était simplement de mettre plus clairement dans son tort qu'il ne l'eût été autrement, tout envahisseur éventuel : c'était bien une chance qu'il accorda au pays de perdre un jour sa vie honorablement, mais pas plus.

Supportée par une telle garantie d'ordre moral, la neutralité devenait une condition d'innocence mais ne resta pas une condition de protection. On pourrait la définir, selon l'acception anglaise de ce temps, comme une condition de pureté dans la mort.

Quelque trois ans plus tard, au début de la guerre franco-allemande de 1870, Gladstone indiqua aux Communes que le

Gouvernement anglais avait proposé à la France et à la Prusse un traité en suite duquel l'Angleterre prendrait parti contre celui des belligérants qui violerait la neutralité de la Belgique, garantie par les Traités de 1839. Il ajouta que cette proposition avait été favorablement accueillie. La nouvelle, en elle-même excellente, préoccupa les Luxembourgeois qui se demandèrent s'il ne fallait pas également s'efforcer d'obtenir une nouvelle consécration de leur statut.

Interrogés, les Gouvernements anglais et allemand se déclaraient d'avis que la neutralité du Grand-Duché était « parfaitement établie et garantie. »

Mais en présence des craintes persistantes d'une occupation par l'un ou par l'autre des belligérants, le Gouvernement grand ducal décida de s'adresser séparément à la France et à l'Allemagne.

Le Chargé d'Affaires de Luxembourg à Paris fit parvenir la réponse de M. de Gramont : la France voulait respecter la neutralité tant que la Prusse la respecterait de son côté.

Quant à l'Envoyé luxembourgeois à Berlin, il transmit la note suivante de M. de Bismarck :

« ...Je déclare au nom de la Confédération de l'Allemagne du Nord que la neutralité du Grand-Duché sera respectée... aussi longtemps que la France la respectera. »

Tout semblait donc aller au mieux.

Mais voilà que, le 3 décembre 1870, quelques semaines après la capitulation de Napoléon III à Sedan (1er septembre), de Versailles où il faisait en esprit le tour de toutes les bonnes occasions que pouvait valoir à l'Allemagne la défaite de la France, Bismarck envoyait au Président du Conseil luxembourgeois une longue dépêche, dans laquelle il accusait le Luxembourg de s'être rendu coupable de toutes sortes d'actes contraires à ses obligations.

« Le Gouvernement royal, disait à la fin cette dépêche, dans les opérations militaires des armées allemandes ne se croit plus lié par aucune considération relative à la neutralité du Grand-Duché... Il se réserve de poursuivre ses réclamations auprès du Gouvernement grand-ducal relativement aux dommages éprouvés par l'inobservance de la neutralité et de prendre les mesu-

res nécessaires pour s'assurer contre le retour d'actes semblables. »

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail des griefs formulés et d'ailleurs rétractés un peu plus tard par Bismarck. La seule compréhension des choses est dans le fait que la France venait de perdre la guerre. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1870 Bismarck a dénoncé la neutralité et qu'ainsi, dès cette date, peut-on dire, il y avait au passif du bilan que j'ai à vous présenter et l'Angleterre et l'Allemagne.

***

Quarante quatre ans plus tard, ce fut la guerre de 14.

Le 31 juillet 1914, le Premier Ministre du Luxembourg présenta à l'Allemagne la demande de fournir l'engagement qu'elle respecterait le territoire grand ducal.

« Cela va de soi, lui dit-on, mais il faudrait que le Gouvernement français prît le même engagement. »

L'engagement français est pris formellement le 1er août.

Or, voici que dans la nuit du 1er au 2 août, avant même que la guerre ait été déclarée à la France, et sans qu'ait été lancé aucun ultimatum, le Grand-Duché est envahi par les armées allemandes.

Une deuxième fois l'Allemagne rompait la Convention de Londres, agissant, en outre, cette fois, au mépris de la Convention V de La Haye du 18 octobre 1907, (article I et II) sur les droits et les devoirs des Puissances et des personnes en cas de guerre sur terre — qu'elle avait signée.

Le jour de l'invasion, le Ministre allemand des Affaires Etrangères, M. de Jagow, qui connaissait le Luxembourg pour y avoir représenté l'Empire, envoya la note suivante :

« A notre plus grand regret les mesures militaires qui ont été prises sont devenues indispensables par suite de la circonstance que nous savons de source certaine que des forces militaires françaises sont en marche contre le Luxembourg... Comme le danger était pressant, nous n'avons malheureusement pas eu le temps de nous entendre préalablement avec le Gouvernement luxembourgeois. »

Immédiatement, le Président du Gouvernement grand-ducal

protesta, déclarant que personne n'avait ni vu, ni entendu quoi que ce fût de ce qui était affirmé dans la note allemande.

Puis, le 4 août, le Chancelier Bethmann-Hollweg, juste avant de dire à Sir E. Goschen : Vous n'allez pas faire à une nation de la même famille que la vôtre la guerre pour un chiffon de papier — il pensait à la garantie donnée à la Belgique en 1839 — dans un discours au Reichstag où il plaida coupable « parce qu'il comptait sur un verdict d'acquittement promptement décerné par la victoire » (Louis Renault), commenta de la façon suivante l'action engagée :

« ...Nous avons été forcés de passer outre aux protestations justifiées des gouvernements luxembourgeois et belge. L'illégalité — je parle ouvertement — que nous commettons ainsi, nous chercherons à la réparer dès que notre but militaire aura été atteint. »

***

C'est par une injuste et curieuse interprétation des faits qu'après la guerre de 14 certains demandèrent au Luxembourg de porter devant le monde le poids et la responsabilité des violations de droit dont il avait été l'objet.

Un mouvement d'opinion qui eut cours quelque temps fit qu'on pouvait se demander si les efforts entrepris du côté luxembourgeois pour le maintien de l'indépendance du pays allaient réussir.

Le bruit circulait que la France avait promis à la Belgique l'incorporation du Grand-Duché pour prix de sa participation à la guerre. Si jamais rien dans l'attitude de la France, n'a effectivement permis de confirmer cette hypothèse, — il semble bien qu'elle doive être écartée de l'histoire racontée selon les faits, — elle ne parut pas moins sous-entendue à travers la position prise par la Belgique au lendemain de la guerre.

En 1919, le Comité des Quatre, composé, on s'en souvient, de Clemenceau, de Wilson, de Lloyd George et d'Orlando, décida d'inclure dans le futur Traité de Versailles l'abrogation de la neutralité sous la forme indirecte suivante :

« ...L'Allemagne *adhère* à l'abrogation de la neutralité du Grand Duché et accepte, *par avance,* tous arrangements inter-

nationaux conclus par les Puissances alliées et associées relativement au Luxembourg. »

A moins qu'on ne pense que le Comité des Quatre, au lendemain de la première guerre mondiale, ait représenté une sorte de Gouvernement international de fait, et que ses actes aient été ainsi obligatoires pour tous les Etats, y compris ceux qui n'y avaient aucune participation, — mais ceci eût signifié la restauration d'une autorité contestable, plus large que celle dont les Papes usèrent au Moyen-Age, — la partie du Traité de Versailles à laquelle je me réfère ne pouvait entraîner aucun effet de droit par rapport au Grand Duché, tout traité ne faisant jamais droit qu'entre les Parties et le Luxembourg restant en dehors du dit traité.

Ni la Russie, ni la Hollande d'ailleurs, bien que cosignataires de 1876, ne se trouvaient consultées, et il semblait, pour cette raison encore, difficile d'admettre la procédure employée.

Cependant, en 1920, le Luxembourg demanda à être admis à la S.D.N.

La structure de cette Institution était commandée par deux principes intéressant également le Grand Duché : d'abord l'égalité souveraine des Etats et en second lieu la nécessité d'une organisation politique internationale de sécurité collective, pour protéger la paix.

Dans une lettre qui faisait allusion au passage du Traité de Versailles par lequel l'Allemagne déclarait adhérer à l'abrogation de la neutralité, le Président du Gouvernement ducal s'exprimait ainsi :

« Il résulte de ce texte que la Conférence de la Paix a envisagé la suppression de la garantie internationale sur laquelle reposait la neutralité du Luxembourg conformément aux stipulations du Traité de Londres en date du 11 Mai 1867.

Le fond de la question, c'est-à-dire l'abrogation effective de la neutralité, reste évidemment réservée à une décision éventuelle des Pouvoirs compétents du Grand-Duché, le principe de la neutralité se trouvant inscrit dans la loi constitutionnelle. Le Gouvernement grand ducal s'acquitte d'un devoir en exposant au Conseil de la S.D.N. la situation particulière du Luxembourg ainsi que les aspirations... de sa population à l'endroit de cette question. »

Puis, constatant que le « peuple luxembourgeois désirait vivement maintenir la neutralité à laquelle il était profondément attaché » et que « la faiblesse extrême des ressources enlevait toute valeur à une participation quelconque du pays à des opérations militaires d'ordre international », la même lettre sollicitait l'admission du Grand-Duché dans la S.D.N. sous condition de neutralité.

Du point de vue de la logique et de la raison pure, il est indéniable que neutralité et S.D.N. étaient deux notions qui s'excluaient l'une l'autre. Neutralité veut dire maintien de la paix par non participation aux différends d'autrui. La S.D.N. visait au contraire à assurer la paix par l'action solidaire de ses membres, l'opposition collective à certaines formes de guerre étant l'un des buts principaux du Pacte.

Il y eut, depuis lors, comme deux sortes de neutralité : l'une servant à l'usage externe, incertaine, discutée, et l'autre, à l'état de loi constitutionnelle, à l'état de souvenir aussi, pour l'usage interne, et que personne, au fond, ne pouvait enlever à ceux qui voulaient, pour eux, simplement pour eux, la garder.

On essaya d'accorder le Pacte de la S.D.N. avec le Traité de Londres.

Le Traité de Londres n'avait-il pas été un accord en faveur de la paix? Et l'article 21 du pacte de la S.D.N. ne recommandait-il pas la conclusion — à plus forte raison le maintien — de tels accords?

On finit par s'arranger sur le principe d'une neutralité atténuée qui sans être l'égale de la neutralité différentielle de la Suisse — la seule de son espèce dans la Société — semble avoir laissé cependant au Luxembourg le droit de faire appel, dans certaines circonstances, au dehors, en se réclamant du Traité de Londres.

Néanmoins, en 1920, des difficultés étaient apparues, des difficultés graves. L'opinion publique étrangère, toute puissante à l'égard des petits pays, était défavorable.

Si jusque là la neutralité désarmée du Luxembourg n'avait pas été très remarquée, si elle n'avait jamais paru très importante à personne, au contraire, au fur et à mesure qu'on la discutait, il semblait que certains voulussent en faire un monstre.

Politiquement, la neutralité devint une valeur négative, une

gêne et elle pouvait sur ce chemin devenir un danger. Elle menaçait d'éloigner des amitiés nécessaires, des sympathies, des appuis dont le pays avait besoin pour vivre.

Genève, ainsi, préparait la fin du statut que Londres, 50 ans plus tôt, avait donné.

Je ne pense pas que cela ait aujourd'hui grand sens d'essayer de retenir sur la neutralité les subtilités, les exercices d'intelligence — il ne s'agit point d'autre chose — qui, par le passé, l'ont fait remarquer. Juristes et généraux l'ont vaincue. La réalité politique, à travers ses deux aspects : le Droit et la Force, l'a de moins en moins admise et l'on peut dire qu'il ne resta plus de son ordonnance première, à la veille du deuxième conflit mondial, que ce que la géographie empêchait de lui retirer : à savoir l'impossibilité qu'éprouve un pays de 300.000 habitants de se défendre par ses seuls moyens s'il est envahi.

Mais je crois que le petit pays que s'étudie ne présente et n'a jamais représenté un quelconque intérêt politique — et par conséquent juridique — que par rapport à 4 réalités, 4 réalités toutes simples que la neutralité, trop discutée, a eu pour effet, à certains moments, de faire passer à l'arrière plan, 4 réalités qui étaient et qui restent les seules à partir desquelles il convienne de délibérer et de décider. Rapidement, je les énumérerai telles qu'elles m'apparaissent, vivantes, devoir s'imposer à ceux qui jugent des peuples :

D'abord, le Luxembourg veut vivre.

Deuxièmement : il peut vivre — si ses voisins lui laissent la paix et aussi la gardent entre eux !

Troisièmement, la paix ne dépend pas de lui.

Quatrièmement : Toujours ce pays sera dans l'impossibilité de se défendre par ses propres moyens s'il est attaqué.

Voilà les 4 précisions toutes simples qu'avant de passer rapidement en revue les évènements de la deuxième guerre mondiale, il m'a semblé convenable de soumettre. Ce sont là les seules constantes à partir desquelles le problème du statut international du Luxembourg ait pu et puisse jamais se poser. Ce sont les seules qu'aucun traité, qu'aucun pacte, qu'aucun accord et qu'aucune guerre, n'aient jusqu'ici réussi à faire disparaître. Comme elles ont commandé le passé, elle commanderont sans doute l'avenir.

*
**

Vint l'année 1939.

Peu importe que la neutralité qu'affectait alors le Grand Duché ait été la vieille neutralité contractuelle de 67, ou qu'elle ait été davantage une neutralité à valeur libre, politique, déclarative, unilatérale.

Comme en 14 — et comme déjà en 70 — le Luxembourg tint à s'assurer de l'attitude de ses voisins.

Et d'abord ce fut le Représentant de l'Allemagne, Herr von Radowitz, qui apporta à M. Bech, ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, le témoignage des bons sentiments de son pays. « Le Reich, dit-il, est décidé à respecter l'inviolabilité du territoire luxembourgeois à travers toutes les circonstances de la guerre tant que le Luxembourg ne se départira pas de son attitude de neutralité. »

M. Henri Cambon, Ministre de France, de son côté fit part à M. Bech de l'intention du Gouvernement de la République de respecter l'inviolabilité du Grand-Duché. Le Gouvernement français se réservait seulement de modifier son attitude dans le cas où une autre Puissance ne respecterait pas cette inviolabilité.

Puis vint le 10 mai.

L'Envoyé vraiment extraordinaire que fut Herr von Radowitz présenta alors de la part de son Gouvernement un memorandum dont je traduis les parties suivantes :

« Le Gouvernement du Reich, de source sûre, tient l'information que l'Angleterre et la France sont décidées à étendre la guerre en lançant, prochainement, une attaque contre l'Allemagne à travers les territoires belge et hollandais.

. . . .

Cette offensive décidée par la France et la Grande-Bretagne, en accord avec la Belgique et la Hollande, touchera également le territoire luxembourgeois. Par suite, le Gouvernement du Reich se voit dans l'obligation d'étendre au Luxembourg les opérations militaires en cours, afin d'arrêter l'attaque ennemie.

. . . .

Le Gouvernement du Reich espère que le Gouvernement grand ducal se rendra compte que la seule responsabilité de la situa-

tion ainsi créée incombe aux ennemis de l'Allemagne et qu'il prendra les mesures nécessaires à la fin de rendre impossible toute gêne que la population luxembourgeoise pourrait donner à l'action allemande. Le Gouvernement du Reich affirme au Gouvernement grand ducal qu'il n'a nullement l'intention de violer l'intégrité territoriale ni l'indépendance politique par ces mesures, cela aussi peu maintenant qu'à l'avenir. »

Je n'achève pas de traduire le memorandum.

Il y avait dans cette note allemande une si sincère sollicitude pour les intérêts du Luxembourg, qu'elle alla jusqu'à garantir au delà du Grand-Duché lui-même toutes possessions coloniales relevant de sa compétence.

Plutôt que d'insister sur une générosité dont tout le monde sait que l'Allemagne est coutumière, je vous dirai que le Gouvernement luxembourgeois, de Paris où il s'était rendu au matin du 10 mai pour pouvoir rester libre de ses décisions, appela au secours la France et la Grande-Bretagne.

Les circonstances, toujours si importantes, revalorisèrent subitement le Traité de Londres — à moins qu'on ne considère qu'elles aient en ce jour définitivement montré combien il était superflu...

Sir Lancelot Oliphant, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Bruxelles et Ministre de Grande-Bretagne à Luxembourg, dépêcha la promesse suivante qui marqua les espoirs et par laquelle on peut considérer comme achevée l'histoire du Luxembourg neutre :

« ... His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs has instructed me to reply that in response to the appeal of the Luxembourg Government, H. M. Government in the United Kingdom will, in association with the Governement of the French Republic, come to the aid of Luxembourg with all the forces at their command. »

***

A partir du 10 mai et durant tout le temps que durèrent les hostilités, l'état de guerre exista entre l'Allemagne et le Luxembourg.

Pour simplement théorique ou symbolique que puisse sembler au dehors avoir été le caractère de la situation qui s'en suivit, —

théoriques les événements ne le furent en tous cas pas pour le Luxembourg, puisque la guerre lui coûta 1/50e de sa population et 1/3 de sa fortune nationale —, cet état de guerre a existé, et ce fait a été reconnu par toutes les Puissances associées contre l'Allemagne.

Mais voici à quels travaux plus ou moins importants le Grand-Duché, grâce à son attitude qui n'a rien à se faire pardonner et qui pouvait soutenir l'action d'un Gouvernement en exil, a pu en ces temps s'associer.

Le 12 juin 41, une réunion des Alliés s'est tenue en présence du Roi Georges VI au Palais de St James à Londres. La première résolution alliée prise au cours de cette guerre et établie à cette occasion disait : « que la seule base d'une paix stable était la franche collaboration de tous les peuples libres dans un monde d'où la menace d'une agression était écartée. »

Le 24 septembre 41, tous les Alliés signèrent — ou plutôt contresignèrent — la *Charte de l'Atlantique*. Dans ce document, les droits de la plus petite démocratie du monde, selon l'expression employée par M. Bech, rencontraient une nouvelle et essentielle sanction.

Le 1er janvier 42 marqua à Washington une prise de position de la part des belligérants plus nette que les précédentes. Ce fut la déclaration des Nations-Unies. C'est dès lors que l'idée d'une organisation internationale en vue du maintien de la paix prit corps et ne cessa de former l'objet de délibérations interalliées.

En mai-juin 43 fut décidée l'UNRRA, organisation de secours et de réhabilitation pour le temps d'après-guerre.

En juillet 44, ce fut l'Acte final de Bretton Woods par lequel la création d'un fonds monétaire international et d'une Banque internationale était envisagée.

Enfin, le 25 juin 45, le Grand-Duché signa la *Charte des Nations Unies*, autant pour l'activité luxembourgeoise telle qu'elle apparaît sur le plan des négociations menées que pour les décisions prises entre Alliés pendant la guerre.

Il faut ajouter sur le plan des accords régionaux, un accord Economique de Consultation Mutuelle conclu le 20 mars 45 entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ce texte institue un Conseil Permanent de Coopération Economique avec mission de proposer des solutions ou de faire des recommanda-

tions en rapport avec le commerce international des pays intéressés.

***

L'opinion luxembourgeoise s'est exprimée en faveur des participations prises par le Gouvernement, pendant la guerre, en matière de politique internationale.

Je relève ce point parce qu'il semble laisser préjuger que la liberté de renier les engagements pris par délégation, telle qu'elle découle de toute souveraineté nationale, ne viendra pas jouer lorsque le Luxembourg se proposera d'apporter à l'endroit de sa neutralité les corrections constitutionnelles qui s'imposent. L'œuvre gouvernementale des années qui suivirent 1940 n'aura pas le même sort que l'œuvre privée accomplie par les volontaires luxembourgeois de la guerre de 14. Elle ne disparaîtra pas derrière un principe constitutionnel dont le seul pouvoir a été, dans le passé, d'appauvrir aux yeux des autres nations l'exacte et réelle mesure des gestes, des efforts et des sacrifices accomplis.

Tout ce que je voudrais tenter, c'est de confronter, de comparer les motifs qui ont fait d'abord et assez longtemps retenir au Luxembourg sa neutralité avec ceux qui la lui font aujourd'hui définitivement abandonner.

Le Droit, comme toute chose, subit l'irrésistible et continuelle progression de l'histoire, et il n'est pas de titre acquis selon le Droit des Gens — même en matière de neutralité perpétuelle — qui n'ait besoin de se confirmer au cours des temps. Le droit introduit dans la vie politique un élément de stabilité — c'est sûr — mais cette stabilité n'est jamais définitive.

Longtemps, jusqu'à la veille de cette guerre, le Grand-Duché, dont la politique extérieure est forcément une politique de maintien plus qu'une politique d'initiative, s'est inspiré d'une règle coutumière qui forme support à l'autorité des traités en général et qui est une sorte d'impératif indispensable au Droit des Gens : la règle « *pacta sunt servanda* ».

Il lui a semblé que non seulement utilement, mais nécessairement tout Droit, pour être du Droit, devait présenter à travers le temps, et souvent contre les circonstances, une gravité, une

sorte d'inertie que précisément la règle énoncée plus haut définissait.

Chose remarquable chez un peuple d'aujourd'hui : au respect du Droit lui paraissait rattachée sa libre existence. Il crut inséparablement associés, associés et unis, le Traité de Londres et son indépendance. Londres, par un mot magique, le mot *garantie* — il n'en est guère que les petits pays chérissent davantage — avant d'assurer une neutralité, avait inscrit sur la carte politique de l'Europe une liberté. Il faut comprendre que les petits pays ont pour grandes dates celles que leur donnent les autres. Ces dates, quand ils se mettent à les retenir, on pourrait difficilement leur en vouloir de les retenir si bien!

Ainsi la compréhension de l'attitude politique du Luxembourg à la veille de la deuxième guerre mondiale a besoin que l'on fasse appel à un mot pour la fixer : le mot mémoire. C'est un mot qui en Droit n'est pas sans noblesse. Le Grand-Duché avait pour le Traité de Londres la *mémoire* que les pays sans puissance apportent et conservent aux conditions internationales qui leur sont faites sous un jour favorable par les autres.

Au cœur même du peuple luxembourgeois, cette mémoire trouva par ailleurs l'appui du sentiment, ou, si l'on veut, de l'intuition suivante.

Neutre veut dire, originairement, ni l'un, ni l'autre. Etre Luxembourgeois voulait dire : n'être ni Allemand, ni Belge, ni Français. Ne pas être neutre, cela semblait vouloir dire : être Allemand, être Belge ou être Français.

Par cette voie, la neutralité entrait, différente de ce qu'elle était juridiquement, dans la définition négative de la nationalité luxembourgeoise.

Elle fut comme une autolimitation selon le vieil adage spinoziste : omnis determinatio est negatio.

Les petits pays, par le besoin de rappeler souvent ce qu'ils ne sont pas avant d'expliquer ce qu'ils sont, en arrivent à affectionner les définitions négatives. Et c'est, je crois, la raison sincère pour laquelle la neutralité, après que la pensée populaire se fut emparée du concept, remplit le rôle d'une véritable préface à l'histoire et à la vie du pays.

Mais quelle importance cette opinion pouvait-elle avoir?

Dans le monde d'aujourd'hui, — un monde qui se trouve

encore être à base de nationalités, d'Etats nationaux —, l'opinion populaire qui s'élève de chaque Etat atteint par le truchement de la démocratie le Droit des Gens lui-même. Celui qui aurait voulu changer l'article Ier de la Constitution luxembourgeoise se serait vu imputer une intention qui l'aurait aussitôt privé de la confiance nécessaire à son mandat.

Pour mettre fin à sa neutralité contractuelle comme à sa neutralité constitutionnelle, certes, l'expression de la volonté luxembourgeoise était suffisante — le Luxembourg se trouvant être le seul bénéficiaire du Pacte de Londres d'une part et le seul maître de sa destinée intérieure d'autre part — mais encore cette volonté était-elle dans les deux cas, nécessaire.

Il fallait cette guerre pour que s'éclairât pleinement et aux yeux de tous le sens la couleur de certains mots.

A côté de la mémoire apparut alors une pleine expérience.

Inévitablement, toute guerre qui s'achève dans la ruine d'un peuple, — lorsque ce peuple survit — opère en lui des substitutions qui fondent une pensée nouvelle, différente de sa pensée antérieure.

Le fait essentiel est que l'expérience prend le pas sur la mémoire.

Une attitude nouvelle naît.

Et avec elle, une nouvelle politique.

L'expérience de Londres fait aujourd'hui demander : qu'est-ce qu'un traité qui, chaque fois qu'il devient exécutoire, se traduit dans les faits par l'exact contraire de ce qu'il énonce? A quoi peut-il servir, sinon à démontrer l'inefficacité du Droit des Gens? Que peut-il faire, sinon affaiblir d'une manière générale ce Droit? Devenu inutile, ce traité ne cause-t-il pas aux autres traités le même tort que les lois inutiles font aux lois nécessaires?

N'est-il pas opportun d'abandonner plutôt une prétention qui n'existe que pour la pure forme, que de la voir continuellement contredite?

A travers un effort qui est, lui aussi, un « effort de guerre », l'esprit des petits peuples s'ouvre aux problèmes partagés par l'humanité entière.

C'est un grand moment, où chacun éclaire son propre destin

par une large réflexion sur le destin général de tous. Et voici l'intelligence que le Luxembourg y a gagnée.

La géographie des désirs n'est pas aujourd'hui la même que hier.

Sous le coup de la simple recherche humaine, la curiosité et les besoins des Etats ont changé, ont pris d'autres dimensions, se sont donnés à d'autres mouvements. La volonté humaine, jusque dans sa manifestation la plus générale, la plus totalisante, jusqu'à son expression politique, a modifié son jeu — si l'on peut dire! — et poussé vers de nouveaux buts sa prétention illimitée.

Ce qui hier était le terme d'une ambition ne l'est plus forcément aujourd'hui.

Et la pensée continue :

Peut-être, le Luxembourg est-il largement sorti, de cette façon, des conditions qui autrefois faisaient périodiquement de son nom le titre d'une « affaire » et de son territoire l'objet d'une convoitise isolée.

Peut-être *l'interdiction particulière* de faire la guerre qu'énonçait essentiellement le Traité de Londres est-elle tombée dans le domaine des choses que la loi — faute de contrevenants assez spécialisés — peut se passer d'interdire.

Peut-être, pour conclure, la neutralité selon l'ancienne conception n'a-t-elle plus, maintenant, que le caractère d'une vaine et ridicule intention.

Aujourd'hui, de sa participation à l'O. N. U., qu'espère le Grand-Duché?

Simplement, il espère ce qu'il a toujours espéré.

Il tente à nouveau une vieille chance : la chance de vivre une paix qui sera la paix de tous, ou alors ne sera la paix de personne.

Quand on est né en même temps que le Concert européen, il semble que l'on soit naturellement porté à lui rester fidèle, à lui et à ses prolongements.

Il n'y a pas, au fond, de contradiction entre le Traité de Londres et les raisons qui le font abandonner.

Avec le seul renouvellement qu'impose le temps, la neutralité d'abord, la S.D.N. ensuite et aujourd'hui l'O.N.U. sans neutralité relèvent de la même foi et soutiennent le même espoir.

Tout cela fournit une occasion de comprendre la soif avec laquelle les petites nations aspirent aux solutions d'intérêt général, — c'est une soif qui reflète à la fois toute la grandeur et toute la tristesse des destins sans puissance...

Si cependant une différence devait être retenue entre les termes de l'évolution esquissée ici, voici comment je proposerai de la traduire :

La neutralité désarmée s'inspirait de l'idée que quand on n'est pas le plus fort, cela ne sert à rien de se défendre, alors que la renonciation à la neutralité s'inspire de l'idée qu'au sein d'un monde organisé en vue de la sécurité de tous et où tous prennent leurs responsabilités, une défense, même pour le plus faible. est chose possible.

François-Léon LEFORT.

Le Consulat de France en Ecosse de 1815 à 1853

d'après ses Archives et sa Correspondance

L'histoire des Consulats est peu connue. Moins stables que les Ambassades — moins protégés aussi, — des déménagements trop fréquents, des suppressions, des changements trop radicaux dans un personnel réduit s'opposent à la préservation des archives. Leurs attributions et leurs fonctions sont plus humbles que celles des Légations, le travail qu'ils fournissent attire moins l'attention, quelque solide et fructueux qu'il soit.

Il en est cependant quelques-uns qui ont eu une place à part, et qu'il serait dommage de négliger : et parmi eux le Consulat de France à Edimbourg, à qui les circonstances politiques et sa situation excentrique en Grande-Bretagne ont fait jouer un rôle, à ses débuts, auquel normalement il n'aurait pu prétendre, et que, du reste, il n'a pas retrouvé plus tard.

D'après certains textes (1), un consulat de France aurait existé en Ecosse au XVIIIe siècle; mais aucune trace n'en est demeurée dans les archives d'Edimbourg; et en fait, un Consulat de France ne fut officiellement créé en Ecosse — à Glasgow — qu'en 1792.

Le premier titulaire en fut Jean Baptiste Pétry, nommé en octobre 1792 Agent de la Marine et du Commerce en vertu du traité de commerce qui liait alors notre pays à l'Angleterre. Il venait de Charleston, Caroline du Nord, où il avait été envoyé comme vice-consul le 24 août 1783.

(1) *Institution au Droit Maritime*, par Boucher, Paris, 1803, p. 449, N° 2823.

La mission du citoyen Pétry en Ecosse ne fut que de courte durée: la mort de Louis XVI décida le Roi d'Angleterre à prendre les armes contre la France, et le 22 février 1793 M. Pétry était expulsé d'Ecosse sur un ordre signé du roi Georges III, le 12 du même mois.

Il aurait, croit-on, mis cependant à profit le peu de temps passé en Ecosse : les Archives des Affaires Etrangères posséderaient ou auraient possédé, tout au moins, dit-on, un rapport du 10 mars 1793 rédigé par lui sur l'état général de l'Ecosse... cette assertion ne semble guère vraisemblable : où aurait-il pris le temps de rassembler et de vérifier les données de son rapport? (1) Sa position avait dû être assez délicate, car au surplus, comme tout le monde à cette époque, M. Pétry était un modéré qui tenait à « vivre » d'abord. En réalité dès avant son arrivée, il y avait eu des émeutes « jacobines » en Ecosse, à Edimbourg et ailleurs; des arbres de la liberté avaient été plantés à Dundee en novembre 1792, et l'on pourrait presque avancer que la Révolution et ses excès rendirent à la Maison de Hanovre en Ecosse une sympathie qu'elle avait presque entièrement perdue par le manque de dignité de ses membres quand la guerre fut déclarée. La présence d'un représentant même secondaire d'un gouvernement révolutionnaire ne pouvait qu'exciter les têtes chaudes écossaises et les malcontents dans leurs manifestations contre le Gouvernement anglais; et il était assez naturel à celui-ci de se débarrasser au plus tôt d'un personnage qui pouvait devenir le cas échéant, non seulement gênant mais même dangereux.

Le Consulat de France en Ecosse devait rester vacant pendant 21 ans.

Il était rétabli le 12 septembre 1814 par Louis XVIII qui y nommait M. Nicolas Paul Hugot.

Né en 1768, M. Hugot n'était plus un tout jeune homme; mais il n'appartenait à la Carrière que depuis 1808; il avait débuté en 1794 comme secrétaire général adjoint du Comité de Législation de la Convention, poste sans grand éclat mais qui le mettait relativement à l'abri du danger, et lui permettait de

(1) *Glasgow Herald*, 24 august 1912, « A French spy in Glasgow in 1793 ».

faire d'utiles connaissances. Deux ans plus tard, il passait au Ministère de la Police, ce qui ne pouvait pas lui nuire, et il était nommé en 1799 suppléant du Secrétaire du Conseil d'Etat, poste qu'il ne quitta qu'en 1808 pour celui de Secrétaire Général du Conseil d'Etat et du Ministère des Affaires Etrangères de Westphalie.

Regrettons l'ancien temps où l'on avait le loisir de rédiger des lettres, de copier des rapports! A ce calme que nous ne connaissons plus, nous devons pour les débuts du Corps consulaire français en Grande-Bretagne des registres — écrits généralement de la main même du Chef de poste — contenant les minutes des dépêches envoyées au Gouvernement ou à l'Ambassade; les lettres étaient rares, mais longues et détaillées, certaines tenaient aussi bien du journal politique que de la revue économique.

M. Hugot avait une fort jolie écriture et son style était agréable; une certaine bonhomie s'y mêle à la rigueur du protocole; les détails amusants ne manquent pas; à l'occasion une généreuse indignation se fait jour quand il relate quelque fait odieux; il est surtout éloquent lorsque revient la question d'argent — hélas! le leit motiv de la correspondance consulaire d'Ecosse depuis la création du Consulat jusqu'à nos jours.

M. Hugot ne paraît pas avoir été très pressé de rejoindre son poste. La toute première pièce qui figure aux Registres du Consulat (1) est un rappel de M. de Jaucourt, ministre des Affaires Etrangères, en des termes d'une exquise politesse qui nous paraissent étranges à notre époque « évoluée », en date du 18 novembre 1814 : « L'intérêt du service exige, Monsieur, que votre départ ne soit pas plus longtemps différé. En conséquence je vous prie de faire vos préparaitfs pour vous rendre incessamment à votre poste... ».

Devant cette mise en demeure, M. Hugot se mit en route au début de décembre; le mauvais temps aidant, il ne put quitter Calais que le 18 décembre, et par une mer abominable. « La traversée a été affreuse, et un bateau de Deal, qui était venu nous prendre en mer à une lieue des côtes, est parvenu à nous jeter

(1) Consulat de France en Ecosse, Reg. 1, N° 1.

sur les sables sans qu'aucun passager ait été sérieusement blessé... » La traversée durait normalement dix heures, par temps favorable... Peut-être était-ce la première fois qu'il traversait la Manche? D'où son émotion : pour accroître celle-ci les douaniers se montrèrent exigeants — déjà — vidèrent ses malles et examinèrent ses livres... (1).

M. Hugot arriva le 21 décembre à Londres, et y séjourna jusqu'au 8 janvier 1815, attendant la délivrance de ses lettres d'exequatur. Puis « après voir parcouru à petites journées quelques parties de l'Ecosse méridionale que je désirais connaître, dit-il dans une lettre au comte de la Chastres notre Ambassadeur à Londres, je suis arrivé le 15 de ce mois ».

Plein d'admiration pour Glasgow, ville « grande, belle, très commerçante, très peuplée et environnée d'une multitude de superbes manufactures qui sont toutes dans la plus pleine activité », M. Hugot eut de la peine à se loger, et trouva difficilement trois petites pièces pour dix guinées par mois.

Les lettres d'exequatur arrivèrent le 7 février seulement; il ne les avait pas attendues du reste pour faire ses visites officielles, et avait été bien accueilli partout, notamment par le Lord Provost de Glasgow, qui s'excusa de ne savoir parler français et l'assura de toute sa plus entière sympathie. Il y avait à ce moment-là fort peu de Français en Ecosse; les émigrés étaient rentrés en France avec Louis XVIII; mais de nouveaux exilés allaient bientôt faire leur apparition.

Dès le début de son séjour, M. Hugot se plaignit de difficultés d'argent : le 1er mars 1815 il envoyait l'état de ses frais de route (2) : 1380 Livres; mais il avait dû attendre près de trois semaines à Londres ses lettres d'exequatur, il avait dû payer des droits élevés sur ses chers livres : son traitement était insuffisant : « sans vouloir atteindre le luxe et l'air d'aisance des deux premières classes de la Société, il m'est impossible de me loger

(1) Registre 2, p. 1.

(2) De Paris à Londres : 48 postes à 12 fr. .... 576 fr.
De Londres à Glasgow, 410 miles anglais de 800 toises de France. ....
67 postes françaises à 12 fr. .... 804 fr.

Total : .... 1.380 fr.

avec ma famille à moins de 5.000 francs, et si je devais être privé de ma famille à moins de 3.000 francs. » Nous entendrons maintes fois des plaintes de ce genre; M. Hugot ne fut que le premier à les exprimer.

Il n'eut pas du reste le temps de s'y attarder beaucoup : le 13 mars 1815 les journaux de Londres lui apprenaient le retour de l'Ile d'Elbe. L'Ecosse en 1815 était aussi mal disposée que possible à l'égard de la France : une habile propagande dans les écoles « attribue constamment les malheurs qui ont autrefois pesé sur ce pays à ses anciennes alliances avec la France, ainsi qu'à l'ambition et à la perfidie de son gouvernement qui ne compromettait jamais les Ecossais que pour les abandonner et les livrer à la fureur de leurs plus cruels ennemis » (1).

Aussi le Ministre des Affaires Etrangères ayant autorisé à rentrer en France les agents qui, faute de ressources, ne pouvaient se maintenir à leur poste, M. Hugot profita de cette permission qui, d'ailleurs le dispensait d'opter pour le Roi ou pour l'Empereur (2), et demanda un congé qui ne devait être heureusement pour lui que de courte durée. Ce n'est pas d'ailleurs que, selon les usages de la Carrière, M. Hugot se soit hâté de revenir, Louis XVIII rétabli. Le Ministre des Affaires Etrangères invita bien le 21 novembre 1815 les Consuls « en congé » à reprendre leur poste, mais ce n'est que le 31 décembre que notre Consul rentra à Glasgow par un froid terrible, parait-il, et une neige telle qu'on n'en avait pas vu autant depuis vingt-cinq ans; une lettre du 12 avril 1816 nous dit qu'il n'a pu se loger qu'à 1 mille de Glasgow : cependant l'*Oliver & Boyd Almanach* d'Edimbourg nous donne son adresse au 42, Dunlop Street, qui était au centre de l'activité de Glasgow.

Les rapports de M. Hugot vont maintenant se succéder très régulièrement, remarquablement écrits, très clairs, très renseignés; nous ne savons comment il s'informait, il était tout seul à son bureau, très peu aidé par son secrétaire; il devait travailler beaucoup, puis l'administration impériale était une bonne école et le Département de la Police où il avait passé, un excellent entraînement pour voir, déduire, conclure. Mais dans ses rap-

(1) Reg. II, 22 mars 1815.
(2) Reg. II, 11 juin 1815.

ports tout se succède curieusement par simples alinéas : et nous passons d'une étude très austère sur les premiers bateaux à vapeur de la Clyde aux représentations d'un danseur de cordes français du nom de Godeau (1) qui, en quinze jours, a gagné 600 Livres sterling alors que deux acteurs de Londres n'en ont pas obtenu autant — puis à des distillations illicites de whisky, à des déplacements de troupes, à une épidémie de faillites. Le Consul ne se contente pas de narrer; il juge, critique, donne son impression. Ses rapports pourraient servir de modèle à ses successeurs, mais il n'écrivait qu'un rapport par mois, fort peu de lettres... plus heureux qu'eux, il ignorait le téléphone, la poste était lente et le télégraphe ne servait pas aux particuliers.

Très tôt le séjour de Glasgow sembla déplaire à M. Hugot qui pourtant en avait fait un éloquent éloge dès son arrivée — mais c'était son premier poste : dès le mois de juin 1816 nous le voyons préparer ses batteries en vue de faire transférer son poste à Edimbourg; et le 28 de ce mois il demande l'autorisation d'y nommer des agents consulaires. Puis le 15 août suivait un long rapport au Duc de Richelieu démontrant que Glasgow ne méritait pas d'avoir un consul de France, et que la place de celui-ci était à Edimbourg, capitale de l'Ecosse, où d'ailleurs les consuls des autres Nations se trouvaient réunis.

Tandis que l'on réfléchissait à Paris et à Londres sur l'opportunité de ce changement, la vie continuait à Glasgow aussi variée que de nos jours, et M. Hugot, avec le souci semble-t-il d'intéresser le Département, raconte avec impartialité tout ce qui se passe autour de lui : une aurore boréale, des pétitions contre le Gouvernement anglais, l'exhibition à Edimbourg d'un portrait de Napoléon par Robert Lefèvre (2), exposition qui a, paraît-il, le plus grand succès, une campagne en faveur des protestants de France persécutés, la visite du Grand duc Nicolas de Russie à Edimbourg... (3).

Le 19 février 1817 le siège du Consulat de France en Ecosse était transféré à Edimbourg, où il allait demeurer jusqu'en 1853

(1) Reg. II, 12 avril 1816.
(2) Bayeux 1756 — Paris 1830 — Portraitiste et auteur de tableaux divers — Mort fou.
(3) 23 décembre 1816.

et M. Hugot en recevait l'annonce le 18 mars. Cette fois, il ne perdit pas de temps à rejoindre son nouveau poste; et après avoir pris congé des autorités de Glasgow, il arrivait le 1er avril à Edimbourg, où il cherchait immédiatement un logis qui parait avoir été aussi difficile à trouver ici qu'à son poste précédent. Il était installé dès le 10 cependant — et satisfait — 18, Gayfield Square.

Et maintenant les rapports se succéderont harmonieusement dans une carrière sans secousse, ponctuée seulement de temps en temps de faits plus intéressants ou d'événements plus graves; le typhus, par exemple (1), l'exécution d'un Irlandais pour fausse monnaie — il avait passé un faux billet de banque d'une Livre, ce qui met la vie humaine assez bon marché — les filatures et manufactures de coton, le décès de la Princesse Charlotte (2), « terrible punition de Dieu contre les Gouvernants qui sont oppresseurs », déclame le clergé écossais, la question des « bourgs pourris », la découverte des anciens « Regalia » d'Ecosse (3), le typhus encore (4), l'introduction de l'éclairage au gaz à Edimbourg et à Glasgow qui, décidé en juin 1817, a fait ses débuts le 1er Mai 1818 à Edimbourg avec le plus grand succès.

De temps à autre un appel mélancolique au sujet du traitement du Consul et du Chancelier. Remarquant que les Professeurs de l'Université touchaient entre 1200 et 4000 Livres sterling par an, que les Greffiers des Tribunaux reçoivent au minimum 1000 Livres annuellement, que les secrétaires particuliers des Lords de Justice reçoivent 1600 que les professeurs du Collège d'Edimbourg ont obtenu 1500 sans compter leurs leçons particulières, qu'enfin les vice-consuls de Hollande et de Russie se font £ 1000 par an, M. Hugot estime que le traitement du Consul de France qui n'atteint pas 1800 est vraiment ridicule... (5).

Nous revenons ensuite à la Gazette habituelle : nous trouvons mention d'un faiseur de mariages écossais qui officiait dans les champs, et qui, condamné, et ne pouvant continuer son

(1) 5 Mai 1817.
(2) 8 Décembre 1817.
(3) V. *Journal des Débats*, 12 mars 1938.
(4) 28 Mai 1818.
(5) 6 Août 1818.

métier lucratif (?) s'est installé dans un bateau sur la Tweed, près de Paxton, et « comme l'endroit où il est placé est exactement neutre, entre les deux marques de délimitation de l'Angleterre et de l'Ecosse, il n'est justiciable d'aucun des deux pays » (1) — récit de l'exécution mouvementée d'un nommé Johnston qui, sa corde coupée par la foule alors qu'il ne donnait plus signe de vie, fut ranimé et rependu bel et bien par la Milice aidée de la Police, contrairement à la loi (2). — Indication d'un curieux droit de naturalisation accordé en 1690 à la Banque d'Ecosse pour ses actionnaires étrangers (3); prétendue découverte du mouvement perpétuel par un nommé Spence, de Linlithgow (4); passage de deux cantatrices françaises à Edimbourg, Mlles de Lihu, qui se donnent pour filles de Lucien Bonaparte, et récoltent £ 900 en trois concerts (5). M. Hugot a des accents indignés contre le renvoi inhumain de leur sol natal des Highlanders du Sutherland (6) pour faire place à des vaines pâtures et des terres de chasse, sur les ordres de la Comtesse de Sutherland, Marquise de Stafford. Il s'indigne également contre le *Blackwood's Edinburgh Magasine*, organe de chantage méprisé et redouté, ayant accès aux fonds secrets du Gouvernement anglais, et qui en octobre 1819 a publié un article désagréable contre Louis XVIII, rappelant son attitude équivoque à l'égard de son frère Louis XVI, et citant un « Noël », de 1792, dû à la verve et à l'inspiration (?) des Emigrés :

Grand ami du silence,
Du bon vin, du repos,
Le Comte de Provence
Balbutia ces mots :

Souffrez que promptement chez moi je me retire
Je crains trop l'embarras :
Mon frère est dans un vilain pas
Mais hélas qu'il s'en tire (7).

(1) 14 Octobre 1818. V. aussi *Journal des Débats*, 20 avril 1938.
(2) 22 Janvier 1819.
(3) V. *Journal des Débats*, 6 juin 1938.
(4) 12 avril 1819.
(5) (Même date).
(6) 6 Juillet 1819.
(7) 27 Octobre 1819.

Le décès du roi d'Angleterre ne fait l'objet que d'un sobre commentaire (1); et malheureusement le Registre s'arrête là sans que rien n'indique, ce qui cependant dut être le cas, qu'il ait été continué par un second cahier qui, comme bien d'autres, ne nous est pas parvenu; cet arrêt coïncide également avec la mort à Pondichéry du fils aîné de M. Hugot (2).

La grande difficulté pour le Consul fut de trouver un chancelier. Dès son arrivée à Glasgow il avait pu s'assurer les services de M. Jean Harmand, professeur de français établi dans cette ville et qui, après le transfert du Consulat d'Ecosse à Edimbourg, demeura comme agent consulaire à Glasgow. A Edimbourg M. Hugot prit comme chancelier M. Jean Louis Duriez, professeur de français également, « âgé de 22 ans, natif de Paris, appartenant à une famille honnête ». Le Chancelier était payé sur les recettes de la chancellerie, au début tout au moins; et comme celles-ci ne montaient qu'à une douzaine de Livres sterling par an (3), M. Duriez donnait des leçons en ville pour vivre, il avait fini par ne plus consacrer que deux ou trois heures de son temps par semaine au service du Consulat : « ainsi, constate mélancoliquement son chef, le Consul est presque toujours isolé... »

Pour apitoyer un Département trop économe, M. Hugot envoyait le 6 août 1818 un assez long rapport d'où il appert que depuis sa nomination en Ecosse jusqu'à cette date il n'avait fait que £ 83 de recettes, soit environ 1992 francs... Ses prévisions pour 1818 n'atteignaient que 600 à 700 francs dont le tiers devait être affecté à l'agent consulaire de Glasgow. Il ne restait donc que 400 francs environ pour le Chancelier d'Edimbourg, sur laquelle somme il devait encore payer les fournitures de bureau... D'où demande d'un traitement pour le Chancelier.

La question du Chancelier paraît avoir été épineuse; il ne faut pas oublier que nous assistons à une nouvelle organisation sans précédents auxquels se référer. D'où des tâtonnements dont les répercussions étaient naturellement pénibles pour ceux aux dépens desquels ils étaient faits. Quoiqu'il en soit, le 28 septem-

(1) 15 Février 1820.
(2) Archives du Consulat, Reg. I, n° 59.
(3) 13 Juillet 1818.

bre 1819 nous avons un long exposé de la question d'où il résulte que le Chancelier n'étant pas payé, et par conséquent ne venant que rarement au Consulat, c'est le Consul qui faisait toute la besogne et ne savait comment y suffire. Des observations en ayant été adressées au Consul, et la proposition lui ayant été soumise de M. Pierre-Fourrier de Serre comme Chancelier, il finissait son exposé par la demande que ce candidat — sans doute capable de subvenir de luimême à ses besoins — lui fût accordé. Et le 17 décembre 1819, le Consulat avait enfin son premier chancelier « de carrière ». Nous le reverrons quelques années plus tard venir comme chef de poste finir sa carrière dans le Consulat où il l'avait ainsi commencée.

M. Roch Hyacinthe Louis Pierre Fourrier de Serre était né à Pagny sur Moselle le 7 juillet 1779, de François Louis de Serre, Sr. de Courcel et de Barbe Marguerite de Maudhuy de Beaucharnois; chancelier à Edimbourg le 17 décembre 1819, Il ne resta que quelques mois, quittant ce poste en juin 1820 pour Hull, puis à la fin de 1821 partant comme consul pour la Suède où il fit la plus grande partie de sa carrière.

Il fallut recourir de nouveau aux services irréguliers mais dévoués de M. Duriez qui figure ainsi à maintes reprises sur les registres du Consulat, tout en continuant de donner des leçons de français pour vivre. Peut-être y eut-il un chancelier en pied après M. de Serre, mais les archives du Consulat n'en font pas mention, et ce n'est que le 11 novembre 1825 que nous voyons apparaître pour la première fois la signature de Henry François Théodore Leclerc de Villeroche (1) qui exerça de 1825 à 1839 les fonctions de chancelier du Consulat d'Edimbourg.

Nous avons dit que la grande raison des difficultés de chaque jour que rencontrait M. Hugot dans sa tâche était qu'en fait le système consulaire tel que nous le connaissons actuellement, n'en était encore qu'à ses débuts, et qu'il ne devait être codifié en somme que par Louis Philippe. L'on décrétait au jour le jour, selon les nécessités, les circonstances, l'expérience. La

(1) M. Leclerc de Villeroche ne prend la seconde partie de son nom que dans l'acte de naissance de sa fille en 1824, il signe toujours et simplement « Leclerc ». Il demeurait, 30 Hanover Street.

grande Ordonnance de Louis XIV était la base essentielle du nouveau service; mais encore fallait-il l'adapter, elle et les ordonnances de Louis XV qui l'avaient complétée, aux changements survenus depuis 1681 dans les mœurs, la politique et le commerce. La marque caractéristique en peut être que dans le Registre N° 1 du consulat de France en Ecosse, si la première lettre, du 18 novembre 1814 invite M. Hugot à prendre possession de son poste, la seconde — qui devrait être la première — du 8 août 1814, est une longue « instruction générale pour les Consuls à l'étranger » que suivent des instructions particulières où tout est prévu y compris « l'habit à la française, le drap bleu de roi, collet et parements de même couleur, veste d'étoffe blanche, culotte bleue ou noire, doublure de l'habit en soie, boutons de cuivre dorés timbrés aux armes du Roi », et de même une instruction sur les chanceliers de Consulat nommés par les consuls sous leur responsabilité et agréés par le Département, et appointés sur les recettes de la chancellerie sans que leur traitement puisse dépasser le cinquième de celui du consul. Cette dernière instruction devait être transformée dès le 20 novembre 1821, le roi se basant sur l'Ordonnance de 1720 pour se réserver la nomination ordinaire des chanceliers.

Ce travail d'organisation interrompu un instant reprit de plus belle après les Cent Jours : la circonscription du Consulat d'Ecosse fut fixée à ce Royaume tout entier, y compris Berwick qui, cependant, faisait officiellement déjà partie de l'Angleterre.

La circonscription consulaire était grande; les intérêts français devaient y être soutenus : il fallait donc en assurer la défense par des agents consulaires; et c'est ce que nous voyons faire immédiatement.

Le premier agent consulaire désigné fut naturellement celui de Glasgow. M. Jean Harmand, qui exerça ses fonctions du 18 juillet 1817 au 12 juillet 1834, époque où il rentra en France. M. Harmand était professeur de français et avait apporté son concours à ses débuts à M. Hugot.

La seconde agence consulaire créée fut celle de Lerwick en 1826; elle eut une histoire invraisemblable, et nous la retrouverons tout à l'heure.

Comme nous l'avons indiqué, très habilement M. Hugot avait soulevé la question de la création d'agences consulaires à Leith

et à Edimbourg si l'on ne transférait pas son consulat de Glasgow dans cette ville, et il avait proposé 2 négociants écossais, MM. Evan Liddel et Alexander Reid, pour ces postes; ces nominations n'eurent pas lieu du fait des circonstances.

Une « calamité » aurait pu atteindre notre Consul à Edimbourg, qui n'était pas personnellement très riche; on aurait pu attribuer à son poste un élève vice-consul (1). Or, l'article 4 de l'Ordonnance du 15 décembre 1815 porte que les élèves vice-consuls seront logés chez les Consuls et nourris à leur table. Il sera alloué pour cette dépense aux dits Consuls une somme annuelle de cinq cents francs. Mais fort heureusement pour M. Hugot, aucun élève ne lui fut adressé.

Le registre II du Consulat s'étant arrêté au mois de février 1820, et aucun autre registre n'existant pour couvrir la période suivante, nous restons dans l'obscurité la plus complète sur l'activité de M. Hugot en Ecosse, à partir de cette date. Nous savons pourtant qu'il reçut en 1821 la visite de Charles Nodier qui accomplissait son fameux voyage en Ecosse (2). Mais Nodier lui-même ne fait qu'une allusion rapide à sa courtoisie à son égard, et c'est grand dommage. Il reçut certainement d'autres visiteurs comme on peut le supposer en lisant l'ouvrage de Miss Marg. I. Bain consacré aux « *Voyageurs français en Ecosse* 1770-1830 (3) ». Malheureusement il ne nous reste rien...

M. Hugot quitta Edimbourg en septembre 1822 après avoir reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur, pour se rendre à Bucarest, où il venait d'être nommé; consul général à Smyrne le 26 mars 1828, il fut envoyé à Madrid le 20 juillet 1830, puis à Cadix le 1er août de l'année suivante, et y mourut du choléra le 10 décembre 1833.

Il fut remplacé à la tête du Consulat de France en Ecosse par le chevalier Amé Thérèse Joseph Masclet, qui venait de Liverpool dont il avait dirigé le Consulat de 1815 à 1821 (4).

---

(1) Voyez *Journal des Débats*, 18 juillet 1939.

(2) C'est même par une lettre de M. Hugot que nous connaissons l'arrivée un peu burlesque de l'écrivain et de ses compagnons à Edimbourg, un dimanche, sans chapeaux, avec pour toutes ressources une traite sur une banque... fermée ce jour-là naturellement. Voyez *Voyage de Dieppe aux Montagnes d'Ecosse*, 1821.

(3) Honoré Champion 1931 - 8°.

(4) Consul à Bristol, janvier 1815; à Liverpool, novembre 1815.

D'après ce que nous en font connaître les Registres du Consulat de France à Liverpool, trop brefs eux aussi, c'était un excellent fonctionnaire tout dévoué au Gouvernement qui lui avait donné sa Légion d'honneur, et sa situation, assez impécunieux au demeurant et mal payé comme ses collègues.

Plus opportuniste — ou peut-être plus royaliste que son prédécesseur qui avait fait carrière jusque-là dans l'administration impériale — il avait organisé le 21 janvier 1816 à Liverpool une cérémonie commémorative à la mémoire de Louis XVI, cérémonie qui fut renouvelée en 1817, avec le plus grand succès. M. Hugot n'avait pas jugé opportun d'en organiser une à Edimbourg où pourtant le comte d'Artois et sa cour avaient laissé d'assez bons souvenirs pour qu'une telle manifestation fut assurée du succès. M. Masclet était même latiniste; pour la cérémonie du 21 janvier 1816 il avait composé un dystique dont il avait été assez satisfait pour le mentionner dans ses dépêches et demander que sa lettre fut montrée à Louis XVIII (1).

O Pater, o princeps : Sceleris tibi pura parentat
Gallia flet Regem, flebit et usque parentem.

Nous ne savons malheureusement rien de l'activité de M. Masclet. Le roi George IV tint un lever à Holyrood en 1822; peut-être notre représentant y fut-il invité ? Je n'en ai pas trouvé mention dans les archives du Consulat, Louis XVIII mourut en 1824. Les registres que j'ai pu parcourir n'en portent que la simple mention. Des visiteurs nombreux passèrent certainement au Consulat, entre autres Adolphe Blanqui, l'économiste, frère de l'agitateur socialiste (2), mais sans doute n'avaient-ils pas à faire viser leurs passeports; aucune mention n'en a été conservée...

Si nous ne connaissons pas grand chose — pour ne pas dire rien — de l'activité du Chevalier Masclet, chose assez curieuse nous savons tout au moins qu'il avait un ami, un ami sur lequel il pouvait compter, le capitaine Viaris, baron de

(1) *Nouvelle Revue*, 15 janvier 1924 : « Souvenirs de l'Emigration, l'Abbé Gérardot et la « French Chapel » de Liverpool, 1804-1824 », par Alfred de Curzon.

(2) « Voyage en Angleterre et en Ecosse », 1824.

l'Empire qui vivait à Edimbourg, peut-être en demi-solde, mais aussi de ses revenus pour le paiement desquels en France le Consulat lui délivrait régulièrement des certificats de vie.

Gaëtan Fortunat Eusèbe François Marie Benoît Viaris (alias Viarizio) était né à Quiers en Piémont, le 16 décembre 1783, et avait été naturalisé Français le 2 mai 1818. Capitaine au 4e Régiment des Grenadiers de la Garde Impériale, il semble avoir été proscrit pour ses opinions politiques, et, après un séjour à Genève où son activité aurait été regardée d'un mauvais œil, il s'était retiré à Edimbourg en 1822. Il ne semble pas avoir mené une vie très agitée en Ecosse, non plus d'ailleurs que d'autres Impérialistes notoires, tels que le comte de Flahaut de la Billarderie, par exemple qui, arrivé en Ecosse après Waterloo, se contenta d'épouser la fille de l'Amiral Lord Keith, et de vivre en grand seigneur à Edimbourg (1) — ou le Lieutenant François Louis Charles Beens, ancien officier d'Infanterie, retraité le 1er octobre 1825, qui augmentait sa maigre pension de 292 francs par an (*sic*) en donnant des leçons de dessin et de peinture (2) — ou

---

(1) Registres du Consulat : 20 Novembre 1818. Acte de mariage d'Auguste Charles Joseph Comte de Flahault de la Billarderie, ancien Lieutenant-général au service de la France, démissionnaire du 29 mai 1817, Commandant de la Légion d'Honneur, né à Paris, le 21 avril 1785, de Charles François Comte de Flahault de la Billarderie, maréchal des camps et armées du roi et de Mlle Adélaïde Marie Emélie Filleul son épouse, et Marguerite Mercer Elphinstone de Aldie, née à Londres, le 12 juin 1788, de George Elphinstone, Vicomte Keith, Pair de la Grande-Bretagne, et de Jeanne Mercer de Aldie son épouse; mariés suivant les lois d'Ecosse, le 18 juin 1817, à Edimbourg.

M. de Flahault était, on le sait, le fils de Talleyrand; son père « légal » mourut sur l'échafaud en 1793, et sa mère épousa en 1802 J.-M. de Souza-Botelho, ambassadeur du Portugal en France. Lieutenant-général et aide de camp de Napoléon, auquel il se montra tout dévoué, amoureux de la reine Hortense de Hollande dont il eut un fils, le futur duc de Morny, il menait en même temps en 1810 des intrigues avec la reine de Naples, la comtesse Potocka, Mlle Mars et bien d'autres. Il eut deux filles de son mariage, Ambassadeur de France à Berlin en 1831 et ami du duc d'Orléans, il mourut en 1870 à la veille de Sedan. A Edimbourg il vivait en 1824, 22 Charlotte Square, près du duc de Coigny qui occupait le N° 5, et en 1825, 26 Abercrombie Place.

(2) M. Beens, né à Dunkerque en 1790, d'un Capitaine au long cours, se retira en France en 1838 laissant sa clientèle à M. Charles Achille d'Hardiviller, maître de dessin des enfants du duc de Berry. Né en 1795, et mort en 1841, le 28 février, M. d'Hardiviller avait épousé Jeanne Marie de Gaulle, née à Paris, 6, rue de Tracy, le 30 octobre 1796; elle reçut à sa mort une pension de 400 fr. du comte de Chambord et de sa sœur, et une de 200 fr. de la duchesse de Berry.

tant d'autres plus humbles dont les noms figurent sur les registres d'état civil ou notariés du Consulat.

Les recettes de la Chancellerie ne variaient guère par exemple; et M. Masclet devait avoir les mêmes difficultés que son prédécesseur à joindre les deux bouts; elles atteignirent £ 32. 15.0 en 1821, mais tombèrent à £ 16 en 1832... Et M. Masclet dut recourir comme M. Hugot avant lui, aux bons mais intermittents services de M. Jean Louis Duriez, chancelier perpétuellement absent du Consulat de France en Ecosse (1).

Sans doute les affaires allaient-elles mieux en 1825? Quoiqu'il en soit, c'est à ce moment que nous voyons apparaître le 11 novembre 1825, pour la première fois, comme nous l'avons déjà dit, la signature de Henry François Théodore Leclerc de Villeroche comme chancelier. Il était professeur de mathématiques, de langues et de littératures françaises et italiennes, ce qui donnerait à penser qu'au consulat il n'était guère mieux appointé que M. Duriez lequel, d'ailleurs conserva son titre de Chancelier royal et continua à en remplir (?) les fonctions.

Il ne semble pas que M. Leclērc ait eû un caractère très facile ni très agréable... le chevalier Masclet ne semble pas avoir eû confiance en lui, et à son départ en congé en 1827 confia les archives à son ami Viaris, à la grande indignation de M. Leclerc, gérant du Consulat. Nous verrons plus loin que ses gérances, car il en eut plus d'une, furent assez mouvementées.

M. Masclet partit donc en congé le 21 août 1827; il ne devait plus revenir en Ecosse, sa mission cessant en octobre de la même année. Nous venons de dire que M. Leclerc administra le consulat en son absence. Et tout de suite les difficultés commencèrent (2). Rompant son établissement le consul fit vendre ses meubles et liquider sa maison : M. Leclerc avertit M. Viaris de ce qu'il avait l'intention de faire transporter chez lui Leclerc avant la vente les archives du Consulat. M. Viaris s'y refusa, annonçant même que M. Masclet l'avait proposé comme gérant du Consulat. *Inde ira* et une charge à fond contre le malheureux capitaine « homme élevé dans les camps, qui n'avait aucune

(1) Le passeport de M. Duriez, en 1834, porte qu'il est né à Paris en 1797. qu'il mesure 1 m. 72, a des cheveux châtains, les yeux gris, le front haut, le nez grand, la bouche moyenne.

(2) Archives du Consulat. Reg. VIII, 12 Nov. 1827.

éducation, qui parle un très mauvais français et dont les connaissances administratives sont nulles... ».

M. Leclerc, tout gérant qu'il fut du Consulat, n'était pas « de carrière »; il avait été choisi et nommé comme secrétaire par le Consul qui semble avoir pu désigner assez librement son *locum tenens* en son absence. La lettre suivante, du 18 novembre 1827 jette un jour extraordinaire sur les rapports aigres-doux qui durent exister entre consul et chancelier.

« A M. le consul Masclet, à Paris.

Je me suis naturellement occupé, Monsieur, de savoir quel serait le traitement que Son Excellence daignerait m'allouer comme gérant; la manière dont elle a traité mon prédécesseur ne me donne aucune inquiétude sur ce sujet.

Si Son Excellence a bien voulu vous autoriser en votre qualité de consul titulaire à faire avec moi les arrangements que vous trouveriez *justes et convenables*, c'est qu'Elle a dû penser que vous mettriez dans cette affaire toute la délicatesse qui la distingue.

Vous permettrez donc, Monsieur, avant de vous adresser ma procuration que S. E. soit instruite que vous m'offrez vingt pounds comme à un domestique. »

M. Leclerc conserva la gérance du Consulat jusqu'au 4 septembre 1828, date de l'arrivée du nouveau consul, M. Joseph Lainé, nommé à Glasgow le 10 février précédent. Les archives du Consulat étaient toujours entre les mains de M. Viaris; aussi M. Leclerc ne manque-t-il pas d'annoncer à cet officier que « Tant que M. Masclet a été consul en Ecosse il a pu, quoique sans raison, vous confier le soin des archives de sa chancellerie, mais le changement qui vient de s'opérer en dégageant ce fonctionnaire me rend entièrement responsable; en conséquence vous voudrez bien me remettre tous les papiers, registres, etc... appartenant à la Chancellerie. »

Rien n'indique que M. Viaris ait obtempéré à cette mise en demeure et qu'il n'ait pas attendu l'arrivée du nouveau consul pour se dessaisir du dépôt qui lui avait été confié.

M. Joseph Joachim Lainé prit possession de son Consulat

le 4 septembre 1828, et s'installa d'abord 2 Coates Crescent, puis 45 Melville Street en 1830 (1).

Il devait présider à de grands événements : la Révolution de 1830, et une tentative de fusion des Consulats de Liverpool et d'Ecosse en un seul. M. Lainé fut effectivement nommé à Liverpool en 1831 — il devait garder ce Consulat jusqu'en 1848 — tout en demeurant titulaire de celui d'Edimbourg qui fut administré de nouveau, du 1[er] avril 1831 au 15 novembre 1832, par M. Leclerc.

Les archives de M. Lainé manquent malheureusement (2), mais celles de M. Leclerc nous sont parvenues et elles sont fort instructives, car elles traitent tout spécialement d'une période fort critique, celle de la Révolution de Juillet et du séjour de Charles X et de sa cour à Holyrood. Charles X s'était embarqué pour l'Angleterre à Cherbourg, le 17 août 1830. Il avait commencé par résider à Lullworth Castle en Dorsetshire, chez le cardinal Weld. Mais il y fut poursuivi par d'anciens créanciers de l'Armée de Condé qui, déboutés en France, espéraient bien maintenant prendre leur revanche. Le roi d'Angleterre offrit alors sans beaucoup d'empressement l'hospitalité d'Hollyrood au vieux roi de France.

La famille royale quitta donc Lullworth Castle le 16 octobre 1830; Charles X et le duc de Bordeaux, accompagnés au duc de Duras s'embarquèrent sur un yacht de l'Amirauté britannique commandé par le Lieutenant Eyton et arrivèrent à Leith le 20 octobre; le duc et la duchesse d'Angoulême, ainsi que la duchesse de Berry prirent simplement la route de terre.

L'accueil des Ecossais au vieux Roi exilé fut attendrissant : nombre de ceux qui le recevaient se souvenaient des séjours qu'il avait faits à Edimbourg avant la Restauration. Les égards « officiels » furent plus sobres et les honneurs militaires auxquels il s'attendait ne furent pas rendus à Charles X. La compa-

---

(1) Il avait épousé Mlle Marie Pierrette Claudine Julie Jacquier du Bief, et en eût, à Edimbourg deux filles nées respectivement en 1829 et en 1830.

(2) M. Lainé tout en laissant la gérance du Consulat à M. Leclerc, emporta avec lui ses archives. Cela explique sans doute leur disparition, mais indique également le manque de confiance que les consuls paraissent avoir eû à l'égard de leur subordonné dont pourtant ils ne se sont pas débarrassés comme il semble qu'ils auraient été justifiés à le faire.

raison qu'il put faire avec l'accueil réservé par son aïeul Louis XIV à Jacques II à Saint-Germain dut lui être sensible.

Walter Scott ne put se retenir d'en être froissé; son appel aux sentiments chevaleresque de ses compatriotes fut entendu, et le peuple comme la société bien que la tendance libérale fut dominante en Ecosse eurent à cœur de rendre aux exilés les égards que le Gouvernement Britannique oubliait de leur accorder. Il faut dire d'ailleurs que ce dernier assura la garde de ses hôtes à Hollyrood.

Ce n'était malheureusement pas inutile, paraît-il, car des exaltés venus de France auraient voulu assassiner le duc de Bordeaux. Nous verrons tout à l'heure, d'après les plaintes du consul de France, que Charles X avait une police particulière. Il ne faut pas du reste oublier que l'Ecosse donnait encore asile à des proscrits appartenant au parti Bonapartiste comme le Lieutenant Général comte de Flahaut, marié en 1817 à la baronne Keith, ou à des expatriés dont les intentions pouvaient être diversement interprétées.

La duchesse de Berry ne s'attarda pas à Hollyrood où elle s'ennuyait; et nantie de sa commission de Régente difficilement arrachée au Roi le 27 janvier 1831, elle partit pour Bath, puis alla à Londres où elle s'occupa de politique et d'intrigues, et finalement quitta l'Angleterre pour l'Italie le 17 juin de la même année.

Le Dauphin et sa femme, arrivés le 27 octobre 1830 à Edimbourg, s'installèrent d'abord en ville 21 Regent Terrace, et n'emménagèrent à Hollyrood qu'au printemps suivant.

Charles X se promenait parfois dans Edimbourg ou allait chasser avec son fils chez Sir Philip Durham, ou chez le comte de Weymiss. Ni le Roi, ni le duc d'Angoulême ne menaient une vie bien agitée; ils faisaient peu de politique active — faute d'argent peut-être, — laissant ls intrigus à la « Régente », et le calme était grand autour d'eux.

Ce calme même inquiéta Paris, sans doute, ou en tout cas donna à un vice-consul en mal d'avancement et désireux de se faire apprécier une occasion de montrer son zèle.

M. Lainé n'avait pas pensé que le paisible séjour des Bourbons en Ecosse mît en péril le trône de leur cousin. M. Leclerc en jugea autrement et semble avoir eu l'initiative des rapports que

nous donnons ici, et qui ne sont certainement pas sans un intérêt rétrospectif un peu mélancolique.

Il ne subsiste aucune preuve dans les archives du Consulat que ces rapports et ce zèle aient été récompensés comme l'espérait leur auteur.

11 Avril 1831.

MONSIEUR LE MINISTRE,

... Je n'ai trouvé aucune instruction relative à l'ex-roi Charles X et sa famille dont les actions ont le plus grand besoin d'être surveillées. Voici depuis quelques jours que j'ai la gestion de ce Consulat, ce que je suis parvenu à découvrir. Leur correspondance est des plus actives, surtout avec l'Espagne, et le Directeur de la Poste a été obligé de mettre un nouveau facteur exprès pour le service d'Hollyrood House.

La duchesse de Gontaut (1) est à Londres depuis un mois; on lui envoie d'ici des lettres qu'elle fait passer à un négociant de Calais, Isaac Vital, qui s'est enrichi en servant les Bourbons dans le temps de leur premier exil.

La duchesse de Gontaut a commandé à un Français de Dunkerque nommé Edouard, faiseur de silhouettes, et qui a découpé l'ex-famille royale et toute sa suite, une centaine de silhouettes représentant Mlle de Berri avec son frère lui offrant une fleur des champs appelée ici *forget me not*. Il y a deux jours que ces silhouettes ont été envoyées à Londres.

M. Fletcher, sculpteur dans cette ville, a fait en marbre le buste du duc de Bordeaux; il doit en faire un grand nombre en plâtre. J'aurai soin de vous instruire, M. le Ministre, de ce qu'on en fera.

Le besoin d'argent commence à se faire sentir à Hollyrood. Il y a quinze jours qu'une douzaine d'officiers de l'ex-garde royale sont arrivés à Edimbourg; Charles les a renvoyés ne pouvant, leur a-t-il dit, les entretenir à sa charge. On donne à chacun des maîtres des enfants de la comtesse de Rosny (2) 100 livres sterling, les gages des domestiques sont réduits à moitié. La

(1) Gouvernante de Mlle de Berry.

(2) Nom qu'avait adopté la duchesse de Berry en souvenir de la terre de Rosny.

comtesse de Rosny elle-même a quitté Edimbourg remettant à payer le faiseur de silhouettes à son retour et lui avouant être sans argent.

Le bâtiment de transport le Neptune, capitaine Hangard, parti de Cherbourg le 2 mars, relâché à Portsmouth le 23 et chargé d'effets pour Charles X est attendu ici. J'aurai soin de voir le capitaine de ce bâtiment, de le surveiller et de vous rendre compte du résultat de mes démarches.

Je suis occupé à me procurer le nom des principaux Français qui sont ici et qui ont suivi Charles X. J'en ferai un état que j'aurai l'honneur de vous adresser.

Depuis dix ans que j'habite ce pays, depuis six ans que je suis attaché à la chancellerie, je puis mieux que personne vous être ici de quelque utilité; comme ancien militaire, comme Français, je suis voué de cœur à mon pays et au Roi de son choix.

J'ai l'honneur, etc...

28 Avril 1831

MONSIEUR LE MINISTRE,

... Je n'ai pu jusqu'à présent me procurer qu'une partie des noms des principaux personnages qui composent la Cour d'Hollyrood, je vous envoie un état sous le numéro 1 et j'espère sous peu de jours vous adresser le numéro 2 qui en formera la totalité et j'aurai soin de vous tenir au courant des différentes mutations qui surviendront afin que vous puissiez être toujours à même de savoir si tel ou tel personnage se trouve ici.

La duchesse de Gontaut est revenue de Londres.

Le Cte Alfred de Damas (1) est ici depuis huit jours: il revient de Russie et doit partir sous peu. On attend M. de Bourmont.

La comtesse de Rosny (2) est toujours à Bath où M. de Bourmont a été la voir.

Le baron de Milange (3) a mis en lotterie sa voiture et ses chevaux et doit incessamment quitter cette ville.

---

(1) Chef d'escadron au 2e grenadiers à cheval, aide de camp du duc de Bordeaux.

(2) Duchesse de Berri.

(3) Ecuyer de Charles X. Sa femme s'était installée à Kingston près de Londres.

Les deux frères Le Brun, fils du banquier à Paris, sont ici, ils ont été présentés à la Cour d'Hollyrood.

Le buste du comte de Chambort (*sic*) se vend dans les rues d'Edimbourg sous le nom de Henri V; il en a été fait 200.

Une grande caisse en a été envoyée à Londres par M. Fletcher.

La comtesse de Guiche a mis en loterie un très beau nécessaire estimé cent livres sterling; elle cherche à vendre une partie de ses diamants.

J'ai l'honneur, etc...

24 Juin 1831.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser sous le N° 2 l'état nominatif des principaux personnages qui composent la Cour d'Hollyrood pour faire suite à celui qui était joint à ma dépêche du 28 avril dernier.

Depuis huit jours le marquis de Barbançois (1), le baron (de) Milanges, le marquis de Falaiseau, la comtesse d'Arm ont quitté Edimbourg.

Le comte de Brissac est venu passer quelques jours ici et en est reparti. Le comte Alfred (de) Damas est de retour depuis quelques jours et doit repartir sous peu, c'est le porteur des dépêches de Charles X à M. de Bourmont.

La duchesse d'Hamilton (2) qui habitait Hollyrood depuis six mois a laissé à son départ ses appartements à Mme la comtesse de Marne (3) qui est venue les occuper avec la duchesse de Gontaut et Mlle de Rosny.

Le prince et la princesse de Léon sont venus voir la duchesse de Gontaut leur mère, ils n'y sont restés qu'une quinzaine de jours.

Depuis un mois on ne s'entretient ici que des évènements qui doivent avoir lieu les 27, 28 et 29 juillet et qui renverseront le présent gouvernement. Ces nouvelles qui prennent leur source à Hollyrood et se répandent dans la ville prouvent qu'il se trame quelque chose, et c'est ainsi que longtemps avant l'anniversaire

(1) Sous-Gouverneur du Duc de Bordeaux.
(2) Femme du Gouverneur du Château.
(3) Nom qu'avaient pris le duc et la duchesse d'Angoulême.

du duc de Berri nous étions instruits qu'au mois de mai Charles X serait de retour en France. Nous savions qu'une quête pour les pauvres de Paris avait été faite parmi les Carlistes, qu'elle se montait à 50 Livres sterling, que même le duc de Rosny (1) avait donné 3 Livres sterling et sa sœur 30 shillings. Les derniers troubles du Faubourg Saint-Denis ont fait renaître la joie et l'espoir, on se berce de l'espérance ridicule d'un prochain retour et hier le comte de Rosny, accompagné du baron (de) Damas (2), de l'évêque catholique qui réside dans cette ville et deux autres personnages, est parti pour Glasgow; on veut que le Comte avant son départ voie tout ce qu'il y a de curieux en Ecosse.

Journellement des demandes de passeports me sont faites par des personnes qui ont suivi Charles X en Ecosse. J'ai cru qu'il était prudent de prendre sur moi de ne pas leur en délivrer et de les prier de s'adresser à Son Excellence Mgr l'Ambassadeur de France à Londres.

J'ai l'honneur, etc...

11 Août 1831.

...Je suis pertinemment instruit que M. Milanges n'est pas revenu dans cette ville, et que toutes les personnes qui comme lui faisaient partie de l'ex-Garde Royale ont quitté en même temps l'Ecosse pour se rendre sur le continent.

21 Octobre 1831.

A S. E. Mgr l'Ambassadeur de France près la Cour d'Angleterre à Londres.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copies des lettres que j'ai écrites à M. le Maire de la ville d'Edimbourg et de ses réponses relativement aux plaintes qui m'ont été portées par MM. Horeau et Périaux, Français, architectes, voyageant

---

(1) Le duc de Bordeaux.
(2) Ange Hyacinthe Maxence, Baron de Damas, Lieutenant Général, Ministre des Affaires Etrangères du 4 août 1824 au 3 janvier 1828, + 6 mai 1862, Gouverneur du duc de Bordeaux.

pour leur instruction, contre les poursuites, menaces et insultes de deux hommes appartenant à la police de cette ville.

Votre Excellence verra que m'étant rendu accompagné de ces artistes auprès de M. Stuart, surintendant de police, j'ai appris que ces deux hommes de police sont attachés au service de Charles X, que sous les ordres du baron Capelle, ex-ministre, des sieurs Guignard et Woelffel, anciens gendarmes, ils exercent une police régulière sur les Français qui habitent cette ville, sur ceux qui y arrivent, sur ceux qui en partent et même sur les étrangers.

Que le silence qu'a gardé M. Stuart qui devait m'informer des particularités de cette affaire m'a obligé de m'adresser à M. le Maire dont je n'ai pu obtenir que des réponses évasives.

Que les autorités qui sont persuadées par les Carlistes que le Gouvernement français veut attenter aux jours du duc de Bordeaux sont servilement aux ordres des habitants d'Hollyrood, et enfin qu'entièrement aux ordres de Charles X et de sa famille, nous sommes espionnés, insultés, molestés par eux et leurs adhérents.

MM. Horeau et Périaux ont, depuis quinze jours, quitté le pays et j'ai pensé qu'au lieu de donner aucune suite sérieuse à cette affaire dont la réussite serait bien douteuse, je devais seulement me borner à en instruire V. E. et attendre les ordres qu'Elle voudra bien me donner.

J'ai l'honneur...

15 Octobre 1831.

Au Très Honorable John Learmouth
Lord Provost de la Cité d'Edimbourg,

MM. Horeau et Périaux, architectes et citoyens Français qui voyagent pour leur instruction et qui se trouvent depuis une quinzaine de jours dans votre ville, sont venus me trouver le 5 de ce mois pour réclamer ma protection contre les enquêtes, menaces et insultes de deux policiers qui se sont présentés à leurs logements, 10 High Terrace, comme envoyés par M. Stuart, chef de la police, pour s'enquérir de leurs noms, pays d'origine, profession, motif de leur voyage, durée probable de leur séjour, et autres questions plus ou moins impertinentes.

Un jeune Ecossais qui, comme ils se rendaient à Edimbourg

a fait la connaissance de MM. Horeau et Périaux, et a pris une chambre dans la même maison qu'eux, a été également considéré par ces policiers comme suspect et molesté en conséquence. C'est en vain que la logeuse a représenté que sa maison était respectable, et que les visites répétées de la police lui faisaient grand tort.

Lors de la première visite de ces policiers, mes compatriotes se plaignirent à M. Hamilton, architecte, 57 York place, pour qui ils avaient une lettre d'introduction. Mais enfin ennuyés des visites répétées de la police, ils ont été obligés de réclamer mon assistance, afin que je puisse faire mettre un terme à ces molestations.

Le lendemain j'allai avec ces Français à l'office de police de M. Stuart, et ne fus pas peu surpris d'apprendre qu'il ne connaissait rien de l'affaire, et que ces policiers n'avaient reçu aucun ordre de lui. Mais de la déclaration de mes compatriotes que depuis leur arrivée à Edimbourg ils avaient été toujours suivis par un grand homme maigre avec des cheveux gris et une moustache noire, M. Stuart et moi avons reconnu ce dernier comme ne pouvant être que M. Guignard au service de Charles X.

Il est donc évident, My Lord, de l'exposé de ces faits qu'il y a à Hollyrood une police régulière qui exerce son autorité sur les Français de cette ville. Et pour justifier le besoin, les enquêtes et les recherches de cette police on répand les plus absurdes rapports auxquels les magistrats de cette ville semblent accorder crédit. Il est bien connu de chacun qu'il y a un mois, sous le prétexte que le Gouvernement Français avait envoyé des agents pour assassiner le duc de Bordeaux, on a doublé la garde d'Hollyrood et qu'on a placé une sentinelle à chaque porte à l'intérieur du palais.

Bientôt on n'observera même plus de formes avec les Français que l'on désigne sous le nom de Révolutionnaires. Déjà certains sont espionnés, leur asile violé, l'entrée de l'église catholique a été refusée récemment à l'un d'entre eux, le Gouvernement de Philippe Ier (*sic*) est insulté dans la presse du samedi soir, bref de toute manière on essaie d'ameuter contre nous la haine et le mépris des habitants de cette ville.

Le silence de M. Stuart, que j'avais prié de me mettre au courant de son enquête, me force à m'adresser à Votre Seigneurie

pour la prier de mettre un terme à un tel état de choses; et si contrairement à mon attente on nous laisse plus longtemps soumis à un tel régime, ce sera mon devoir de prévenir S. E. l'Ambassadeur de France à Londres de la situation dans laquelle nous nous trouvons ici afin qu'il obtienne de votre Gouvernement de nous préserver contre les manœuvres secrètes d'une famille qui partout désire faire éprouver sa supériorité et exercer sa vengeance.

Je suis de Votre Seigneurie, etc... (1).

Les intrigues et la campagne de la duchesse de Berri en Vendée furent une des causes du départ de Charles X de Holyrood où il aurait volontiers passé la fin de sa vie. La Cour de Saint James fit des remontrances au duc de Blacas sur l'activité politique de certains réfugiés d'Edimbourg; la duchesse d'Angoulême poussa son beau-père à demander à l'Empereur d'Autriche un asile que l'on voulait conditionner en Ecosse. Le choléra qui régnait en ce dernier pays, les tendances libérales du Gouvernement anglais contribuèrent aussi sans doute à hâter ce départ; M. Leclerc de Villeroche y fait allusion dans ses lettres.

19 Février 1832.

MONSIEUR LE MINISTRE,

... Charles X et sa famille, effrayés du choléra, vont quitter Holyrood; ils ont loué pour quelques mois un hôtel sur Charlotte square, dans un des plus beaux quartiers de la ville.

J'ai l'honneur...

16 Mai 1832.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le même jour que le courrier de Londres apporta la nouvelle de la résignation du ministère Gray, des placards invitèrent les réformistes à se rassembler le lendemain dans une plaine immense appelée le Parc du Roi, pour aviser aux mesures à prendre dans la situation critique où se trouvent les intérêts de la nation.

---

(1) Le 18 il y eut confirmation de cette lettre dont les termes eussent gagné à être plus mesurés; une réponse digne mais évasive y fut faite par les autorités d'Edimbourg et l'affaire en resta là.

Le 15, à 4 heures du soir, de 60 à 70.000 individus habillés de noir, décorés de nos couleurs nationales, s'y rendirent en corps de métier, portant des bannières noires avec différentes inscriptions relatives aux circonstances. Sur une entre autres on lisait ces vers :

There are three colours of the braves
These glorious days were three;
Down fell the despot and the slave
And lovely France was free.

Deux autres bannières portant, l'une l'effigie du Roi et l'autre celle de la Reine, furent brûlées au moment où l'on se sépara. Un drapeau tricolore avec l'emblème de la liberté ouvrit la marche de cette procession. En rentrant en ville elle s'arrêta devant Holyrood et aux cris de « A bas les tyrans, vive la Li-berté! » elle accueillit les enfants de la duchesse de Berri que la curiosité avait attirés aux fenêtres.

A Glasgow une pareille assemblée a eu lieu dans une prairie où 120.000 habitants avec 200 bannières étaient présent (1).

Malgré le retour de Lord Gray au ministère, la confiance qu'on avait en Sa Majesté Britannique ne s'est point rétablie. 6.000 ouvriers viennent d'être armés sur la promesse qu'ils ont faite de laisser par semaine 5 shillings de leur paie pour subvenir aux dépenses.

Un émissaire de la duchesse de Berri vient d'arriver ici avec plusieurs caisses de présents pour les enfants. Le baron de Damas est partit pour Londres avec l'intention d'aller à Paris s'il peut obtenir un passeport de l'Ambassadeur de France.

Un mois avant les évènements de Marseille, le duc et la duchesse de Guiche m'ont vivement pressé de leur donner à chacun un passeport pour Paris. Un premier refus ne les a pas rebutés et plusieurs personnes de distinction de cette ville sont venues mais sans effet intercéder en leur faveur.

Le duc de Cogny (*sic*) a passé quinze jours à Holyrood où il a été très bien reçu.

J'ai l'honneur...

---

(1) M. Leclerc voyait certainement grand; Glasgow ne comptait officiellement que 202.426 habitants en 1831. Il ne serait pas resté beaucoup de

13 Juin 1832.

Direction Politique N° 8, à M. le Ministre des Affaires Etrangères, Paris.

Monsieur le Ministre,

Depuis un mois le baron Milanges, chargé par la duchesse de Berry d'apporter à la duchesse d'Angoulême un album, était de retour à Edimbourg, mais sa présence faisait naître des soupçons à Holyrood, on y était instruit par sa police que plusieurs Français venus avec M. Milanges ne se montraient pas en ville, et que tous les jours il en arrivait qui se logeaient à Leith et aux environs d'Edimbourg, enfin on parvint à découvrir que le projet de la duchesse de Berry était de faire enlever son fils pour le conduire auprès d'elle et d'avoir en France, à la vue d'Henri V un soulèvement général. Depuis ce temps l'enfant est gardé à vue, il ne va plus au manège, seul amusement qu'on lui donnât. Il ne sort qu'en voiture pour aller à l'église catholique et accompagné de Charles X, du comte et du baron de Damas et du duc de Guiche, on se méfie même de Woelffel avec qui il sortait seul auparavant.

Charles X est outré de colère, il traite la duchesse de Berry de folle, il vâ même jusqu'à désirer qu'on l'arrête dans la Vendée, il se promet de ne pas la recevoir si elle revient en Ecosse et même de la priver de la personne de ses enfants.

Le duc de Bordeaux garde le lit depuis quelques jours : on attribue son indisposition aux inquiétudes qui lui donnent les dangers où sa mère s'expose, mais c'est plutôt, dit Dr Abercombie (1), l'effet de la contrainte dans laquelle on le tient, les frayeurs qu'on lui donne et le manque d'exercice si nécessaire à son âge.

Il vient très souvent à Leith des contrebandiers qui importent de l'eau de vie et qui, après l'avoir vendue, viennent en ville demander la charité en se donnant pour des matelots naufragés. Deux de ces vagabonds se sont présentés il y a quelques jours, à la Chancellerie, mais instruit de leurs menées je les ai

---

monde au logis et c'eût été admettre que Glasgow était unanime ou presque au point de vue politique, ce qui était loin d'être le cas.

(1) Président de l'Intendance Sanitaire d'Edimbourg.

menacés de les faire prendre par la police et de les faire reconduire en France. Plus heureux à Holyrood où ils ont été se plaindre que je les avais maltraités parce que ils m'avaient dit être bretons, ils ont reçu 19 Livres sterling sur la promesse qu'ils iraient servir la bonne cause (1).

Le duc de Polignac vient de partir pour Londres. Chargé, à ce qu'il dit, d'une mission importante.

M. Lambert, ancien employé à la monnaie, est venu de Londres par ordre de Charles X pour faire frapper ici des pièces de 5 francs et des médailles à l'effigie de Henri V. On peut, avec des protections, s'en procurer moyennant 10 shillings...

J'ai l'honneur, etc...

3 Septembre 1832.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous annoncer le départ très prochain de Charles X et de sa famille pour Graetz en Autriche; ils ont l'intention de frêter un bâtiment à vapeur pour Rotterdam d'où ils se rendront à leur destination. Charles X a fait samedi ses adieux à Lord Weymouth (2); ils ont tous deux pleuré en se quittant.

A la nouvelle d'un départ aussi inattendu, car Charles X avait dit à son arrivée qu'il venait mourir en Ecosse, toute notre ville est en émoi. Il est certain qu'outre la vanité des Ecossais qui était flattée de posséder un roi, quoique ce ne fût qu'un roi détrôné, la ville, sous le rapport pécuniaire, y perdra beaucoup; en effet, on peut porter le nombre des Français résidant ici, y compris les hôtes d'Holyrood, à deux cents. De plus, une grande quantité d'émigrés allait et venait sans cesse; pendant l'été la noblesse du pays se rendait plus souvent en ville, en hiver elle préférait Edimbourg à Londres, et même celle de Londres venait briguer un tabouret à Holyrood.

---

(1) Evidemment il y avait un contraste entre la charité d'Holyrood house et les résultats d'une « souscription en faveur des blessés, des veuves, et des orphelins des trois mémorables journées de juillet « dont nous parle le vice-consul le 28 avril 1831. Cette souscription rapporta L. 4.19.O., soit à 25,80 la livre sterling : 125 fr. 13 « et sur une population de 120.000 habitants il n'y a qu'un seul Ecossais, bien digne d'être fait connaître aux Français, M. le major Willian Yule, qui, dans cette circonstance ait sympathisé avec eux » ajoute avec indignation M. Leclerc.

(2) Lord Weymiss?

J'aurai soin, Monsieur le Ministre, de vous instruire du moment où Charles X et sa famille auront quitté l'Ecosse et des circonstances qui pourront accompagner ce départ.

J'ai l'honneur...

Charles X avait espéré que le Gouvernement anglais mettrait pour son départ un navire de l'Etat à sa disposition. On le lui avait promis... Il fut obligé, las d'attendre, de frêter à ses frais un vapeur, l'*United Kingdom.* Le *Lightning,* vapeur de l'Etat, arriva à Leith deux jours après le départ du Roi. « It was too late and was probably meant to be so », dit M. A. Francis Stuart dans son étude sur les Bourbons exilés en Ecosse (1).

Le Roi s'embarqua à Leith le 18 septembre 1832, au milieu des larmes universelles; la municipalité, la société, le peuple l'accompagnèrent jusqu'au quai.

19 Septembre 1832.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux se sont embarqués hier pour se rendre à Hambourg; ils sont accompagnés du duc de Polignac, du duc de Blacas, du comte de Maupas (2), du baron et du comte de Damas, et d'environ trente personnes de leur suite.

Le Lord Provost suivi des membres du Conseil de cette ville et de quelques personnes de distinction se sont rendus à Holyrood pour faire leurs adieux à Charles X et à sa famille et les ont conduits jusqu'à Newhaven où ils sont montés à bord du *United Kingdom,* bâtiment à vapeur de la force de 300 chevaux et le plus grand qui ait été construit dans ce pays.

La duchesse d'Angoulême est partie le 6, accompagnée de la vicomtesse d'Agou (*sic*) et du comte O'Hegerty fils pour se rendre par terre à Londres.

La duchesse de Gontaut et Mademoiselle de Berry sont parties en voiture le lendemain, conduites par le duc de Blacas, pour rejoindre à Londres la duchesse d'Angoulême et de là s'embarquer pour Rotterdam.

---

(1) *The Exilea Bourbons in Scotland,* p. 130, note 1.
(2) Sous-Gouverneur du duc de Bordeaux.

Le duc et la duchesse de Guiche ont quitté cette ville le même jour; ils vont aux environs de Londres passer quelque temps chez leurs parents, leur deux fils accompagnent le duc de Bordeaux en qualité de pages.

Le cardinal Latil (1) est encore ici.

Charles X a frêté un bâtiment à voile pour transporter à Trieste des effets et les gens de sa maison; avant son départ six valets de pied et cuisiniers ont été congédiés : on leur a payé 250 francs pour leur voyage.

La colonel Louis Cadoudale (*sic*), arrivé depuis quelques jours, était porteur de dépêches; on prétend qu'elles annoncent de grands évènements qui doivent avoir lieu sous peu à Paris.

J'ai l'honneur...

28 Octobre 1832.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que les gens de la maison de Charles X, au nombre de 28, se sont embarqués le 21 du courant pour Hambourg sur le shooner le *Hanovre* de Leith. Ce bâtiment transporte aussi les effets laissés à Holyrood; ainsi il ne reste plus ici aucun individu attaché à l'ex-famille royale, ni aucun effet à elle appartenant.

29 Octobre 1832.

A M. Durant Saint-André, consul général de France à Londres.

Monsieur le Consul,

... Le 21 du courant les gens de Charles X, au nombre de 28, se sont embarqués pour Hambourg sur le shooner, le *Hanovre* de Leith, le bâtiment porte aussi les effets restés à Holyrood....

J'ai l'honneur...

La cour d'Holyrood ne comprenait pas que des gens titrés comme les rapports du Consul pourraient le donner à croire. Toute une foule de petites gens évoluaient autour de Charles X que nous ne connaissons que par les registres même du Consulat.

---

(1) Archevêque de Reims et aumônier de Charles X, on connaît son rôle avant la Restauration auprès du comte d'Artois et de Mme de Polastron.

A côté du baron de Damas « Gouverneur de S.A.R. M. le duc de Bordeaux », ou de son frère le comte Alfred de Damas, aide de camp du Prince, qui signent des procurations pour vendre des titres et faire venir des fonds de France, nous voyons Pierre Bonnel « garçon de garde-robe au château des Thuileries », Henry Goeury « garçon de toilette de Charles X », Victor Lalouette « maître d'hôtel du Roi », Louis Goupy « garçon servant de Charles X », les frères Coutem « valets du Roi », François Vallerant et Eloy Lorgnet (1) tous deux « garçons de toilette du comte de Marne », J.-B. Lelièvre « employé chez la comtesse de Marne » et qui s'est marié le 27 juillet 1830 à Marguerite Bourel avant de quitter Paris, Emile Saintard « cuisinier de Charles X », et bien d'autres qui signent procuration pour toucher les gages que la liste civile leur devait et qui leur furent très honnêtement payés par le Gouvernement de Louis Philippe.

Il y avait de quoi être agacé parfois, pour M. Leclerc, des bévues de la poste : nous le voyons protester le 20 mai 1831 parce que celle-ci — M. Lainé n'étant pas à Edimbourg —, dirige le courrier du consulat sur Holyrood qui le renvoie naturellement au gérant avec retard.

Mais nerveux et d'ailleurs se trouvant dans une situation d'autant plus délicate avec la présence de Charles X en Ecosse qu'il n'était pas lui-même consul et ne faisait qu'en tenir la place, M. Leclerc se croyait, se voyait et s'estimait espionné, insulté et molesté à toute occasion. Nous l'avons déjà observé plus haut dans sa lettre du 21 octobre 1831 à l'Ambassadeur. Le 22 juin il s'indigne parce que dans une pièce donnée au Théâtre Royal, « *Victorine* », on représente un galérien échappé sous les apparences d'un ancien soldat de la Garde Impériale dont il porte encore l'uniforme, que cet homme crie « Vive la Liberté ! » et chante la « Marseillaise », et il écrit énergiquement au Lord Provost pour que l'acteur change de caractère.

Toutefois, le 30 juillet, cela devient plus sérieux et il a raison de se plaindre : nous aimerions pourtant connaître un peu plus de l'incident que la lettre suivante ne nous en apprend, et nous aimerions aussi savoir comment l'affaire fut réglée.

(1) Ce dernier, qui avait épousé Thérèse Nathalie Dutillier, eut un fils, Louis Henri, né le 9 juillet 1832 à Holyrood.

30 Juillet 1832.

Au Lord Provost d'Edimbourg.

My Lord,

M. Stevenson, ingénieur civil (1), est venu hier matin m'exprimer ses sentiments de désapprobation en voyant le drapeau français arboré à ma maison un dimanche.

Quoique je fusse un peu surpris du reproche absurde d'un homme qui n'a ni le droit ni la position de me le faire, j'ai essayé néanmoins de lui faire comprendre que bien loin de manquer au respect dû aux habitudes de ce pays, j'avais donné moi-même une réunion pour l'anniversaire de Juillet, le vendredi 27, afin de pouvoir hisser mon drapeau le dimanche comme on le fait au château d'Edimbourg et à bord des navires dans le port de Leith.

Mal satisfait de ma réponse, M. Stevenson ajouta qu'il estimait que je dépassais mes pouvoirs, que les couleurs françaises servaient de ralliement aux radicaux et de ce fait étaient vues avec hostilité dans ce pays, et enfin, il me menaça en s'en allant de les faire enlever de force.

Effectivement, à 2 heures, comme j'étais sorti et que ma femme et mon enfant se trouvaient seuls dans la maison, quatre officiers de police se présentèrent, trois d'entre eux restant dans la rue, et l'un seulement sonnant la cloche, et demandant à parler au Consul de France, Mme Leclerc lui dit que j'étais sorti et l'homme de police, d'une façon fort impertinente, lui a demandé si elle savait qui il était? A sa réponse qu'elle l'ignorait, il répondit qu'il appartenait à la police. « Ni mon mari, ni moi, n'avons rien à faire avec vous », lui répondit-elle en lui fermant la porte au nez.

Pendant ce temps, la vue de trois agents de police dans la rue attirait un grand nombre de gens se rendant à l'église qui s'informaient de l'affaire. Nous sommes venus enlever ce drapeau, dit l'un des policiers. — C'est bien dommage car il est bien joli, fit un gamin. — Comment osez-vous parler ainsi? fit l'un des hommes de la police. Une heure environ plus tard, un autre

(1) Il s'agit du grand-père de l'écrivain.

policier, celui-ci en uniforme mais poli, demanda le consul de France; comme Mme Leclerc répondait qu'il n'y était pas, il demanda à quelle heure on pourrait le voir, et il lui fut répondu à 4 heures. La dessus cet homme alla voir M. Stevenson qui l'attendait sur sa terrasse pour lui rapporter la réponse de ma femme.

Hé bien, My Lord, puis-je vous demander ce que méritent de telles insultes adressées à moi, dans ma propre maison, cette attaque aux droits des gens, cette intention d'enlever les couleurs françaises, et ce manque de respect à l'égard de mon pays dans ma propre personne?

Comment s'attendre à une telle conduite de la part d'un homme comme M. Stevenson, dont l'éducation et le rang augmentent la faute et la rendent presque inexcusable! Une chose pareille aurait à peine pu se passer dans les états de Don Miguel; et elle a lieu dans un pays civilisé, dans l'Athènes moderne!

Comme Consul de France par intérim en Ecosse, je suis sous votre protection et je vous demande au nom de S. M. le Roi des Français une prompte et exemplaire réparation.

Je suis...

M. Masclet avait nommé M. Thomas Edmonstone, J. P., comme agent consulaire à Lerwick, Iles Shetland, le 5 sept. 1826. Et pendant quelques années tout alla très bien : le consul ignorait la géographie de l'Ecosse, probablement, et pensait que son représentant était « quelque part dans le Nord ». Les Iles Shetland n'étaient pas d'un abord très facile, sauf pour les pêcheurs. Bref, le Consul écrivait à l'agent consulaire à Lerwick et en recevait des réponses. Mais il y eut un accident (1), et l'on s'aperçut que M. Edmonstone n'habitait pas Lerwick, et le consul dut préciser : « que l'agent consulaire de France n'était pas un certain Balfour Spence qui se donnait beaucoup de mal à Lerwick, mais M. Thomas Edmonstone qui réside à Buness » (2).

« Buness »? dut se demander le Consul (comme moi-même je me le suis demandé) « où cela peut-il bien être? » et après des mois de réflexion, il écrivait, le 11 septembre 1835 : « Voyons,

(1) Lettre du 28 mars 1834.
(2) Lettre du 17 décembre 1834.

voyons. I desire to know if the name of your residence is Buness as here spelled, at what distance it is from Lerwick... ».

Et le 11 octobre, M. Edmonstone expliquait avec candeur que « Buness » était le nom de sa propriété, que son adresse était Thomas Edmontone esq., Buness, Isle of Ust, Scotland, et que c'était de là qu'il administrait son agence par l'entremise d'un de ses commis, M. Balfour Spence, — ce qui était d'ailleurs contraire aux règlements.

Il faut avouer que les Affaires Etrangères étaient peu exigeantes sous la Monarchie de Juillet — il est vrai que M. Edmonstone n'était pas rétribué pour ses fonctions d'agent consulaire. On le maintint donc en place et ce ne fut que le 19 mars 1843 que M. Archibald Greig fut nommé agent consulaire à Lerwick, sans que cependant M. Edmonstone fût remercié, car il conserva son agence à « Buness » jusqu'en 1855. Une lettre du 9 mai 1844 parle des agences aux îles Shetland, l'une du Nord, et l'autre du Sud. Edmonstone devait démissionner cependant le 5 août 1855. On ne le laissait pas tranquille avec sa propriété de Buness : le consul n'avait-il pas l'audace de lui faire observer pour la n[me] fois : « Vous datez vos lettres et vos certificats de Buness. Or, Buness est le nom de votre propriété; le nom de votre agence est Balta Sounde »?

Il était impossible à un seul consul d'administrer à la fois le consulat de Liverpool et celui d'Ecosse; M. Leclerc ne paraît pas avoir jamais correspondu avec M. Lainé comme chef de poste, et le consulat se trouvait de ce fait ainsi entre les mains d'un simple gérant sans qualifications ni titres aucuns à le diriger. On le comprit sans doute à Paris, et le 15 mai 1833, M. François Pascal Angrand était nommé consul à Edimbourg. La passation du service entre lui et M. Lainé eut lieu le 31 juillet 1833.

Consul à Liverpool de 1821 à 1832, M. Angrand devait finir sa carrière comme consul général Chargé d'Affaires en Amérique centrale (25 avril 1864-1865), après en avoir assumé les fonctions en Bolivie du 15 février 1848 à 1850 déjà.

Chose assez curieuse, M. Angrand avait déjà succédé à M. Masclet à Liverpool, et le remplaçait de nouveau à Edimbourg.

Il arrivait avec ses deux fils (1) auxquels nous le voyons donner des certificats d'études consulaires en 1836 (2). Il logea. 12 Ann Street, de 1834 à 1838, puis 47 George Steet, de 1840 à 1841. Son arrivé coïncida avec le départ de M. Leclerc qui ne figure plus sur aucun des registres du consulat. Tout au contraire, M. Duriez y reparaît, après un M. Théodore Derigny, né à Cette, le 22 décembre 1812, dont la signature figure le 7 mai 1837 et un M. du Laz qui signe le 25 janvier 1838; les deux fils de M. Angrand ont manifestement aidé leur père pendant les trois premières années de sa gestion. M. Duriez était de nouveau nommé Chancelier Royal le 1er décembre 1838.

Chose remarquable, les heures de bureau qui nous sont données officiellement n'ont pas changé depuis cette époque; le Consulat, fixé à Ann Street en 1834, ouvrait de 10 heures du matin à 4 heures du soir, soit six heures par jour.

1833 est au point de vue consulaire une grande date. Louis Philippe a beaucoup légiféré et arrêté pour donner leur statut aux cadres consulaires; une circulaire du 31 août 1833 sur le service cousulaire prévoit la désignation d'une commission dont les décisions converties en Ordonnances Royales constitueraient un Code consulaire dont la base serait naturellement la Grande Ordonnance de 1681.

En vertu de ces Ordonnances de 1833, les vice-consuls devinrent consuls de 2e classe, leur titre passant aux agents consulaires dont il relevait les fonctions.

L'article II de l'Ordonnance du 20 août 1833 portait que les élèves consuls seraient choisis de préférence parmi les fils

(1) Passeport de M. Philippe Angrand, octobre 1835 : étudiant, âge 21 ans, taille 1 m. 78, teint brun, cheveux noirs, yeux bruns, nez fort.
— M. Anatole Angrand, âge 23 ans, taille 1 m. 68, teint brun, cheveux bruns, nez aquilin.

(2) Nous, Consul de France en Ecosse... certifions que Philippe Evariste Gonzalve Angrand a rempli pendant deux ans les fonctions de chancelier auprès du Consul de France en cette résidence et que s'étant instruit avec zèle des devoirs de cette charge et de tout ce qui s'y rapporte... Il a fait avec exactitude les actes attribués aux Chanceliers et concouru avec intelligence aux actes administratifs du Consul... En foi de quoi nous lui avons délivré le présent.

Edimbourg, le 5 juin 1836,
signé : ANGRAND.

ou petits-fils de consuls comptant 20 ans de carrière : mais, naturellement, il y avait des examens à passer, et la promotion définitive n'arrivait qu'après plusieurs années de probation.

L'agent consulaire de France à Glasgow, M. Harmant, fut obligé de démissionner aussi à cette époque; nous l'apprenons par une lettre des plus édifiantes de M. Angrand, du 3 décembre 1834. M. Harmant, professeur de français avant tout, s'était absenté sept semaines sans en prévenir son chef; il était à la campagne, remplacé par un de ses amis sans doute : il paraît que c'était son habitude, et que les prédécesseurs de M. Angrand, peu curieux, ou à qui aucune plainte n'était parvenue, l'ignoraient. Le nouveau consul avait, semble-t-il, l'habitude des postes à personnel douteux, on peut l'inférer d'une de ses phrases, — et il se décida à une enquête personnelle sur les lieux. Or, M. Harmant vendait les passeports assez bon marché : 10 francs, mais en plus des taxes régulièrement acquittées au Consul; il faisait payer les certificats « gratis », bref « traitait les clients en autocrate ». En l'absence de M. Harmant, qui n'avait pas de bureau, étant maître de langues, la servante répondait pour lui, offrant de donner des passeports, des certificats, et en délivrant elle-même, « faisant faire par une personne qui venait tous les matins s'informer s'il y avait à faire » (et cet individu était taré et connu comme tel).

Invité à plus de régularité dans son activité (les Affaires Etrangères, encore un coup sont maternelles et ne veulent pas la mort du pécheur) M. Harmant fit observer qu'il n'allait pas très loin, que l'endroit où il résidait n'était qu'à six heures de la ville et que de là il expédierait les affaires sans suppléant à Glasgow. M. Angrand fit observer que cela faisait 50 milles de distance, 12 heures de délai aller et retour, et que c'était inadmissible. Et M. Harmant, dégoûté de ce qu'on ne pouvait plus faire à sa guise, démissionna le 8 juillet 1834.

Son remplacement paraît avoir été difficile, sans doute faute de recettes suffisantes pour attirer les candidats : nous voyons M. John Alston faire d'abord l'intérim; puis M. Robert Findley pressenti accepte en principe, mais démissionne le 7 novembre 1834. Ce n'est enfin que le 7 janvier 1835 que M. James Buchanan est nommé agent consulaire. Il devait conserver l'agence 16 Union Street, jusqu'à 1844.

La gestion de M. Angrand paraît s'être écoulée sans évènement important. Citons parmi ses visiteurs l'archéologue et érudit Francisque Michel (Lyon 1809 - Paris 1887) qui vint à Edimbourg en mission en 1837. M. Angrand resta à son poste jusqu'en 1841. Mais le 10 décembre 1840, M. Pierre Fourrier de Serre était nommé pour le remplacer dans cet Edimbourg où nous l'avons vu faire ses premiers pas dans la Carrière comme chancelier, de décembre 1819 à juin 1820. M. de Serre venait de Suède, et ne prit possession de son poste que le 17 mai 1841, et se logea 21, Inverleith Row. Il devait diriger cinq ans son consulat et y mourir le 10 mai 1846, laissant huit enfants dont cinq mineurs.

M. de Serre éprouva les mêmes ambarras financiers que ses prédécesseurs; il se plaignait hautement des difficultés de sa position : une lettre de Guizot, du 21 janvier 1842, lui fit prendre patience.

« Monsieur, j'ai reçu vos observations sur les conséquences du refus que les Chambres ont fait l'année dernière d'allouer l'augmentation de traitement demandée en faveur de votre poste.

Il ne m'a pas été possible de vous éviter les embarras de position dont vous vous plaignez mais le Budget de 1843 qui va être présenté aux Chambres propose une augmentation de trois mille francs pour le Consulat d'Edimbourg. Je dois croire que la persévérance de nos demandes dissipera toute incertitude sur l'utilité de la mesure, et il me sera fort agréable d'avoir à vous annoncer qu'elle est définitivement autorisée.

Agréez.................

Signé GUIZOT. »

Effectivement le traitement du consul de France en Ecosse passa en 1843 de 15.000 à 18.000 francs.

Il ne semble pas que la gestion de M. de Serre ait été particulièrement mouvementée. Cependant j'ai trouvé des lettres de lui au Département au sujet du séjour en Ecosse du comte de Chambord en 1843 qui ne sont pas sans un certain intérêt (1) et qui dénotent chez leur auteur une largeur d'esprit bien différente

(1) *Journal des Débats*, 10-11 avril 1939.

de l'étroitesse de M. Leclerc dix ans auparavant. On ne saurait trop remarquer à ce sujet la position délicate dans laquelle se trouvait le consul de France en Ecosse durant le séjour à Edimbourg du comte de Chambord à qui les honneurs royaux étaient rendus. Mais M. de Serre ne manquait pas de tact et aucun incident fâcheux ne marqua le séjour du Prince en Ecosse.

Notons en passant une réforme consulaire des plus intéressantes. Jusqu'alors consuls et diplomates formaient en somme deux services différents. Une circulaire du 20 juin 1845 modifie celle de 1833 en élargissant l'entrée dans la carrière consulaire; peuvent y être admis dorénavant les diplomates ayant 5 ans de service diplomatique effectif grade pour grade, les chanceliers royaux (c'est-à-dire les chanceliers officiels de Consulats de 1re classe) après 8 ou 10 ans de grade, le tout pour les 2/5 des places vacantes. Evidemment cela diminuait les chances des consuls, et l'on ne voit pas de contre-partie du côté diplomatique...

Jusqu'alors nos consuls en Ecosse avaient joui du grand avantage de ce que leur chancellerie, depuis ses débuts, avait eu à sa tête, d'une façon plus ou moins constante, le même chancelier, M. Jean Louis Duriez. Il est bon d'avoir ainsi dans un poste un agent subalterne qui assure la tradition (1). Sans doute M. Duriez, nous l'avons vu, du temps de M. Hugot n'avait fait qu'aider à ses moments perdus le Consul; mais on faisait appel à sa bonne volonté toutes les fois que l'on se trouvait dans l'embarras, et à de nombreuses reprises il avait été officiellement confirmé dans ses fonctions de Chancelier Royal, notamment le 22 juillet 1817, le 3 avril 1828, et le 10 décembre 1838, d'autres chanceliers n'ayant fait que passer au Consulat sans s'y attarder, M. de Serre d'abord en 1820, M. Leclerc de 1827 à 1828, et de 1831 à 1832, M. Dérigny, que nous voyons signer comme chancelier, en 1837 et en 1838, et M. du Laz le 16 décembre 1837.

Mais les agents, même les plus dévoués, ne sont pas immortels, et M. Duriez, né à Paris le 2 janvier 1797, mourait prématurément le 29 décembre 1843, léguant son argenterie et sa croix

(1) Le Consulat de Glasgow a été privilégié sous ce rapport avec M. G. Moir qui est demeuré dans sa chancellerie comme secrétaire auxiliaire de 1870 à sa mort en 1925.

de Chevalier de la Légion d'Honneur au consul, et le reste de sa fortune — ce qui semblerait indiquer que le métier de professeur de français enrichissait son homme au début du XIXe siècle — à ses trois frères et à des amis divers d'Edimbourg. Il était célibataire.

M. Henri Dufour lui succéda le 2 février 1844 comme Chancelier Royal : il était « de carrière ». C'était à lui qu'était réservé le pénible devoir de dresser l'acte de décès de M. de Serre, le 10 mai 1846. M. de Serre mourut en effet à son poste laissant une veuve, sa seconde femme, épousée en Suède en 1832, et 5 enfants mineurs, sans compter les trois qu'il avait de sa première femme. Sa veuve se retira immédiatement dans sa famille à Elseneur avec ses enfants.

L'histoire des agences est peu importante dans cette période; deux nouvelles furent fondées, celle de Dundee le 27 décembre 1843, avec M. Leighton comme titulaire, et celle de Kirkwall, dirigée par M. Robert Searth, le 17 janvier 1845. Ces deux agences indispensables au service n'ont pas cessé de fonctionner jusqu'à ce jour.

Le Département ne se hâta pas de remplacer M. de Serre, Le baron de Maussion ne fut nommé que le 13 mars 1847 et n'arriva que le 16 avril à Edimbourg. Il devait être révoqué un an plus tard, le 14 avril 1848, et remplacé par M. Joseph Métaisyer, météore, qui demeura moins de douze mois en place et disparut le 9 avril 1849, son prédécesseur ayant été rappelé le 12 mars précédent. Le baron de Maussion devait occuper son poste jusqu'an 30 mars 1853 (1).

Quoiqu'il eut pris dès le début une place de premier plan dans la société écossaise, grâce à des relations personnelles entre autres avec Lord Belhaven, High-Commissioner à plusieurs reprises pour la Reine Victoria à l'Assemblée de l'Eglise d'Ecosse, Adolphe Antoine Thomas, baron de Maussion, Officier de la Légion d'Honneur, n'eut pas le temps de montrer son talent dans les quelques mois où il représenta Louis-Philippe en Ecosse. A

(1) Il logeait 36 Great Kingstreet; M. Métaisyer habita au 7 de la même rue et y transporta le Consulat dès le 1er juin 1848.

son départ M. Dufour, qui avait déjà géré le consulat à la mort de M. de Serre, le dirigea encore à partir du 22 mai 1848 jusqu'à l'arrivée de M. Métaisyer, le 27 octobre.

La gestion éphémère de ce dernier n'a pas d'histoire. Une lettre de lui, du 6 janvier 1849, parle de ses « antécédents administratifs », et de l'exemple qu'il suivra de la « dignité politique » du chef de sa famille, et laisse entendre que sa nomination était due aux évènements. Le 7 février il demandait que M. Edmond d'Abzac fût accepté comme attaché sans traitement à son poste, une représentation importante, estimait-il, étant indispensable au Consulat de France à Edimbourg, où il faut pouvoir se montrer avantageusement; mais aucune trace de réponse ne figure aux archives du poste, et il est à supposer que M. d'Abzac suivit M. Métaisyer dans sa retraite en 1849.

La seconde gestion de M. de Maussion (son titre était tombé avec le trône du Roi des Français et ne devait être repris par lui qu'à l'avènement de Napoléon III), tout en lui valant la cravate de la Légion d'honneur en 1851 et le grade de consul général, devait, nous allons le voir, apporter un nouveau changement dans la position du Consulat de France en Ecosse. Edimbourg défendait difficilement sa position de capitale de l'Ecosse et allait bientôt perdre celle de la première ville de ce royaume. Cependant elle restait encore le centre de la vie sociale. M. de Maussion s'y trouvait à merveille; il était un homme du monde, reçu partout dans la meilleure société; bien en cour auprès des gouvernements successifs de la France — sauf la république de 1848 : il ne cachait pas ses sympathies politiques, et personne ne semblait lui en savoir mauvais gré. — Le 15 janvier 1850, il signale le passage de la Grande Duchesse de Bade et mentionne son assiduité auprès d'elle qu'il a connue du temps de l'Empire. C'est bien pire en juillet 1850 : le Prince et la Princesse de Joinville, accompagnés de leurs enfants, arrivent le 5 à Edimbourg se rendant dans le nord de l'Ecosse, et le Prince a traité notre consul « avec beaucoup de bonté ». L'année suivante, à la même époque ce sont la Duchesse d'Orléans et ses fils le Comte de Paris et le Duc de Chartres, qui traversent Edimbourg le 4 juillet pour se rendre au bord de la mer; et le

8 la reine Marie Amélie, sous le nom de comtesse de Neuilly, arrive à Edimbourg, avec le prince de Joinville, la princesse Clémentine de Saxe Cobourg et ses dix petits enfants; ils doivent aller à Oban, puis Inveraray par Glasgow; le duc et la duchesse de Nemours doivent les y rejoindre le 20; entre temps ils assistent à une messe d'anniversaire pour le duc d'Orléans le 13, dite par l'Evêque d'Edimbourg lui-même.

Le Baron de Maussion créa deux nouvelles agences consulaires : celle d'Aberdeen, le 6 mars 1847, avec à sa tête M. Arthur Thomson; et celle de Cromarty qui ne dura que du 19 novembre 1847 au mois de septembre 1848, dirigée par M. Alexander Gordon Graham.

M. Dufour n'avait pas été révoqué en 1848 comme son chef; la foudre qui frappe les chênes épargne les roseaux; mais son changement avait été réclamé par M. Métaisyer, sur sa demande paraît-il, le 5 août 1848 : l'entente semble avoir été difficile entre le consul et son subordonné d'après une lettre du 27 août relative à des points de service sur lesquels ils ne s'entendaient pas et au sujet desquels le consul — peu sûr de sa science — demande des précisions au Département. Il est probable que M. Métaisyer était assez satisfait de se débarrasser d'un chancelier qui en savait plus long que lui. M. Dufour fut envoyé à Dublin le 8 novembre et remplacé le 1er décembre 1848 par M. Charles Louis Thiercelin qui resta en charge jusqu'au mois d'août 1853.

Le 11 décembre 1848, les agents consulaires de Glasgow, Dundee et Aberdeen étaient nommés vice-consuls honoraires pour récompense de leurs *longs* services — ce qui était étrange en ce qui concerne le nouveau vice-consul d'Aberdeen qui n'avait qu'un an de service... Mais en époque de révolution...

Mais la vie politique quittait Edimbourg devant la centralisation progressive de l'administration britannique; Glasgow devenait définitivement la première ville d'Ecosse pour l'importance de sa position comme de son commerce; l'on ne pouvait laisser plus longtemps cette ville sans consul : l'agent consulaire de France, M. John Wedderspoon, qui avait succédé à M. James Buchanan le 4 mai 1844 et demeurait à Saint-Enoch Square, ne pouvait suffire au travail exigé de lui.

Sur un rapport de M. de Maussion dont la minute malheu-

reusement ne figure pas aux archives du Consulat, il fut décidé d'y transférer le siège du Consulat de France en Ecosse, sans toutefois supprimer le poste d'Edimbourg. L'Ecosse était bizarrement partagée entre les deux Consulats : la circonscription de celui de Glasgow comprenait la côte occidentale d'Ecosse du cap Wrath à Dumfries exclusivement, les Iles et les Comtés d'Argyll, Dumbarton, Renfrew, Lanark, Ayr et Wigtown. Le consulat d'Edimbourg conservait la côte Est de l'Ecosse avec les agences consulaires importantes qui s'y trouvaient. Le baron de Maussion prenait sa retraite le 30 mai 1853, laissant son consulat d'Edimbourg à M. Jules Fleury qui devait finir sa carrière comme consul général à Londres où il fut nommé en 1860. Glasgow était confié à M. Pierre Victor Mauboussin. Il devait paraître bientôt évident que l'Ecosse était trop petite pour deux consuls. Celui d'Edimbourg va dorénavant mener une vie diminuée et difficile de consulat secondaire dont les titulaires se succèdent rapidement jusqu'au 17 mars 1866, où il est supprimé pour être transformé en vice-consulat le 25 avril et disparaître définitivement le 1er juillet 1895.

Alfred DE CURZON.

CONSULAT DE FRANCE EN ECOSSE

Consuls : I. Jean-Baptiste Pétry, 1792-1793; — II. Nicolas Hugot (Glasgow), 1814-1817; — III. Aimé Masclet, 1823-1827; — IV. Joseph Lainé, 1828-1833; — V. François Pascal Angrand, 1833-1842; — VI. Pierre Fourrier de Serre, 1840-1846; — VII. Adolphe Baron de Maussion, 1847-1848; — VIII. Joseph Métaisyer, 1848-1849; — IX. Adolphe Baron de Maussion (2e fois), 1849-1853.

Chanceliers : Jean Harmant, 1815-1817 (Glasgow); — J. Louis Duriez, 1817-1825 (Edimbourg); — P. F. de Serre, 1819-1820; — Théodore Leclerc, 1825-1832; — J. L. Duriez (2e fois), 1828; — Philippe Angrand, 1833-1836; — Anatole Angrand, 1833-1836; — Théodore Derigny, 1837-1838; — N. du Laz, 1837- ; — J. L. Duriez (3e fois), 1838-1843; — Henri Dufour, 1844-1848; — Ch. L. Thiercelin, 1848-1853.

I. Pétry Jean-Baptiste, vice-consul à Charleston (Caroline du Nord) 24 août 1783, agent de la Marine et du Commerce (consul) en Ecosse octobre 1792 - 22 février 1793, commissaire aux Etats-Unis du Comité exécutif provisoire (fin 1793) vendémiaire an II, consul à Philadelphie 1793 (an II) - 26 sept. 1794 (an III) (révoqué), 1er secrétaire de la Légation de France aux Etats-Unis 1805-1809, en résidence à Paris 1809-1813, chargé de mission auprès de l'ancien roi d'Espagne à Valençay mars-avril 1814, consul à la Nouvelle-Orléans 1815-1816, consul général à Philadelphie 1817-1824, consul général à Madrid 5 juillet 1823, consul général à la retraite 10 juillet 1825, consul général honoraire 6 avril 1826.

II. Hugot (Nicolas-Paul) né le 4 juin 1768 à Paris, mort du choléra à Cadix, le 10 décembre 1833, nommé en 1794 secrétaire général adjoint du Comité de Législation de la Convention; 1796, chef de bureau au Ministère de la Police générale; 1799-1800, suppléant du secrétaire du Conseil d'Etat; 1808, secrétaire général du Conseil d'Etat du royaume de Westphalie et du Ministère des Affaires étrangères de ce royaume; 1814 (12 sept.), consul de France en Ecosse, résidence à Glasgow transférée à Edimbourg en février 1817; 1822 (6 sept.), consul à Bucarest; 1828 (26 mars), consul général à Smyrne; 1830 (20 juillet), consul général à Madrid; 1831 (1er août), consul général à Cadix.

III. Amé Thérèse Joseph Masclet, Chevalier de la Légion d'Honneur, consul à Bristol janvier 1815, consul à Liverpool novembre 1815-1821, consul à Edimbourg 14 janvier 1823 - octobre 1827.

IV. Joseph Lainé, consul à Edimbourg 10 février 1828 - 31 juillet 1833, consul à Liverpool 1831-1848.

V. François Pascal Angrand, consul à Liverpool 1821-1831, consul à Edimbourg 15 mai 1833 - (1841), consul général chargé d'Affaires en Bolivie 15 février 1848-1850, en Amérique centrale 25 avril 1864-1865.

VI. Roch Hyacinthe Louis Pierre Fourrier de Serre, né le 7 juillet 1799, décédé à Edimbourg 10 mai 1846; entré dans la carrière et chancelier à Edimbourg 17 décembre 1819 - juin 1820, consul 1er décembre 1821, consul à Edimbourg 10 décembre 1840, chevalier de la Légion d'Honneur 15 mars 1836.

VII. Adolphe Baron de Maussion, consul à Edimbourg 1847, révoqué mai 1848, réintégré 12 mars 1849, consul général, prend sa retraite 30 mars 1853, Officier de la Légion d'Honneur avant 1847, Commandeur en 1851.

VIII. André Joseph Métaisyer, consul à Edimbourg 25 mai 1848 à 1849, quitte le poste le 10 avril 1849.

Autour des Guerres d'Italie

JEAN DE PINS, EVEQUE DE RIEUX A L'AMBASSADE DE ROME (1)

Depuis 3 mois déjà, la présence de Jean de Pins à Rome était réclamée par Léon X (2). L'ambassadeur titulaire Alberto Pio, comte de Carpi, souffrait des fièvres et ne pouvait suffire à la besogne. Mais Jean de Pins n'arrive que le 15 mai au soir. Sa première visite, le Pape n'étant pas visible, est pour Carpi, qui le trouve « honneste et gracieux personnage » (3).

Notre héros arrivait précédé de la recommandation du chancelier, ce qui n'était pas pour plaire particulièrement à Carpi. L'ambassadeur désapprouvait la politique suivie par Duprat, et ne se gênait pas pour le lui dire (4). Le 18, lendemain de l'Ascen-

(1) Voir N° de Juillet-Décembre 1947, p. 247 et s.

(2) « La S. Sanctita molto desidera la venuta a di Sr du Pin o d'Altro oratore del Re, et me ha ditto che id vi preghi a far lo venir presto piu che si pue perche gli fara molto... » (B. Nat. Clérambault 317, f° 344 v°. Copie lettre du légat Bibbiena, *Cl* de *Sa* Maria in Porticu, à Louise de Savoie, 18 février 1520 n. s.).

(3) B. N. Dupuy 452, f° 16, 18 mai 1520. Carpi à Duprat. — Pio (Alberto), comte de Carpi, né vers 1475, mort à Paris en 1531. D'abord Ambassadeur de Louis XII (1508-1510), puis de Maximilien (1511-1519), puis de nouveau du roi de France (1519-1527). Il fut envoyé en France en 1527 par Clément VII pour traiter avec François I[er] et resta à Paris jusqu'à sa mort, très largement pourvu des faveurs royales.

Sa vie fut généralement malheureuse et agitée. C'est surtout comme humaniste qu'il est célèbre. Doret l'appelle « aeternum decus omnium virorum ». (*Dol. carm.* éd. 1533, p. 214, épitaphe). Il avait réuni une superbe bibliothèque, dont la plus grande partie se trouve aujourd'hui à l'*Estense* de Modène (Th. W. Allen, *Notes on greek Mss in Italian Librairies*, Londres, 1890, p. 3). Dès l'origine de la réforme il avait pris violemment le parti contraire et s'en prit même au trop conciliant Erasme (1526). C'est en ce sens qu'il publiait en 1531 les « *Alberti Pii Carporum Commentariorum tres et viginti libri in locos lucubrationum* ».

(4) « Monseigneur, je suys seur que en tout cela qui passe par voz mains,

sion, Jean de Pins vient se présenter au Pape qui le reçoit fort bien et proteste en sa présence de son inviolable amitié pour le Roi de France : « et qu'il avoit aussi bonne et parfaicte affection envers ledict Seigneur que s'il estoit son propre enfant et nepveu charnel » (1). Le lendemain, Bibbiena, le légat (2), écrivait à Louise de Savoie pour lui faire part de la satisfaction du Pape. Lui-même se félicitait que la France eût enfin un représentant qui pourrait, à toute heure, être auprès de Léon X pour y défendre les intérêts du Roi (3). C'est dans ce but, beaucoup plus qu'en raison de la maladie de Carpi, que Jean de Pins avait été envoyé à Rome. A cet égard, François I[er] ne faisait qu'imiter l'Empereur qui, outre son ambassadeur, Don Juan Manuel, avait au moins un cardinal à sa dévotion auprès du Pape (4).

vous efforcez le fere plus justissiément qu'il vous est possible. Toutefois, je vous diray franchement l'opinion qui est en ceste court de vous, touchant les matières spirituelles et ecclésiastiques, savoir est que vous estes ennemy mortel du Saint-Siège Apostolique et de la liberté ecclésiasticque, et que toutes les choses les tirez ou directement ou indirectement contre icelle, pourveu qu'il y ait quelque apparence, vous souffisant qu'elles se puissent tirer en quelque dispute de parolles, auxquelles vous arrestez et que estes plus dur et opiniastre en telles matières que Chancelier qui feust jamais en France, et incessamment viennent querelles de vous quant à cela; combien que j'estime et ne puis croyre autrement que plusieurs en viennent à tort. Toutefois, Monseigneur, je vous en ay bien voulu advertir à bonne fin. Monseigneur, vous estes bon et saige. Toutefois pour le service du Roy, estant aussi seur que par vostre humanité le prandrez en bonne part, je ne laisseray à vous dire ce mot que quelquefois il est mieulx et sert plus « *condonare aliquid* », et ne se assutilier tant es choses, que les vouloir tirer et les tourner en tout à son avantaige. Et cela mesmement quant le temps le requiert, car il advient souvent que de choses de petit moment et importance souvent s'éprouvent de grands inconvénients » (*ibid.*).

(1) Fr. 2963, f° 103, 18 mai 1520, de Pins à Louise de Savoie. Comme à chaque entrée en charge, l'ambassadeur fit un discours en latin. Ce discours, probablement corrigé par la suite, est signalé par Graverolles qui en donne les premiers mots en ajoutant qu'il est « d'une assez grande étendue » : « Quam vellem Sanctissime Pater, aut neque tam gravem, neque tam difficilem humeris meis Provinciam impositam aut parem sectum et aequam ingenii vim atque dicendi copiam nobis esse concessam etc... » (*Mss. de Nîmes*, f° 170).

(2) Io ho gran piacere della venuta sua si perche potra esser ad ogni hora con S. Beatitudine et far diligentemente le cose del Re... » (Fr. 2962, f° 56, Bibbiena à Louise de Savoie, 19 mai 1520.

(3) Le Cardinal de Sion, Mattias Schinner, ennemi juré des Français.
Quant à don Manuel, un diplomate très habile au « manegio », Jean de Pins aura souvent à faire à lui. Il était arrivé à Rome le 16 février 1520 avec un salaire double de celui des autres « et ne veut pas qu'il y ait en cours d'autres ambassadeurs que lui ». (*Diarii*, xxviii, c. 260. Lettre de l'Ambassadeur de Venise à Rome, Francesco Minio).

(4) Dovizzio da Bibbiena (Bernardo), du titre de Ste Marie *in Porticu*, très dévoué à la France, 7 nov. 1520.

C'est donc à titre exceptionnel que Jean de Pins allait être appelé à prendre en charge l'ensemble des affaires de l'Ambassade. En droit, il était seulement un délégué ecclésiastique, attaché spécialement à la personne du Pape.

L'Ambassadeur intérimaire — 18 Mai-- 20 Novembre 1520

Ce n'est pas sans regret ni sans appréhension que le comte de Carpi quittait Rome pour se reposer aux bains de Pouzzoles. Sur sa recommandation le Roi avait notifié à l'intérimaire l'obligation de se référer en toutes circonstances à l'avis de l'ambassadeur en titre (1). Du reste, avant son départ, Carpi avait longuement mis au courant Jean de Pins. Par surcroît de précaution, il lui laissait Nicolas Raince, son secrétaire, rompu à toutes les finesses diplomatiques (2) « pour le servir en tout ce que seroit besoing et qu'il lui plaira commander pour voz afferes, pour estre luy nouveau en court ». En fait, c'est à peine si Jean

(1) « Sire, Maistre Jehan de Pins, conseiller et ambassadeur auprès de nostre Sainct Père m'a escript et envoyé les lettres qui s'adressent à moy de part de vostre Majesté, me signifiant la commission qu'il a d'icelle, de me communiquer et conférer ses afferes, comme à bon et féal serviteur de vostre Majesté, laquelle peult estre asseurée que, nonobstant mon absence de Romme, ne leysseray de m'employer et faire autant au service d'icelle, par lettres de par mes gens que je tiens auprès de nostre Sainct Père, qui si j'estois présent, ce que j'ay signifié audict Ambassadeur, affin que en toutes occurences il m'adverte de ce qui sera requis et se porra faire par moy aux afferes de vostre Majesté, pour m'y employer ainsy que j'ay acoustumé et que de ce faire suis tenu et très obligé. »

(B. N. fr. 3092, f° 1, Carpi au Roi, 22 may 1520. V. également fr. 2963, f° 163, de Pins à Louise de Savoie, 18 mai 1520).

(2) Raince (Nicolas), d'origine italienne (Rincio?), nommé en 1516 à la fois protonotaire apostolique et secrétaire de l'Ambassade de France à Rome. Il était, comme Jean de Pins, spécialement chargé des affaires religieuses ressortissant au Saint-Siège. Il resta secrétaire jusqu'en 1537 et sa correspondance est pendant tout ce temps d'une parfaite régularité. A la fin, la jalousie des ambassadeurs et la haine du grand-maître Montmorency lui firent perdre sa place jusqu'à l'arrivée à Rome de Jean du Bellay, qu'il continua à tenir au courant de tout ce qui se passait au Vatican. Il mourut vers 1555. C'était un humaniste, l'ami de tous les lettrés romains notamment de Paul Jove. Il paraît avoir spécialement sympathisé avec Jean de Pins. Il est le traducteur en italien des *Mémoires de Commines.*

Ses lettres, dont nous citerons plusieurs, mériteraient qu'on lui consacre une biographie. (V. fr. 2963, 3897, 19.751, 20.432, 20.442 etc... *Dupuy, passim,* et surtout Archives de Chantilly (180 n°s) (v. E. Picot, *Les Français Italianisants au* XVI° *siècle,* t. I. n° 7, p. 79-94).

de Pins avait plus de pouvoir que Raince. Quant au comte de Carpi, son caractère jaloux et passablement désagréable n'était pas fait pour faciliter la besogne de ses subordonnés.

***

Par bonheur, les premiers mois du séjour de Jean de Pins à Rome ne furent marqués par aucun incident notable.

Jean de Pins essaie de faire donner le chapeau à l'évêque de Toulouse; il ne fallait pas être en reste avec l'Empereur, qui intriguait dans le même sens pour l'évêque de Liège. Mais le pape se contente de promettre, et l'ambassadeur réclame en vain la publication du bref (1). Il en est de même pour la légation d'Avignon que le roi voudrait faire attribuer au cardinal de Boisy. Dans ces affaires, Jean de Pins est toujours assisté du cardinal de Morette, un troisième ambassadeur, qui repartira en octobre sans avoir obtenu satisfaction (2).

En même temps « un sien parent » lui sert d'informateur du côté de l'Asie. Les agissements des Turcs inquiètent alors toute la chrétienté. Les fustes barbaresques viennent piller les côtes, de Reggio à Otrante (3). Les rapports de Jean de Pins au roi ne dissimulent rien du danger réel que courent « les Ytalles ». Il souhaite une intervention vigoureuse de la flotte française, qui ramènerait vers le roi le pape toujours hésitant. Mais cela n'est plus du goût des Vénitiens, qui ne veulent à aucun prix faire les frais d'une opération contre les Turcs, dont ils seraient les victimes désignées. Aussi l'ambassadeur vénitien s'efforce-t-il d'amortir l'effet des rapports de Jean de Pins (4). Celui-ci se

---

(1) *Dupuy* 573, f° 51, à Duprat, 8 sept. (1520). *Diarii* XXIX cc. 138, 144, 195, 288, 330, 447 etc. (v. ci-dessous).

(2) *Ibid.* cc. 288, 306-307, 327. Morette partit le 11 octobre et fut remplacé par Saint-Marsault, le 20 du même mois. Cf. Charron, p. 144-145 : Boisy à Robertet.

(3) XXIX, c. 307. Ce parent est peut-être Jean de Pins, de la branche de Guyenne, Chevalier de Rhodes. (V. épitaphe de Dolet). B. N. fr. 2963, f° 173, de Pins à Louise de Savoie, 18 juin (1520) et f° 171, *id.* à *id.*, 6 juillet. Les Turcs étaient venus le 7 juin, avec 3 galères, 17 fustes et 1 brigantin, débarquer à Pouzzoles, au cours d'une fête de nuit, et avaient failli emmener Carpi, qui s'était sauvé « in extremis » dans un château voisin (*Diarii*, cc. 603, 636).

(4) Dès le 22 mai, Gradenigo, le successeur de Minio comme ambassadeur de Venise à Rome, était allé voir Jean de Pins et avait décidé de tout lui communiquer (XXVIII, c. 601, XXIX, cc. 307, 320).

préoccupe aussi de la défense des pèlerins français, dont un certain nombre ont été attaqués à Oriago, en Vénétie (1).

Il est curieux de constater que Minio, l'ambassadeur Vénitien, ne quitte pas le nôtre d'un pas, et qu'il s'en préoccupe plus que de tous ses collègues. Jean de Pins savait-il trop de choses? En tout cas l'alliance des Vénitiens passe en seconde position. Minio le voit bien et voudrait maintenant rendre la priorité à son pays. De son côté, Jean de Pins affecte à l'égard de Minio une désinvolture qu'il était loin d'avoir à Venise (2).

C'est qu'il est « persona grata » au Vatican et qu'il vient d'obtenir du pape plusieurs avantages substantiels : d'abord l'ajournement de la ligue à trois avec Venise et l'Empire, ensuite l'investiture du royaume d'Ecosse au duc d'Albany, le protégé de François Ier (3).

***

Néanmoins le pape se refuse à pencher d'un côté ou de l'autre.

Sa susceptibilité est extrême. Le 21 juin, il fait venir Jean de Pins et, dans les termes les plus amers, se plaint à lui que le roi de France ait donné son blanc-seing au roy d'Angleterre pour venir en Italie. Il s'agissait tout simplement de l'entrevue d'Ardres. Tout le reste était invraisemblable. Mais Léon X se laissait facilement influencer, surtout lorsque le rusé don Manuel avait son audience. De Pins n'eut pas grand peine à démêler l'embûche. Mais l'alerte avait été chaude (4). Si, sur la foi d'un racontar intéressé, le pape entrait dans de telles paniques, que pouvait-il penser du roi de France qui, pour intimider son rival, faisait quotidiennement annoncer, à son de trompe, sa descente en

---

(1) XXIX, 180. Pins obtint du pape un bref l'autorisant à faire poursuivre les criminels, réfugiés dans une église.

(2) XXIX, cc. 473, 474, 578-579, 580, 616; XXX, c. 22 etc.

(3) Fr., 2963, f° 173 : de Pins à Madame, 18 juin (1520). La protection accordée par François Ier à Jean Stuart, duc d'Albany, sera l'un des principaux griefs invoqués par Wolsey lors de l'entrée en guerre de l'Angleterre en mai 1522.

(4) Fr. 3092, f° 58, de Pins au Roi, 21 juin (1521). Le « camp du drap d'or » s'était terminé le 6 juin. La mauvaise foi de Don Manuel était d'autant plus outrée que l'Empire seul avait bénéficié de l'entrevue, ou plutôt de son échec.

Italie (1)? On conçoit avec quelle réticence le pape accueillit Jean de Pins lorsque celui-ci vînt lui demander, au nom du roi, l'autorisation de prélever 100.000 ducats sur les revenus du clergé de France, surtout lorsqu'il s'agît de terminer les fortifications du Milanais (2).

Du côté de l'Empire, même attitude de temporisation. Le pape veut savoir ce que fera la Diète. Pourtant il accepte de recevoir don Manuel, l'ambassadeur impérial, et lui consacre de longues audiences (3).

Par représailles, pour ainsi dire, Jean de Pins et Saint-Marsault, un nouveau venu, assiègent littéralement la porte de Léon X; et voilà que Carpi, tout mal guéri qu'il est encore, vient grossir le nombre des solliciteurs français (4). C'est lui désormais qui va mener le jeu.

LES LUTTES D'INFLUENCE AUTOUR DE LÉON X

Dans le courant de janvier 1521, les positions se précisent davantage, et le pape a le choix entre deux groupes de propositions :

Les Impériaux, par la voix de Schinner, offrent une alliance, moyennant le chapeau pour l'évêque de Tolède et l'évêché de Capoue pour le « Frate Nicollo », un de leurs espions (5).

Les Français offrent aussi leur alliance à condition que le pape laisse au roi les mains libres sur le Royaume de Naples,

(1) *Diarii*, XXIX, cc. 300, 327, 636. Wolsey voyait d'un très mauvais œil ce projet et s'efforçait de persuader Venise et le Pape de s'y opposer (XXIX, c. 22, 450).

(2) XXIX, c. 447. Le pape était alors dans sa maison de campagne à La Magliano.

(3) XXIX, cc. 473, 578, 579. De Pins et St-Marsault font alors antichambre à la porte.

(4) Dès le 22 septembre, Carpi parlait de retour. Il rentra à Rome le 11 novembre et alla s'installer, pour être plus près du Pape, au palais du Vatican « où il couche souvent pour être plus assidu » (XXIX, c. 214, 406, 475). St-Marsault, comme Jean de Pins, avait la consigne de ne rien faire sans son autorisation (XXIX, c. 404).

(5) Le « Frère Nicollo », prieur de Capoue et secrétaire du cardinal de Médicis, « manye seul tout le faict du pape ». Cf. fr. 3829, ff° 42-44. « *L'Advertissement de Romme* » 2-11 octobre (1520), de Jean de Pins ou de Raince, et fr. 3092, ff° 136-137, l'évêque de Verceil au Roi, 26-28 janvier (1521), n. s.

qu'il se propose de conquérir. Carpi prend sur lui d'accorder Ferrare au pape (1).

Dans toutes ces négociations, Jean de Pins cesse de jouer le premier rôle et se contente de celui d'informateur, au même titre que Raince. Sa correspondance, ou du moins ce qu'il en reste, est à cet égard une mine très précieuse de renseignements.

*
* *

En février, une manœuvre imprudente de Charles-Quint obligeait pour un temps Léon X à prendre position du côté français. Du même coup, le rôle de Jean de Pins allait reprendre toute son importance.

Inquiet des velléités de François Ier concernant le royaume de Naples, l'Empereur y fit débarquer des troupes espagnoles avec ordre de repousser tout agresseur éventuel. Bien entendu les soldats ne se contentèrent pas de ce rôle passif et commencèrent dàs mars à piller la Romagne (2). La situation du pape était alors très délicate : il ne pouvait recruter de troupes nulle part sans alarmer Ferrare, prévenue comme bien on pense des projets de Carpi. Il se résolut à signer au duc un bref, afin de l'engager vers un accord (3).

En même temps, il se rapprochait des Français. Il était prêt disait-il, à défaut de Suisses, et dans l'incapacité de débaucher les Espagnols, à faire appel aux forces françaises ou vénitiennes (4). Déjà le reître Renzo da Céré s'était mis au service du

---

(1) Carpi, St-Marsault, de Pins et le pape eurent de nombreux entretiens sur ce sujet (cf. *Diarii*, XXIX, cc. 473, 475, 512, etc.).

Mais Badoer, l'ambassadeur de Venise en France, ne manqua pas de dire au Roi « qu'il s'étonnait de le voir se fier au Sr?

(2) XXIX, cc. 550, 616, 622, 663, etc.

(3) Fr. 3897, f° 223 : de Pins à Bonnivet. 5 février (1521), n. s.; et *Cler.* 324, f° 175 (Charron, p. 170) : de Pins à Duprat. 16 mars (1521), n. s. Le compte-rendu de l'entrevue du pape et de Jean de Pins à ce sujet est donné par Sanudo (*Diarii*, XXIX, cc. 578, 579). Le pape, devant les protestations de Ferrare, dut reculer et même nier tout ce qui avait été dit. Il était même « très fâché de ce bruit » (XXIX, cc. 632-633). Quant aux Ferrarais, ils accusaient Carpi de vouloir faire tuer leur Duc (XXX, c. 318).

(4) XXIX, cc. 578, 616 (2 février) etc. Nous pensons qu'il faut relier à Duprat, 8 février (1521) n. s. ce fragment de lettre, écrit par Frédéric Fregozzo, archevêque de Salerne à Jean de Fins, et que nous a conservé Gra-

pape, et Saint-Marsault jetait avant son départ les bases d'une ligue à trois, où devaient entrer le Pape, Venise et la France (1).

Du même coup Gradenigo, l'ambassadeur de Venise à Rome, assiége de questions Jean de Pins, qui, averti par l'expérience, garde obstinément bouche close (2). Il profite toutefois de la peur vraie ou simulée du pape pour faire valoir la protection que peut à tout moment lui fournir Lautrec. Mais Léon X se méfie des services des Français et préfère encore soudoyer des Suisses, sachant bien que la menace espagnole n'est qu'une tentative de chantage de la part de l'Empereur (3). A Rome, cette menace n'a fait peur à personne : « Monseigneur, écrit Jean de Pins à Duprat (4), quelque esmotion de guerre qu'il y ait, tout le monde fait icy bonne chière et n'y voys trop grand semblant de peur ».

Si Jean de Pins conservait quelque illusion sur la sincérité de Léon X, la venue du marquis de Pescaire, sur le mandement du pape lui-même, ne tarda pas à l'éclairer. Il le fit comprendre au pape, à la première audience qu'il put avoir, « soubz couleur d'autres affaires ». Léon X répondit par des explications confuses, en tâchant de présenter la venue du capitaine Impérial comme une visite d'excuse (5).

***

Cependant les ambassadeurs français continuaient à offrir au pape l'appui de Lautrec, et de Pins avait même fait venir tout exprès à Rome le capitaine Lunardo, pour dire au pape que les soldats de Lautrec se portaient garants de sa protection (6). L'intéressé n'en avait cure. Les Suisses qu'il soudoyait lui coû-

---

verolles : « Ex nonnullorum amicorum literis cognovi propediem futurum ut Leo Pontifex Maximum ejus natura innataque dementia et suadet, tamen multum quoque prudentiae tribuendum fore puto » etc. *Genuae*, VII, *Idus Martis* 1521 (n. s.) (*Mss. de Nîmes*, 77, note marg.). La violence du ton est à rapprocher de celle de Lautrec, de Lescun ou de Bonnivet.

(1) XXIX, c. 621, Wolsey affecta de s'en réjouir.

(2) XXIX, cc. 616, 633, 663, etc.

(3) XXIX, cc. 633, 663, 664; XXX, c. 118.

(4) *Cler.* 325, f° 70 : de Pins à Duprat, 8 février (1521), n. s.

(5) *Cler.* 324, f° 175.

(6) *Dupuy* 452, f° 17 : Carpi à Lautrec, 20 février (1521), n. s. Carpi et de Pins présentèrent Lunardo au pape, « mais il ne se faist autre conclusion ». Cf. *Diarii*, XXIX, cc. 663, 664.

taient déjà assez cher. Il aurait même voulu que le roi en payât une partie. Aussi continua-t-il d'agiter l'épouvantail d'une invasion espagnole et d'étudier le projet proposé en janvier par Carpi concernant « l'entreprinse de Naples » (1).

Amener François à payer des Suisses à sa place, tel était le but de Léon X. De l' « entreprinse » il n'était pas question. D'ailleurs, les Suisses s'y seraient opposés. Mais la chimère de la conquête de Naples allait servir au pape à endormir la méfiance de Carpi et de Lautrec jusqu'à la rupture défintive (2).

L'Hostilité Déclarée

La venue du marquis de Pescaire à Rome, où il avait été reçu comme un véritable ambassadeur, n'était qu'un indice entre cent des menées anti-françaises qui se tramaient en Cour de Rome. Depuis le mois de mars, la guerre ouverte avait commencé entre l'empereur et le roi. Dès lors, dans chacune de ses lettres, Jean de Pins allait dénoncer de nouvelles tentatives des Impériaux pour circonvenir les cardinaux de l'entourage du pape (3).

Ce dernier essaiera jusqu'au bout de jouer sur les deux tableaux. En mai 1521, il révèle à Carpi que don Manuel lui a proposé une alliance *offensive*, en vue de chasser les Français d'Italie « et mettre en la duché de Milan le duc de Bar ou autre personnaige ». En échange, Manuel lui promet Parme et Plaisance, « quand il les aura pris » (4). En faisant à Carpi ces

---

(1) Le Pape était complètement démuni d'argent. Il fit donc tous ses efforts pour obtenir du Roi le paiement de la moitié de la solde des Suisses. Le Roi devait lui envoyer en plus 400 lances (*Diarii* xxx, cc. 22, 25, 26, etc.).

(2) L'argumentation du pape sera : « que le Roi paye les Suisses, et nous ferons ensemble l'entreprise de Naples. » Mais le Roi ne se pressait pas, et les finances du pape étaient de plus en plus obérées. Les discussions sur ces thèmes occupent presque toute la correspondance de Carpi et de l'envoyé Jean Breton de Villandry, de mai à juillet (fr. 3092, ff° 6, 8, 12, 33, 37, 39, 42, 48, 52, etc.). Cf. *Diarii*, xxx, cc. 172, 205, 206, etc.

(3) Fr. 3092, f° 60 : Pins au Roi, 1er juin (1521); fr. 2933, f° 139 : *id.* à *id.*, 14 juin (1521); fr. 3092, f° 54 : *id.* à *id.*, 22 juin (1521).

Entre autres personnes, manifestement payées par Don Juan Manuel, Pins cite Raphaël de Médicis, cousin du cardinal, Jean Mathée « qui est... celuy qui manye entièrement tous les affaires secretz de sa Sainctеté et de Monseigneur de Médicis » (fr. 3092, f° 52 : Breton au Roi, 25 mai).

(4) Fr. 3092, f° 7 : Carpi au Roi, 17 mai (1521). Alvise Gradenigo avait remarqué dès le 5 décembre 1520 les assiduités de la duchesse de Bar

révélations, Léon X comptait bien obtenir du côté français des propositions plus avantageuses encore. En effet, si depuis plusieurs mois sa décision était prise, il ne désespérait pas, en retardant le plus possible la rupture, de gagner des deux côtés à la fois. C'est la raison de son insistance à propos du paiement des Suisses. Plus tard, les refus de François I[er] à ce sujet lui seront un prétexte pour rompre.

Du reste, l' « entreprinse » de Milan, envisagée par le duc de Bar et les Impériaux, n'était pas que vaine parole. Jean de Pins s'en fait l'écho un mois après dans une lettre au roi : les meneurs voudraient lancer sur Milan, pour le moment dégarni de troupes, un certain nombre de bannis : « ung taz de cappelaces tant de Rommaigne que d'autres lieux voisins » (1). Prenant les devants, le pape s'est plaint à Jean de Pins que les Français levaient des troupes dans Rome. En même temps, pour ne pas trop dépendre des Impériaux, le pape cherche à constituer une sorte de tiers-parti, grâce auquel il pourrait au besoin tenir en respect les forces de Pescaire. Dans ce but, il tâche de grouper ensemble les Orsini, les Colonna et leurs partisans respectifs (2).

Le 22 juin, Jean de Pins signale au roi un nouveau complot, sur Gênes cette fois. La faction des Adornos, grassement payée avec l'argent de Naples, regroupe ses adhérents. Jean de Pins en avertit aussitôt Lescun et Ottaviano Fregoso, le gouverneur de Gênes (3).

Dans toute l'Italie, grands seigneurs et condottieres proposent au roi leurs services, les uns par haine du pape, les autres, les plus nombreux, par cupidité, tous sachant bien qu'ils sont nécessaires, étant donné la pénurie de troupes dont dispose le roi.

---

auprès du Pape. Pins lui avait dit « qu'il se demandait la raison de tant de caresses et de tout l'honneur que le pape faisait à la duchesse » (*Diarii* xxix, 473).

(1) Notamment Jehan Sapadel, fr. 2933, f° 139 : de Pins au Roi, 14 juin (1521) (Charron, p. 53 et 107).

(2) Fr. 3092, f° 60 : de Pins au Roi, 1[er] juin (1521).

De Pins terminait sa lettre en disant « et ce que, Sire, vous en escriptz n'est que par manière d'avis, espoirant que par mondiet Seigneur Comte estes du tout au vray et amplement adverty. »

(3) Fr. 3092, f° 54 : de Pins au Roi, 22 juin (1521) (Charron, p. 119). Pins avait déjà, 15 jours avant, remarqué les allées et venues inquiétantes des Adornos chez Don Manuel (fr. 2963, f° 145 : à d'Alluye, 4 juin (1521). Cf. *Diarii* xxxi, c. 15.

Hormis Renzo de Céré (1), qui du moins aura le mérite de la fidélité, Sinibaldo Flisco, Francisco-Maria l'ex-duc d'Urbin, Malatesta Baglione, Camille Orsini, et combien d'autres, tourneront casaque dès qu'ils auront en main les deniers royaux (2). On va beaucoup moins vers l'autre camp, car l'empereur dispose déjà des Suisses, et naturellement de tous les bannis du Milanais. Ces derniers, commandés par Manfredo Pallavicini, se tiennent à Trente, prêts à soutenir les envahisseurs (3).

Quant au pape, il attend d'être assuré de l'écrasement des Communeros de Tolède. Le 29 juin, Jean de Pins écrit au roi à ce sujet, et paraît y attacher une grande importance. Il s'est même abouché avec un transfuge espagnol (4). Il est certain que la révolte des communes avait fort effrayé certains cardinaux Espagnols, notamment ceux de Burgos et de Tolède. Mais, dès le mois de mai, l'issue de la lutte n'était plus douteuse et l'Empereur pouvait parler fort. « Sire, ajoute Jean de Pins en post-scriptum, je suis adverty que despuis peu de jours en-sa, Nostre Sainct-Père est fort pressé de se déclarer du tout françoys ou espaignol; et que des offres qui premièrement ly estoient faictes, ou conditions par lui demandées... de présent ne s'en parle plus que premièrement il n'ayt faicte la susdicte déclaration » (5).

***

Le coup de force de Lescun sur Reggio aurait consommé la rupture. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre de Carpi, datée du 1er juin : le pape lui a affirmé qu'il est allé jusqu'à la limite de la patience, « touteffois qu'il ne feist pas la conclusion, senon dernierement, quant tout à ung coup lui a faicte (Carpi) la déclaration pour l'assaillie qui fut faicte à Rege, et cela tant retardant, pour ce qu'il y venoit très mal volontiers et à son mal gré ». Pio ajoute d'ailleurs que la chose était certainement

---

(1) De la famille des Orsini. Il était aussi Français qu'Italien. En 1524, il lutta contre Bourbon qui venait d'envahir la Provence. On en fit une chanson populaire, célébrant « le noble Seigneur Rance » (cf. Funck-Brentano, *La politique italienne de François Ier*).

(2) V. fr. 3092, f° 132; 2968, f° 28, 33, 37.

(3) Fr. 3092, f° 54 : de Pins au Roi, 22 juin (1521) (Charron, p. 119).

(4) Fr. 2963, f° 151 : de Pins au Roi, 29 juin (1521) (Charron, p. 123).

(5) *Ibid.*

décidée bien avant (1): après un premier accès de courroux, dû au retard apporté par la France à la ratification du traité avec Venise, le pape s'était calmé, surtout pendant la visite du S[r] de Gisors, un secrétaire de Carpi. Puis, non sans rapport avec une offensive secrète des Impériaux, le pape reprend de nouveau une attitude pleine de hargne et de soupçons, soi-disant à cause des Suisses qu'il ne peut plus payer. Son animosité va en empirant, aggravée par de faux rapports, à tel point que Carpi, très alarmé, écrit soudain au roi des lettres fort sombres. Etonnement à la Cour. Carpi s'efforce de rétablir la situation, mais le pape ne veut plus rien entendre et se livre à des colères, presque puériles, contre la duplicité du roi. Il se prétend « abusé » (2).

En même temps, le gouvernement de Rome fait arrêter tous les courriers et séquestrer les biens des marchands milanais établis dans la ville (3). Telle était la situation en juillet 1521. On peut s'étonner qu'elle ait causé tant de surprise en France. Mais il est évident que nul n'avait pris au sérieux les récriminations du pape, et de fait elles n'étaient pas sérieuses. Le roi n'y avait vu que des manifestations de mauvaise humeur; le pape, lui, se préparait des prétextes de rupture. Maintenant il reprochait en bloc aux Français tous les griefs débattus depuis des mois : le retard du roi à s'engager dans la ligne proposée par Venise, le paiement des Suisses, la question des bénéfices des Médicis, et jusqu'au retard de l' « entrepinse de Naples »!

Dès lors, c'est bien en vain que François charge Carpi d'apaiser Léon X (4). Celui-ci rejette sur le Roi toute la responsabilité de la rupture et, bien entendu, le cardinal de Sion fait chorus en Suisse et « praticque tout le monde » dans ce sens (5).

---

(1) Fr. 2968, f° 3 : Carpi au Roi, 14 juin 1521.

(2) Fr. 3092 *passim*.

(3) Fr. 2963, f° 165 : Carpi au Roi, 4 juillet. Les marchands invoquèrent, à défaut de la protection du Roi, le privilège d'intertionalité de la Ville éternelle, « patrial universal et libera ». Le 27 juillet on leur rendit leurs marchandises, après en avoir fait le compte, à la condition de n'entrer ni sortir de Rome (*Diarii*, XXXI, c. 186).

(4) Le Roi envoya à Carpi deux lettres, l'une formant un véritable mémoire où chaque accusation du pape était longuement plaidée, la 2[e] plus courte « tendant seulement à fin d'excusacion et remerciement »! Il était très fâché, mais espérait que tout s'aplanirait, grâce à Carpi. Il rappelait le souvenir de Boulogne, etc. (fr. 2962, ff° 114-120).

(5) Fr. 2963, f° 179 : « Estienne des Ruyau au Roy », Lucerne, 31 juillet.

A Milan, le bruit court que le roi aurait donné au comte de Carpi l'ordre de quitter Rome et de rentrer dans ses états. Etait-ce la disgrâce? Non pas, car l'ambassadeur maintient que tout peut encore s'arranger et que l'on n'atteindra pas la mi-août sans que le pape et le roi ne se soient raccommodés ensemble! (1)

Jean de Pins avait été non pas le seul clairvoyant, mais le moins aveugle des trois. Sans chercher à revenir sur l'irréparable, il se contente de parer au plus pressé : par exemple de faire libérer Nicolas Raincè, son collègue, qui a servi de bouc émissaire. Le pape l'a fait jeter en prison et voudrait en faire autant du capitaine Lunardo, l'envoyé de Lautrec (2). Pins obtient la libération de Raince et même la « dépêche » de l'évêché de Poitiers, ce dernier point contre toute espérance (3).

Pendant ce temps, Carpi se reposait dans ses terres, fort découragé : « Je ne voy ne oys jamais senon choses qui me portent ennuy, peine et melencolie, par quoy le plus tost que je m'en pourrai oster, je le feray » (4).

Le pauvre ambassadeur avait l'impression de ne point mériter le « satisfecit » que le roi venait généreusement de lui accorder (5).

***

Quant à Jean de Pins, sa situation même, à l'arrière-plan, l'avait mis à l'abri du reproche. Maintenant il reprenait sa liberté de mouvement. Ce ne dut pas être sans une certaine amertume. De toutes parts, ce n'étaient que désastres pour les Français.

---

(1) *Diarii*, XXXI, cc. 86 et 110-117. Avant de quitter Rome, le 29 juillet, il écrit au Roi pour lui conseiller de faire une démonstration de force quelque part en Italie. « Mais en tout cas, Sire, je croy que aler avec quelque regart et doulcement envers l'Estat de l'Eglise et du Saint-Siège ne sera que bien advisé » (fr. 3092, ff° 35-36). C'est le même reproche, plus voilé, qu'il avait fait en 1520 à Duprat.

(2) Fr. 3092, f° 19 : A d'Alluye, 7 août (1521) (Charron, p. 150) et *Diarii*, XXXI, 105.

(3) Fr. 2933, f° 162 : A d'Alluye, s. d. (1-15 sept. 1521).

(4) Fr. 3092, f° 31 : Carpi au Roi, 9 août.

(5) L'indulgence du roi n'était du reste pas partagée par Bonnivet, qui trouvait qu'il faut juger l'homme à l'efficience (cf. Charron, p. 147). Pour comble de malheur, l'infortuné s'était vu refuser par l'Empereur l'investiture de ses terres en Lombardie. Le roi avait généreusement promis de le dédommager (fr. 2962, f° 116 et 3092 f° 18) et tint parole.

Venise était sur le point de suivre le pape dans la défection (1). A Rome, la déroute de Lesparre en Navarre avait été saluée par des feux de joie et d'autres manifestations anti-françaises (2). La situation de l'ambassadeur est misérable. Il se plaint que toutes ses lettres soient perdues et que le roi soit resté trois mois sans recevoir de ses nouvelles. « Je vous promectz, Monseigneur, écrit-il à d'Alluye, que ce n'a pas esté ma faulte, car je y ay faict tout ce qui m'a esté au monde possible. Et ancores que je n'eusse chose de gueres grant importance, pour ce que je n'ause aller en nulle part et nul n'ause venir à moy; toutefois si me suis-je tousjours efforcé fere scavoir audict Seigneur tout ce dont j'ay peu avoir notice, mais je vous promectz que c'est pitié d'estre en tel temps par deça, pour les grans suspeçons qui y sont et la crainte que ung chacun i a » (3).

Pourtant, seul sans doute de toute l'ambassade, il continuait à avoir ses entrées au Vatican. Il fait de son mieux auprès du pape et du cardinal Saint-Quatre pour tâcher d'éviter le démembrement de l'archevêché de Lyon et des évêchés de Grenoble, de Tournai et de Thérouanne (4).

Il est à présumer que l'attitude très discrète de Jean de Pins pendant la dernière crise avait favorablement impressionné Léon X et qu'il lui conserva jusqu'à la fin son estime et sa sympathie. Mais les rodomontades de Lautrec et de ses frères

(1) Les Vénitiens avaient joué un jeu très habile, tout au cours de ces événements. Ils s'étaient gardés d'intervenir dans la querelle entre Léon X et François. Dès le 15 mai, prévoyant le dénouement, Gradenigo avait reçu l'ordre de ne pas parler davantage à Sa Sainteté de la ligue à ratifier avec la France, « à moins qu'Elle ne l'y provoque en quelque façon ». Dans la suite, Venise maintint sa neutralité. Le 4 juillet, le pape, avisé que la Seigneurie recrutait des troupes à Brescia pour aider le Roi, se plaignit que Venise cherchât à tenter quelque chose sur ses états, de concert avec la France. Gradenigo lui répondit qu'elle ne ferait rien contre le pape. Aussitôt après cette entrevue, Gradenigo allait chez Jean de Pins et lui communiquait la lettre où Venise avisait le pape de l'aide qu'elle se préparait à fournir à la France. Naturellement, l'ambassadeur se confondit en remerciements, « disant avoir toujours dit à qui de droit la fidélité de la seignerie envers son Roi » etc. (*Diarii*, xxx, cc. 221 et 254; xxxi, c. 14). La défection de Venise n'aura lieu qu'en août 1523.

(2) Dans la suite le Pape devait déchanter. Dans une lettre à l'Empereur, du mois d'août, il ne lui cachait pas ses regrets « de s'être découvert contre le Roi de France » (xxxi, c. 419, 29 août).

(3) Fr. 2963, f° 147 : à d'Alluye, 9 novembre (1521) (Charron, p. 155).

(4) *Ibid.*

à l'égard du Pontife n'étaient pas faites pour favoriser un revirement de ce dernier (1).

Heureusement, Jean de Pins n'avait plus pour longtemps à rester dans cette pénible situation. Le 2 décembre 1521, Léon X, le pape des humanistes et de Michel-Ange, mourait dans un dénuement sordide, à peine entouré de quelques cardinaux pressés ou indifférents (2).

L'Election d'Adrien VI — Le mariage du duc d'Urbin

La bataille électorale d'où sortit l'élection d'Adrien VI rendit à l'ambassadeur toute sa raison d'être. Nicolas Raince et lui vont, coude à coude, essayer de pénétrer au conclave afin d'y faire passer les consignes du roi. Par un heureux hasard les rapports de l'un et de l'autre nous ont été conservés. Ils s'accordent et se complètent si bien l'un l'autre que cet important chapitre de la carrière de Jean de Pins ne laisse plus rien à désirer.

Au lendemain de la mort de Léon X, le parti espagnol est tout puissant à Rome : « et n'on point honte de se vanter publicquement que par une voye ou par aultre ilz feront pape à leur plaisir ». Mais cette outrance même va desservir leurs desseins. En effet, le cardinal de Médicis, leur candidat officiel, est le neveu du défunt, et la Curie voit d'un mauvais œil « que succes-

---

(1) Lescun parle de couper de sa main la tête du pape! (*Diarii*, XXXI, c. 185). Un envoyé pontifical, retour de Paris, a rapporté que le seul à parler respectueusement du pape était le Roi et « que tous les autres disent tant de mal à pleine bouche qu'il n'est possible de plus ».

Lautrec a découvert, en se faisant rapporter un discours de Schinner aux Suisses, « qu'il y a plus d'un an que ceste mauvaise voulenté et emprise du pape estoit machinée contre vous (le Roi), et toute son excuse est que vous ne luy avez pas baillé Ferrare, comme vous luy aviez promis »... Il est délibéré de vous gecter hors d'Italye ou plustost il perdra Romme. » Lautrec propose d'écrire à tous les cantons les « mauvais tours » du pape (fr. 3897, f° 114, 27 sept.). Quant à Bonnivet, il est d'accord avec Carpy pour brûler « en la présence de Monsieur de Pins, les traités dernièrement faits entre Sa Sainteté et vous (le Roi)... car cela fera bien penser quelque chose à Nostre sainct Père; et davantage que tout d'une venue il fasse brûler ceulx qui en sont cause, et je crois *qu'il se trouveroit lui-même bien avant dans le feu* » (Bonnivet au Roi, 17 juillet 1521, dans Charron, p. 147-148). On voit les enfantillages qui avaient cours dans l'entourage du Roi.

(2) « Qui est chose venue tant à propos qu'il ne soit possible de plus, et me semble que Nostre Seigneur n'a point fait peu pour la crestienté » (fr. 2968, f° 62. Bonnivet à Robertet, 17 décembre).

sion... se face à l'Eglise ». Le 12 décembre, avant même d'entrer au Conclave (1), les « Cardinaux Anciens », c'est-à-dire ceux qui avaient été nommés par Jules II ou par les pontifes antérieurs, ont fait lire publiquement la bulle de Jules II « par laquelle est deffandu que nul pape soit esleü par simonie » (2).

Cette démonstration, toute verbale qu'elle fût, était de bon augure. Mais la présence des Cardinaux français était indispensable. Certes, l'entrée du Conclave était toujours permise aux prélats qui n'auraient pu arriver au commencement de la session; mais c'était avant la fermeture du Conclave que les Ambassadeurs pouvaient faire leurs recommandations en faveur de tel candidat, et il était nécessaire que la voix de Jean de Pins fût appuyée par un groupe solide de voix favorables (3).

Malheureusement le groupe compact des partisans d'un Médicis (4) interdisait aux Français tout espoir de faire élire un des leurs. Mais ils pouvaient, en portant leur voix sur un *outsider*, se cantonner dans une obstruction indéfinie. L'essentiel était d'être rapidement sur place, afin d'éviter une élection par surprise.

C'est pourquoi Jean de Pins multiplie les appels en vue de hâter l'arrivée des Cardinaux Français : « et pourront venir par le chemin de Gennes seurement à Lucques » (5).

Mais à la Cour on est plus préoccupé de reprendre les positions perdues dans le Milanais que de préparer l'élection du nouveau pape. Pourtant le Roi donne l'ordre aux Cardinaux

---

(1) Les funérailles du pape auxquelles procèdent les Cardinaux durent 9 jours. Pendant ce temps les ambassadeurs des puissances se rendent dans la Sacristie de Saint-Pierre et adressent au Sacré-Collège un compliment de condoléance en latin, auquel répond un des Cardinaux.

(2) Fr. 2968, f° 58 : à d'Alluye, 12 décembre (1521). Il s'agit de la bulle « *Cum tam divino* » (24 janvier 1505).

(3) Cf. E. Travers, *Essai historique sur l'élection des papes*, Paris, 1875.

(4) A partir de 1580, on admit pour la France, l'Espagne et l'Autriche (comme représentant le Saint Empire), le droit d'exclusion sur tel ou tel candidat. En 1522, si l'exclusive jetée sur certains cardinaux n'était pas encore une prérogative reconnue en droit, elle ne s'exerça pas moins d'une manière indirecte.

(5) Fr. 2968, f° 60 : à d'Alluye, 16 décembre (1521). Devant la menace de l' « entreprinse de Gênes » et les réclamations du gouverneur, le Roi s'était décidé à y envoyer des troupes et du matériel.

d'Aux, de Bourbon et de Lorraine de faire diligence vers Rome (1). En même temps, Jean de Pins est chargé par Lautrec de présenter au Cardinal de Sainte-Croix, chef du Sacré Collège, les doléances du roi : il se plaint du tort que lui ont fait les troupes du feu pape et prie les Cardinaux de faire évacuer le Milanais par leurs troupes.

Ce ton arrogant était bien dans la manière de Lautrec. Jean de Pins s'entendit répondre « que le roi de France s'était mis le premier dans son tort en s'attaquant aux terres de l'Eglise (c'était le fameux coup de force sur Reggio), et qu'il avait soutenu les rebelles de l'Eglise comme les frères Baglioni et Francisco-Maria, à qui le roi venait de rendre son duché d'Urbin (2). Que le roi évacue Reggio, après quoi l'on verrait » (3). Bref, dans sa majorité, le Collège des Cardinaux affectait de considérer le Roi comme un loup ravisseur et un ennemi du Christ. Il est vrai que Francisco-Maria, « le seigneur Francisque », se préparait à piller Sienne, et que les Baglioni menaçaient Pérouse.

Des seuls prélats français, le cardinal d'Ivrée, répondant à l'appel, arrivait au Conclave le 26 (4). Jean de Pins n'avait reçu des autres que leurs lettres de créance. Le Conclave étant fermé depuis le 27, il est obligé d'y faire présenter par un tiers une lettre où, au nom du Roi, il demandait aux Cardinaux présents de surseoir à l'élection jusqu'à l'arrivée des Français, « ce qu'ilz ont fait jeusques icy, mais non pas sans grosse peine, car d'autant que ceulx qui désirent leur venue s'efforcent de prolonger, d'autant les adversaires précipitent » (5).

---

(1) Fr. 2975, f° 93 : le Roi à Madame, Louviers, s. d. (21 décembre 1521). Le Cardinal d'Aux, évêque de Bayeux, devait apporter les instructions du Roi. Ceux de Bourbon et de Lorraine étaient déjà en route mais étaient continuellement retardés par la guerre en Dauphiné.

(2) Francisco-Maria était, nous l'avons vu, passé au service du Roi, par haine de Léon X. De Gênes, il réclamait au Roi 6.000 lansquenets et lui promettait de faire merveille « veü l'effroy où sont vos ennemys pour la mort du pape... que le dyable absolve » (fr. 2975, f° 97 : Francisco-Maria au Roi, Gênes, 17 décembre (1521).

(3) *Diarii*, XXXII, c. 285.

(4) *Ibid.*, c. 284.

(5) P. 2975, f° 83 : à d'Alluye, 7 janvier (1522 n. s.). Jean de Pins faisant allusion aux tentatives de Francisco-Maria et des Baglioni, laisse entendre que cela fera réfléchir les partisans des Médicis. Ils avaient dû demander à Don Manuel un des capitaines impériaux, pour tenir Sienne « mais me doubte qu'il n'y fera pas grand séjourd ».

Le Conclave paraissait donc engagé pour longtemps dans une impasse. Les partisans du cardinal de Médicis, 15 en tout et très unis, ne pouvaient à eux seuls emporter la décision; leurs alliances éventuelles étaient repoussées par les « cardinaux anciens » et par tous ceux que les promesses inconsidérées de Médicis avaient mis en défiance : entre autres les cardinaux Colonna, Saint-Quatre, Volterra et Cortona (1).

Les scrutins succédaient aux scrutins. Les Français, au lieu de porter leur voix sur un « neutre », ce qui aurait pu éviter le pire, prétendaient ne faire élire que l'un des leurs.

Les Médicis suivaient la même tactique et le Conclave menaçait de s'éterniser, quand un vote imprévu vint dénouer la situation. Médicis, voyant l'impasse, eut en effet l'idée de désigner un *out-sider*, qui, tout en étant certainement favorable à son parti, n'avait pu, étant absent, prendre ouvertement position. C'était Adrien Florent, cardinal d'Utrecht, alors en Espagne. Disciplinés, les partisans de Médicis votèrent comme leur chef et avec eux la plupart des cardinaux anciens, qui n'avaient pas de raison de refuser leurs voix. Leur obstination n'était en effet dirigée que contre Médicis. Au premier tour le cardinal d'Utrecht fut élu, à la grande surprise des Médicis eux-mêmes. Le vote avait eu lieu au scrutin secret, et Jean de Pins laisse entendre que plusieurs Français, par dépit de ne pouvoir se faire élire, eux ou l'un des leurs, avaient voté avec les autres. Ils avaient l'excuse de n'avoir probablement pas saisi la manœuvre. Pourtant Jean de Pins les avait mis en garde, et en premier lieu contre eux-mêmes, ce qui explique le ton découragé de son rapport (2).

Pendant toute la durée du Conclave, il était resté au « Palazzo » avec les autres ambassadeurs; ceux-ci, selon l'usage, avaient la garde d'une des portes; à côté se tenaient les Colonna, les Orsini et les « conservatori di Roma » (3). Pendant les derniers jours, les paris avaient fait fureur : On donnait Médicis

(1) Le C[l] Colonna, de la faction des Médicis, venait en effet de découvrir que Médicis, qui lui avait promis de le faire pape, avait fait la même promesse aux trois autres! (*Diarii*, XXXII, 284).

(2) Fr. 2975, f° 91 : de Pins au Roi, 10 janvier (1522). Copie du XVI[e].

(3) *Diarii*, XXXII, 331 (cf. Y. Bignon, *Traité de l'élection des papes*, réimpr. de 1655, Paris, 1874).

à 12 contre 1 le 29 décembre, à 4 seulement le 30 (1). Nicolas Raince, moins voyant que son collègue, avait pu pénétrer plusieurs fois dans la salle du Conclave (2). Son rapport, écrit le même jour que celui de Jean de Pins, ne fait que le confirmer en tout point : une première tentative de Médicis visant le cardinal Farnèse échoua devant l'opposition du parti français. Cela aurait mieux valu que cette élection à l'improviste.

Il nous faudrait citer le rapport tout entier : « Je ne seay comme ce matin, sans pensement de Monseigneur de Medicis ne de l'autre aussi, a esté créé pape; car après les XIII voix à luy données du costé de Médicis et deux autres qui luy donnèrent leurs voix, non cydant de le fere, le cardinal de la Minerve, qui fut légat devers l'Empereur, s'est levé le premier, pryant Messires les cardinaulx qu'ilz voulsissent accéder avecques leurs voix audict cardinal Dertusine, ainsi que le Sainct-Esperit l'inspiroit, louant ledit Cardinal de sa sainteté et bonne doctrine, et luy, pour le premier, a accédé avecques sa voix. Et après luy se sont levez tout plain d'autres cardinaulx. Des vieux qui estoient contre Médicis y accédèrent avecques leurs voix, tant qu'ils passoient de plus de XXVII, et XXVI suffisoient à le faire pape. Et incontinent fut dit « Papam habemus » (3). Dans un second rapport, plus long, Raince, après avoir répété ce qui précède, ajoutait : « (l'esleu pape) ...a affirmé a ung bien vostre serviteur et subgect qu'il veult prandre sur sa vie qu'il ne congnoistra le Catholicque de chose d'estat non plus que vous, Sire » (4).

Mais la volonté de tout le Conclave d'en finir coûte que coûte s'explique par le péril extrême où se trouvait le Saint-Siège au début de l'année 1522. Malgré les efforts de Johannin de Médicis et du cardinal Petruccio, le duc d'Urbin est aux portes de Sienne. Les cardinaux sont ruinés (5). La confusion est si grande sur les états du pape que le moindre effort militaire permettrait aux

---

(1) *Ibid.*, 333, vers 16 h. le lundi 29, le bruit avait couru que Médicis était élu.

(2) Tout le monde, y compris les ambassadeurs, avait apporté force victuailles, vêtements, chandelles, etc. On fit du feu. La chaleur et la fumée devinrent bientôt telles qu'il fallut ouvrir. D'aucuns en profitèrent... (*Diarii*, XXXII, 322).

(3) Fr. 2975, f° 70-71. Raince au Roi, 9 janvier.

(4) Fr. 2975, f° 73.

(5) *Ibid.* et *Diarii*, XXXII, c. 475.

Français de reprendre le Milanais et de tenir Rome à leur merci.
Nicolas Raince, le signor Renzo da Céré, Jean de Pins, tous en conviennent et supplient le roi de profiter de l'occasion qui se présente, alors qu'il en est temps encore (1).



Le temps presse d'autant plus que le bruit se confirme à l'ambassade de la trahison probable de Francisco-Maria. Le cardinal de Médicis, devant la détresse de Sienne et de Florence, a cherché à le séduire en lui promettant l'investiture de son duché d'Urbin.

Depuis plus d'un mois, Raince et Jean de Pins s'étaient abouchés avec le cardinal de Médicis par l'intermédiaire d'une dame romaine, « Madame Felice » (2), tutrice de la fille du duc de Salviati, proche-parent du cardinal. Cette dame avait promis, moyennant une grosse commission, d'attirer dans le parti du roi non seulement Médicis, mais un grand nombre d'Orsini.

L'élection récente, où le cardinal avait joué le premier rôle et ruiné les espérances du parti français, ouvrit les yeux aux ambassadeurs. Jean de Pins apprit bientôt par ses espions que Madame Felice, non seulement ne faisait rien en sa faveur, mais que, pressée par Médicis. elle s'efforçait d'attirer Francisco-Maria hors de l'orbite française en mariant un des fils du condottière à la fille de Laurent Salviati (3). L'honnête Renzo de Céré, le seul Orsini qui se soit déclaré pour la France, était également l'objet de sollicitations assidues. Par l'entremise de Madame Felice, on lui offrait 10.000 ducats s'il rejoignait le camp des Médicis (4). A Florence, où personne ne les aimait, on voyait

(1) Fr. 2975, f° 89 : Raince au Roi, 10 janvier (1521). Nous citons : « que, en ce faisant, tenrez, Sire, vivement la main aux choses de Senne et Florence, ainsi que bien vous l'entendez, et que cela sera cause que vous debiliterez entièrement la part contraire et tous ses adhérans, serez seigneur et bien venu à Romme et tiendrez les Royaulmes ainsi qu'il vous plaira. »

(2) La veuve de Giovanni-Giordani Orsini.

(3) Fr. 3092, f° 3 : de Pins au Roi, 25 janvier (1522) et fr. 2933, f° 218 (Raince au Roi, 17 janvier).

(4) Fr. 2975, f° 91 : de Pins au Roi, 10 janvier. Renzo avait été envoyé à Francisco-Maria pour le persuader de reprendre avec lui l'entreprise de Sienne et de Florence (fr. 3092, f° 25).

d'un mauvais œil ces menées, d'autant plus que le Cardinal avait fait courir le bruit qu'il était d'accord avec le roi (1).

Tant de « trafficques » avaient eu pour effet d'arrêter l'offensive de Francisco-Maria et des frères Baglioni sur Sienne et Pérouse, et par là même de décevoir gravement les Florentins, qui souhaitaient avant tout d'être délivrés des Médicis, et attendaient les Français comme des libérateurs (2).

Une fois le complot découvert, l'archevêque Orsini, l'un des plus compromis, n'eut rien de plus pressé que de brouiller Renzo avec l'ambassadeur : celui-ci aurait écrit au roi que Renzo était du complot. C'était faux, nous l'avons vu, mais l'italien, furieux, se préparait, pour de bon cette fois, à abandonner le parti français (3).

Il fallut toute l'adresse de Jean de Pins pour dissiper le malentendu moyennant finances.

Mais l'affaire ne s'en tenait pas là. Peu de temps après, Raince découvrait qu'outre les Médicis et le seigneur Francisque, les cardinaux Saint-Quatre et de Cortone étaient également du complot. L'archevêque Orsini, interrogé, niait tout (4). Mieux encore, Johannin de Médicis cherchait à débaucher le « Sieur Horace » (5), un capitane au service du roi, en lui affirmant que le Cardinal et lui-même étaient d'accord avec le roi, « qui est une tromperye la plus grande du monde » (6).

Dans cet imbroglio inextricable, il est certain que Jean de Pins s'est laissé duper. Nicolas Raince lui-même, pourtant rompu aux finesses de la politique italienne, avoue qu'il est dépassé : « c'est, Sire, une chose où l'on a bien affaire de povoir bien congnoistre l'intérieur de telz gens, et sans point de faute » (7).

---

(1) Fr. 2933, f° 217 v°.

(2) Fr. 2933, f° 223 (Raince au Roi, s. d.).

(3) Fr. 2933, f° 217 v°.

(4) « L'archevêque Ursin » prétendait s'être retiré de l'affaire dès qu'il avait su que des ennemys du Roi s'en occupaient. Il n'en continuait pas moins à voir fréquemment Madame Felice (fr. 2963, f° 109).

(5) Horace Baglioni, l'un des « frères Baillon » (Horace, Paulo et Gentile) qui avaient marché sur Pérouse, cf. fr. 2975, f° 83 : de Pins à d'Alluye, de Pins au Roi, 25 janvier.

(6) Fr. 2933, f° 218.

(7) Fr. 2933, f° 217 v°. Raince était, bien plus que Jean de Pins, en contact avec ces intrigues. Ses fonctions subalternes lui permettaient, sans se compromettre, de donner de l'argent, d'en recevoir, en un mot de faire

Pour juger sainement toutes ces intrigues, il faut les voir à la lumière des événements : Les Médicis craignent pour leurs possessions de Toscane, menacées par la révolte et la guerre étrangère. Ils cherchent à démoraliser les révoltés d'une part, et d'autre part à désarmer les chefs de bande en leur faisant des promesses. C'est ainsi que le sieur Horace, Renzo de Céré et Francisco-Maria se voient l'un après l'autre l'objet de sollicitations intéressées (1).

Quant aux Cardinaux, si Médicis cherche à les attirer dans son parti, c'est tout bonnement en vue du prochain conclave (2).



Le bruit courait en effet avec persistance que le nouveau pape venait de mourir en Espagne. C'était un bruit qui ressemblait fort à une manœuvre. Mais enfin, Jean de Pins et son acolyte étaient obligés d'agir en conséquence. Aussi le premier bat-il de nouveau le rappel des cardinaux français (3). Néanmoins, comme la nouvelle n'est pas confirmée, il se contentera de les savoir en attente à Gênes. Bien qu'il ait fait tout son devoir lors du dernier conclave, il est évident que Jean de Pins désire une revanche. Quant au comte de Carpi, qui vient de rentrer de la campagne, il brûle également de se racheter (4). L'ambassade comprenait alors quatre personnes : Carpi, Jean de Pins, Saint-Marsault et Nicolas Raince, à qui il conviendrait d'ajouter

---

toute la « basse besogne » de l'ambassade. Bien qu'étant lui-même d'une honnêteté douteuse, il ne cesse de vitupérer contre la fausseté « des gens de cette nation » (fr. 2963, f° 109).

(1) « Es mains de ces troys gist tout le fait des armes; et don Jean et Medicis qui le scavent considerer mectent toute leur industrie pour les lever de votre service (du Roi) », (fr. 2933, f° 218).

(2) Le cardinal de Volterra, lui-même, l'un des plus chauds partisans du Roi, n'était pas au-dessus de tout soupçon (fr. 2933, f° 223 v°).

(3) Fr. 3092, f° 25 : Raince au Roi, 24 janvier (1522) et *ibid.*, f° 3 : de Pins au Roi, 25 janvier).

(4) A propos de l'élection d'Adrien VI, « ceci, Sire, écrit Raince, sera la fin de la vie du pouvre seigneur, de Monsieur le comte de Carpy, lequel comme je croy, ayant ceste novelle, restera homme mort. » C'était Carpi qui, du temps où il servait l'Empire avait fait avoir le chapeau au futur pape. Il pouvait donc espérer avoir quelque crédit auprès de lui. Mais il ne respirait que vengeance et « sera celuy qui serchera tous moyens à luy possible pour erradicquer (*sic*) ledict Médicis de ce monde ».

le cardinal d'Aux, bien qu'il ne fût pas considéré comme un agent diplomatique (1).

A Rome, les intrigues en vue d'une nouvelle élection, reprennent de plus belle. L'ambassadeur d'Henry VIII, Richard Pace, rend tous les jours visite à don Manuel, ainsi qu'au cardinal de Cortone.

Les légats nouvellement nommés, le cardinal Cesarini et le cardinal Colonna, reculent leur départ (2). Jean de Pins supplie le roi de faire hâter les Cardinaux français. Raince écrit de son côté : « Voz bons amis et serviteurs, Sire, ont bien espérance que vous serez des premiers avertiz de ladicte mort (d'Adrien VI) et que vous y donnerez les provisions requises, et eulz de leur part sont bien déliberez d'eulx employer en votre service d'aultre sorte que l'on n'a fait » (3).

Toutes ces bonnes intentions devaient être déçues. La nouvelle de la mort d'Adrien était fausse. Ce fut une déception non seulement pour les ambassadeurs français, mais pour tous les Romains. Tout le monde était mécontent du nouveau pape. La foule n'était pas allée, comme après chaque élection, manifester sa joie au Belvédère. Il n'y avait pas eu de Carnaval. Les Cardinaux, qui avaient fait de gros frais en prévision d'un nouveau conclave, se trouvaient cousus de dettes (4).

Toujours faute d'argent, les belligérants ne faisaient plus un pas. En un mot, la situation retombait au calme.

Le Retour en France

C'est le moment que choisit Jean de Pins pour demander son rappel (5).

(1) Le Cardinal d'Aux, « Monsieur de Bayeux », demandera son rappel en mai 1522 (fr. 3897, f° 208).

(2) Fr. 2963, f° 169. v° Raince au Roi, 18 janvier (1522) n. s.

(3) Fr. 2963, f° 170.

(4) Carpi leur proposa un prêt de 5.000 ducats, que plusieurs acceptèrent (*Carpi*, xxxii, 475). Le feu pape avait dû encourager tous les offices vacants à la curie pour pouvoir payer les Suisses (fr. 3092, f° 27).

(5) Fr. 2975, f° 89 : Lettre de Raince au Roy, s. d. (mars ? 1522, n. s.) f° 90 : « Sire, Monseigneur *Depuys*, votre ambassadeur, m'a dit à ce soir qu'il trouve, par conseil d'aucuns ung bons amys, qu'il s'en peut bien aller, atetndu qu'il ne peult avoir nulz affaires de par deça et aussi que les dan-

Il estimait sa présence inutile. Comme Carpi six mois plus tôt, il se jugeait en faute et désirait peut-être se justifier. Surtout il était pressé de régler lui-même l'embarrassante querelle que sa nomination à l'évêché de Pamiers avait bien malgré lui suscitée.

Nous perdons sa trace jusqu'au 24 juillet 1522, à Tours, où il est de passage avec la Cour, venant d'Angers. Il suivit quelques temps, en maugréant, les pérégrinations des princes (1). Espérait-il une nouvelle ambassade, ou l'appui nécessaire pour déloger de Pamiers son rival? Les deux choses peut-être. Quoiqu'il en soit, le 22 septembre de la même année, il était de retour à Toulouse et reprenait sa place au Parlement (2).



Dans les années qui lui restent à vivre, peut-on parler de disgrâce? Certes il avait quitté Rome sur un échec, mais sa responsabilité était bien faible et, en 1522, l'on n'en était plus à compter les échecs.

D'autre part, une de ses lettres, datée de Lyon du 19 juillet, malheureusement sans millésime, fait allusion à une autre ambassade. La lettre est adressée « au Souverain Pontife », sans autre précision (3) : « Très Saint Père, C'est avec une joie inex-

---

gers y sont et seront encores de jour en jour plus grans, aussi que les autres ambassadeurs s'en veullent aller, mesmement celuy de Venise, et que Monseigneur le cardinal d'Ivrée s'en va et le lieutenant du seigneur Marc Anthoine, qui luy sera une fort bonne compaignie pour se retirer devers Monseigneur de Lautrect, et là attendra votre bon plaisir et vouloir; et s'est délibéré de partir. Il attendroit fort voluntiers responce et congé de vous Sire, mais il doubte la rupture des chemins, les dangers d'icy et aussi qu'il ne trouveroit la compaignie telle ne si seüse qu'il a trouvée maintenant, qui est comme je croy, Sire, selon la vérité, et voy bien que le bon seigneur est en ung gros ennuy de ce qu'il ne vous peult faire meilleur service, mais, Sire, le cas ne se offre pas, dont il luy desplaist grandement. Je feray de ma part tout ce qu'il me commandera. »

(1) Verum simulac huc (Andibus) ventum est, misceri passim circumferrique rumusculi coepti sunt, qui mutata repente Principum consilia, variatasque sententias dicerent, ut qui paulo ante futuros se hic triduo statuissent aut uiduo, jam se in cristani prima luce hinc profecturos decreverint. Res sane non tam mira nobis, qui in eo quoque genere hominum frequenter inconstantiam novimus, quam et gravis et molesta visa est... » (*Mss. de Nîmes*, 47, *Pinus Castello theologo. Ex Turonibus* VIII *kal. Augusti* 1522).

(2) *A. D. de Hte-Gar.*, B. 19 reg., f° 261 v°.

(3) *Mss. de Nîmes*, 60. *Summo Pontifici. Lugduni* XIX Julii.

primable que j'ai appris par une lettre de Votre Sainteté qu'Elle s'était montrée si satisfaite de la mission dont j'ai été chargé auprès du roi très chrétien, en vue de conclure une trêve.

A la vérité, je ne m'attendais pas une seconde à des remerciements de Votre Sainteté, n'ayant jamais poursuivi d'autre but que d'inciter le roi à respecter la paix commune et la tranquillité du monde chrétien. Cependant il m'a été extrêmement agréable de voir mes sentiments aussi appréciés de Votre Sainteté et je n'en ai que mieux compris la dignité du Saint-Siège apostolique et la communauté d'intérêt de tout le monde chrétien. Je voudrais que Votre Sainteté n'attende jamais autre chose de moi. Que Votre Sainteté se porte heureusement et daigne agréer mon instante et très humble recommandation. »

Il ne peut s'agir du Concordat, encore moins de l'entrevue de Savone; ni la date ni la nature de ces événements ne permet de les retenir sérieusement (1). Restent les négociations qui précédèrent le traité de Madrid. Nous penchons pour cette hypothèse, en regrettant que Monlezun, qui, sans citer la lettre, donne le fait comme acquis, n'ait pas indiqué ses sources (2). D'après l'auteur de l'*Histoire de Gascogne*, Jean de Pins aurait accompagné Jean de Selve, François de Tournon et Chabot de Brion en Espagne. Le Bourgeois de Paris nous dit que les trois

(1) Après Savone, Jean de Pins passa bien par Lyon, mais sûrement pas avant le Roi qui y arriva, avec une très petite escorte, précisément le 19 juillet. La lettre du pape n'aurait pu précéder son destinataire. D'autre part, le contenu de la lettre fait allusion à une trêve « pacis et indutiarum » et non à une amicale entrevue.

On ne peut admettre non plus qu'il s'agit du Concordat : Jean de Pins ne revint pas à Lyon en 1516; le roi n'y arriva que le 24 février, et Jean de Pins était déjà à Venise. Ensuite, Jean de Pins n'a pas été envoyé en mission auprès du Roi, mais auprès du pape lui-même, avant l'entrevue de Bologne.

Enfin et surtout, ni après Savone, ni après Bologne, Jean de Pins n'eût été autorisé à parler de ses efforts en vue d'amener le Roi à la paix et à la concorde avec le Saint-Siège. Il faut manifestement reculer la mission dont le pape fait état, après son ambassade à Rome, c'est-à-dire après 1522.

(2) « Tournon (le cardinal) fut chargé de travailler à sa délivrance (de François I[er]) avec Jean de Pins, évêque de Rieux, et quelques autres négociateurs » (Abbé J. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, Auch, 1850, t. v, p. 223).

La chose était certainement connue avant Monlezun. Une quantité de notes concernant Jean de Pins (aux Arch. de Montbrun), certaines datant du XVII[e] siècle, y font allusion. Charron et Cormary n'ont fait que suivre Monlezun.

plénipotentiaires partirent « avec grosse compagnie » (1). Le 11 août 1525 était conclue la trêve de Tolède entre Charles-Quint, Henri VIII et François Ier (2). Sa lettre étant du 19 juillet, Jean de Pins serait donc revenu à Lyon avant la conclusion de la trêve. Quant aux négociations pour la libération du roi, on sait qu'elles échouèrent d'abord, devant les prétentions exorbitantes de l'Empereur, et que les députés français durent revenir sans avoir rien fait.

La lettre que nous venons de citer est le seul témoignage à l'appui de Montlezun (3). Elle confirme en tout cas l'influence acquise par Jean de Pins dans les milieux romains et notamment auprès de Clément VII, dont il avait si longtemps combattu l'influence alors qu'il n'était que cardinal. Elle permet d'expliquer aussi pourquoi Jean de Pins attendit le mois d'avril 1527 pour prêter au roi serment de fidélité, serment que tout évêque était tenu de formuler avant la prise de possession de son diocèse (4).

Jean DE PINS.

(1) *Bourgeois de Paris*, p. 205.

(2) *Ibid.*, p. 218. *Diarii*, XXXIX, c. 454.

(3) Aucune des sources relatives aux négociations de Tolède et de Madrid ne révèlent une participation quelconque de Jean de Pins. Nos dépouillements, les plus étendus possibles, n'ont jamais fourni d'autres noms que ceux que connaît l'histoire.

Faut-il rapprocher de la lettre ci-dessus celle-ci, sans destinataire, que Graverolles a trouvée dans le cartulaire des lettres de l'évêque et dont il n'a pu copier que le début et la fin? : « Accepi binas tuas litteras quas ad me nuper feciali nostro dedisti, quarum alteris te probare significas, *quaecumque per tuos legatos nuper cum nostris de utriusque Regni limitibus acta sunt*... Rediit, rediit, si nescis, ad se jampridem Gallia, pristinumque robus et dignitatem recepit; nihil jam aut inconstans, aut varium, nihil non suo capiti consonum, nihil non prorsus obnoxium invenies. Unum et princeps et populi omnes regem sequuntur. Illi uni obtemperant, illum intuentur, ab illo pendent, cum illo labores, cum illo pericula omnia communicant. Illi uni tantum post immortalem Deum, non solum opes, divitias, et facultates, sed et corpora, et animos ipsos devotos habent, ad quod majores tui, vel maximo suo damno, ac periculo experti sunt; qui cum resipiscere Gallia, et jam ad seipsam reduci coepta est, puellae unius auspiciis trucidati omnes id unum aut Gallia tota ignominiose depulsi sunt ». Graverolles ajoute : « Il n'est pas difficile de comprendre que cette lettre finissant là, il faut qu'elle soit imparfaite ». (*Mss. de Nîmes*, f° 170 v°). S'agit-il d'une lettre écrite réellement à l'Empereur par le Roi, ou d'un simple exercice de styles sur ce thème? Graverolles a copié plusieurs passages de lettres de François Ier à Henri VIII, au Roi d'Ecosse, ou aux Doges, traduites en latin par Jean de Pins.

(4) A. Nat., p. 556, 1 (707), 28 avril 1527. Texte publié par Contrasty *op. cit.*

Les Iles Philippines
sous l'occupation nippone en 1941-1944

Au moment où déferla l'invasion japonaise sur les îles Philippines, celles-ci étaient tout à la joie de leur indépendance recouvrée et à la mise en marche de leur nouvelle Constitution : en effet, le gouvernement américain avait, par le Tydings-Mac Duffie Act (24 mars 1934) accordé solennellement aux îles leur indépendance; la souveraineté américaine devait prendre fin le 4 juillet qui suivrait la période de 10 ans après le vote par les Philippines de leur Constitution et la mise en place de leur nouveau régime. Par cette loi les Etats-Unis s'étaient seulement réservé certains droits sur des bases navales et dépôts de charbon. Le 14 mai 1935, la Constitution était approuvée par un plébiscite; le 17 août, M. Quezon, leader du parti nationaliste, qui avait dominé la vie politique philippine depuis 30 ans, était élu président de la République philippine et M. Osmena, son vieil adversaire, vice-président, le 15 novembre enfin le gouvernement du « Commonwealth » était « inauguré » à Manille.

De 1935 à 1941 le nouveau régime fonctionna dans de bonnes conditions : le 15 novembre 1940, MM. Quezon et Osmena sont réélus président et vice-président du gouvernement par une majorité écrasante, mais déjà dans une atmosphère de guerre.

Dans le domaine économique, en revanche, le gouvernement philippin se trouve, dès le début, placé devant de graves difficultés : en effet, en vertu de la loi d'indépendance, l'archipel ne doit plus, à partir de 1946, bénéficier de la franchise douanière aux Etats-Unis; or, la quasi-totalité des produits fournis par les îles : sucre, huile de coco, chanvre etc. étaient jusqu'alors exportés vers ce pays; certaines des mesures de restriction devaient même entrer en vigueur dès 1935 et s'aggraver progres-

sivement jusqu'en 1946. En 1940, les efforts faits par les autorités philippines en vue de trouver de nouveaux débouchés n'avaient abouti qu'à des résultats décevants.

Par ailleurs, l'expansion japonaise, et notamment sa poussée en direction des mers du sud, était un sujet de préoccupation croissante pour le gouvernement de Manille; l'interwiew Arita sur la situation spéciale des Indes Néerlandaises résultant de la guerre en Europe (15 avril 1940) et les événements de 1940 en Indochine l'incitèrent même à rechercher une plus étroite collaboration avec les autorités américaines et à renforcer, de concert avec le commandant militaire américain de l'archipel, la défense des îles.

Ces préparatifs n'en étaient qu'à leur début quand se produisit l'attaque japonaise, le 8 décembre 1941 : malgré la bravoure des troupes américaines et philippines, Manille est prise le 2 janvier 1942 et le général Mac-Arthur se retranche dans l'île de Corregidor; ce n'est cependant que le 7 mai, après une résistance désespérée, que les survivants du siège de Corregidor consentent à se rendre. Toutefois, dès le 2 janvier, le sort politique des Philippines était aux mains des Japonais.

Par la conquête des Philippines les Japonais atteignaient l'un de leurs buts de guerre les plus importants, tant du point de vue militaire qu'économique. Ces îles surveillaient, en effet, les approches de la Chine et de l'Indochine, constituaient le tremplin indispensable pour toute action contre les Indes Néerlandaises et complétaient le système défensif japonais du Pacifique; en outre, par sa richesse en produits minéraux, particulièrement en minerais de fer, de cuivre, de chrome et de manganèse, ainsi que par l'abondance de sa production agricole et la richesse de son sol susceptible de s'adapter à toutes sortes de culture, l'Archipel constituait un appoint appréciable pour l'économie japonaise.

Cette double idée, dans le cadre général de l'effort de guerre nippon, semble avoir dicté l'organisation et l'évolution de l'occupation japonaise des Philippines.

Dès la prise de Manille et avant même que les combats eussent cessé (mai 1942), le commandement en chef des forces impériales aux Philippines, soucieux avant tout de mener la guerre et d'exploiter dans ce but les territoires conquis, organi-

sait une administration militaire disposant d'un pouvoir absolu dans toutes les matières relatives à l'application des lois et au maintien de l'ordre, aux associations et organisations politiques et sociales, aux finances, aux transports et communications, à l'industrie, à l'agriculture, à l'exploitation des mines et autres ressources naturelles, et au commerce. Cette administration était secondée par une Commission exécutive philippine constituée dès la prise de la capitale philippine sous la direction de Jorge Vargas, et par un parti unique, l'Association philippine de reconstruction ou « Kalibapi », formée en décembre 1942 en vue de créer une meilleure compréhension du nouvel ordre japonais.

Il ne semble pas que les Japonais aient tiré tout ce qu'ils espéraient de ce mode d'administration, car le 28 janvier 1942 le général Tojo exprimait d'une façon menaçante son désir que les « Philippines offrissent une collaboration plus positive ». Il ne faisait que traduire les déceptions japonaises devant les résultats économiques de l'occupation.

Certes, les stocks industriels et agricoles existants avaient été utilisés, les bateaux remis en marche, les réserves de numéraire et d'or confisquées, mais la production nouvelle, en dépit des plans préparés longtemps à l'avance, avait été médiocre : faute de machines, seules les mines indispensables, celles de cuivre, fonctionnaient, les programmes prévoyant une nouvelle répartion des champs de canne à sucre et de coton au profit de celui-ci furent abandonnés dès août 1943 et seule la transformation intensive de canne en alcool fut maintenue. Les mêmes échecs se retrouvèrent dans la production des lubrifiants et des matières grasses. Les seules plantations où le rendement ait justifié l'envoi de machines furent celles de tabac et d'abaca.

Parallèlement à ce programme, l'administration militaire s'était efforcée, par l'intermédiaire de la Commission exécutive, de donner aux Philippines une certaine indépendance économique, notamment dans le domaine alimentaire, indépendance d'autant plus nécessaire que de nombreux militaires et civils nippons stationnant dans les îles devaient en être les premiers bénéficiaires. C'est ainsi que la production de riz progresse sensiblement et que Tokio prévoyait l'envoi d'un nombre considéra-

ble de paysans et de pêcheurs japonais, pour intensifier cette production.

Dans l'ensemble, cependant, les résultats furent médiocres et cela tient non seulement à la mauvaise volonté des habitants, mais aussi au manque de moyen de transport des Japonais; si les dirigeants nippons ont tiré quelque profit de l'archipel, cela se fit grâce aux stocks existants et au détriment des habitants pour lesquels les produits de consommation étaient rares, le travail rare, l'argent rare.

Conscients de cet insuccès, les dirigeants nippons modifièrent leur politique; le 18 juin 1943, le général Tojo annonçait que les Philippines jouiraient de leur indépendance avant la fin de l'année en cours. En août 1943, un comité composé de membres de l'ancien Commonwealth rédigèrent une constitution; l'assemblée convoquée conformément à ces dispositions élut à l'unanimité comme président de la future république M. Laurel, l'un des auteurs de la Constitution de 1935, Juge à la Cour Suprême et sympathisant depuis le premier jour de la cause japonaise. Un traité d'alliance consacrant l' « indépendance des Philippines à l'intérieur de la sphère de coprospérité de la grande Asie Orientale », fut signé le 20 octobre. Le 21, l'indépendance promise devenait effective, bien que les troupes nippones restassent cantonnées dans les îles.

La nouvelle Constitution reprenait dans les grandes lignes celle de l'ancien Commonwealth, mais en pratique tous les pouvoirs étaient concentrés dans les mains du président et elle autorisait ce dernier à « conclure des accords secrets avec des Puissances étrangères en vue de l'exploitation des ressources naturelles » : les Japonais espéraient ainsi assurer leur emprise de façon plus efficace et moins visible qu'en disséminant leur contrôle dans les différentes branches de l'administration. Enfin, le traité d'alliance précisait que « les Hautes Parties Contractantes coopéreraient étroitement dans les domaines politique, économique et militaire pour la poursuite victorieuse de la guerre en Extrême-Orient ».

Cette collaboration ne semble pas avoir eu plus de résultat que l'administration directe : les quelques Puissances encore neutres, telles que le Vatican et l'Espagne, ne reconnurent pas le nouvel Etat. M. Laurel, qui fut l'objet de plusieurs attentats, dut

faire face à des guerillas de mieux en mieux organisées. Dans le domaine économique, il se trouva placé devant d'innombrables difficultés de ravitaillement, de salaire, de chômage, et de rendement, alors que les Japonais, en vertu du traité d'alliance, conservaient le contrôle des industries. Ses efforts semblent avoir été vains, car les habitants restèrent hostiles, les denrées rares et coûteuses, la monnaie sans valeur.

C'est dans ces conditions que les événements se précipitèrent : le 20 et le 21 septembre 1944, Manille fut l'objet de violents bombardements, ce qui motiva le 23 une déclaration de guerre du gouvernement Laurel à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Un mois plus tard le général Mac-Arthur remettait le pied sur le sol philippin.

Tous les espoirs étaient alors permis; mais avant d'être libéré, le pays allait endurer toutes les horreurs de la guerre : les atrocités que les troupes japonaises avaient déjà commises du fait de l'activité des guérillas augmentèrent dans une proportion considérable et le clergé en souffrait particulièrement en dépit des protestations élevées par l'Espagne; le territoire de l'Archipel et surtout Manille qui fut l'objet d'une défense opiniâtre furent ravagés par les combats. Le peuple philippin n'est pas près d'oublier la responsabilité du Japon dans ses misères : c'est là un facteur à ne pas négliger pour comprendre la politique actuelle du Commonwealth.

L'indépendance que les Philippins avaient depuis si longtemps désirée et vers laquelle la tutelle américaine les avait progressivement amenés, ne risquait pas, cette fois, de leur échapper; la promesse d'une indépendance totale pour 1946, comme le prévoyait le traité, avait été solennellement confirmée par le Président Roosevelt, à plusieurs reprises, notamment le 28 décmbre 1941 dans un « message au peuple des Philippines », et le 13 août 1943 à l'occasion du 45ᵉ anniversaire de la prise de Manille.

Pendant toute l'occupation nippone, le gouvernement de M. Quezon s'était réfugié aux Etats-Unis et avait poursuivi son activité : comme gouvernement légal des Philippines, il avait pris part à diverses conférences internationales, et, à la mort du Président, le 1ᵉʳ avril 1942, le vice-président, M. Osmena, lui avait succédé, conformément à la constitution. Enfin, le 29 juin

1944, le Président Roosevelt signe deux résolutions du Congrès, la première l'invitant à rétablir les méthodes démocratiques du gouvernement aux Philippines et l'autorisant à proclamer l'indépendance de l'archipel avant 1946, s'il le jugeait utile, et à conclure des arrangements en vue de l'établissement de bases militaires destinées à protéger les îles; la deuxième instituant une commission philippine de réhabilitation.

M. Osmena rentre à Manille, après cinq années d'absence. Le Commonwealth des Philippines est enfin une Puissance indépendante. Mais, de nombreux problèmes se posent pour les dirigeants philippins, il leur faut reconstruire un pays épuisé par l'occupation et détruit par la guerre, il leur faut aussi remettre en marche les institutions politiques du Commonwealth, régler la question des rapports entre celui-ci et les Etats-Unis, rétablir les relations internationales, notamment avec le Saint-Siège et les « sœurs latines » d'Amérique du Sud, enfin, à plus longue échéance, poursuivre l'amélioration du niveau de vie tant intellectuel que matériel de la population, et assurer des débouchés stables à la production du pays. Une tâche difficile attend M. Osmena et ses collaborateurs le jour où le Commonwealth est libéré des Japonais.

XXX.

VARIÉTÉS

Devant la tombe de deux amis de la France :
Nicolas Politis et Nicolas Titulesco

A l'aube du printemps 1942 mourait à Cannes Nicolas Politis, ancien Ministre des Affaires Etrangères et ancien Ministre de Grèce en France. A deux jours de distance étaient célébrés dans l'Eglise orthodoxe de cette ville les obsèques de Nicolas Politis et un service pour Nicolas Titulesco, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, décédé, lui aussi, à Cannes un an auparavant.

Je me trouvais à cette époque réfugié sur la Côte d'Azur, et au lendemain de ces deux services funèbres j'écrivis les pages suivantes en souvenir des deux éminents diplomates que j'avais personnellement et intimement connus.

J'offris à certains journaux cet hommage à ces deux amis de la France. Mais à l'époque de l'occupation allemande, la presse française n'était pas autorisée à célébrer le Droit, la Justice Internationale, les idées de Liberté et de Solidarité humaine. Mon article ne put alors paraître : je le donne aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, dans les sentiments mêmes où je l'écrivais en 1942.

ORMESSON.

MARS 1942.

DEVANT LA TOMBE DE DEUX AMIS DE LA FRANCE...

A quarante-huit heures d'intervalle, dans la poétique église orthodoxe de Cannes, viennent d'être célébrés des services pour le repos de l'âme de deux diplomates et hommes politiques étrangers, qui, l'un et l'autre, furent de grands amis de la France : Nicolas Politis et Nicolas Titulesco, tous deux décédés à Cannes, le premier il y a très peu de jours, le second il y a juste une année.

Les hasards de la carrière m'ont permis de négocier et de collaborer avec ces deux Ministres des Affaires Etrangères, de pouvoir apprécier leur valeur, et, les ayant bien connus, de leur donner toute mon amitié.

Bien des points se trouvent communs dans les destinées du Ministre hellène et du Ministre roumain. Leur immense savoir avait la même base, solide et profonde : le droit international. Ils étaient tous deux d'éminents juristes, et dans les assemblées, soit nationales, soit internationales, c'était par leurs connaissances juridiques qu'ils obtenaient l'audience la plus attentive et soulevaient l'admiration de leurs auditeurs : ils s'efforçaient de les convaincre par la sûreté de leurs arguments, plus encore que par la qualité de leur éloquence. Celle-ci était pourtant de premier ordre; plus précise, plus technique, plus savante peut-être chez M. Politis; — plus ardente, plus emportée sans doute chez M. Titulesco. Mais chez l'un comme chez l'autre quelle conviction, quelle flamme, quelle générosité, quel sentiment du Devoir à accomplir!

Politis, fils de Corfou, l'île enchanteresse, nourri de cette culture classique de l'Hellade, plus maître de son raisonnement serré, était avant tout un Méditerranéen, avec sa claire et lumineuse intelligence. Titulesco, fils de cette opulente Olténie, où la civilisation européenne s'épanouit avant de disparaître, avec sa fougue impétueuse, roulant comme un torrent de ses Carpathes natales le flot de son ardeur et de ses convictions, esprit le plus fin alternant avec l'enthousiasme le plus lyrique, était bien le prototype de cette Roumanie, bastion de la latinité aux portes de l'Orient.

Dans leurs carrières, que de similitudes aussi : culture classique, formation juridique, attirance de la politique. Nicolas Politis, élevé dans les Facultés françaises, était titulaire de chaires de droit international, — en France même, à Poitiers, à Aix, à Paris —, puis, il devint Ministre des Affaires Etrangères dans le gouvernement de M. Venizelos et montra, dès ce moment, son attachement à la cause française. Ensuite, et durant près de vingt années, il représenta la Grèce comme Ministre à Paris; avec quelle autorité et quelle dignité : tous ceux qui l'y ont connu peuvent en témoigner. Son élection comme membre de l'Institut de France en fut la juste preuve.

De son côté, Nicolas Titulesco, après une jeunesse nourrie de Droit et de Sciences économiques, à Paris notamment, entra tôt dans la vie politique roumaine. Il fut successivement ministre de la Justice et des Finances; puis, nommé ministre de Roumanie à Londres, son éblouissante intelligence le faisait distinguer tout particulièrement. Il devint ministre des Affaires Etrangères à Bucarest, et joua durant plusieurs années un rôle de premier plan, non seulement sur le terrain de la politique roumaine, mais encore sur le plan, plus étendu, de la vie internationale.

L'un et l'autre représentaient leur pays à Genève à la Société des Nations. Ils y furent des vedettes de première grandeur. Leur science juridique, leur tact, leur courtoisie, leur éloquence, valurent à tous deux les plus flatteurs succès. Des Pactes internationaux furent signés par leurs soins; des combinaisons politiques, basées sur des ententes entre nations, sur des engagements mutuels, s'échafaudèrent, s'élevèrent, se précisèrent...

Dans ces développements, parallèles et souvent semblables, le Diplomate grec comme l'Homme d'Etat roumain ont eu comme pivot de leur action : l'admiration pour la culture française, la confiance dans l'amitié française, la foi dans ses destinées, l'espérance en tout ce qui est français, l'amour de cette France qu'ils connaissaient si bien, qui leur fut douce dès leur jeunesse, et dont la gloire traditionnelle guidait la marche en avant de leurs Patries.

Si la Grèce et la Roumanie ne figurent pas parmi les « Grandes Puissances », l'éclatant passé de l'une et sa résurrection moderne, le prestigieux développement de l'autre, les ont légi-

timement placées en tête de tout progrès, à l'avant-garde de la civilisation européenne vers l'Orient, enchanteur et ténébreux. On le mesurait à Genève, comme à Paris et à Londres, terrains où l'action personnelle de Politis et de Titulesco se fit vigoureusement et noblement sentir.

En rappelant ainsi la carrière brillante de ces deux hommes politiques, il me semble entendre un glas funèbre dont l'écho s'élève de l'Empire des morts : Société des Nations, Pactes internationaux, Petite Entente, Entente Balkanique, Sécurité collective, Désarmement, confiance et respect mutuel entre peuples! Que de mots, qui apparaissaient glorieux hier, qui sonnent sinistres et douloureux aujourd'hui! « Et nunc erudimini ».... Il faudrait la voix de Bossuet pour montrer le néant cruel de tant d'espoirs, évanouis sous les monceaux de cadavres, au son des mitrailleuses, des bombes et des avions mortels...

Et tandis que nous méditons sur le néant des conceptions humaines, les deux amis de la France, si semblables dans leurs destinées, si unis dans leur attachement à notre Patrie, identiques jusque dans leurs prénoms, reposent aujourd'hui dans ce Cannes où ils sont décédés, comme s'ils avaient voulu donner à la France, — leur amie —, ce gage dernier de leur attachement : y mourir et y trouver enfin la Paix...

Ils sont là, dans la crypte de cette église russe, — qui n'est pourtant pas la leur propre —, puisque, quoique orthodoxe, elle n'est ni hellène, ni roumaine. Sur le cercueil est posé le Grand Cordon de la Légion d'Honneur, qu'ils portaient l'un et l'autre avec tant de légitime fierté. Le printemps jette l'or des mimosas, le parfum des violettes et l'éclat des œillets, sous un ciel à la fois éblouissant et reposant. Et tandis que les chants graves, émouvants et douloureux de la liturgie orthodoxe invoquent le Seigneur pour les âmes de ces deux grands hommes d'ici-bas, qui ne sont plus que des parcelles infimes de l'Humanité au sein de l'Eternité, je me souviens de tant de conversations que — à côté de celles spécifiquement politiques — nous eûmes ensemble.

La dernière fois que je vis M. Politis, malade et déjà bien changé, il y a à peine deux mois à Nice, il me parla de l'importance de l'éducation de la jeunesse, de l'influence primordiale à ce sujet du Christianisme et de la Religion — terrain qui n'était

pas usuel chez l'ambassadeur hellène, sans doute plus épris de Droit et de Justice que de Mystique religieuse.

Quant à Nicolas Titulesco, au cours de combien de conversations, à Bucarest, ne m'a-t-il pas parlé : convictions spiritualistes, religion, foi, choses qui lui étaient familières. Il redoutait la mort; il avait certes de nombreuses superstitions, mais il mettait en Dieu une foi et une espérance ardentes et, s'il craignait la Puissance Divine, il s'inclinait devant son inéluctable Majesté.

Aujourd'hui, devant ces deux cercueils, réunis à quelques mètres l'un de l'autre, dans cette terre de France, « leur amie », rapprochés ainsi dans la mort comme ils l'ont été dans la vie par tant de points communs, par tant de générosité, par leur amour profond pour notre Pays, j'ai voulu m'incliner avec affection devant la mémoire de Nicolas Politis, de Nicolas Titulesco.

Dormez, chers amis, votre dernier sommeil, sur ce sol béni de la France, qui fut votre seconde Patrie à tous deux : vous pouvez y attendre, avec confiance, le Jugement de l'Histoire, le Réveil de l'Eternité. Vos amis de France veillent sur vous et ne vous oublieront jamais.

Marquis d'ORMESSON,
Ambassadeur de France.

Sir Samuel Hoare
Ambassadeur en Mission spéciale

Pendant les longs mois de la drôle de guerre, Sir Samuel Hoare avait d'abord été Premier Lord du Sceau privé dans le Cabinet de guerre britannique, puis Secrétaire d'Etat à l'Air. Lors de la chute du Cabinet Chamberlain le 10 mai 1940, il ne reçut pas de nouvelle affectation jusqu'au moment où Lord Halifax lui demanda d'accompagner à Lisbonne le duc de Kent à l'occasion du tricentenaire de l'indépendance portugaise, puis de gagner Madrid pour améliorer les relations anglo-espagnoles et appliquer les clauses économiques du traité signé le 19 mars. Il fallait partir sans retard et malgré le scepticisme de Chamberlain sur l'utilité de cette mission, il accepta après avoir su par l'amiral Philipps qu'il était indispensable d'empêcher les ports atlantiques de l'Espagne de tomber aux mains des ennemis.

En raison de l'importance d'un départ immédiat il n'alla pas à Lisbonne, le gouvernement espagnol ayant accepté que Sir Samuel eût le titre d'Ambassadeur extraordinaire en mission spéciale.

Avant de partir il crut devoir parler à la presse de ce qu'il croyait utile de faire en Espagne et, ignorant l'emprise absolue du contrôle germanique sur les nouvelles britanniques, il fut surpris que sa conférence fût entièrement passée sous silence à Madrid. Cette première surprise fut suivie de beaucoup d'autres. Il arriva le 1er juin à Madrid.

Ses mémoires sont divisés en quatre parties : 1940-41, Pré-belligérance; 1941-42, Hésitations; 1943, Non belligérance; 1944, Neutralité partisane. Comme pendant les cinq années de la mission de Sir Samuel il y eut un moment brouillage des nouvelles dû d'une part à la diffusion journalière des mensonges de

la propagande germanique, d'autre part à la politique intérieure où Franco se retranchait derrière trois ministres des Affaires étrangères : Beigbeder, désireux de ne pas céder à la volonté d'Hitler, Serrano-Sùner, qui fit tout pour que les vues germaniques fussent exaucées, et Jordana qui sut négocier honorablement, il fallut que l'Ambassadeur d'Angleterre réussît à varier constamment ses méthodes pour arriver à ce que l'Espagne maintînt sa neutralité malgré les efforts de l'Allemagne pour la faire intervenir. Dès son arrivée il devait être accueilli devant l'ambassade par une foule criant « Gibraltar à l'Espagne ». Mais l'avion ayant eu du retard la manifestation eut lieu à l'heure exacte et lorsque Sir Samuel entra à l'ambassade les manifestants faisaient la sieste.

Pour toute défense contre les Allemands et la Phalange il avait un revolver et un agent de Scotland Yard et son premier travail fut d'étudier un plan pour l'évacuation des Anglais habitant l'Espagne si l'invasion allemande avait lieu comme tout le monde l'attendait. A la remise des lettres de créance Franco ne fit aucun effort pour sortir de la banalité protocolaire. Du reste, ce mois de juin qui marqua le désastre français, l'intervention italienne, l'entrée de la Roumanie du côté de l'Axe, et surtout l'arrivée de la Wehrmacht à la frontière franco-espagnole, était une suite si continue de malheurs qu'il fallut un caractère aussi trempé que celui de Sir Samuel pour garder sa fermeté et son dynamisme. Les lettres qu'il adressa dans cette période de trois mois à Lord Halifax, à Lord Beaverbrook, à Neville Chamberlain, à Duff Cooper, à Winston Churchill et qui sont publiées dans ce volume, sont un vivant témoignage de tout ce que l'Angleterre pouvait craindre et que l'Ambassadeur et son équipe s'efforçaient d'atténuer ou de détourner.

L'Ambassadeur d'Allemagne von Stohrer avait en 1914-18 organisé en Catalogne le sabotage des industries travaillant pour les Alliés. C'est dire sa connaissance de l'Espagne et son influence. Dès l'apparition des troupes germaniques dans le Nord et l'occupation de Tanger, on apprit qu'un défilé de ces troupes aurait lieu à Saint-Sébastien et que des délégations de régiments iraient visiter d'autres villes espagnoles. Aussitôt que cette nouvelle preuve de l'entente entre la Phalange et l'armée d'Hitler fut connue de Sir Samuel, il alla dire au Ministre des Affaires étran-

gères, le colonel Beigbeder, que si ce défilé avait lieu il n'aurait plus de raison d'être et qu'il rentrerait aussitôt en Angleterre. Cette menace eut l'effet d'empêcher le défilé et de faire suspendre le commandant militaire de Saint-Sébastien. Il était évident que si cette fraternisation avait eu lieu le passage à travers l'Espagne de l'armée allemande n'aurait rencontré aucune difficulté.

La première audience que Franco donna à Sir Samuel démontra que le dictateur ne tenait aucun compte des ressources britanniques et qu'il se considérait comme désigné par la Providence pour sauver sa patrie et prendre une part prépondérante dans la reconstruction d'un monde nouveau. « Pourquoi ne mettez-vous pas fin à la guerre dàs maintenant ? Vous ne la gagnerez pas et si le conflit s'éternise la civilisation européenne sera détruite ». Cette opinion ancrée dans l'esprit du Caudillo permettait d'espérer que la non-belligérance serait intégralement maintenue.

Les relations avec le colonel Beigbeder tournèrent rapidement vers une sympathie réciproque, car le Ministre et l'Ambassadeur détestaient tous deux le despotisme germanique et les compromissions d'un état policier. Pour empêcher, pensait-il, Mussolini d'envoyer des troupes occuper Tanger, le colonel Beigbeder fit occuper la zone internationale par l'Espagne. L'Ambassadeur de France, M. de La Baume, avait obtenu l'assurance que les troupes espagnoles n'intervenaient que pour maintenir l'ordre. Cet accord fut violé par Serrano Sùner qui fit insister par sa presse sur le fait que la prise de Tanger était le début de l'avance au Maroc. La presse était dirigée par un agent de Goebbels, frère de race qui avait collaboré à l'Anschluss. Il s'appelait Lazar et il était l'éminence grise de l'ambassade d'Allemagne. Le colonel Beigbeder disait que personne ne lisait plus les journaux et toute autre voix que le plus pur nazisme était étouffée.

Le beau-frère de Franco, Serrano Sùner, était rapide dans ses réactions qui étaient toutes dictées par l'Allemagne. Son journal l'*Arriba* attaquait sans nuances toute idée libérale, et comme ministre de l'Intérieur, Serrano Sùner tenait d'une main ferme la censure et la police. Sir Samuel alla souvent le voir pendant deux ans et jamais il ne cacha sa conception de la guerre et son horreur pour l'Angleterre. Il attaqua de toutes

manières le colonel Beigbeder, qui réussit à faire signer à Franco un accord hispano-portugais qui complétait un traité d'amitié pendant que Serrano Sùner faisait imprimer que le Portugal serait bientôt réuni à l'Espagne.

C'est alors que Sir Samuel se convainquit que le jeu allemand consistait à réussir une rupture anglo-espagnole et il n'est pas de manœuvres que les agents provocateurs n'employèrent pour agir sur la sensibilité britannique. L'Ambassadeur opposait à ces menées un front d'airain et une indifférence impassible. Le gouvernement britannique avait compris combien cette attitude était habile et il se borna à tâcher de développer les accords commerciaux indispensables à la vie de l'Espagne et à exécuter les contrats alors que tout ce que présentaient les Germaniques était entaché de fraude. Une fois commencée, la collaboration économique se développa. Pendant ce temps Serrano Sùner avait accepté d'assister au cocktail offert le 15 septembre par Hitler à Londres.

Il est intéressant de lire une lettre écrite à Lord Halifax et montrant combien le colonel Beigbeder allait loin dans ses entretiens confidentiels avec l'Ambassadeur. Hitler avait dit à Serrano Sùner que Beigbeder était vendu à Sir Samuel. Beigbeder fut sacrifié et le beau-frère de Franco devint ministre des Affaires étrangères. Ce fut à ce moment que Sir Samuel voulut rentrer en Angleterre, mais ni Lord Halifax ni ses collègues ne furent de cet avis et il resta.

Cet étrange Ministre des Affaires étrangères, qui était généralement invisible, s'efforça d'envenimer toute discussion au sujet du traitement des prisonniers de guerre évadés, de la persécution des sujets britanniques vivant en Espagne, et de la mainmise espagnole sur Tanger. La seule manière d'arriver à un résultat était de profiter de la jalousie qui empoisonnait les rapports des trois ministères intéressés dans ces trois sortes de dossiers.

Il faut mettre à part dans les mémoires le chapitre VII qui contient quelques renseignements sur la répercussion en Espagne des affaires françaises. L'aide à l'armistice apportée par l'Ambassadeur d'Espagne à Paris, M. de Lequerica, les affaires de Mers-el-Kébir et de Dakar, les efforts de Londres et de Washington pour négocier avec le gouvernement de Vichy, les questions

personnelles entre l'amiral Darlan et Laval, le succès de Laval qui amena le rappel du comte de La Baume ambassadeur de France à Madrid, tout cela n'est qu'un côté d'événements où Madrid n'apparaît qu'à peine.

Le 23 octobre 1940, Hitler eut un entretien avec Franco à Hendaye. Il s'agissait de l'Afrique française. Il semble bien que Hitler, Mussolini et Franco aient été tous trois disposés à prendre tout ou partie mais que Hitler préférait attendre pour prendre le tout. Le Caudillo rentra à Madrid sans les territoires qu'il avait convoités, mais sans avoir accepté de faire partie de l'Axe, ce qui fut pour lui une heureuse solution. En même temps l'insuccès italien en Grèce obligeait Hitler à s'occuper de la Méditerranée orientale, et dès lors la contribution de l'Espagne valait peu de chose pour le Führer. C'est pourquoi il devint pour Sir Samuël plus important que jamais d'obtenir des succès diplomatiques aussi utiles à l'Espagne qu'aux puissances anglo-saxonnes. Heureusement le nouveau ministre Carceller, malgré ses idées autarciques, ne fut pas long à réclamer des crédits à la Grande-Bretagne et à signer des accords commerciaux. Une lettre adressée à Winston Churchill souligne cette évolution.

La deuxième partie, intitulée Hésitations, a surtout trait à la part prise par l'ambassade de Madrid à la préparation du débarquement américain au Maroc.

Tandis que le Caudillo et son beau-frère vont voir Mussolini à Bordighera et qu'ils échangent quelques mots avec le Maréchal Pétain, il semble que l'Italie, battue en Grèce, ne tient pas à ce que l'Espagne s'éloigne de la belligérance. L'Allemagne remplace l'Italie comme puissance supérieure dans la lutte pour la Méditerranée orientale. Le 14 mai 1941, Hitler annonça qu'au cours de l'année la victoire allemande serait complète. Une propagande en faveur de la paix fut déclenchée en Espagne, propagande à laquelle Sir Samuël et son équipe ne se laissèrent pas convaincre. Par contre, la propagande anglaise répandait le thème relatif à la puissance américaine et à l'impossibilité de terminer la guerre suivant les prophéties d'Hitler.

On aura intérêt à prendre connaissance de la conversation de Sir Samuel avec le colonel Donovan, ami intime du Président Roosvelt, chargé par lui d'une mission d'études sur les questions relatives à la Méditerranée. On y trouve tout ce qui peut faire

comprendre à l'Espagne que, loin de terminer la guerre, l'année 1941 devra au contraire l'étendre.

Franco redonne peu après à son beau-frère le ministère de la *Gobernacion,* et le 22 juin Hitler envahit la Russie. Franco pensa que les armées allemandes se détourneraient de l'Occident et Serrano Sùner que l'on avait enfin une chance de combattre le communisme. Mais le dictateur vit que l'alliance anglo-soviétique devait éloigner l'Espagne de tout ce qui était anglo-saxon, et son beau-frère fit attaquer l'ambassade par une foule qui mit beaucoup de temps à être refoulée par la police. Sir Samuel et toute son équipe se rendirent aussitôt chez le Ministre des Affaires étrangères pour exiger des excuses. Une même protestation fut faite auprès de Franco qui promit d'incarcérer les meneurs. Cette attaque fit un détestable effet dans la meilleure partie de l'Espagne.

Là dessus, l'Ambassadeur et sa femme se rendirent à Londres. Ils virent de près l'immense machine de la guerre et parlèrent de la situation de l'Espagne à des centaines de personnes. Sir Samuel, comme député de Chelsea, fit un discours à la Chambre des Communes. Il constata qu'il travaillait en plein accord avec le gouvernement et partit le 7 novembre pour Madrid. Il s'était arrêté à Lisbonne et avait longuement parlé avec le président Salazar qui détestait Hitler et il parla aux diplomates alliés et aux Anglais de l'effort de guerre qu'il avait constaté à Londres. Serrano Sùner le fit attaquer dans les journaux et cependant lui demanda quelques renseignements sur l'état de l'Angleterre. Quant à Franco il ne s'intéressa pas à son voyage.

Le chapitre suivant (XII), contient des remarques pertinentes sur la manière dont un Ambassadeur doit travailler avec son personnel dans une période aussi troublée. Il le réunissait chaque matin et arrêtait ce que l'on devait faire et dire dans la journée de façon que les ennemis dont on était entouré ne pussent recueillir des informations divergentes.

Le chapitre XIII décrit la préparation diplomatique de la campagne d'Afrique. Sir Samuel s'efforce de retenir l'Espagne sur un chemin dangereux pour elle. Il s'élève contre l'envoi de la division bleue pour combattre la Russie, et contre la déportation des ouvriers espagnols en Allemagne. Il semble que le Cadillo eut enfin compris le tort que lui faisait la conduite nazie

de son beau-frère. Il commença, sinon à l'écarter, du moins à le diminuer. Avec quelques-uns de ses collaborateurs, Sir Samuel alla visiter toute une série de villes espagnoles afin d'établir un climat psychologique favorable en vue de l'offensive d'automne en Afrique. Partout il fut reçu parfaitement, aussi bien dans l'abbaye bénédictine du Montserrat qu'à la semaine sainte à Sévllle. Il termina par une visite à Gibraltar où il explique tout ce qui avait été fait depuis le début de la guerre pour améliorer la défense et construire un aérodrome qui fut très utile au moment de la campagne américaine d'Afrique.

Peu de jours après, Sir Samuel revint à Londres pour prendre connaissance de la situation créée d'une part en raison de l'incertitude sur le sort de Stalingrad et les raisons qu'on avait de crandre que le plan *Torch* de débarquement en Afrique ne fût entravé par l'état de la mer. Il devenait alors probable que Gibraltar jouerait un rôle prépondérant et qu'il faudrait s'entendre avec l'Espagne. Il fut donc entendu qu'il connaîtrait tous les détails du plan *Torch* et indiquerait les réactions espagnoles. Si les premiers débarquements, opina-t-il, se faisaient rapidement, le gouvernement de Franco ne chercherait pas sans doute à les entraver malgré la pression allemande. Mais s'il y avait un échec ou un retard, la tentation serait grande pour Franco d'aider les Allemands. Il donna l'avis qu'il fallait tout en utilisant Gibraltar se servir simultanément de Casablanca comme base d'opérations. L'occupation immédiate de bases aériennes à portée du sud de l'Espagne serait la façon la plus sûre d'effrayer Franco et de l'immobiliser. Il demanda aussi à être autorisé à dire au Caudillo que l'invasion ne touchait en rien les intérêts espagnols en Afrique. Il fallait en même temps poursuivre le programme d'échanges commerciaux indispensables pour nourrir l'Espagne. Un service spécial fut constitué à *White-hall* afin de propager les rumeurs les plus fantaisistes pour expliquer la réunion à Gibraltar de milliers de navires et d'avions.

Le 3 septembre, Franco remplaça Serrano Sùner par le comte Jordana, changement que Sir Samuel considère comme providentiel car le nouveau Ministre des Affaires étrangères était connu comme hostile aux Puissances de l'Axe. Cette décision imprévue fut causée par l'attentat préparé par la Phalange au

cours d'une réunion présidée par un ennemi de Serrano Sùner et qui fit beaucoup de victimes. Franco révoqua son beau-frère et le général Varela pour apaiser en même temps l'armée et la Phalange dressées l'une contre l'autre par cet incident. Rentré à Madrid après ce changement important, Sir Samuel en écrivit à Londres une longue lettre qui donne des détails sur sa lutte de deux ans contre le beau-frère du Caudillo.

Le 19 octobre 1942, l'Ambassadeur eut un entretien avec Franco auquel il dit que les Anglo-Saxons avaient préparé un programme économique qui satisferait les besoins essentiels de l'Espagne. Il décrivit toutes les atteintes au droit international commises chaque jour dans le détroit par l'Allemagne. Celle-ci, d'autre part, tentait de faire croire que les Anglo-Saxons allaient traverser l'Espagne pour entrer en France.

Les relations de Sir Samuel avec le comte Jordana furent aussitôt cordiales car le nouveau Ministre, patriote et homme de bon sens, ne s'engagerait pas inconsidérément dans des initiatives dangereuses pour son pays.

Il demanda au Ministre s'il pourrait le voir le matin du 8 novembre et partit chasser les ramiers avec le comte Vebayos. Dès que l'Ambassadeur des Etats-Unis eut fait connaître à Jordana le début de l'opération nouvelle, que le ministre accueillit avec calme, Sir Samuel alla lui dire que l'affaire était anglo-américaine et constituait la suite de la victoire d'El-Alamein. Jordana parut tout à fait rassuré par ces explications. L'Ambassadeur des Etats-Unis remettait au Pardo à Franco une lettre autographe du Président Roosevelt. Le conseil des ministres fut moins calme et plusieurs ministres se prononcèrent pour l'intervention. Jordana réussit à ajourner la décision au lendemain. La rapidité du succès en moins de 48 heures fut considérée par les ministres germanophiles comme un fait accompli. A ce propos, Sir Samuel remarque combien il est indispensable de faire collaborer la stratégie et la diplomatie, et M. Eden ainsi que Churchill remercient l'Ambassadeur et son équipe d'un succès auquel leur participation fut effective. Quant aux Allemands leurs services secrets avaient toujours fait connaître à Hitler que l'invasion par l'Afrique n'aurait pas lieu.

Ici commence le chapitre de la non-belligérance. Sir Samuel est persuadé que les difficultés qui continuèrent furent causées

par l'incroyable vanité de Franco. Il voulait jouer sur les deux tableaux et pensait qu'il réussirait à se poser en médiateur au grand profit de son pays.

Il fut entendu que le Ministre des Affaires étrangères et l'Ambassadeur se communiqueraient en échangeant des notes leur manière de voir. Ce qui domine dans ces deux pièces c'est d'une part la précision des raisonnements britanniques et, d'autre part, la crainte du communisme chez Jordana. Il est difficile aux Espagnols sortant de la guerre civile de se hausser jusqu'à des opinions sur les problèmes mondiaux.

Comme la Phalange était toute puissante pour la politique intérieure il était impossible d'obtenir une réponse favorable pour régler les innombrables attentats contre les intérêts britanniques qui furent exposés à Jordana. Restait le fait que par la violence l'Allemagne n'avait pas réussi à ce que l'Espagne fît partie de l'Axe. Le gouvernement britannique fut d'accord avec Sir Samuel pour ne pas se servir d'un gros bâton alors que le gourdin avait échoué.

Malgré les efforts de la Phalange pour cacher tous les événements fâcheux pour sa thèse, on apprit la crise de cabinet du 10 février à Rome et l'effondrement du fascisme. L'appui militaire de ce régime n'avait laissé aucune reconnaissance en Espagne et la chute de Mussolini fut accueillie avec transports.

Un général italien, Castellano, et un diplomate se présentèrent avec l'approbation du roi Victor-Emmanuel et du Maréchal Badoglio afin de conclure au plus vite un armistice. Sir Samuel leur dit qu'il était impossible au milieu de l'espionnage allemand de négocier un acte aussi important, et il leur indiqua qu'il valait mieux aller à Lisbonne. C'est ce que firent les négociateurs et ils se mirent d'accord avec le chef d'Etat-major du général Eisenhower. Le Maréchal Badoglio avait préféré doubler son initiative par le général Castellano et le général Carton de Wiart qui arrivèrent à Lisbonne alors que l'armistice avait été accepté le 3 septembre. L'Ambassadeur pense que du 13 août au 8 septembre, jour où l'armistice fut révélé, la lenteur des décisions avait donné aux Allemands le temps de préparer en Italie les défenses qui leur permirent de résister longtemps. L'ambassadeur d'Allemagne, von Stohrer, avait été disgrâcié. Son

successeur, von Moltke, était mort subitement. Il fut remplacé par M. Dieckhoff qui voulait faire envahir la Péninsule par l'armée allemande afin de neutraliser Gibraltar et de fermer le détroit. C'est dans ces conditions que Sir Samuel eut un long entretien avec le Caudillo. La conversation eut lieu à la Corogne. Il y fut parlé de la façon dont l'Espagne comprenait la non-belligérance, de la Phalange et de la division bleue. Mais au cours de l'entretien, Franco montra sa haine des Japonais, sa crainte d'une nouvelle entente entre Staline et Hitler, son indifférence pour le sort de Mussolini. En somme, aucun résultat, sinon de prouver une fois de plus l'inconscience de Franco.

Un chapitre est consacré à l'action menée par l'ambassade en faveur des prisonniers de guerre évadés réfugiés en Espagne, et les conditions affreuses du camp de concentration de Miranda del Ebro ainsi qu'aux difficultés rencontrées par la Croix-Rouge pour faire œuvre utile. C'étaient, de la part de la Phalange de constantes provocations. Malgré cette situation Sir Samuel est toujours d'avis qu'il faut continuer à prendre vis-à-vis de l'Espagne une position inflexible et qu'il convient de la faire dépendre de la situation générale.

La quatrième partie commence ici sous le signe de la neutralité partisane.

Une entrevue eut lieu avec le Caudillo le 27 janvier 1944. Les instructions à Sir Samuel portaient sur les facilités nouvelles venant d'être accordées à l'Allemagne pour importer du wolfram. Les Etats-Unis et l'Angleterre demandaient l'interdiction de l'exportation du wolfram. L'Angleterre attirait l'attention de Franco sur la manière dont subsiste encore la division bleue ainsi que sur l'activité de l'espionnage allemand et de ses saboteurs sur territoire espagnol. Franco parut ému par ce réquisitoire dont tous les détails étaient exacts.

Sir Samuel a consacré un chapitre particulièrement curieux par les remarques qui sont faites sur la psychologie espagnole à ce qu'il appelle la bataille du wolfram. Il assure, avec sa puissante véracité, que six mois durant ce fut la principale question qui l'occupa. Il réussit à ce que ce précieux produit ne pût être exporté en Allemagne, en quantité qui aurait prolongé la guerre. Du reste le wolfram qui était sorti d'Espagne

n'arriva jamais en Allemagne car les chemins de fer français furent paralysés à temps.

L'autre travail capital pendant cette période fut la fermeture du consulat allemand à Tanger et les difficultés opposées par la Phalange à ce que les accords fussent tenus. Le 3 août, le comte Jordana mourut subitement et fut remplacé par Lequerica, ami d'Abetz et germanophile convaincu. Ce fut une grave erreur de Franco.

Les quatre années que Sir Samuel passa à Madrid ont été racontées par lui d'une façon presque toujours sérieuse mais qui n'oublie pas, le cas échéant, de se montrer pleine d'humour et je souhaite qu'après avoir lu ce compte rendu qui se borne à la partie sérieuse, l'envie vienne à ceux qui le liront de lire et de méditer le volume tout entier.

Robert DE BILLY.

A l'Ecole de M. Barrère avec M. Laroche (1)

Le Président Franklin Roosevelt ayant à nommer plusieurs membres de la Cour Suprême, les choisit dans son parti et plus jeunes que ce n'était l'usage pour ces fonctions à vie. Un journal d'opposition annonça en manchette : « F. D. R. allonge son ombre ». Longue, sans avoir besoin d'être artificiellement étirée, est l'ombre du chef qui associe étroitement ses collaborateurs, même débutants, à son œuvre et sait en faire des disciples. Ils perpétuent sa tradition et s'en honorent. C'est ainsi que M. Jules Laroche, qui tint longtemps des leviers de commande à la Direction Politique du Quai d'Orsay avant de diriger pendant près de 13 ans deux grandes Ambassades, Varsovie puis Bruxelles, a conservé un souvenir reconnaissant des quinze années qu'au début de sa brillante carrière il passa sous les ordres de Camille Barrère à Rome. Il y consacre un très attachant et instructif volume.

Dès les premières pages il trace un beau portrait de son héros : « De taille mince et haute, empreint d'une distinction pleine de noblesse, avec son beau visage énergique qu'encadrait une barbe à la Henri IV d'un blond fauve, il donnait une impression de volonté qui n'excluait pas la souplesse et ses traits s'éclairaient parfois d'une douceur singulière ». Et voici l'assemblage de tous les mérites et de toutes les qualités propres à convaincre et à séduire aussi bien les compatriotes que les étrangers : grande culture, goût fervent de la peinture et de la musique, conversation variée, style nerveux et original, « un

(1) *Quinze ans à Rome avec Camille Barrère (1898-1913)*, par Jules Laroche. Un vol. in-16°, 345 p., Plon 1948.

labeur incessant, des méditations longuement mûries, l'expérience des hommes et une utilisation remarquable des rapports diplomatiques », l'art de représenter et de recevoir. Le chef n'est pas oublié, qui, juste et bon envers ses collaborateurs, aime à les former, « à développer en eux le goût de l'action et des responsabilités ».

La mission de M. Barrère était dominée par un problème majeur. L'appartenance de l'Italie à la Triplice était supportable pour nous dans la mesure où Rome cherchait à Berlin protection contre Vienne. Elle pouvait nous mettre en péril grave si l'Italie se trouvait amenée à y chercher le seul moyen de réaliser — à nos dépens — ses ambitions territoriales. Crispi nous l'avait fait bien voir. Heureusement, quand il se fut effondré dans le désastre éthiopien, la direction de la politique italienne passa aux mains d'hommes qui, tout en admirant l'Allemagne, ne voulaient pas se laisser entraîner par elle dans une guerre contre la France, dont l'écrasement eût rompu l'équilibre européen aux dépens de l'Italie. Un grand pas fut fait vers l'apaisement lorsqu'en 1896 le Gouvernement du marquis Di Rudini et de son ministre des Affaires étrangères, Visconti Venosta, signa les conventions qui consolidaient pour une longue durée le statut privilégié des Italiens de Tunisie dans le cadre du protectorat français.

Mais cette solution de raison ne pouvait satisfaire indéfiniment l'appétit de gens qui avaient faim des reliefs de l'Empire romain. M. Barrère fut pleinement d'accord avec son ministre, M. Delcassé, pour orienter les espérances de l'Italie vers un autre point du littoral nord-africain et, en même temps, la faire prendre place avec l'Angleterre et la France dans un système d'équilibre méditerranéen que l'Allemagne, du fait de son éloignement, et l'Autriche, en raison de sa faiblesse navale, seraient impuissantes à troubler directement.

Le 14 décembre 1900, M. Barrère adressait à Visconti Venosta, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Saracco, une lettre confirmant et précisant à l'égard, donc au bénéfice de l'Italie, en ce qui concernait la Tripolitaine et la Cyrénaïque, le désintéressement que comportait implicitement l'accord franco-anglais de l'année précédente. La réponse, datée du 16, souscrivait à l'action menée par la France au Maroc en vue d'exercer

et de sauvegarder les droits résultant de son voisinage et, par réciprocité, réservait pour l'Italie le droit de développer son influence par rapport à la Tripolitaine-Cyrénaïque si l'action de la France venait à entraîner une modification du statut politique ou territorial du Maroc.

Une occasion majeure était ainsi enlevée à la Triplice de jouer à notre détriment. Mais il restait à émousser, par un accord franco-italien plus général, la pointe agressive que ce pacte, dominé par l'Allemagne, conservait nécessairement contre la vaincue de 1871. M. Barrère s'employa fort intelligemment à obtenir de l'Italie des assurances qui ne l'obligeraient pas à renier sa signature.

Les bonnes dispositions de ses interlocuteurs ne furent pas découragées, bien au contraire, par la raideur avec laquelle les deux partenaires de l'Italie exigèrent le renouvellement intégral et inconditionnel de la Triplice qui venait à échéance en juin 1902. Le jour même où il devait s'incliner devant un véritable ultimatum austro-allemand, M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet Zanardelli, chargeait le comte Tornielli, son ambassadeur à Paris, de déclarer à M. Delcassé que le renouvellement ne comportait rien qui fût directement ou indirectement agressif envers la France. Et, quand l'Agence Wolff eut annoncé le 28 juin, sans observer le délai souhaité à Rome, que le pacte venait d'être renouvelé sans changement, M. Prinetti entreprit aussitôt et mena rondement avec M. Barrère la rédaction d'un nouvel échange de lettres. Celles-ci, au nombre de quatre, sont connues sous les dates des 1er et 2 novembre 1902 qui leur furent données pour éviter l'apparence de contre-lettres à la Triplice. Mais elles furent signées dès les 10 et 11 juillet, dates qu'elles auraient prises si les deux signataires n'avaient plus été en fonctions l'un et l'autre quelques mois plus tard.

Les lettres du 10 juillet - 1er novembre, après avoir assoupli l'accord de 1900 en reconnaissant dorénavant toute liberté de mouvement aux deux Puissances, réglaient leurs rapports généraux. L'Italie s'engageait à garder une stricte neutralité au cas où la France serait l'objet d'une agression directe de la part d'une ou de plusieurs Puissances, et, parallèlement, au cas où la France, par suite d'une provocation directe, se trouverait

réduite à prendre pour la défense de son honneur ou de sa sécurité l'initiative d'une déclaration de guerre.

Les lettres du 11 juillet - 2 novembre définissaient la provocation directe en disant que les faits la constituant « devaient concerner les rapports directs entre la Puissance provocatrice et la Puissance provoquée ». M. Prinetti, dans un commentaire verbal dont M. Barrère prit acte, donna comme exemples de provocation directe la publication de la dépêche d'Ems et l'affaire Schnaebelé, comme exemple de provocation indirecte la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

Les obligations des deux Puissances étaient bien entendu réciproques, mais, comme le fait justement remarquer l'auteur, les chances de conflit direct étaient beaucoup moindres entre l'Italie et la Russie qu'entre la France et l'Allemagne.

Avec les accords de 1902 les relations franco-italiennes entraient dans une phase nouvelle où notre voisine du sud-est ne se croirait plus obligée d'épouser à priori la cause de ses alliés. Mais il s'en fallait de beaucoup que cet instrument précieux fût d'un maniement facile. Nous devions compter avec une instabilité sentimentale dont M. Laroche donne très finement l'explication psychologique : « Un Italien ne se compare pas avec un Allemand; il l'accepte tel qu'il est. Avec la France l'Italie se compare ». C'est le cas ou jamais de dire que comparaison n'est pas raison. Le tact et l'habileté de M. Barrère furent constamment mis à l'épreuve.

Au lendemain des accords, l'échange de visites entre les nouveaux souverains italiens et le Président de la République nous enferma dans un dilemme. Le Quirinal y attachait grande importance. Par contre, le Vatican n'admettait pas qu'un chef d'Etat catholique vînt dans la capitale dont l'Eglise avait été spoliée saluer l'usurpateur. L'Empereur François-Joseph s'était incliné devant ce veto. Le Gouvernement français attendit un certain temps, par égards pour Léon XIII qui achevait sa longue vie dans une auréole de prestige inégalé. Puis il se décida. Le Souverain Pontife étant mort en juillet 1903, Victor-Emmanuel II et la Reine Marguerite vinrent à Paris en octobre, le Président Loubet à Rome en avril 1904. Le mécontentement acerbe du Saint-Siège, révélé par des indiscrétions de presse, amena le Gouvernement français à rappeler son ambassadeur en mai et

à rompre en juillet les relations diplomatiques. Les torts étaient d'ailleurs partagés. L'intransigeance du Vatican répondit très exactement à l'anticléricalisme de Paris. « Toutes les fois, constatait le savant et spirituel directeur de l'Ecole de Rome, Mgr Duchesne, toutes les fois qu'un curé, un évêque, un honnête ecclésiastique quelconque vous déclare : j'ai agi selon ma conscience, j'ai soulagé ma conscience, vous pouvez être sûr que le brave homme vient de faire une grosse bêtise ».

Entre autres conséquences fâcheuses, la rupture porta une grave atteinte à nos intérêts en pays de mission. En compensation, le gage éclatant donné par le Gouvernement français à l'amitié du Quirinal contribua certainement à l'efficacité des accords de 1902. Dans l'ensemble la coopération ne cessa d'être cordiale, presque toujours, et le plus souvent efficace entre les deux pays pendant la crise européenne qui s'ouvrit en 1904 et aboutit à la guerre de 1914 au travers de phases aigües, d'abord espacées, puis de plus en plus rapprochées et finalement soudées l'une à l'autre : différend franco-allemand au sujet du Maroc en 1905-1906; conflit austro-russe après l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche en 1908; nouvelle tension franco-allemande à propos du Maroc en 1911 qui détermina l'Italie à réaliser son gage libyen; coalition des Puissances balkaniques contre l'Empire ottoman qu'elle chassèrent, ou peu s'en fallut, d'Europe, mais pour rester profondément divisées entre elles, soutenant par personnes interposées l'antagonisme austro-russe qui finit, au contact direct, par provoquer l'explosion.

La personnalité de M. Barrère fut assurément un facteur décisif de cette stabilité des relations franco-italiennes comme aussi la présence presque ininterrompue de son ami Giolitti à la tête du Gouvernement.

L'Entente Cordiale, dont le traité franco-anglais du 8 avril 1904 fut la charte, s'affirma au moment où une guerre difficile avec le Japon paralysait l'action de la Russie en Europe et risquait d'y laisser le champ libre aux Empires centraux. Par ailleurs, elle affaiblissait indirectement la Triplice en exerçant une puissante force d'attraction sur l'Italie. Sitôt la défaite russe consommée à Port-Arthur et Moukden (mars 1905), l'Allemagne pesa sur une des charnières du nouveau système : au Maroc. Débarquant à Tanger, Guillaume II s'interposa entre le Sultan

et le Gouvernement français, qu'il contraignit à soumettre son programme de réformes à une Conférence de onze Puissances réunie à Algésiras.

Entre temps la peur, cette « volupté de décadents », comme l'appelait Paul Cambon, s'était emparée du Parlement et de la Bourse qui firent jeter Delcassé en pâture aux rancunes allemandes.

Le représentant italien à la Conférence fut M. Visconti Venosta, dont la désignation fut suggérée et l'acceptation entraînée par M. Barrère. Le vieil homme d'Etat, auquel Giolitti et le marquis de San Giuliano, ministre des Affaires étrangères, affectèrent de laisser carte blanche, joua un rôle de premier plan. Il s'offrit comme agent de liaison entre les Empires centraux et les Puissances occidentales. En réalité, de concert avec le représentant des Etats-Unis, il conseilla la modération française et mit en échec, dans une occasion décisive, l'intransigeance allemande. L'acte final une fois signé, le 7 avril, la Wilhelmstrasse essaya de donner le change en se félicitant du concours que la Délégation italienne avait prêté à la cause allemande. Mais les éloges que Guillaume II adressait au « brillant second » impliquaient certainement un blâme à l'indépendance du troisième.

1906 fut une année de répit dont la France, l'Angleterre et l'Italie profitèrent pour ajuster leurs intérêts en Ethiopie. M. Barrère mit la main à l'accord qui fut paraphé le 6 juillet. C'était un véritable traité de partage en prévision du chaos que pouvait entraîner la mort de Ménélik. Mais la morale internationale ne répudiait pas alors ces appropriations anticipées du bien d'autrui et il y avait pour les Puissances de l'Entente Cordiale un intérêt majeur à ce que l'Italie tirât bénéfice de son association avec elles.

Le remplacement, en octobre 1906, du prudent Chancelier de l'Empire austro-hongrois, le comte Goluchowski, par le baron d'Aerenthal marqua un tournant fatal. Car l'ancien ambassadeur à Pétersbourg, malgré sa réputation bien établie de russophilie, ne tarda pas à engager avec le ministre des Affaires étrangères du Tsar, M. Iswolski, une lutte sans merci.

En manière de prélude, une voie ferrée reliant Salonique au réseau austro-hongrois et une ligne russe Danube-Adriatique se croisèrent à l'état de projets. Puis, lorsque la révolution Jeune

Turque de juillet 1908 sembla présager le retour de l'homme malade à la santé, d'Aerenthal fut le moins patient des héritiers. Il décida d'annexer au plus tôt la Bosnie-Herzégovine. Il pressentit Pétersbourg et Rome en même temps que Berlin, sans d'ailleurs révéler que son projet fût à échéance prochaine. A M.Iswolski, il laissa espérer un assouplissement du régime des Détroits, au ministre des Affaires étrangères italien, M. Tittoni, la création d'une université italienne à Trieste. Tous deux mordirent à l'appât, mais les promesses faites à leur complicité n'avaient pas encore reçu même un commencement d'exécution lorsqu'ils essuyèrent en septembre le fait accompli. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine invoquait l'excuse d'une riposte inopinée à l'indépendance bulgare, qui avait été, en réalité, machinée, elle aussi, à Vienne. Cependant qu'Anglais et Français se réservaient, les dupes marquaient un vif dépit. Il fut rabroué à Pétersbourg par les injonctions menaçantes de l'Allemagne, obligée pour la première fois de donner son aval à une initiative dangereuse de son alliée germanique. A Rome il fut assez vite oublié dans l'émotion causée par le tremblement de terre de Messine. Mais l'opinion publique exigea le départ de Tittoni. Quelques jours avant ce fâcheux dénouement le subtil ministre confiait à l'un de ses collègues du Cabinet : « En Orient, je marche bras dessus, bras dessous avec l'Autriche et avec la Russie, avec la première pour la surveiller, avec la seconde pour m'appuyer sur elle ». Il avait perdu assez lourdement l'équilibre.

La crise internationale fut cette fois encore conjurée, mais, dès 1911, l'Allemagne déclenchait la suivante en intervenant une fois de plus dans les rapports entre la France et l'Empire chérifien. L'envoi de la *Panther* à Agadir, et la négociation que le Gouvernement français engagea aussitôt à Berlin pour obtenir les mains libres au Maroc moyennant compensations territoriales en Afrique Equatoriale déterminèrent le Gouvernement italien, d'ailleurs inquiet lui-même de la convalescence turque, à ne plus différer d'encaisser son dû : la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Le 29 septembre 1911, il déclara la guerre à la Turquie après l'avoir sommée par ultimatum d'évacuer les provinces qu'il convoitait.

Guerre qui se termina comme on pouvait le prévoir par la victoire complète de l'invasion, mais n'alla pas sans difficultés diplomatiques avec les Puissances amies et notamment avec la

France. L'arraisonnement, en janvier 1912, de deux vapeurs postaux français faisant route vers la Tunisie, le *Carthage* et le *Manouba*, la saisie d'un avion que transportait le premier et l'arrestation de 29 officiers sanitaires turcs destinés aux formations du Croissant Rouge en Tripolitaine, passagers à bord du second, émurent l'opinion française. Le Président du Conseil, M. Poincaré, prononça des paroles dures devant une Chambre indignée. Le chargé d'affaires de France à Rome, M. Legrand, qui, mal renseigné par le Quai d'Orsay sur le caractère de la mission turque, avait accepté qu'elle fût débarquée à Cagliari pour vérification, fut désavoué avec éclat. Le marquis de San Giuliano, ministre des Affaires étrangères, et M. Tittoni, devenu ambassadeur à Paris, en conçurent un ressentiment durable qu'ils attachèrent en premier lieu à la personne de M. Poincaré, mais qui ne fut pas sans refroidir leur zèle pour les accords de 1902. Heureusement Barrère et Giolitti, demeurés en confiance mutuelle, tinrent tête à l'orage. Mais l'atmosphère en fut troublée et l'accord de désintéressement réciproque, signé à Paris le 28 octobre 1912, dont il sera question plus loin, ne réussit pas à l'éclaircir complètement.

Dès négociations de paix se poursuivaient à Ouchy entre l'Italie et la Turquie. Mais, avant même que les préliminaires du Traité fussent signés le 15 octobre 1912, les 5 Etats chrétiens des Balkans prenaient les armes contre la Turquie affaiblie et remportaient des succès d'une ampleur imprévue.

Le Gouvernement français proposa à deux reprises une intervention des Grandes Puissances Européennes, d'abord en fin septembre sans l'Italie qui était encore belligérante, et plus tard avec elle. Le premier projet, que la défaite turque rendit caduc à peine formé, tendait à une action parallèle sur les Etats balkaniques pour leur interdire tout accroissement territorial, et sur l'Empire ottoman pour le décider aux réformes nécessaires. Le second comportait une médiation des Grandes Puissances qui affirmeraient en même temps leur absolu désintéressement, mais l'Allemagne et ses alliés refusèrent d'aliéner leur liberté d'action. L'Italie ne croyait plus trouver son intérêt aux côtés de la Triple Entente, unanime dans ses dispositions pacifiques, depuis que M. Sazonow avait remplacé Iswolski. Cédant à la pression austro-allemande exercée par le comte Berchtold, émule de son prédé-

cesseur d'Aerenthal, et par M. Von Jagow, elle avait accepté le renouvellement anticipé de la Triplice pour obtenir reconnaissance de sa souveraineté sur la Libye. Elle cherchait et réussit peu après à se mettre d'accord avec l'Autriche sur un partage de l'Albanie en zones d'influence, autrichienne au nord en glacis contre la Serbie, italienne au sud en tête de pont contre la Grèce. Elle ne se prêta pas à l'évacuation des îles turques de population grecque qu'elle avait occupées pendant la guerre. Dans ces conditions la France et l'Angleterre ne donnèrent pas suite à un projet de pacte méditerranéen où elles avaient voulu, sur l'initiative de M. Barrère et avec l'accord de Giolitti, faire entrer l'Italie.

De juin 1913, date à laquelle M. Laroche quitta Rome, jusqu'au mois d'août 1914, les évènements suivirent leur cours logique. La rivalité austro-russe dans les Balkans mit finalement les deux Puissances aux prises quand, à la suite de l'assassinat de l'archiduc héritier à Serajevo, l'Autriche-Hongrie eut décidé d'écraser la Serbie. Le jeu des alliances entraîna l'Allemagne à déclarer la guerre à la Russie puis à la France aux côtés de laquelle vint se ranger l'Angleterre après l'invasion de la Belgique par l'Allemagne. L'Italie se déclara neutre et, l'année suivante, rallia le camp opposé à la Triplice. Les accords de 1902 lui avaient donné la liberté d'esprit et la sécurité nécessaires pour pratiquer une politique d'égoïsme sacré. La France eut sujet d'en être reconnaissante au négociateur qui avait su, par la suite, avec une maîtrise consommée, éviter ou apaiser tous froissements susceptibles de faire prévaloir à Rome la passion sur la raison. A l'éloge du grand ambassadeur il convient d'associer ses collaborateurs, et tout particulièrement M. Laroche qui, à partir de 1909, assura chaque année la gérance de l'Ambassade pendant les crises dangereuses que ramenait périodiquement l'automne.

Comme on l'a vu, M. Barrère fut presque toujours heureux dans ses relations avec les chefs du Gouvernement italien. Pour s'en tenir aux plus marquants d'entre eux, Zanardelli, vétéran du *Risorgimento*, et Giolitti, Piémontais réaliste, ne souffrirent pas que la Triplice, selon eux nécessaire à l'équilibre politique en Europe centrale, opposât l'Italie à l'Angleterre et à la France, maîtresses de la Méditerranée; Luzzatti et le baron Sonnino, qui formèrent des cabinets de courte durée, étaient, le premier de

sympathies françaises, si prononcées même qu'il était tenté parfois de les renier pour ne pas se compromettre, le second partisan convaincu du rapprochement avec la Grande-Bretagne, pays d'origine de sa femme.

Les ministres des Affaires étrangères ne furent pas également fermes dans leur doctrine et constants dans leurs procédés. Du moins le robuste Prinetti, signataire des accords de 1902, n'eut-il pas un héritier direct en la personne du souple Tittoni, enclin à faire bon marché des textes quand ils pouvaient gêner la manœuvre commandée par l'intérêt du moment. Le marquis de San Giuliano, intelligent et bon tacticien, comprenait certainement le danger que les Empires centraux, étroitement solidaires à égalité de risques et d'imprudence depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, pouvaient faire courir à l'Italie. Peut-être s'abusa-t-il sur la possibilité de conserver toujours sa liberté d'action.

Enfin les ambassadeurs à Paris manquèrent parfois de zèle pour la cause du rapprochement franco-italien. Ce fut de la part du comte Tornielli méfiance de vieux conservateur envers la République, chez M. Tittoni désir de mener son jeu personnel et, peut-on croire, de faire contrepoids à l'ambassadeur de France auprès du Quirinal.

M. Barrère personnifiait si complètement la conception et l'application de la politique française envers l'Italie aux jours heureux que, sauf deux exceptions, d'ailleurs notables, nos hommes d'Etat n'apparaissent dans la relation de M. Laroche qu'à titre épisodique. Tel fut certainement le rôle de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique en 1903, dont le toast à « Rome intangible » mécontenta vivement Léon XIII. Telle fut également, bien que l'homme eût une toute autre envergure, l'intervention de M. Clémenceau. Celui-ci, dont la rancune poursuivait en M. Barrère l'ami de Gambetta et de Jules Ferry, bloqua pendant plusieurs années au Sénat, puis retira le projet de loi voté par la Chambre, qui accordait les crédits nécessaires pour l'acquisition du Palais Farnèse, négociée par M. Laroche en 1904 avec les Princes de Bourbon-Sicile. Quand le projet put être repris en 1909, des surenchères nationalistes se produisirent à Rome, si bien que le contrat d'acquisition signé en 1911 réser-

vait au Gouvernement italien la faculté de racheter à l'expiration d'une période de 25 ans. On sait que Mussolini exerça ce droit et que notre ambassadeur, le comte de Chambrun, sauva la situation *in extremis* en obtenant que le Palais Farnèse nous fût loué pour 99 ans moyennant 1 lire par an, cependant que le Gouvernement français mettait à la disposition du Gouvernement italien, dans des conditions rigoureusement analogues, un des plus beaux hôtels du Faubourg Saint-Germain.

Par contre le souvenir de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères de 1898 à 1905, est inséparable du rapprochement franco-italien qui était une des pièces maîtresses de son système politique. M. Barrère avait des liens étroits avec lui. Il pouvait se permettre de lui conseiller, à la fin de 1904, de saborder, en le quittant, le Cabinet Combes, où la présence du général André à la Guerre affaiblissait l'armature militaire de notre politique étrangère. Au printemps suivant, il joignit vainement ses efforts à ceux de M. Paul Cambon pour empêcher l'éviction humiliante du ministre qui avait tenu tête à l'Allemagne.

Trop impeccable logicien pour être bon diplomate, M. Poincaré faillit ébranler l'édifice de 1902 en voulant renforcer ses fondements juridiques. S'étant avisé de ce que le Gouvernement italien affirmait simultanément à Paris sa fidélité aux accords de 1902 et à Berlin sa loyauté envers la Triplice, il cherchait à prendre des garanties contre cette ambiguïté. M. Barrère, meilleur psychologue, pensait avec raison qu'il dépendait de nous de la résoudre en notre faveur. Passant outre aux avis de l'ambassadeur, le ministre prétendit, en octobre 1912, lier à des demandes reconventionnelles la reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Libye; d'abord, à des assurances concernant la délimitation de la frontière Tuniso-Tripolitaine, puis à la conclusion d'un nouvel engagement réciproque donnant à la France carte blanche au Maroc, à l'Italie en Libye. Il proposa une formule détaillée qui risquait d'affaiblir, en ouvrant la porte à des exceptions, la valeur très générale du principe affirmé en 1902. La contre-proposition italienne, qui devint l'accord du 28 octobre 1912, ne présentait pas les mêmes inconvénients, mais ajoutait peu de chose aux accords antérieurs. Encore ce gain médiocre fut-il acquis en sacrifiant le bénéfice moral que nous eût procuré la reconnaissance de la Libye italienne si, comme le souhaitait

M. Barrère, nous avions en cette occasion devancé l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Le commentaire que l'auteur donne des évènements politiques revêt la patine d'une longue expérience, mais ses souvenirs personnels ont toute la fraîcheur de la jeunesse. A la pièce qui se joue entre les acteurs principaux l'animation des figurants et les couleurs du décor prêtent une grande intensité de vie.

Les figurants ne sont pas les semi-automates qui meublaient la scène avant que le théâtre fût rénové par Antoine, Reinhardt et Stanislavsky. Ils ont chacun leur personnalité, sans qu'on puisse cependant les isoler de l'ensemble, du monde romain, où diplomates et gens de la société se mêlaient plus harmonieusement, semble-t-il, que ce n'était le cas à Constantinople, où les premiers dominaient, à Londres et même à Paris, où les autres donnaient le ton sans partage. Très vigoureux notamment s'accuse le relief de la brillante communauté française que forment avec l'Ambassade les élites intellectuelle de l'Ecole de Rome et artistique de la Villa Médicis. Plus lointain apparaît le Vatican, bien qu'après la rupture certains membres de l'Ambassade blanche, M. Ollé-Laprune surtout, en fréquentent les abords pour assurer une liaison officieuse.

M. Laroche dessine d'un trait vif et juste, sans méchanceté, les collègues étrangers. Les adversaires retiennent naturellement son attention plus que les amis. C'est à peine si parmi les Anglo-Saxons émergent de l'ombre la jaquette et le haut de forme de l'ambassadeur Sir Edwin Edgerton. Par contre un ambassadeur d'Allemagne est en pleine lumière, le comte Monts, d'ailleurs familier de M. Barrère. Les deux hommes se combattaient, mais s'estimaient et se rencontraient toujours avec plaisir, que ce fût dans le salon de Dona Laura Minghetti, belle-mère du chancelier Von Bülow, ou à Camaldule, villégiature esitvale de Toscane, autour d'une table de bridge. Von Jagow, qui vint ensuite, fut beaucoup moins redoutable, car ce raffiné cauteleux et perfide n'attirait aucune sympathie. De même le Hongrois Merey, dur et cassant, servit moins bien le Ballplatz que tels de ses collègues qui avaient dû quitter leur poste à la suite d'incidents un peu ridicules : l'ambassadeur auprès du Quirinal Lützow, pour s'être imprudemment offert à son balcon en cible aux projectiles comestibles des manifestants, et un ambassadeur auprès du Saint-Siège,

emporté dans une bourrasque de scandale parce qu'un riche Israëlite, qu'il avait fait admettre à une solennité de Saint-Pierre, n'avait pas cru pouvoir se dispenser de suivre les fidèles à la Sainte Table et s'y était comporté avec une maladresse sacrilège.

Les jeunes secrétaires de l'Ambassade, Laroche, Corbin, Roger mettaient à profit les loisirs des saisons creuses pour voyager en Italie. L'auteur, qui a une âme de poète et des yeux d'artiste, fait des récits charmants, parfois en vers bien coupés, de ses excursions dominicales en Ombrie, en Sabine, aux Abruzzes ou tout simplement dans la campagne romaine. Deux voyages à Constantinople en 1899 et 1909 nous valent des descriptions de Brousse et de Stamboul que n'oublieront pas ceux qui connurent ces paysages merveilleux. Chemin faisant il campe la haute figure de M. Paul Cambon en citant un télégramme de lui adressé à un Consul éloigné que sa courageuse défense des Arméniens avait exposé aux menaces d'un Gouverneur fanatique : « Dites au Vali que sa tête me répond de la vôtre ». Ailleurs, il conte l'anecdote du même, occupant la cabine du capitaine dans un petit vapeur grec qui le conduisait à Delos et, le matin venu, voyant avec stupeur un cochon bien stylé emporter ses souliers pour les faire nettoyer. Ce mélange du grave et du plaisant est bien dans la manière du vrai diplomate qui sait, même aux heures critiques, ne jamais perdre l'occasion de détendre ses nerfs par un sourire.

A peine M. Laroche eut-il mis le pied à Rome en août 1898 qu'il fut séduit par cette « lumière chaude et dorée qui revêt d'une beauté sans égale cette ville ensorcelante ». Quand il partit 15 ans plus tard dans la splendeur d'une fin de printemps, « l'ivresse que versait tant de beauté » apaisait en lui la tristesse du départ. Ce climat enchanteur, où le livre baigne du commencement à la fin, lui prête beaucoup de charme sans lui ôter de piquant — on croirait voir des bonshommes de Guardi évoluer dans un paysage de Corot. Il contribue aussi à lui communiquer clarté et sérénité, mérites majeurs pour le diplomate comme pour l'historien. Sans doute, n'empêche-t-il pas toujours la malice humaine d'y mûrir la haine et d'y calculer la guerre. Mais l'optimisme des jours heureux survit à la catastrophe. D'avoir connu ensemble la douceur de vivre à Rome, à Paris ou à Constantinople rapproche pour toujours les diplomates de bonne volonté.

patients rassembleurs de la paix après qu'elle leur a échappé des mains. Du moins en était-il ainsi aux temps de la diplomatie classique dont M. Laroche nous apporte, en tout cas, un précieux témoignage.

René de Saint-Quentin.

Le Problème Allemand

Trois ans ont passé depuis que l'Allemagne a capitulé et le problème de son avenir reste entier, aussi trouble, sinon plus qu'au premier jour. Il a été retourné en tous sens, tant en France qu'en Angleterre, qu'en Amérique. A-t-il été discuté publiquement en U.R.S.S.? c'est possible. Chacun demeure sur ses positions, et ces positions continuent à différer non seulement d'un pays à l'autre, mais au sein d'un même pays, entre les membres d'un même gouvernement.

Voici que les Allemands des zones anglaise, américaine, française sont consultés; voici un parlement provisoire qui se réunit à Francfort tout comme il y a un siècle, ce qui prouve le libéralisme des trois grands (car au temps de son triomphe, Hitler n'acceptait pas que les populations fussent consultées, ni qu'une Chambre française pût siéger).

Le problème allemand, on travaille à le résoudre en commun, France, Angleterre, Etats-Unis depuis trente ans tout juste. Il ne semble pas que, malgré les événements tragiques qui se sont succédé, sa solution soit imminente.

« Jamais l'Allemagne n'a été un Etat, écrivait en 1877 Constantin Franz, et elle n'en sera jamais un, à moins de cesser d'être l'Allemagne. Il faut absolument dépasser l'idée d'Etat et concevoir celle d'une collectivité toute différente et orientée de façon bien plus généreuse; il le faut pour résoudre le problème allemand, car l'Allemagne est une entité supranationale. »

Qu'un Allemand ait cette prétention d'appartenir à une collectivité supranationale ce n'est pas pour nous étonner; il y a un siècle que cette conviction a commencé d'empoisonner l'âme germanique; Bismack, qui voulait réduire l'Allemagne à la Prusse et par conséquent obtenir « la transformation de la Prusse

en Allemagne », a hâté le mouvement que la défaite de 1918, non avouée, n'a fait qu'accentuer; les manifestations particularistes qui ont éclaté au lendemain du 11 novembre firent long feu. Les socialistes majoritaires d'Ebert furent des centralisateurs et, à beaucoup de points de vue, des fourriers d'Hitler, et l'expérience hitlérienne, qui du point de vue de domination mondiale a tragiquement échoué, laisse des traces que toutes les condamnations solennellement enregistrées ne font qu'ancrer davantage dans l'âme populaire. Les Américains se sont donné comme tâche essentielle la dénazification de l'Allemagne; ce n'est pas chose facile; pour le réussir, il faudrait que l'allemand ait l'impression qu'il est plus heureux que sous le régime nazi; la situation économique, l'impossibilité de relever rapidement des ruines colossales ajournent ce résultat à des temps lointains!

L'Allemagne n'est pas un Etat, affirme ce Constantin Franz que nous citions tout à l'heure; encore moins est-elle un Etat centralisé à la manière française, tous les historiens de l'Allemagne l'ont montré; l'un des derniers et des plus originaux, Robert Minder, qui se double d'un géographe, présente les « Allemagnes » et les « Allemands » (1) répartis sur des territoires très divers et issus de race très éloignées les unes des autres, en dépit de ce que soutient Rosenberg.

La victoire de 1945, les accords de Yalta et de Postdam ont divisé l'Allemagne en deux parties qui ne sont pas loin d'être conformes à l'ethnographie : l'Allemagne de l'Est, approximativement limitée par l'Elbe, est le prolongement géographique de la grande plaine qui, presque sans relief, s'étend depuis l'Oural jusqu'au massif de Thuringe; l'Allemagne occidentale, plus étroite, mais plus riche et plus peuplée, est arrosée par les fleuves qui descendent vers la mer du Nord, y compris le Rhin, mais aussi par la vaste artère danubienne qui l'oriente vers le sud.

Essentiellement l'Europe centrale aux limites instables, « pays du milieu » qui cependant n'eut jamais de centre, fut toujours tiraillée, écartelée aux quatre points cardinaux. Si Berlin fut pendant soixante-quinze ans la capitale du II[e] et du III[e] Reich, Vienne fut le centre administratif (très excentrique) du Saint-Empire présidé pendant des siècles par les Habsbourg. Mais

(1) Edition du Seuil 1948; un vol. in-8° de 480 p.

dans le même temps les diètes siégeaient à Francfort ou à Ratisbonne. Les Empereurs des nombreuses dynasties qui avaient précédé Rodolphe de Habsbourg ne siégeaient-ils pas dans des capitales différentes, voire ambulantes, et ne considéraient-ils pas que leur vraie capitale était Rome puisqu'il étaient « empereurs romains ». Mais c'est bien l'Allemagne occidentale, dont le Rhin est l'axe central, qui, depuis Charlemagne, constitue la partie essentielle de l'Empire. Aix-la-Chapelle en est la capitale au temps du grand empereur parce que tout alentour s'est formée la rencontre des tribus germaniques, des tribus franques et de la civilisation romaine.

C'est un des mérites du livre de R. Minder que de montrer la fausseté de la thèse nazie sur la prépondérance des Germains dans l'Empire et aussi sur l'unité de la race.

Cet immense composite ne peut prétendre, moins que tout autre pays, à une imaginaire unité. L'affirmer c'est supprimer toute l'histoire des origines de l'Allemagne, c'est vouloir jeter l'oubli sur les grandes invasions nombreuses et successives qui, toutes, ont laissé des traces distinctes dans les pays qu'elles ont traversés, au sein desquels tant d'éléments successifs se sont mêlés : « le mythe des germains » est relativement récent; l'Allemand de la Renaissance, encore du XVIIIe siècle, ne cherche point à se rattacher à l'est; la grande propagande prussienne transformera peu à peu sa mentalité et lui donnera cet orgueil racial que ne connaissaient pas les contemporains de Madame de Staël : « Qu'il y ait un fond germanique chez l'Allemand, c'est probable; c'est certain même; personne cependant n'a pu l'évaluer de façon précise », avoue Robert Minder.

Tant que l'équilibre se prolonge entre les diverses tendances de l'âme allemande, l'Europe ne court pas un réel danger. En dépit de ce qu'ont cru bien des Français, la maison de Habsbourg, surtout à partir du moment où elle a perdu le trône espagnol, ne menace plus la France; Louis XIV, à la fin de sa vie, l'avait fort bien vu.

Le danger, le grand roi le signale dans ses Instructions au comte du Luc : c'est la Prusse dont le duc ceint une couronne royale au début du XVIIIe siècle. Il ne cesse de croître au cours même de ce siècle par la faute de l'invraisemblable politique des d'Argenson et des Belle-Isle; il s'affirme avec Frédéric II : l'Alle-

magne a trouvé son guide, son maître; Bismarck traduira la volonté de l'ancêtre : « Notre politique est la réduction de l'Allemagne à la Prusse et par conséquent la transformation de la Prusse en Allemagne ».

La crainte que l'impérialisme napoléonien laisse si vivace en Angleterre conduit, en 1815, le gouvernement de Londres à doubler la puissance prussienne en Allemagne en installant les soldats de Frédéric-Guillaume sur les bords du Rhin et au-delà.

C'en est fini du particularisme rhénan. Que fait le climat, que peuvent les traditions devant une immigration massive qui transforme l'âme même de ces pays?

Dans cette Rhénanie, dans cette Allemagne de l'ouest, autant qu'ailleurs, Hitler trouve ses meilleurs lieutenants : c'est à Cologne qu'a lieu, en janvier 1933, au milieu des industriels rhénans, l'entrevue décisive qui permet l'avénement du petit caporal autrichien. Jarres, Hugenberg sont des Rhénans tout comme ce Westphalien, von Papen, qui est l'âme damnée de toute l'intrigue; R. Minder les montre, tous ces Rhénans, transformés par le virus prussien: ce « cynique » Ribbentrop originaire du Wesel, ce Goebbels, « raté intellectuel, difforme comme le nain Alberich de l'or du Rhin », ce Robert Ley, originaire du Wuffertal, et tant d'autres.

Qui reconnaîtrait la Rhénanie des archevêques-électeurs dans ce pays submergé par le flot prussien? « Dans l'ensemble de la population, reconnaît R. Minder, d'influence française profonde, nulle trace, l'enthousiasme peut-être de quelques isolés; de la bonne volonté au gré des circonstances, et beaucoup de curiosité ».

Voilà qui, évidemment, ne simplifie pas la solution du problème allemand, pour nous Français de 1949, et dissipe des rêves trop longtemps entretenus. « Le génie du Rhin », célébré par Barrès, n'a certainement pas toutes les caractéristiques qu'a voulu lui donner cet excellent lorrain.

Le Rhin, fleuve allemand, peut-il être déprussianisé en un temps où le flot des populations de l'est est venu à nouveau le charger d'un limon redoutable?

Cela dépend essentiellement du dynamisme dont la France peut faire preuve. Le très fin observateur de l'Allemagne dont nous venons d'évoquer le tableau conclut avec beaucoup de jus-

tesse que le Rhénan, profondément allemand « est habitué à respecter la force et nous en juge dépourvus ».

C'est donc sur la force que la France doit compter pour résoudre le problème allemand, en profond accord avec ses alliés d'Angleterre et d'Amérique, qui, hélas, ont trop souvent méconnu, eux aussi, eux surtout, le tréfond de l'âme allemande.

Pierre RAIN.

La première mésaventure du consul Beyle

Les heureuses recherches de M. René Dollot, rapportées dans ses *Journées Adriatiques de Stendhal* (1), ont fourni depuis plus de vingt ans quelques clartés sur l'accueil que fit la police autrichienne en 1830 au nouveau consul du roi traversant la Lombardie pour rejoindre son poste à Trieste où l'exequatur allait lui être bientôt refusé par Metternich. Voici pourtant, le texte d'une lettre au Ministre Sébastiani conservée aux Archives des Affaires étrangères (2) et qui précise de manière inédite les circonstances du passage de Stendhal à Milan. Elle émane du baron Denois, consul général à cette époque dans la capitale du royaume lombardo-vénitien.

Nommé à ce poste par le duc de Polignac en avril 1830, ses « instructions » sont datées du 22 avril. Denois avait rejoint Milan depuis un mois tout juste lors des journées de juillet et tout porte à croire que le bouleversement survenu lui inspirait quelques craintes sur son propre avenir. La nomination à Trieste d'un nouveau venu dans la carrière, le libéral Henri Beyle, n'était pas faite pour le rassurer. Ainsi s'explique l'empressement que va mettre ce consul-général à faire en personne deux démarches pour éviter à un simple consul, son subordonné (3), l'humilia-

(1) Paris, Editions Argo (1929), in-16. Réédité dans le volume *Autour de Stendhal,* Milano, Instituto editoriale italiano, 1948.

(2) Correspondance consulaire. Milan, t. 6. Que M. Amédée Outrey, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives au Quai d'Orsay, trouve ici l'expression de ma vive gratitude pour l'accueil indulgent qu'il veut bien faire à mes fréquentes enquêtes dans le précieux dépôt dont il est chargé.

(3) Les instructions du baron Denois, très étendues et très étudiées (elles comportent deux brouillons largement raturés), lui donnent vraiment le

tion d'en faire une seule! Et l'on peut penser qu'il signa sans déplaisir son consciencieux compte-rendu puisqu'il en résultait clairement que le remplacement des agents de la Restauration n'était pas si facile et que Louis-Philippe faisait parfois pour ses nouveaux consuls des choix inconsidérés! Au reste, le baron Denois poursuivit sa carrière à Milan plusieurs années encore sous la Monarchie de Juillet.

Quant à Stendhal, on pourra s'étonner de sa légèreté et de sa désinvolture. Qu'il ait quitté Milan sans aller remercier le Consul-général, son chef, qui l'avait si obligeamment secouru, est assurément plus que discourtois, si pressé qu'il fût de se remettre en route. Mais sa légèreté dans l'organisation de son voyage mérite quelques éclaircissements.

On savait déjà qu'il s'était trouvé en difficultés à Pavie pour n'avoir pas possédé le visa de l'Ambassade autrichienne en France, alors que nommé par ordonnance du 25 septembre, et parti de Paris le 6 novembre seulement, il avait disposé de six semaines pour se pourvoir de ce visa. On savait aussi qu'il avait suivi pour gagner Trieste un itinéraire insolite, passant par Marseille, Gênes, Pavie et Milan, alors que le Mont-Cenis ou le Simplon lui offraient une route autrement plus rapide. Mais ce que nous ignorions et que nous apprend la lettre du baron Denois, c'est que dans son dessein, il comptait éviter Milan et gagner Venise à partir de Pavie, en coupant au plus court, par Lodi, soit sur Treviglio, soit sur Brescia. Que celui qui a voulu reposer sous l'épitaphe « Arrigo Beyle, Milanese » ait décidé de passer à moins de trois postes de sa chère ville sans y pénétrer, alors qu'il venait de faire un immense détour, voilà qui doit nous fournir la clé de son comportement.

Le nouveau consul, en effet, n'avait pas oublié qu'il avait été, moins de 3 ans plus tôt, le 2 janvier 1828, expulsé de Milan pour les mêmes raisons d'ailleurs qui lui vaudront le refus d'exequatur : son attitude de para-carbonaro et les outrages de

---

caractère d'une sorte de ministre plénipotentiaire secret auprès du vice-roi lombardo-vénitien. Il devait être au premier chef agent politique et à ce titre avoir sous sa surveillance les consuls à Venise et à Trieste. La correspondance de Stendhal à Trieste (t. VII, p. 91), porte d'ailleurs le témoignage de cette subordination tout intérieure et qui devait demeurer confidentielle à l'endroit de l'administration autrichienne.

ses livres au gouvernement autrichien et à la religion. Sans doute ignorait-il qu'une circulaire du chevalier Torresani, directeur-général de la police à Milan, lui interdisait l'entrée du royaume lombardo-vénitien; tout au moins pouvait-il supposer d'une part qu'il était signalé comme indésirable au comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris et, d'autre part, que son passage à Milan risquait de soulever des difficultés. La loyauté, sinon la sagesse ,eût commandé qu'il fît part de cette situation à Molé en demandant un autre poste, hors des frontières de l'Autriche. Mais si bien disposé que fût le Ministre, ne pouvait-on pas craindre de le voir se désintéresser aussitôt d'un candidat ainsi handicapé? Une ordonnance est bien vite rapportée! Aussi Stendhal garde-t-il pour lui les inquiétudes qu'il ne peut pas ne pas éprouver (1). D'ailleurs, le 2 novembre, Molé cède son portefeuille au maréchal Maison auprès duquel Henri Beyle n'a pas, que nous sachions, de sérieux protecteur. Stendhal part quatre jours après. Sans doute, se dit-il que mieux valait d'abord et avec le minimum de scandale rejoindre son poste et s'y installer. On révoque moins aisément une ordonnance qui a reçu un commencement d'exécution! Ainsi, pas de demande de visa à Apponyi qui eût pu non seulement le refuser, mais dévoiler le pot-aux-roses à la rue des Capucines : mieux valait aborder la frontière avec un passeport incomplet. Ainsi, l'itinéraire détourné : la frontière sud de Lombardie paraît devoir être moins dangereuse que la frontière nord par laquelle l'indésirable a été expulsé en 1828. Ainsi encore, l'amère renonciation à Milan, au tendre revoir qui risquait fort de tourner en désastre. Il s'agit avant tout de se glisser inaperçu à travers la Lombardie-Vénétie jusqu'à Trieste (2). Curieux mélange de machiavélisme, d'imprudence

(1) Tout porte à croire que Stendhal avait dissimulé, à ses amis parisiens tout au moins, son expulsion de 1828. De même, durant l'attente de son exequatur, il tempère dans sa correspondance l'expression de ses inquiètudes. Il ne faut pas que le ministre puisse se récrier : « il savait ce qui l'attendait et il a accepté un poste en Autriche! » Voir, par exemple, plus loin, note 6.

(2) M. René Dollot dans ses *Journées Adriatiques* a suggéré que les espérances de Stendhal, se « glissant » ainsi à son poste, allaient jusqu'à imaginer que Metternich, placé devant le fait accompli, accorderait l'exequatur. Je ne peux croire que ses illusions soient allées aussi loin : il fallait déjà beaucoup d'optimisme pour penser que le ministre transférerait à une autre résidence le consul rebuté.

et de naïveté qui, malgré l'échec dès le premier pas, à Pavie, ne devait pas en somme si mal aboutir puisque, l'exequatur refusé pour Trieste, cet amoureux du soleil sera nommé à Civita-Vecchia et cette fois — ô surprise — accepté par le gouvernement pontifical.

François MICHEL.

LE BARON DENOIS
CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A MILAN
AU COMTE SÉBASTIANI
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

1re Direction — Consulat général de France à Milan

2e Ss.-Direction, N° 18 — *Milan, le 23 Novembre 1830*

MONSEIGNEUR,

M. Beyle de Stendhal (1) nommé récemment consul de France à Trieste, parti de Paris dans le commencement de ce mois, est passé hier à Milan venant de Gênes et se rendant à son poste. A peine descendu de voiture, il est venu chez moi et m'a dit qu'à son arrivée à Pavie, il y a 3 jours, le délégué de la Police de cette ville, sous prétexte que le passeport qui lui avait été délivré par Votre Excellence n'était pas visé par M. l'Ambassadeur d'Autriche à Paris, avait cru devoir le retenir et prendre avant de le laisser passer plus avant, les ordres de la Direction Générale de Police de Milan à laquelle il avait expédié une estafette; que 24 heures après, l'ordre était arrivé de lui laisser continuer sa

(1) Le 4 décembre 1830, avec un degré de plus dans la fantaisie, les *Débats* annonçaient le refus de l'exequatur à « M. Bayle de Sthendall ». Stendhal écrivant de Trieste à Sophie Duvaucel le 4 janvier 1831, dira — bon apôtre — « ... avez-vous vu la méchanceté noire des *Débats* ... On a marié ensemble deux noms. Ce mariage pourra bien me faire voyager ». Feinte surprise! Il n'ignorait pas que sa fiche à la police autrichienne « mariait » les deux noms, car il écrivait après son expulsion en 1828 : « la police du pays m'a dit qu'il était connu de tous les doctes que Stendhal et Beyle étaient synonymes, en vertu de quoi elle me priait de vider les états de S. M. Apostolique dans douze heures... » (Corr. VI, p. 235). Mais il tenait à feindre d'ignorer. Il connaissait le refus d'exequatur depuis le 24 décembre!

route, mais en le dirigeant, non pas sur Lodi, ainsi qu'il en avait le désir, mais sur Milan où son passeport qui avait été envoyé à M. le Directeur Général de la Police lui serait remis *à lui-même.* M. Beyle qui désirait profiter de son passage forcé à Milan pour y voir quelques amis et qui voulait repartir dès le soir même pour Trieste, me pria de faire reprendre son passeport à la Police et de le lui faire porter à l'auberge où il était descendu.

J'envoyai aussitôt M. le Vice-Consul de France (1) à la Direction Générale de la Police pour y retirer le passeport, mais on ne voulut pas le lui remettre et on lui répondit qu'il fallait que M. Beyle lui-même vînt le reprendre.

Ne voulant pas laisser porter la moindre atteinte au caractère dont M. Beyle est revêtu et soupçonnant d'ailleurs qu'il y avait à la conduite de la Police à son égard quelque autre motif qu'on ne voulait pas avouer, je me rendis moi-même chez M. de Torresani (2). Il ne me cacha pas que M. Beyle était fort mal noté à la Police de Milan, qu'il y avait résidé assez longtemps, il y a quelques années, mais que d'une part sa conduite et ses propos et de l'autre la publication de son ouvrage intitulé, je crois : *De l'état de la littérature et des arts en Italie* (3), ouvrage dans lequel il traite, dit-on, fort mal, non seulement le gouvernement autrichien, mais jusqu'aux Dames de la haute Société de Milan avait mis, en 1828, le gouvernement dans le cas de le renvoyer de cette ville et des Etats Lombards, qu'il était signalé à toutes les frontières du Royaume et qu'il n'y serait pas entré sans les égards qu'on avait cru devoir montrer pour son titre actuel de consul du roi; qu'au reste le gouvernement avait lieu d'être surpris qu'après de tels précédents, on l'eût choisi pour résider dans les Etats Autrichiens et qu'il pourrait bien se faire que l'Empereur ne lui accordât pas son exequatur.

Avant d'aller chez M. de Torresani, j'avais eu l'occasion de voir M. le Gouverneur des Provinces Lombardes qui m'avait tenu

(1) Il s'appelait Lefebvre.

(2) Le baron Torresani Lanzfeld était Directeur général de police pour la Lombardie. Le comte Hartig était gouverneur.

(3) Ce titre de fantaisie correspond à *Rome, Naples et Florence,* à *l'Histoire de la Peinture en Italie* et aux *Promenade dans Rome* dont l'examen par les censeurs de Vienne allait justifier le refus d'exequatur. Cf. Gustave Simon, *Stendhal et la police autrichienne,* Paris, Champion, Editions du St. Club, n° 2.

à peu près le même langage au sujet de M. Beyle. Je répondis donc à M. de Torresani comme je l'avais fait à M. le comte de Hartig, que M. Beyle avait été nommé par le roi son consul à Trieste, que le gouvernement autrichien avait dû en être officiellement informé par le chargé d'affaires de sa Majesté à Vienne et qu'à moins d'un ordre exprès de l'Empereur, je ne croyais pas qu'on pût l'empêcher de se rendre à son poste (1).

Ces raisons qui avaient paru péremptoires à M. de Hartig, semblèrent frapper aussi M. de Torresani qui crut néanmoins devoir prendre de nouveau les ordres de M. le Gouverneur. Cependant, au bout d'une heure, le passeport était chez moi. Je le portai aussitôt chez M. Beyle mais ne l'ayant pas trouvé et ne l'ayant pas revu depuis, je n'ai pu lui faire connaître toutes les difficultés que j'avais eu à surmonter pour recouvrer son passeport (2).

Comme j'ai lieu de croire qu'on en référera à Vienne et qu'il serait possible que Votre Excellence reçût quelque communication à cet égard, j'ai cru devoir Lui rendre compte des observations qui m'ont été faites, tant sur M. Beyle lui-même que sur sa nomination comme consul du roi à Trieste.

Agréez, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant Serviteur.

Bon DENOIS.

S. E. M. le comte Sebastiani (3), ministre des Affaires étrangères à Paris.

---

(1) En fait les choses s'étaient bien passées comme le supposait Denois, mais au moment où il parlait, Metternich avait signé depuis la veille la dépêche priant Apponyi de notifier le refus d'exequatur.

(2) Dans ce manque d'égards de Henri Beyle pour le baron Denois, on peut voir autre chose qu'une discourtoise négligence : Beyle *savait*, à peu de choses près, ce que Hartig et Torresani pouvaient avoir conté au Consul général, mais il était évidemment dans sa ligne de manœuvre de l'*ignorer* jusqu'à son installation à Trieste. Denois lui répétant ses conversations, eût, peut-être, ajouté le conseil, sinon l'ordre, de rebrousser chemin. Il dut quitter Milan le soir du 22 et gagner Trieste sans muser en route car il y arriva le 25.

(3) Sébastiani avait pris le portefeuille des Affaires étrangères le 17 novembre, Maison étant nommé ambassadeur à Vienne. Stendhal avait quitté Milan sans apprendre le changement de ministre qui lui était très favorable car il disposait auprès de Sébastiani, mieux encore peut-être qu'auprès de Molé, de l'appui de Sarah de Tracy. Sa première lettre de Trieste est encore adressée à Maison.

COMMÉMORATIONS

L'évocation des plus glorieuses annales de la diplomatie, celle des grands hommes qui l'ont illustrée ne saurait laisser notre revue indifférente. C'est pourquoi nous avons groupé sous la rubrique *Commémorations* des études dont le rappel d'anniversaires mémorables à fourni l'occasion.

Quels traités plus illustres que les traités de Westphalie? Une remarquable exposition aux Archives Nationales en a commémoré le tricentenaire, tandis qu'au Pavillon de Marsan une autre présentation qui n'avait rien à lui envier, consacrée à l'Alsace et à la Lorraine, nous rappelait l'annexion des Trois Evéchés, et celle de nos Marches de l'Est. M. René Roux marquera ici l'importance pour l'Europe des négociations de Münster et d'Osnabrück.

D'autres pages reposant sur la publication de deux livres récents : le *Jules Ferry* de M. Maurice Reclus, et le *Raymond Poincaré* de M. Jacques Chastenet, esquisseront à travers ses grands hommes la psychologie d'une province et montreront ce dont la France est redevable à la Lorraine sous la Troisième République.

Trois volumes parus récemment : le *Testament Politique de Richelieu,* édité par Louis André, préfacé par M. Léon Noël; le T. VI et dernier de l'*Histoire du Cardinal,* de Gabriel Hanotaux et de M. le Duc de la Force; *Naissance du Grand Siècle,* de Georges Pagès peuvent être rattachés à la commémoration précédente. Le second donne sa conclusion au grand ouvrage commencé par l'ancien ministre des Affaires étrangères, il y a plus d'un demi siècle.

Gabriel Hanotaux a joué dans notre histoire diplomatique un rôle important sur lequel il n'est pas encore permis de porter un jugement définitif, mais son efficace collaboration à la créa-

tion de notre Empire colonial est indiscutable. Nous lui rendons hommage en publiant la lettre par laquelle Henri Martin, à qui le rattachaient des liens de parenté, le signale à l'attention du Ministre comme le plus qualifié pour diriger le futur bureau des Archives du Quai d'Orsay.

Chateaubriand nous appartient par son Ministère et ses Ambassades. Les pages qu'il a consacrées à ses négociations jettent un éclat particulier sur la carrière. Nous les rappelons en rendant compte de la magnifique édition qu'à l'occasion du Centenaire de l'auteur du *Congrès de Vérone*, M. Maurice Levaillant vient de consacrer aux *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Enfin, nous ne saurions manquer de rappeler ici que M. le marquis d'Ormesson, qui fut lui-même ambassadeur, a, dans la maison de la rue du Bac, éloquemment évoqué les étapes de la vie diplomatique de René.

LORRAINE, ALSACE ET RHENANIE

Les Traités de Westphalie devant un Troisième Centenaire

L'année 1948, riche en centenaires, a permis de commémorer, avec une large richesse documentaire, la grande œuvre internationale de 1648, la « constitution westphalienne » de l'Europe — *constitutio vestphalica.* La Suède et les Pays-Bas, à Stockholm et à Delft, ont célébré cet anniversaire par d'imposantes expositions nationales. Et la France à son tour, à Strasbourg, puis à Paris, à la suite et avec le concours de ses alliés de 1648, a rassemblé un monde de souvenirs et de reliques. On a pu voir, aux Archives Nationales, les étendards de Louis XIV et de l'empereur Ferdinand, des Provinces Unies et du royaume de Suède veiller sur les traités eux-mêmes et leurs multiples ratifications.

C'est ainsi que les traités de Westphalie ont paru très actuels, dans un Paris où s'élaborait un nouvel effort international en vue d'une union européenne. Nous disposons, au reste, pour les connaître, d'une masse considérable de renseignements, y compris toutes les médailles où les parties contractantes ont exprimé et symbolisé leurs aspirations et glorifications; et les historiens n'ignorent aucune des maisons où les délégués séjournaient et méditaient (1). Tout récemment encore, un érudit angevin (2) pouvait reconstituer, pour le public parisien de 1949, l'intimité quotidienne et mondaine des congressistes, non moins connue

(1) E. Hovel, *Pax Optima Rerum*, Münster, 1948 : Quartier in der Friedenstadt; Die Medaillen as dem Westphalischen Frieden.

(2) Le Batonnier André Gardot, du Barreau d'Angers, conférence sur *la vie diplomatique au congrès de Westphalie*, 1er avril 1948, au Palais d'Orsay, groupe Français des anciens auditeurs de l'Académie de Droit International de La Haye.

de la petite histoire que celle des membres du Congrès de Vienne, où l'on dansa plus, et travailla peut-être moins...

Toutefois cette vie que nous rendent si pleinement mémoires, lettres, harangues et images ressort-elle aujourd'hui avec autant de netteté de ce latin des textes originaux que Paris a pu revoir munis de tous les cachets de leurs signataires? En s'entendant sur le latin, langue supranationale et internationale (1), quelle structure d'unité nouvelle ces plénipotentiaires-contractants ont-ils voulu donner au monde? Et à la mesure de trois siècles de recul, que reste-t-il de vivant de ces grandioses trésors d'archives?



Ils révèlent d'abord, par leur nom même, un sens très significatif. Ils sont de *Westphalie* — un pays tout entier qui, avec Münster et Osnabrück, représente un cercle de l'Empire, un vaste secteur germanique étendu autour de Cologne, vieille ville impériale et archiépiscopale riche d'un vieux passé. Cette Westphalie est une des aires périlleuses de l'Europe, la plaine de l'Allemagne du nord entre Rhin et Elbe, domaine d'invasions guerrières, mais aussi de grandes voies commerciales, abondantes en cités marchandes, d'esprit pacifique et républicain. Et ce sont ces villes, gardiennes de routes vitales, qui ont sauvé l'Europe en associant à leur tâche de paix la ville-type et modèle des républiques marchandes : Venise.

C'est à Hambourg que les représentants de l'Empereur, de la France et de la Suède choisissent, le jour de Noël de 1641, pour décider de l'ouverture d'un congrès dans les villes westphaliennes de Münster et d'Osnabrück. La diplomatie de Venise déploie son activité médiatrice. On parlait beaucoup de Venise comme centre possible d'une fédération internationale. Crucé, en 1623, avait proposé dans son *Cynée* de choisir comme siège d'un conseil permanent d'ambassadeurs une grande place de commerce, Venise. Le Sénat de Venise, héritier des Sénats anti-

---

(1) A noter que si les actes de Münster et d'Osnabruck invitant à une œuvre politique permanente et universelle sont en latin, le traité hispano-hollandais du 30 janvier 1648, qui enregistre une paix séparée n'engageant que deux Etats, est en langues modernes, *Français* et *Néerlandais*.

ques, était le modèle des conseils urbains des cités libres d'Allemagne. Très significatif est le ton westphalien et romain des inscriptions en l'honneur de Münster et de sa paix : « Westphaliae Metropolis, civitas celeberrima », avec la dédicace « consulibus, proconsulibus totoque amplissimo senatui », c'est-à-dire les bourgmestres, anciens bourgmestres et conseillers de la ville. Emphase d'ailleurs plus émouvante que ridicule. En face de ces princes, ses hôtes, qui entendent faire du traité une base de théories absolutistes, Münster est fière d'évoquer ses dignités républicaines, l'humanisme de sa jeune université — elle a quinze ans en 1648 —, l'union de ses libertés et de son évêché confié à la grande famille des Galen : c'est à Münster, dans la personne d'un cardinal de Galen, que Hitler trouvera un des plus courageux et des plus éloquents défenseurs des libertés chrétiennes et humaines.



Catholiques ou protestantes, souvent mixtes et pratiquant déjà la tolérance mutuelle, les républiques urbaines d'Allemagne, appuyées sur Venise, ont beaucoup travaillé en faveur d'un traité qui, né dans leur atmosphère, leur a assuré, par certaines clauses, une légitimité à l'existence et à l'influence dans les Diètes d'Empire. Plus sages que les plénipotentiaires de Campo-Formio et de Lunéville qui se sont partagé les dépouilles de Venise et des villes allemandes, les princes de 1648 ont respecté ces réserves de traditions républicaines, pacifiques et neutres que représentaient, parsemés dans le Corps germanique, cinquante-deux Etats-Villes Libres. Et c'est par l'heureuse procédure de la protection des villes libres d'Alsace que le roi de France devait recevoir du traité l'accès au Rhin.

Tout grand traité se fait sous l'empire d'une ou deux grandes idées directrices qui sont dans l'air du temps et dans la faveur de l'opinion. Les traités de Westphalie, désirés et aménagés par une entente de villes libres, ont été inspirés par une idée dominante de liberté. Pendant toute cette année 1648 où les négociations achèvent leur œuvre, Londres et Paris sont animés de violents remous de libertés politiques. On consacrera à Münster et à Osnabrück l'émancipation de deux républiques fédérales, foyers de vies libres : les Pays-Bas et les Cantons Suisses. Le

plus lu des théoriciens politiques est Ph. Chemnitz dont le *De ratione status in imperio romano germanico* envisage l'Empereur, dans la nouvelle Europe, comme un stathouder : un Protecteur (le nom que prendra Cromwell en Grande-Bretagne), c'est-à-dire un président de république germanique, garant de toutes les libertés locales et cultuelles, car c'est sous ces formes concrètes et plausibles que se présente alors l'idée de liberté. On ouvrait aux Habsbourg en Europe des voies originales, qui auraient pu aller loin...

Etroitement lié à ce mot de liberté, dans son sens 1648, un autre mot exerce sur les diplomates et les publicistes un ascendant non moins fort : celui d'Europe. Jamais on n'a mieux compris l'Europe qu'au cours de trente ans de luttes qui ont mobilisé tous les Etats, de la Norvège au Portugal, conduit les Suédois en Lorraine, allié l'Autriche à la Pologne contre la Russie, et renforcé en Hongrie la position de la Turquie alliée de la France. L'Europe a été la grande préoccupation des dernières années de Richelieu. Un de ses académiciens et confidents littéraires, Desmarets de Saint-Sorlin, fait jouer peu après la mort du cardinal une curieuse « tragédie héroïque » qui, sous le titre « Europe » met en scène les nations de 1643, leurs débats et leurs intrigues (1). De Mazarin « il vaudrait mieux dire qu'il était Européen qu'Italien » (2). Quant à Venise, sa présence même à Münster signifiait Europe. Une récente étude de M. J. Calmette nous a révélé que c'est à Venise, exactement le 30 mars 1495 à minuit, qu'est né l'Equilibre Européen (3). En face des horizons parfois bornés de certains juristes, bien des vues sur l'avenir de l'Europe ont dû être remuées dans la résidence westphalienne du Vénitien médiateur Contarini.



A coup sûr l'Europe n'a encore aucune unité, mais les idées conjuguées de libertés et d'Europe aident à réaliser, sur le terrain pratique, certaines approximations de l'idéal entrevu. C'est

(1) Le frontispice, où l'allégorie de la France est un héros dont un coq est le cimier de casque, est reproduit par J. Bédier et P. Hazard, *Hist. de la Litt. Franç. illustrée*, I, p. 278.

(2) Préclin-Tapié, *Le XVIIe siècle*, collection Clio, 1943, p. 102.

(3) *Comment naquit l'Equilibre Européen*, *R. des D. M.*, 15 avril 1949.

encore une médaille westphalienne qui nous livre une formule de secret politique. « Caesaris et Regum junxit pax aurea dextras ». L'Europe, c'est d'abord l'entente entre le César, héritier de l'idée d'Empire, et les Rois, responsables de l'idée complémentaire de Chrétienté.

L'idée qui prévaut en 1648 est, sur ce point délicat, d'introduire les rois chez César. On tend à réaliser un empire germanique-européen. Le roi d'Espagne, par ses possessions de Belgique, rentrera dans le « cercle de Bourgogne »; le roi de Suède siégera à la Diète comme duc de Brème et de Poméranie, en fait comme gardien des grands estuaires allemands, Weser, Elbe et Oder; le roi de Danemark en fera de même pour le Holstein; l'empereur lui-même reste roi pour cette Bohème qui a été la cause de la guerre, et l'on voit se dessiner sur la carte du traité deux monarchies en puissance, le Brandebourg et la Bavière qui s'acheminent tous deux vers le Rhin, où l'Autriche, face à l'Alsace devenue française, a bien soin de garder le Brisgau. Un des plus intéressants aspects de cette recherche de rapprochements complexes entre l'Empire et les autres Etats est le statut rhénan réalisé à Münster où, entre les Ligues Grises de sa source et les Provinces-Unies de ses bouches, le fleuve réunit une multiplicité d'intérêts et d'ambitions.

Ainsi les Allemands ont délibérement introduit dans leur empire, comme garants de leur libertés, des étrangers. Ils ne sont pas inquiets de préparer les voies à un prélat luthérien suédois à Brême, à un prélat catholique français à Cologne, à un électeur de Hanovre, roi à Londres, ou à un électeur de Saxe, roi à Varsovie. Le roi de France aura du mal à décliner l'offre de la direction du Cercle du Haut-Rhin. C'est un terrain singulièrement favorable que les contractants de Westphalie rencontrent dans leur création d'une nouvelle Allemagne plus perméable à une nouvelle Europe plus large.

Un article spécial tient à associer aux Etats signataires, comme « alliés et adhérents », la Pologne, la Russie et l'Angleterre, non présents au Congrès. Or la Russie vient d'atteindre le Pacifique par la Sibérie, l'Angleterre organise ses colonies d'Amérique; toutes deux se trouvent ainsi associées aux puissances coloniales que sont l'Espagne, le Portugal, la Hollande et la France déjà installée au Canada. C'est donc vraiment une

pensée d'universalisme qui inspire les diplomates de Münster, soucieux, comme le déclare l'article Ier du traité de Münster, « d'une paix chrétienne et générale ».

Grand besoin d'universalisme, certes, mais aussi corrigé par un « rationalisme d'Etat » qui dégage de toutes les idées de liberté mises en honneur la plus dangereuse de toutes, la liberté souveraine du prince. De là l'attitude très particulière que prendront à l'égard des travaux de Westphalie deux puissances aussi éprises d'universel que la France et le Saint-Siège.



Le rôle de l'esprit français à Münster est considérable. Nos représentants y ont fait très haute figure. Henri d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, est à la fois duc et pair français et seigneur étranger comme prince de Neuchâtel, et à ce titre chef d'Etat protestant. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, a, depuis 1630, l'expérience de toute l'Europe où il a accompli mainte mission et dont il parle et écrit plusieurs langues, sans pour autant perdre le sens du Français qui éclate dans ses lettres autant que dans celles de Voiture. Abel Servien, marquis de Sablé et académicien, est un vétéran des affaires espagnoles, italiennes et hollandaises. Tous exprimaient pour l'étranger une France nouvelle, notablement plus évoluée que le reste de l'Europe dans le sens des unités intérieure et internationale. La France s'était lancée dans la guerre dont elle recueillait les fruits avec une puissance d'unité morale qui avait permis tous les risques et toutes les audaces. « L'édit de Nantes avait instauré en France la paix religieuse, mais Richelieu. en faisant des catholiques et des protestants des Français égaux en droit, instaurait en France, comme un droit civil, la véritable liberté de conscience » (1). Le grand vainqueur, celui dont les manœuvres extraordinaires avaient hâté la paix, avait été un maréchal de France protestant, Turenne. Et l'étranger avait pu admirer l'unité « interalliée » que de pareils hommes avaient réalisée avec les Hollandais et les Suédois. Un très grand nombre de jeunes

(1) J. Pirenne, *Les grands courants de l'histoire universelle : de l'expansion musulmane aux traités de Westphalie*, p. 575.

Français étaient allé s'instruire dans les universités et les écoles d'art, de marine et de guerre hollandaises. Hollandais et Suédois étaient venus en France et avaient servi sous des chefs Français. Des troupes germano-suédoises nous avaient conquis l'Alsace. Pendant les négociations de Münster, un Descartes vit comme chez lui en Hollande, à Egmond. La France possède à ce moment une puissance de liant, d'avenance et d'émancipation comme elle en a rarement connu.

Les traités de Westphalie en ont beaucoup bénéficié, mais en bien des cas, la France s'est trouvée trop en avance et trop au-dessus du niveau moral et social des autres milieux européens et allemands. Elle y gagna d'être, dans ce traité, moins partie et davantage juge. Elle put ainsi devenir, pendant cent cinquante ans, la grande autorité interprétative et commentatrice des actes de Westphalie et de leur jurisprudence. Sans se mêler aux débats de la Diète, elle admit la coexistence des autorités germaniques et de l'autorité impériale avec autant d'aisance que Bossuet retenait à la fois le libre arbitre et la volonté divine. Les traités de Westphalie, par l'immense domaine d'intelligence que les difficultés à résoudre, ou à exploiter, ont offert à une masse d'écrivains, de publicistes et de diplomates français, font vraiment partie intégrante de l'histoire de notre pensée et de notre civilisation.



Plus encore que la France, le pape Innocent X eut des traités en cause l'impression d'irrémédiables déficiences. Son nonce à Münster, Fabio Chigi, porteur d'un grand nom romain et destiné lui-même à être pape, — il sera, en 1654, Alexandre VII —, a refusé de souscrire aux clauses westphaliennes. Sa protestation, du 26 octobre 1648, celle du pape, — la bulle *Zelo domus Dei* du 26 novembre suivant — sont des actes qui mériteraient toute une étude. Ils constituent une critique parfois très pénétrante des dispositions religieuses du traité. Ils s'élèvent contre l'abus des sécularisations qui devaient abolir de grands centres monastiques de vie intellectuelle et spirituelle, mais ils blâment surtout le principe *Cujus regio hujus religio* qui proclame l'intégration de la foi dans la raison d'Etat. Parmi les « libertés germaniques » ne figurent pas de réelles libertés de conscience.

L'Allemagne de 1648 est encore très loin de la France de l'Edit de Nantes. Elle sacrifie son unité moins à des formes politiques (libertés locales anti-unitaires) qu'à une obsession de dualité religieuse. Des Bénédictins, notamment le célèbre Dom Adam Adami, abbé de Murhardt, ont essayé de faire à Münster une « paix bénédictine ». On ne les écouta pas. Et sur ce point les conséquences du traité ont été pour l'Allemagne d'une extrême gravité, justifiant pleinement les préoccupations d'un Innocent X.

C'est ainsi que dans l'Allemagne de 1948 où le tricentenaire de l'Acte de Westphalie a été particulièrement marqué par le Congrès des Catholiques allemands à Mayence, la politique qui avait subordonné la religion à la géographie a été mise en lumière avec une saisissante clarté (1).

« ... En 1648 — il y a donc juste 300 ans — le traité de Westphalie a mis fin aux luttes fratricides de la Guerre de Trente ans et aux rivalités presque centenaires entre les deux confessions. La lutte cessa, du moins en ce sens que les limites territoriales des deux grandes confessions, ainsi que leur statut matériel et juridique, furent déterminés et la répartition géographique du catholicisme et des autres confessions n'a pas subi de modifications fondamentales. Car le principe *Cujus regio, hujus religio* continua d'être appliqué jusqu'au XIXe siècle, en dépit de toutes les idées libérales...

» ... Mais, à partir de 1933, les événements provoquèrent une migration intérieure qui s'accéléra et s'amplifia de plus en plus : l'avalanche finit par ébranler toutes les parties de la population. Aux migrations libres — donc limitées — succédèrent les déplacements en masse d'ouvriers, d'employés et de fonctionnaires; de nouveaux centres industriels naquirent presque du jour au lendemain, avec des sortes de casernes pour ouvriers, des cités-jardins et des villes entières. L'organisation totalitaire du travail déplaça arbitrairement les gens, la guerre totale éloigna des zones de combat les populations menacées, transplantant à la campagne les citadins sinistrés, ramenant au pays les « compatriotes libérés »; finalement, la défaite totale provoqua un affreux paroxysme, avec des millions d'expulsions...

---

(1) R. P. Zeiger, *La situation du catholicisme allemand*, Documents, 1948, p. 541 sq.

» ... Ainsi, les groupes confessionnels qui vivaient autrefois en des régions distinctes se sont mêlés et fondus. A part quelques villages, les deux confessions ont aujourd'hui des fidèles dans toutes les agglomérations d'Allemagne... L'ancien statut confessionnel a cessé d'exister au point de vue territorial et géographique...

» ... Dieu a permis que l'unité religieuse de nos territoires soit détruite... La tempête actuelle, au milieu de sanglantes souffrances, a troué la demeure où nous étions réfugiés et répandu nos catholiques dans tout le pays, littéralement comme semences, comme le semeur répand ses grains dans les champs. Et inversement, nous avons vu descendre sur nos champs une semence qui ne vient pas de nos greniers. »



Les traités de Westphalie ont disparu au début du XIXe siècle, avec la fin du Saint-Empire et avec le recès de 1803, ramenant les Etats allemands de 400 à 40. Mais leur conception de « géographie religieuse » devait survivre jusqu'à nos jours, entraînant sur la pensée profonde allemande des influences extrêmement vivaces, qui ouvrent de grands problèmes devant les observateurs de la nouvelle Allemagne.

R. ROUX.

Deux Grands Lorrains

Jules Ferry et Raymond Poincaré

(Esquisse d'une Psychologie Lorraine)

Un peuple, petit ou grand, est une personne, dont la physionomie peut, comme toute chose, subir l'altération du temps, mais qui garde à travers les âges les traits fondamentaux qu'il a contractés en se constituant dans la contrée dont il a fait son domaine.

P. VIDAL DE LA BLACHE,
(*La France de l'Est*, p. 43.)

I.

Au lendemain de la mort de Barrès, Albert Thibaudet publiait un livre dont le titre fit sensation : *Les Princes Lorrains* (1). Il l'avait emprunté à Charles Maurras qui, dans son article nécrologique, rappelait qu'on le donnait par jeu et par souvenir des Guise à l'auteur de la *Colline Inspirée* et au Président Poincaré. « On pourrait imaginer, ajoutait Thibaudet avec quelque complaisance que nous étions gouvernés, au temporel et au spirituel, par une équipe lorraine, parfaitement naturelle après la guerre et à laquelle il ne faudrait pas manquer d'ajouter en son proconsulat africain le maréchal Lyautey (2) ».

Ce n'était pas la première fois que des lorrains bénéficiaient sous la Troisième République d'une sorte de primauté. Mais elle avait été d'abord exclusivement politique. De 1870 à 1900, on les voit à quatre reprises occuper le pouvoir : sous la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon, avec le conservateur Louis Buffet;

(1) 1 v., in, 19.
(2) L. c. Préface, p. XII et XIII.

puis, lorsque le régime républicain s'est définitivement affermi, ce sont les deux cabinets Jules Ferry; à la fin du siècle, Jules Méline incarne la république progressiste. Buffet est né à Mirecourt, Ferry à Saint-Dié, Méline à Remiremont. Ce sont les vosgiens. Ils ont en commun la ténacité; les deux premiers y ajoutent une âpreté, chez le second singulièrement constructive.

Les défauts et les qualités de ces lorrains sont cependant caractéristiques de l'ensemble de leur province, diverse dans son unité. Héritière du duché qui n'a disparu qu'en 1766, à la mort de Stanislas, elle garde des traditions d'autonomie. Les départements issus de son démembrement se souviennent du temps où ils relevaient d'une même administration. L'idée de l'ancien Etat demeure sous-jacente dans les esprits.

Cette persistance du passé se justifie par la situation de marche frontière du pays, tout à la fois bastion avancé de l'Occident et zône intermédiaire entre l'Europe centrale et l'ouest du continent. Il faut se souvenir en effet que le duché de Lorraine est né du démembrement de la Lotharingie des temps carolingiens. Cette Lotharingie, dont le nom rappelle celui de son souverain Lothaire II (mort en 869), fut divisée en 959 par l'archevêque de Cologne Bruno, frère du roi de Germanie Otton Ier, en deux duchés : le duché de Basse-Lorraine ou Lothier qui comprenait entre autres le Brabant, le Hainaut, le Luxembourg, le pays de Liège et le pays de Namur et le duché de Haute-Lorraine ou Mosellane. En 1048, à l'extinction de sa première famille ducale, le duché de Haute-Lorraine fut inféodé à Gérard d'Alsace, dont la dynastie se maintint dans le duché jusqu'en plein XVIIIe siècle.

N'oublions pas enfin que l'unité politique correspond en Lorraine à une unité économique telle qu'elle est peut-être la seule région de France à laquelle sol et sous-sol apportent aussi complètement les éléments d'une existence individuelle. « On admire, a écrit Maurice Barrès, que notre terre soit « une terre complète » au point que, réduits à nous-mêmes, encerclés de douanes, nous pourrions vivre de notre sol et de notre sous-sol. » (1).

---

(1) P. X de la Préface des *Croquis Lorrains*, de Louis Madelin, 1 v. in-12°, XLII, 400 p., Paris-Nancy. Berger-Levrault éd., 1907. De cet ouvrage, vivante illustration de la pensée Barrésienne, M. Madelin a repris le thème quarante ans plus tard dans un article de l'*Epoque* sous ce titre : « *Les Marches de l'Est* ».

Individuelle mais non pas uniforme. « Le Lorrain de la plaine, qui a derrière lui de belles années et tout un essai de civilisation, ne ressemble guère au montagnard vosgien vigoureux qui s'éveille d'une longue misère incolore » (1) écrivait encore le jeune auteur d'*Un homme Libre* en 1889. C'est qu'en vérité, il y a trois Lorraines : la Lorraine vosgienne où la sève primitive demeure peut-être plus vivace, la Lorraine mosellane et la Lorraine mosane, les deux Lorraines du plateau dont les traits sont moins accentués « Pas de montagnes ni de précipices : des collines. Pas d'immenses plaines : des vallons. Pas de torrents ni de fleuves : des rivières » (2). L'aquarelle à côté de l'eau-forte. Jules Ferry représente assez bien la première; Barrès et Lyautey la deuxième, tandis que la Lorraine mosane a trouvé de nos jours sa plus fidèle expression dans Raymond Poincaré.

Elles ont en commun le sérieux, l'esprit de suite, mieux, la ténacité, qualité maitresse de Jules Ferry, le goût de l'ordre et du travail bien fait, un ardent patriotisme, une extrême simplicité. Un ardent patriotisme. La Lorraine a trop souffert des invasions au cours des siècles pour ne pas avoir acquis le sens de l'ennemi. Vigie en perpétuelle défiance du voisin, bastion de la Latinité, la nécessité de se défendre en a fait une terre de soldats. Ne trouve-t-elle pas sa première et sa plus haute expression dans Jeanne d'Arc qui veut bouter dehors l'anglais avant que ne sonne l'heure où sa province va devenir le boulevard de la France contre les hordes germaniques ou suédoises. « Jeanne d'Arc demeure dans la légende lorraine celle qui protège. Elle est la sœur de génie de René II; persévérante, simple, très bonne et un peu matoise » (3).

René II, le plus grand des ducs qui aient régné sur le pays, triomphe cinquante ans après le bûcher de Rouen, sous les murs de Nancy, le 4 janvier 1477, de Charles le Téméraire. « Victoire de grande conséquence, qui — c'est encore Barrès qui parle (4) — nous délivre des étrangers et d'une civilisation que nous n'avons pas choisie. » En vérité, le service que René II a rendu

---

(1) *Un homme libre.* Collection Minerva, Paris, Fontemoing, 1905, p. 104.
(2) Fernand Payen, ancien Bâtonnier, *Raymond Poincaré, l'Homme, le Parlementaire, l'Avocat*, 1 v. in-8°, Paris, Bernard Grasset, 1936.
(3) *Un homme libre*, l. c., p. 107.
(4) *Un homme libre*, l. c., p. 107.

à la Lorraine est immense; il lui a créé une conscience. L'enfant qui n'avait qu'une vie végétative s'individualisa, il existait confusément, il voulut vivre » (1).

Et c'est par des hommes de guerre que nous verrons toujours s'exprimer le plus complètement la nation lorraine au cours des siècles suivants. Le Balafré, né au château de Bar, défend Metz contre Charles-Quint, reprend Calais aux anglais. Aussi bien, il s'en faut de peu que la maison de Guise dont François est issu n'accède au trône de France tandis que Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, occupe celui d'Ecosse. Temps de la grandeur de la dynastie sinon de la grandeur du duché. En 1579, Haroué voit naître l'indocile Bassompierre qui à la veille d'être embastillé brûlera six mille lettres d'amour tandis que le messin Abraham Fabert (1590-1662) se distingue par son héroïsme et son désintéressement.

Au XVIIIe siècle, Chevert, fils de Verdun, se rend à jamais fameux par la défense et la retraite de Prague. « Mais c'est au souffle de 1792 que surgit la grande génération des guerriers lorrains : Custine, Richepanse, Houchard. » Puis viennent les compagnons de Napoléon, « huit maréchaux, cinquante généraux, trois cents colonels de la Grande Armée nés sur ce sol prodigieusement fécond. » Oudinot et Exelmans, à Bar, maréchaux des deux Empires, Gérard, de Damvillers, autre meusien; deux mosellons, Gouvion Saint-Cyr, de Toul; Duroc, de Pont-à-Mousson; Mouton, Comte de Lobau, de Phalsbourg; le vosgien Victor, duc de Bellune. Et comment oublier Ney, de Sarrelouis qui jouxte en le prolongeant le pays messin. A côté d'eux, le général Thiébaut, qui « fils d'Epinal, revendique si haut à maintes reprises son titre de Lorrain » (2).

---

(1) *Un homme libre*, l. c., p. 113. — « René II, le fondateur de la nationalité lorraine, jeune arbre longtemps battu par l'orage, ne se laissera pas déraciner comme l'eussent fait ses cousins d'Anjou, parce que, par ses racines vigoureuses, il tenait à ce plateau lorrain : elles couraient tout le long du sol du Xaintois, enchevêtrées aux racines populaires, le roc de Vaudémont lui servant d'ailleurs de tuteur. » Louis Madelin, *Croquis Lorrains*, l. s.

(2) V. pour tout ce passage : Louis Madelin, l. c. p. 373-377. Un ouvrage récemment paru permet d'indiquer d'une façon tout à fait précise l'origine régionale des généraux de la Révolution et de l'Empire : « *Les Généraux de la Révolution et de l'Empire*, 1 v. in-8°, 364 p., 1948, Paris, Bordas, éd., par Georges Six, agrégé de l'Université. On le complètera utilement par le

Mais Drouot, le « *Sage de la Grande Armée* » (1), est peut-être la plus fidèle expression de la province, non qu'il faille à celle-ci refuser l'élan car, à la fougue, une fougue réfléchie, du cavalier messin Lasalle, petit neveu de Fabert, tombé à Wagram à la veille du maréchalat; de Curély, parti de la Wöevre; de François-Henri Kellermann, répondent le général Margueritte tué à Sedan et l'impétueux commandant de la Xe armée en 1918, Charles Mangin tandis qu'unissant l'organisation à l'audace, le mosellan Lyautey, né à Nancy, que seconde le général Henrys, de Neuchâteau, se révèle l'interprète le plus fidèle de la pensée d'un Ferry dont l'idéologie et tant de traits le distinguent.

Parallèlement à son génie militaire, la Lorraine possède un génie chrétien mais dépourvu de mysticisme. Aucun Ordre ne le représente avec plus de discrète abnégation que les sœurs de Saint-Charles qui ont porté si haut hors de France l'esprit de leur province. « Les congrégations lorraines ne sont point contemplatives : elles travaillent, prêchent, enseignent. Le caractère de ce

---

Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814), du même auteur. Préface par le commandant André Lasseray. Paris, Librairie historique et nobiliaire, Georges Saffroy, éd., 4, rue Clément. Deux volumes in-8°, 514 et 588 pages. Ouvrage couronné par l'Académie Française (Fondation Berger), 1937.

Il ressort des études de M. Georges Six que les régions frontières de l'est et du nord ont été de véritables pépinières de généraux. Les régions du Centre et de l'Ouest apparaissent au contraire comme une véritable steppe s'étendant presque jusqu'aux portes de Paris qui tient de beaucoup le premier rang avec 172 généraux. Puis viennent successivement la Moselle (y compris Sarrelouis) avec 86, le Bas-Rhin (y compris Landau), et le Nord 52, la Meurthe-et-Moselle 46 (*Les Généraux*, l. c., p. 20). La Meuse, avec 36, suit de près le Doubs, les Ardennes et le Jura, distançant les Vosges qui n'en comptent que 18.

Si l'on excepte Paris, les départements lorrains occupent donc respectivement les première, quatrième, douzième et quarante-sixième place dans la liste de M. Georges Six qui, compte tenu des Colonies, distingue 98 circonscriptions administratives. Le Loir-et-Cher arrive dernier avec un seul général. Metz a vu naître 29 généraux; Nancy et Toul, 12; Lunéville et Sarrebourg, 8; Verdun, 7; Phalsbourg, 6; Charmes, 4; Bar-le-Duc, 3; Pont-à-Mousson, Sarreguemines, Epinal, Neufchâteau, 2. *Les Bourgs :* Blâmont, Lorquin, 2. *Les villages :* Vandières (Meurthe-et-Moselle), Lachalade, Avillers et Villécloye (Meuse) 2. Réserve faite de la Corse qui, outre Napoléon, a donné trois maréchaux dont l'un est de peu de poids, Jérôme Bonaparte; les autres sont Ornano et Sébastiani. Aucun département n'en a donné plus que la Meuse : Exelmans, Gérard et Oudinot.

Ces statistiques que M. Georges Six accompagne d'intéressants commentaires, s'éclaireraient davantage encore s'il voulait bien nous donner dans une prochaine édition la population des départements.

peuple résiste aux illuminations » (1). Aussi bien le catholicisme a-t-il contribué à l'affermissement de la nationalité du pays. Si la bataille de Nancy l'a délivré du joug étranger, M. Louis Madelin constate que celle de Scherwiller du 20 mai 1625, gagnée sur les Rustauds par le duc Antoine « a repoussé ces Jacques protestants que la catholique Lorraine haïssait à double titre, révolutionnaires, étrangers et soldats de Luther » (2). Jeanne d'Arc, Saint Pierre Fourier, l'historien dom Calmet la résument assez bien sous l'ancien régime.

Au temps du boulangisme qui fit de Barrès un député de Nancy et devait lui inspirer une œuvre maîtresse (3), le *Roman de l'Energie Nationale,* puis de l'affaire Dreyfus, du fait d'un antisémitisme latent, on a vu le catholicisme et le nationalisme se confondre, du moins dans certaines parties de la province. Dernière cellule incorporée dans la France métropolitaine, la Lorraine connaît des réactions un peu différentes de celles d'autres régions depuis plus longtemps annexées au domaine royal. Elle garde à sa « maison » une amitié respectueuse qu'on retrouve chez un Lyautey. « Elle n'est pas cléricale, encore moins royaliste. Les deux faits s'expliquent aisément : des Bourbons, la Lorraine n'a, avant 1789 connu que le joug : rien donc ne l'attachait à la vieille dynastie et tout l'a porté à accueillir le mouvement révolutionnaire et à y prendre sa part très large. Ses représentants en 1792 n'étaient point parmi les jacobins extrêmes, mais ils n'étaient pas parmi les timides » (4). « Elle fut sans hésitation républicaine, » a écrit aussi Fernand Payen, « elle l'est restée ».

Le plus fidèle interprète de l'ère nouvelle est peut-être Boulay de la Meurthe qui personnifie sous l'empire, avec Régnier, de Blamont, duc de Massa, l'esprit juridique, une des caractéristiques de sa province. Doué d'une formidable puissance de travail, il préfigura à plus d'un égard Raymond Poincaré comme son fils Vice Président de la République de 48 annonce, dès la Monarchie de Juillet, Jules Ferry par ses préoccupations scolaires. Aussi bien les juristes lorrains sont-ils moins des doctrinaires que des pragma-

(1) Louis Madelin, l. c., p. 352.
(2) Louis Madelin, l. c., p. 159.
(3) Suivant l'expression de M. André Siegfried qui souligne la haute portée de ces trois volumes pour l'histoire : *Barrès et la Troisième* (*Le Figaro*, 7 janvier 1949).
(4) Louis Madelin, *Croquis Lorrains,* l. c., p. 335.

tistes, plus préoccupés de résoudre des cas concrets que de l'édification d'une doctrine. A cet égard aussi Jules Ferry et Raymond Poincaré sont bien de leur petite patrie.

L'un et l'autre ont été récemment l'objet d'études importantes: le premier, de la part de M. Maurice Reclus; le second, de M. Jacques Chastenet.

Le *Jules Ferry* de M. Maurice Reclus, qui est d'ailleurs aussi l'auteur d'un *Raymond Poincaré*, se rattache à une série de remarquables travaux: biographie. histoire du régime qu'il a contribué plus que personne à faire mieux connaître. Son *Jules Ferry*, compréhensif et impartial, d'une rare pénétration psychologique est une œuvre qui restera (1). Le *Raymond Poincaré* de M. Jacques Chastenet à qui nous devions également de précieuses biographies, celles-ci d'étrangers déjà lointains, nous offre le pendant de l'œuvre de son collègue de l'Institut (2). Mais adoptant une méthode un peu différente qui tient compte d'une plus grande proximité des événements à la fois plus présents et moins connus, souvent encore discutés, il a inscrit la biographie du grand meusien dans l'histoire de son temps comme la chaine suit la trame de la tapisserie. Ainsi s'offre à nous l'occasion de rapprocher les deux hommes d'Etat dont l'un, essentiellement créateur, domine la période de l'organisation; l'autre, surtout « mainteneur », celle de l'apogée et du déclin.

Il m'a semblé qu'à l'heure où d'admirables expositions, à Paris et à Strasbourg, viennent de nous permettre de mesurer la valeur de l'apport historique de nos provinces de l'est, il n'était pas sans intérêt d'évoquer à leur propos le rôle de la Lorraine dans la communauté Française au cours de la Troisième République. C'est l'objet des pages qui vont suivre dont le sous titre : *Esquisses d'une psychologie lorraine* indique suffisamment l'esprit.

---

(1) Maurice Reclus, de l'Institut : *Jules Ferry*, 1 v. in-8°, 435 p. Paris, Flammarion, 1947. On trouvera sur Jules Ferry une bibliographie très complète à la suite de l'étude consacrée à celui-ci par M. Ch. A. Julien, Professeur d'Histoire de la Colonisation à la Faculté des Lettres de Paris, conseiller de l'Union Française, p. 11-72 de l'ouvrage intitulé : *Les Politiques d'Expansion Impérialiste*, Première série, Etudes Coloniales, 1 v. in-8°, 256 p., Paris, Presses Universitaires de France, 1949.

(2) Jacques Chastenet, de l'Institut : *Raymond Poincaré*, 1 v., 317 p., Paris, Julliard, 1948. Cet ouvrage comporte une bibliographie à laquelle nous ne pouvons ici faire mieux que de nous référer.

II.

Fils d'une mère ardennaise, comptant une aïeule colmaroise, Jules Ferry naît à Saint-Dié le 5 avril 1832. « Lorrain, Vosgien et Alsacien, écrira Gabriel Hanotaux, avec des fermetés qui manquent à la molle Lorraine, avec des finesses qui manquent parfois à la savoureuse Alsace, il est excellement un homme des « Marches de l'est », sentinelle postée sur la frontière pour l'aimer et la défendre (1). » Ses ascendants, tous de la province, ont été deux siècles durant des fondeurs de cloches. Mais son grand-père, rompant avec la tradition familiale, est devenu propriétaire d'une tuilerie. En 1797, il est maire de sa ville natale et le restera jusqu'à la fin du Directoire, puis sous le Consulat et l'Empire. Avec son père s'effectue la transition de l'industrie au barreau. Notable de sa petite ville, fortement enraciné dans sa province, républicain et libre penseur, Charles-Edouard fait sous la Monarchie de Juillet figure d'opposant déterminé. « S'il décline un mandat législatif, il sera Conseiller Général et les démocrates des Vosges salueront en lui un de leurs chefs ».

M. Maurice Reclus, note justement que le trait caractéristique de la formation de Jules Ferry est l'influence du milieu politique où se déroula son enfance. Des études brillantes, commencées à Saint-Dié, continuées à Strasbourg, s'achèvent à Paris où il se fait inscrire au barreau le 20 décembre 1851. Les journées de février 48 l'ont détourné des outrances démagogiques, les violences de décembre le dressent contre la réaction et le pouvoir personnel. « L'expérience, son tempérament réaliste, font du fils de cet adversaire du juste milieu un modéré. Authentique vosgien par ses défauts et ses qualités (2), il continue l'enfant qu'il a été, « souvent brusque et obstiné ». Secrétaire de la Conférence des avocats en 1855, disposant de la plus large aisance, il cède à son penchant pour la politique qui l'attire plus que le barreau et se lie avec les chefs de l'opposition républicaine sous Napoléon III : Emile Ollivier, Gambetta. Le futur ministre de l'Empire Libéral écrira

---

(1) *Les Lettres de Jules Ferry*, le *Figaro*, 11 juillet 1914. Remarquable article qui mérite toujours d'être consulté.

(2) Maurice Reclus : l. c. V. p. 195 l'admirable portrait que M. Maurice Reclus a consacré à Jules Ferry.

de lui « qu'il ne possédait pas le don natif d'éloquence quoiqu'il parlât fort bien », mais qu'il « avait une instruction plus forte, un plus grand sérieux dans l'esprit » que le tribun son émule, « beaucoup de volonté et une plume ferme et souple. » Un de ses historiens l'accusera, de chercher, lorsqu'il sera devenu ministre, « à impressionner son auditoire par des assertions d'autant plus péremptoires qu'il les savait moins sûres » (1).

Homme de vaste culture, il est comme son père passionné de musique — Charles-Edouard n'a-t-il pas demandé à sa fille Adèle de s'asseoir au piano et de lui jouer pendant son agonie ses airs préférés — Il fréquentera Liszt et Wagner; il aime la peinture, discute avec pertinence des maîtres anciens si plus tard un Claude Monet le déconcertera; s'enchante de la poésie : Gautier, Hugo, sait par cœur les *Châtiments*. Son horizon ne se borne pas aux frontières : il visite la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, précédant Barrès à Venise et à Tolède, Education de grand bourgeois libéral infiniment laborieux qui ne se refuse pas toujours des satisfactions moins intellectuelles, profondément idéaliste au demeurant et dont la jeunesse connaîtra l'illumination d'un noble amour cérébral. Intimement lié avec Emile Ollivier, il éprouvera une passion fervente pour la jeune femme qu'il avait épousée, la blonde fille de Liszt, Blandine, sœur de Cosima Wagner, « sorte de culte exalté que sa pureté totale lui permet d'entretenir au plus profond de lui-même sans manquer au devoir de fidélité et d'honneur que commande l'amitié » .Ollivier s'y trompa si peu qu'il appellera son ami auprès de lui lorsque Blandine sera près de mourir à vingt-six ans. On aimerait savoir si Jules Ferry goûta plus tard le *Dominique* d'Eugène Fromentin.

Cependant il fait ses débuts dans la presse au *Courrier de Paris* mettant, le 28 mai 1860, dans un article intitulé la France au Rhin, « le pays en garde contre les imprudences de ceux qui préconisent l'annexion de la Belgique et des bords du Rhin au risque d'ameuter contre nous toute l'Europe ». Et le 4 mai 1866, le jour même où Thiers prononce à la tribune du Corps Législatif son célèbre discours, il écrit que : « l'établissement d'une grande Allemagne ou plutôt d'une grande Prusse absolutiste et militaire »

(1) Ch. André Julien, l. c., p. 33.

peut « réserver à notre pays des périls jusqu'à présent ignorés de l'histoire ».

Entre temps la publication de *La lutte Electorale en* 1863, le procès des Treize où il a été défendu par Berryer, sa brochure sur les *Comptes Fantastiques d'Haussmann* où revit la verve de Paul Louis et de Beaumarchais lui ont acquis une enviable notoriété. Son élection au Corps Législatif le 7 juin 1869 en est la consécration. Il a trente sept ans. Au cours de la campagne électorale, son réalisme politique a connu certains fléchissements qu'il désavouera plus tard (1) comme déjà en 1865, peut-être sous l'influence d'une solidarité lorraine, il avait fait une part à l'idéologie dans l'élaboration du programme de décentralisation connu sous le nom de *Programme de Nancy*. Ce sont les rançons de l'opposition. L'épreuve va le consacrer homme d'Etat.

***

Lamartine orateur s'est immortalisé le 25 février 1848 quand avec des paroles pour toujours inscrites dans notre histoire, il a dompté l'émeute. Jules Ferry, le 31 octobre 1870 « journée qui fut comme la répétition générale de la Commune », remporte lui aussi une victoire pacifique. « Il ne fut pas seulement ce jour-là l'âme de la résistance opposée par le gouvernement de la Défense Nationale au coup de force des extrêmistes, il la représenta et l'assuma en fait à lui seul, et sut la mener à bien sans effusion de sang » (2). Thiers, Jules Simon, Jules Favre, devaient, le 24 mai 1871, lui rendre le plus éclatant hommage. L'attitude qui fut la sienne, le 24 mai 1871 à l'heure de la Commune triomphante répond à celle du 31 octobre. Les noms du vosgien Jules Méline, de Paul et Jules Cambon demeurent associés à cette journée. C'est pourtant alors qu'il a fait l'apprentissage de l'impopularité: Paris a qualifié de *Ferry Famine* le maire qui sut assurer son ravitaillement et cependant on n'était pas allé jusqu'aux tickets de rationnement.

Les Vosges heureusement ne partageaient pas l'état d'esprit des Parisiens. Elles l'élisent à l'Assemblée Nationale et bientôt il dépossède de son siège au Conseil Général Louis Buffet, grande

(1) *Jules Ferry*, l. c., p. 75.
(2) *Jules Ferry*, l. c., p. 108.

figure parlementaire qui, réserve faite des idéologies — le catholique de Mirecourt s'oppose au libre penseur de Saint-Dié — s'apparente à la sienne. L'hostilité des droites avait obligé Thiers à lui retirer la Préfecture de la Seine passée à Léon Say (6 juin 1871). Un an plus tard, le président le nomme à la Légation de France à Athènes ou il restera jusqu'à la chute du Libérateur du Territoire. Il y règle avec maestria l'affaire du Laurium. Sa correspondance de cette époque le révèle grand épistolier. Je ne crois pas que beaucoup de ceux qui ont représenté la France en Hellade — et je n'en exclus pas Gobineau — aient écrit de plus jolies lettres. Ce sont les lettres d'un athénien (1).

C'est que, M. Maurice Reclus le constate, « la grande culture de Jules Ferry, exceptionnelle dans les milieux politiques de son temps et qui l'eût mis sur le même plan que les hommes d'Etat des générations précédentes, les Benjamin Constant, les Royer-Collard, les Guizot, voire les Villemain et les Cousin, faisait bon ménage avec un rare esprit de finesse et un sens esthétique développé » (1). Ajoutons-y « la volonté, la puissance et la souplesse intellectuelle ». Le portrait ne serait pas complet si nous ne mettions l'accent sur les tendances rationalistes. Né catholique, frère d'une sœur mystique, lui-même enfant d'une piété exemplaire, il s'inscrit, ayant perdu la foi, dans la tradition paternelle et de ses proches alsaciens. Le positivisme de Littré, reçu maçon en même temps que lui, sera le sien — n'oublions pas que c'est un contemporain de Taine et de Renan — mais, quoiqu'on en ait pensé de son temps, ce ne sera jamais un sectaire : il sera l'homme de la *laïcité* non du *laïcisme* dont, avec le Combisme, la période suivante connaitra les excès. Son mariage a contribué à fixer sa figure morale. Il aurait pu, comme tant d'autres, passer par l'église sans avoir la foi — il semble que la prudence avertie de Thiers le lui avait conseillé — il s'en abstint, celle qu'il épousa le 24 octobre 1875, Eugénie Risler qui comptait au nombre de ses ancêtres « la belle Charlotte Buff, que Goethe avait aimée à Westlar et immortalisée dans Werther », éloignée de toute croyance, s'y étant refusée. Décision surprenante chez une jeune fille qu'expliquent certaines influences familiales alsaciennes, lourde de conséquences au demeurant puisqu'elle établit une infranchissable barrière

(1) L. c., p. 108.

entre le ménage Ferry et les catholiques et contribua certainement par la suite à la légende d'intolérance religieuse du ministre. Mais si le ciel de Jules Ferry est vide, « la barrière de l'inconnaissable comtien le garde de la banale métaphysique matérialiste où sombrèrent tant de contemporains » (1).

La Présidence de Mac Mahon est pour lui une période de fructueuse transition. Laissant volontiers aux hommes du Centre gauche, tout proches encore des notables de la génération précédente, le soin d'une opposition efficace, se tenant lui-même à la droite de Gambetta, il accentue sa formation d'homme d'Etat. Il accède enfin au gouvernement, le 4 février 1879, Jules Grévy ayant succédé au Maréchal, comme ministre de l'Instruction Publique dans le cabinet Waddington (2).

« Je me suis fait un serment avait-il dit, le 10 avril 1870 : entre les nécessités du temps, entre les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale : c'est le problème de l'éducation du peuple ». Ce serment, il va le tenir avec une opiniâtreté vosgienne, réorganisant en quatre années, compte tenu de deux interruptions de sa carrière ministérielle, l'enseignement national.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur des réformes scolaires qui provoquèrent en leur temps une émotion que nous ne pouvons plus partager, personne aujourd'hui n'en contestant plus le principe. Notre infériorité par rapport aux plus évolués des pays voisins était évidente. Quelques-uns des meilleurs esprits du temps ne s'y trompaient pas. Le catholique Auguste Cochin et le protestant Guizot se rencontraient pour reconnaître la nécessité de l'obligation qui, écrit M. Reclus, « rappela les pères de famille à leur devoir tandis que la gratuité établissait dès l'école le sentiment de l'égalité civique » et que la suppression de la lettre d'obédience, assurant le principe de l'égalité devant la loi, mettait fin à un régime dont Victor Duruy déjà dénonçait la nocivité (3).

(1) Reclus, l. c., p. 117.

(2) Jules Ferry a été trois fois Ministre de l'Instruction Publique : 1. du 4 février 1879 au 14 novembre 1881, avec la Présidence du Conseil depuis le 26 septembre 1880; 2. du 30 janvier au 7 août 1882; 3. du 21 février au 20 novembre 1880, c'est-à-dire durant les neuf premiers mois de sa seconde présidence du Conseil.

(3) P. 67 et 172.

Rien n'est plus désirable que l'accord du prêtre et de l'instituteur « avait dit Jules Ferry qui, par la suppression des matières religieuses dans l'enseignement public assurait la liberté de conscience de l'enfant, celle du père de famille et celle du maître » tout en réservant le temps nécessaire à l'éducation confessionnelle en dehors de l'école (1).

L'amélioration des programmes de l'enseignement classique, la réorganisation de l'enseignement spécial, la création des lycées de jeunes filles comptent parmi les plus notables innovations du ministre dans l'ordre secondaire. Au sommet de la hiérarchie, la réforme du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, la loi du 18 mars 1880 sur la collation des grades et la liberté de l'enseignement supérieur, le relèvement du nombre des chaires, combien de créations fécondes qu'énumère en les justifiant, M. Maurice Reclus.

La violence des passions qui se déchainèrent alors ne doit pas faire oublier le libéralisme et la modération de la politique foncièrement antijacobine de Ferry. Le fameux article 7 lui-même avait reçu l'adhésion d'un gouvernement présidé par un Waddington et où siégeait un Léon Say. Protestants sans doute — nous le disons parce que c'est un argument dont on s'est beaucoup servi — mais que personne n'a jamais accusés de sectarisme. Il ne fut d'ailleurs pas voté et son auteur sans le désavouer ne le reprit jamais. On sait que son rejet devait avoir pour conséquence l'expulsion des congrégations non autorisées sous le premier ministère Freycinet (2). Respectueux du catholisme religieux, Jules Ferry n'était hostile qu'au catholicisme politique : il entendait maintenir la séparation du spirituel et du temporel et demeura toujours favorable au maintien du Concordat.

Cependant l'heure du pouvoir avait sonné pour lui. Le 23 septembre 1880, il succède à Freycinet comme Président du Conseil et va le rester un peu moins de quatorze mois : ce bref espace de temps suffira pour donner la Tunisie à la France. Mais son gouvernement ne sera pas seulement marqué par un si grand service. Ministre de l'Instruction Publique, il poursuivra l'exécution de son programme législatif. Les lois du « 30 juin 1880 sur la liberté de réunion, du 29 juillet 1881 sur

(1) L. c. p. 212.
(2) V. p. 236-237.

la liberté de la presse, du 19 juin 1881 modifiant l'article 336 du Code d'Instruction Criminelle en vue de supprimer le résumé du Président de la Cour d'Assises sont l'œuvre de son cabinet. Et comment oublier ces mesures intéressant l'économie rurale par lesquelles l'ancien disciple de Richard Cobden qu'il avait fréquenté dans sa jeunesse, rejoignant les initiatives « de son fidèle compagnon », Jules Méline, le futur grand ministre de l'agriculture de la Troisième République, contribue si efficacement à la prospérité paysanne (1). Réformes qui suffiraient à la gloire d'un ministre mais que la conquête de la Tunisie a rejetées dans l'ombre.

Lorsque la puissance arabe apparut à son déclin, trois pays semblaient pouvoir prétendre à la succession de l'empire romain en Afrique du nord : l'Espagne, la France et l'Italie. Mais la découverte de l'Amérique en ouvrant à la première l'ère d'une aventure merveilleuse, l'avait détournée de sa vocation africaine et sa situation intérieure était telle au début du XIXe siècle qu'il ne lui était pas permis d'en envisager la reprise. L'Italie partagée entre plusieurs Etats n'était encore qu'une expression géographique. L'initiative ne pouvait appartenir qu'à la France. Elle fut prise par le gouvernement de Charles X. De la conquête d'Alger, le 5 juillet 1830, à la Présidence de Jules Grévy les gouvernements qui se succédèrent en France se bornèrent à renforcer l'occupation tout en étendant ses limites. Mais déjà Guizot en 1846 réservait l'avenir; trente-deux ans plus tard, Waddington avait, suivant le mot d'Albert Vandal, rapporté du Congrès de Berlin « les clefs de la Tunisie »; en les lui donnant Disraeli pensait nous détourner de l'Egypte tandis que Bismarck nous voyait sans déplaisir regarder ailleurs que vers le Rhin. Mais la péninsule italique s'était unifiée et avec l'unité des ambitions nouvelles avaient surgi. La moindre défaillance pouvait faire tomber entre des mains romaines le bastion oriental de l'Algérie. Ce fut le mérite de Jules Ferry de résoudre avec une

(1) V. p. 242 et 398. — Dans un article intitulé *Prix Agricoles et Politique rurale*, paru dans la *Revue Politique et Parlementaire* de mai 1949, M. Roland Maspetiol écrit : « Si la politique de Méline a bénéficié à l'agriculture, plus encore que pour l'économie paysanne, sa nécessité s'était imposée pour la grande culture modernisée des plaines de l'Ile de France... Sans la protection douanière à laquelle est attaché le nom de Méline, cette agriculture progressive mais chargée de frais se serait effondrée », p. 135.

fermeté audacieuse et prudente les problèmes diplomatiques, militaires et politiques qui se présentèrent à lui. « Tandis que la réaction de l'Italie se heurtait à la fermeté du gouvernement français et à la réserve politique de l'Angleterre », la Turquie s'inclinait devant la menace de la destruction de sa flotte. Le traité du Bardo qui consacra l'établissement de notre Protectorat fut ratifié le 23 mai 1881. Une seule voix s'était prononcée contre : celle de Clémenceau. A l'orateur de l'Extrême-Gauche qui, quelques mois plus tard se demandait si en cas de guerre européenne, l'échiquier diplomatique ne serait pas modifié : « Oui, répondait le Président du Conseil, mais à notre profit en fermant une porte par laquelle on pourrait entrer chez nous ! » (1). « L'inestimable service que Ferry venait de rendre au pays, écrit tristement M. Maurice Reclus, le merveilleux cadeau qu'il faisait à la France ne rencontrèrent de la part de l'opinion qu'indifférence ou incompréhension. Avec la gloire commençait l'injustice » (2). Ce n'est pas sans raison que Gabriel Hanotaux, témoin incomparable de cette époque a intitulé « *Ferry l'Impopulaire* le Livre V du T. II de « *Mon Temps* » (3).

L'œuvre du Ministre de l'Instruction Publique s'était présentée comme le fruit d'une longue méditation; l'œuvre coloniale n'avait pas de racines dans la pensée de Ferry ni d'antécédents dans la politique républicaine dont elle contredisait plutôt les idéologies. Il ne tenta pas « dès le principe, ainsi que l'observe pertinemment M. Charles-André Julien, d'exposer franchement ses desseins pour rallier des républicains à une doctrine expansionnaliste, mais préféra les entrainer, d'étape en étape, beaucoup plus loin qu'ils ne l'eussent désiré » (4).

Car l'œuvre coloniale s'imposa à l'homme d'Etat au contact des réalités quotidiennes. Il se trouvait un peu partout, à Madagascar, au Soudan, au Congo, en Indochine, en présence de problèmes non résolus par les gouvernements précédents et dont

(1) L. c. p. 271. Signalons ici le remarquable ouvrage que M. Henri Cambon vient de consacrer chez Berger-Levrault à l'*Histoire de la Régence de Tunis*, 1 vol. in-8°, 318 p., 1948.

(2) L. c., p. 156.

(3) *Mon Temps*, t. II. *La Troisième République : Gambetta et Jules Ferry, Ferry l'impopulaire*, p. 349-455.

(4) Ch. A. Julien, l. c., p. 11.

certains dataient de l'Ancien Régime ». « Consolider, organiser ces éléments épars, ébauches de la future France d'Outre-Mer », allaient être l'œuvre de son second cabinet. Le 3 juillet 1883, il obtient, malgré Clémenceau, des crédits pour le futur Kayes-Niger. Descendons le long de la côte occidentale africaine. Secondant Brazza, il comprend la portée pour la France de la Conférence de Berlin de 1885 qui posant les bases du statut de l'Afrique Equatoriale prépare ainsi son essor. A Madagascar où nos droits remontaient à Richelieu — on aime à rapprocher ces deux noms — il occupe Diégo Suarez, rendant possible l'œuvre qui dix ans plus tard trouvera son couronnement. Du golfe de Gabès au Sénégal, du Congo à l'Océan Indien, la France accentue sa présence.

Ses initiatives ne se bornent pas au continent noir. Reprenant l'œuvre du Second Empire mieux inspiré en Extrême-Orient qu'au Mexique, secondé par un Courbet, il étend notre occupation du Delta Tonkinois tandis que le 25 août 1883, le traité de Hué consacre l'établissement sur l'Annam d'un protectorat que condamnera Clémenceau. C'est celui-ci encore qui sonnera l'hallali dans cette funeste journée du 30 mars 1885 où succombera le cabinet de Jules Ferry (1). Un mot laissant pressentir la paix déjà virtuellement conclue avec la Chine eût pu le sauver. Il ne le prononcera pas (2) atteignant par son silence au sommet de la grandeur. Comme la conquête de la Tunisie, l'acquisition du Tonkin devait avoir pour récompense son éviction du pouvoir.

Etablissant un parallèle entre Bismarck dont la gloire était à son apogée et Ferry honni dans sa patrie, M. Maurice Reclus constate que le second « gouvernant d'un pays vaincu, peu en crédit en dehors de nos frontières » est pourtant le « meilleur » et aura finalement de dernier mot. « Il voit clair en effet et voit

(1) V. dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1949 : Gabriel Hanotaux, *Carnets I, 1893-1895. La mort de Jules Ferry. La chute de Ribot.* Le journal de l'ancien ministre des Affaires Etrangères nous apporte la révélation des remords de Ribot et nous montre aussi Jules Ferry, comme plus tard Poincaré, s'élevant au-dessus des plus légitimes ressentiments personnels pour juger Clémenceau.

(2) M. Ch. André Julien conteste que l'état des négociations lui eût permis de le prononcer (p. 64-65). En dépit de sa très pertinente démonstration, nous pensons que c'est Rambaud, bien placé pour être renseigné, qui a raison lorsqu'il constate dans sa biographie de Ferry qu'un homme d'Etat moins scrupuleux n'eût pas hésité sinon à annoncer, du moins à faire pressentir l'évènement.

juste; le chancelier voit faux, ou plutôt il est aveugle. Il ne voit pas que les grandes puissances évoluent fatalement vers la forme impériale, qu'il est urgent, à cet égard, de prendre position en terres exotiques, de ne s'y laisser devancer par personne; il ne croit pas à l'avenir de l'expansion européenne, ne veut pas en entendre parler pour l'Allemagne; bien plus, il encourage les puissances concurrentes, notamment la France, à s'engager dans cette voie. L'Allemagne s'apercevra, mais trop tard, de l'erreur du Chancelier de fer; le coup de Tanger, le coup d'Agadir, la guerre de 1914-18 seront autant d'efforts de plus en plus désespérés pour briser les portes de la prison européenne dans laquelle le Cuirassier blanc enferma systématiquement le colosse germanique » (1). Jules Ferry a vu, ce que Gabriel Hanotaux a appelé le « quadrilatère idéal » de la plus grande France : Tunisie, Tonkin, Congo, Madagascar, dans lequel en moins de quinze ans, un empire nouveau allait s'inscrire et, l'ayant vu, il l'a, de sa main puissante, « bastionné comme il le fallait, au moment où il le fallait » (2). Mais ce qu'il ne pouvait pas prévoir, c'est que de cet Empire, troupes noires de Mangin, tirailleurs Nord-Africains, Malgaches ou Tonkinois, sortirait un des facteurs de la reprise de l'Alsace.

Avec Guizot et Duruy, l'un des trois grands ministres de l'Instruction Publique du XIXe siècle et peut-être le plus grand, ministre des Affaires Etrangères sûr de lui-même et fondateur d'Empire, plus libre de ses mouvements dans le ministère de 83, qu'il ne l'avait été, lors de son premier cabinet où l'influence latente de Gambetta contrariait son action, Président du Conseil égal à la fonction. Des œuvres de son second Cabinet qui ne lui sont pas personnelles, je citerai seulement la loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats du 21 mars 1884, si résolument orientée vers l'avenir.

***

Le 30 mars 1885 marque le terme de sa carrière gouvernementale. Les sept années qui lui restent à vivre ne le reverront pas au pouvoir, mais son action continue de s'exercer efficacement sur l'histoire de son temps. Il sera l'adversaire le plus

(1) Reclus, l. c., p. 297-298.
(2) Hanotaux, l. c., p. 428.

tenace et le plus efficace du boulangisme (1) et l'attentat du 10 décembre 1887 qui abrègera sa vie, la défection momentanée de ses électeurs des Vosges (22 septembre 1889) nous apparaissent comme la lourde rançon de ses rudes campagnes. Il eût pu cependant, le 3 décembre 1887, succéder à Jules Grévy si l'intransigeance morale de Madame Jules Ferry qui était aussi la sienne ne l'avait fait écarter les avances du Vatican (2). L'apaisement se fera cependant peu à peu autour de son nom. Le 4 janvier 1891, les Vosges l'élisent au Sénat et deux ans plus tard, le 24 février 1893, celui-ci l'appelle à sa Présidence. L'Elysée, sans doute aussi l'Académie Française l'attendaient, si trois semaines après son élection le 17 mai, une défaillance du cœur ne l'avait emporté.

Ferry laissait à ses successeurs, écrit M. Ch. A. Julien, « un empire considérablement accru qui fit de la France la deuxième puissance coloniale et que ses adversaires n'osèrent pas répudier... Il légua aussi une doctrine de l'expansionnisme économique et impérialiste, qui se maintint sans changement notable jusqu'à la guerre de 1939. A ce double titre il demeure le plus grand homme d'Etat colonial de la Troisième République » (3). Colonial assurément, mais pas seulement colonial. M. Maurice Reclus après avoir montré l'esprit de famille qui existe entre son tempérament et celui de Richelieu, rapprochement qui s'impose à qui a lu le *Testament Politique*, conclut à son tour : « Jules Ferry est l'un des trois ou quatre grands hommes d'Etat de l'histoire de France et le plus grand homme d'Etat de la Troisième République » (4). De cette gloire, la Lorraine a le droit de revendiquer sa part.

Une légende a pourtant presque toujours un fondement de vérité. Il n'est pas douteux que Ferry apparut à beaucoup de ses

---

(1) On se souvient que faisant allusion à la chanson alors fameuse de Paulus « *en revenant de la revue* » que chantait toute la France, il le stigmatisa le 24 juillet 1887, le qualifia de « Saint-Arnaud de Café Concert ». M. Reclus nous rappelle que cette fameuse définition n'est pas de lui, mais de Marcellin Pellet qui devait finir dans la diplomatie « tout de même que les deux plus célèbres formules de Gambetta, « le cléricalisme voilà l'ennemi! » et « se soumettre ou se démettre », sont, l'une de Peyrat, l'autre de Freycinet », l. c., p. 372.

(2) V. p. 381, le récit de la démarche du nonce, Mgr Rotelli auprès de Jules Ferry.

(3) L. c., p. 71.

(4) L. c., p. 432.

contemporains, reste pour quelques-uns des nôtres, l'incarnation d'une politique sectaire qui cependant ne fut pas la sienne. Un certain manque de souplesse qu'on retrouve également chez Poincaré, une certaine intransigeance morale qu'on a parfois confondue avec de l'intolérance, doivent être portés, moins peut-être au passif des hommes, que de la province.

III.

Lorsqu'au lendemain de la Monarchie de Juillet, le baron Louis redevint Ministre des Finances, poste qu'il avait occupé au retour de Louis XVIII en 1814, puis après Waterloo, il eut ce mot de circonstance : « Je suis toujours appelé à administrer la misère de mon pays » (1). Et, ajoute son biographe, M. C. G. Gignoux, quand le 26 juillet 1926, M. Raymond Poincaré présenta à la Chambre son ministère d'Union nationale, un député d'extrême gauche eut ce cri : « On ne vous voit que dans les temps de malheur » (1).

C'est que « d'un siècle à l'autre », et c'est encore M. Gignoux qui parle, « les mêmes circonstances marquent l'heure de deux méthodes semblables. La politique du baron Louis est l'ancêtre en ligne directe de la politique d'union nationale, avec bien entendu le décalage de grandeurs et de variantes de moyens qu'impose aujourd'hui le perfectionnement indéniable des crises financières (2) ».

1814. L'Empire succombe, la France est envahie. Un rétablissement financier s'impose. Ministre par la grâce de Talleyrand, le Toulois Jean-Dominique Louis l'entreprend et malgré la parenthèse des Cents Jours qui aggrave la situation, la mène heureusement à bonne fin. Il crée le climat qui va permettre au Troisième Richelieu d'être le libérateur du territoire. Financier classique, sa méthode est simple. Personne aussi bien ne l'a formulée avec plus de clarté qu'un siècle plus tard, Raymond Poincaré. le 2 mai 1927. « Lorsqu'un Etat veut inspirer confiance et que sa fortune dépend en partie du crédit public, les premières

(1) *La Vie du baron Louis*, par C. G. Gignoux, Faris, Gallimard, 1928, p. 12.
(2) Gignoux, l. c., p. 12.

lois auxquelles il doit se soumettre sont celles du bon sens et de la probité. Il doit considérer comme sacrés les engagements qu'il a pris et ne laisser supposer à personne qu'il y puisse jamais porter atteinte. »

A ces principes, la France depuis la chute de Napoléon jusqu'au lendemain du traité de Versailles devra ses rétablissements financiers. Et directement ou indirectement, des hommes d'Etat lorrains auront l'honneur d'en être l'instrument. Après la Révolution de Juillet, nous retrouvons pour la troisième fois le baron Louis. C'est alors qu'il prononce le mot fameux sans lequel son nom ne serait connu que des spécialistes : « Faites moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances ».

Dirais-je que la continuité lorraine s'affirme avec le Marseillais Adolphe Thiers à qui Raymond Poincaré se proposera longtemps de consacrer un volume. La jeunesse du Libérateur du Territoire n'a-t-elle pas recueilli les confidences du Ministre de la Restauration dont il sera le secrétaire général en 1830? Dans une France ou subsiste incontesté le franc de germinal les mêmes méthodes gardent la même efficacité.

Après la quatrième invasion, 1914, comme au lendemain de Waterloo et de Sedan, la remise en état des finances publiques s'impose une fois de plus et nous venons de voir Raymond Poincaré en formuler les conditions. Elles commanderont le rétablissement de 1926 qui, encore qu'il n'ait été qu'éphémère, demeurera sans doute son plus beau titre de gloire. Conception et réalisation expriment les qualités de l'homme, mais aussi celles de la race. « Le lorrain », a dit Onésime Reclus, « est réfléchi, ordonné, calculateur », N'est-ce pas la préfiguration du Poincaré que nous avons connu?

Il naît à Bar-le-Duc le 20 août 1860. Ses ancêtres paternels sont originaires de Neufchâteau; sa famille maternelle est issue du Barrois. C'est un homme de la plaine, de souche purement lorraine.

« Bourgeoisie ancienne, mais modeste et peu fortunée du côté paternel; large aisance du côté de sa mère, Nadine Ficatier-Gillon. Son aïeul pharmacien à Nancy aura deux fils. L'aîné, doyen de la faculté de médecine, sera le père d'Henri Poincaré et sa fille épousera le philosophe Emile Boutroux; du cadet, Antony Poincaré, Inspecteur Général des Pont-et-Chaussées, nat-

tront Raymond Poincaré et son frère Lucien, qui sera Recteur de l'Académie de Paris. L'esprit scientifique caractérise les Poincaré, la tradition républicaine aussi. Du côté maternel, celle-ci est au contraire monarchiste et catholique; elle est également parlementaire. Plusieurs députés ou sénateurs figurent parmi les ancêtres du futur ministre.

« Des Poincaré », écrit M. Jacques Chastenet, « Raymond tiendra sans doute son austérité de manières, son esprit positif, son goût des sciences exactes, son tempérament batailleur, enfin son républicanisme et son laïcisme fonciers; aux seconds (les Ficatier et les Gillon) il sera vraisemblablement redevable de sa hauteur de vues, de sa juste ambition, de l'attrait qu'auront pour lui les femmes spirituelles et les beaux animaux, de son sens de l'ordre et surtout de sa passion pour la chose publique. Mais à tout cela il ajoutera deux dons qu'on ne trouve signalés à un tel degré, chez aucun de ses ascendants et qui le feront ce qu'il sera : une prodigieuse agilité intellectuelle, une mémoire stupéfiante » (1). Cette agilité intellectuelle, nous l'avons déjà rencontrée chez Jules Ferry, plus encore cette étonnante mémoire qui lui permettait de réciter à rebours sans hésitation la *Légende des Siècles*.

A dix ans, l'enfant précoce, ressent les douleurs de l'invasion. « J'ai toujours devant les yeux, écrira-t-il à Ernest Lavisse, la vision de ces troupes allemandes manœuvrant dans les rues et les places de ma ville natale ». Fort en thème, il passe brillamment la première partie de son baccalauréat à Bar-le-Duc, la seconde à Paris. Décevant les espérances paternelles, il a opté pour les lettres et fait sa philosophie à Louis-le-Grand où il s'est lié avec Maurice Poléologue, André Hallays, le futur cardinal Baudrillart. La perte de sa foi remonte à cette époque. « Je ne m'en suis pas volontairement affranchi, écrit-il, j'en ai été brutalement et douloureusement arraché par mes études ». En se jouant il conquiert à l'automne le baccalauréat ès sciences et la licence ès-lettres, l'année suivante. Au sortir du lycée, il opte pour le droit, reculant devant la perspective d'un internat à l'Ecole Normale Supérieure. Son activité intellectuelle est prodigieuse. A ses amitiés de collège s'ajouteront celles contractées

(1) L. c., p. 17.

à la pension Laveur : Gabriel Hanotaux, Alexandre Millerand, Henri Lavertujon, Georges Payelle, Paul Révoil. Du service militaire, il sort naturellement sous-Lieutenant de réserve. André Theuriet qui publie vers ce temps les *Enchantements de la Forêt* le félicite de ses essais mais lui conseille de « prendre une position ».

Le 20 décembre 1880, il prête le serment d'avocat. En 1882, il est premier secrétaire de la Conférence. « Nous eûmes tous, écrira le bâtonnier Barboux, qui présidait, l'impression que nous entendions celui qui serait, dans la carrière où il entrait inconnu, le maître de sa génération ». L'éloge qu'il choisit de prononcer, celui de Jules Dufaure, indiquait ses tendances modérées, Secrétaire du Bâtonnier Henry du Buit, il collabore au *Voltaire* où l'on rencontrait également la signature de Maurice Barrès. Il pelote en attendant partie. Elle s'offre à lui en janvier 1886. Jules Develle, député de la Meuse, également ancien premier secrétaire de la Conférence, le choisit comme chef de cabinet au Ministère de l'Agriculture dans le Troisième cabinet Freycinet. Jules Develle, est sans doute après Ferry, Méline et Poincaré le politique lorrain le plus marquant des vingt dernières années du XIX[e] siècle (1). Ainsi mis en vedette, il est élu à vingt six ans Conseiller Général de la Meuse; en 1887, il succède, comme député à Henry Liouville qui vient de mourir (2). « L'esprit façonné par la discipline classique et par la discipline mathématique, écrit M. Jacques Chastenet, rompu à la science des lois, ayant, grâce à son passage au ministère de l'Agriculture, acquis la pratique de l'Administration, connaissant, à la suite de deux campagnes électorales, tous les ressorts de la politique locale, servi d'ailleurs par son intelligence aiguë et sa prodigieuse

(1) Rappellerais-je que Jules Develle, Ministre des Affaires Etrangères du 11 janvier au 3 décembre 1893, eut la responsabilité d'une action efficace contre le Siam dans l'intérêt de notre Indochine. Parmi les ministres lorrains de cette période, on peut encore citer, Henry Boucher, Ministre du Commerce du Cabinet Méline; Camille Krantz, qu'on vit aux Travaux Publics et à la Guerre; Ernest Boulanger, premier titulaire du portefeuille des Colonies dans le Cabinet Casimir-Périer.

(2) La veuve d'Albert Liouville épousera Waldeck-Rousseau. Les Liouville comptent parmi les hommes les plus éminents de la province aux premiers temps de la Troisième République. A côté d'Henry, le médecin et le député, son frère Albert se fera, à Paris, une place en vue au barreau et dans l'entourage de Gambetta. Joseph Liouville, né à Toul (1809-1882) est un mathématicien réputé.

mémoire, le jeune député présente déjà l'étoffe d'un homme d'Etat. Une lacune toutefois : il connaît mal l'étranger et les problèmes internationaux lui apparaissent davantage sous leur angle juridique que sous leur aspect humain. Cette lacune-là en dépit de son talent et de son application, Poincaré jamais complètement ne la comblera » (1). A ce point de vue, il est nettement surclassé par Jules Ferry.

***

Député, il n'a rien d'un politicien, n'intrigue pas, travaille, apprend son métier. La tribune l'intimide; il l'aborde sans précipitation. Réélu en 1889, comme député de Commercy, le scrutin d'arrondissement ayant succédé au scrutin de liste, rapporteur de la commission des Finances il fait ses véritables débuts, le 24 octobre 1890, à propos d'un projet de conversion sur la rente 4 1/2 %. « Dans la chevalerie parlementaire, il a conquis ses éperons d'or » (2). Le voici rapporteur général du budget. Il est mûr pour entrer au gouvernement. Charles Dupuy qui constitue le 4 avril 1893 son premier cabinet eût voulu confier les Finances. Il préfère s'installer rue de Grenelle où il restera sept mois et reviendra, cette fois avec Alexandre Ribot du 30 mai 1894 au 26 janvier 1895. Entre temps il a détenu le portefeuille des Finances dans le second cabinet Dupuy (30 mai 1894-26 janvier 1895) et s'est affirmé rue de Rivoli comme il l'avait fait au Ministère de l'Instruction Publique. Ici, à côté de moindres réformes, il a amorcé celle des Universités; se montrant continuateur de Jules Ferry dans sa conception libérale de la neutralité scolaire, il a posé, à propos des successions, le principe de la progressivité dans notre régime fiscal. Sa vaste culture s'est manifestée dans de fréquents discours toujours fort documentés et dont la grâce n'est pas absente. Le jour où il prononça l'éloge de Pasteur, il parut qu'il siégerait à l'Académie. Je le revois, accompagné de Pol Neveux, en veston gris, descendant alerte d'une victoria devant l'Odéon où, chuchotait-on, s'abritaient ses amours

(1) J. Chastenet, l. c., p. 38-39.
(2) L. c., p. 44.

et j'entends sa voix d'une fraîcheur juvénile célébrer Henry Murger dont il inaugurait le buste au Luxembourg (1).

Va-t-il poursuivre sa carrière ministérielle? — Il l'interrompra dix ans. Poincaré n'est pas comme Ferry un bourgeois fortuné. Il lui faut un gagne pain qu'il n'entend pas demander à la politique. Peut être aussi pense-t-il avec sa mère que ministre, ce n'est pas une carrière pour un jeune homme. Les événements aussi le déçoivent. Il se consacre à sa profession d'avocat et avec quel éclat, accédant au Conseil de l'Ordre en 1907. Volontiers défenseur des causes littéraires, il plaide pour l'Académie Goncourt. « L'Académie Goncourt, dira Alphonse Daudet, c'est mon pauvre ami qui l'a fondée, c'est Poincaré qui l'a bâtie » (2). En 1909, il entre triomphalement à l'Académie Française où il succède à son compatriote Emile Gebhart.

Dans cette période de sa vie, s'il refuse tous les portefeuilles — personne sous la Troisième République et sans doute en aucun temps de notre histoire parlementaire ne les a déclinés avec plus d'obstination — il demeure fidèle à la politique. Devenu Sénateur en 1903, il consentira pourtant par devoir un bref passage aux Finances dans le ministère Ferdinand Sarrien, « cabinet de Ministres, écrivent les *Débats*, présidé par un Sous-Secrétaire d'Etat ». Mais il n'accorde pas son concours à Clémenceau qui lui succède. « La conscience même qu'il a de sa valeur, fait que les apparences du pouvoir ne le tentent pas : il n'en estime que les réalités (3).

Il ne l'accepte aussi que s'il lui est possible de pratiquer une politique excluant toute compromission. Il le montre quand en 1899, il passe la main à Waldeck-Rousseau qu'il soutiendra sans complaisance. Il n'admettra pas que tandis qu'on décrète « en principe la liberté d'association, on la refuse en fait à une catégorie de citoyens », notamment le droit d'enseigner.

« Le seul moyen de fonder une république durable en France », dit-il, reprenant à son compte les paroles de Lamartine en

(1) On trouvera son allocution reproduite à la page 144 du *Raymond Poincaré* de Fernand Payen. L'auteur ajoute que le ministre avait été accueilli par les cris de « Vive la Bohème, A bas les bourgeois ». Je n'ai aucun souvenir de cette manifestation qui ne dut pas dépasser les limites d'un modeste chahut d'étudiants.

(2) P. 58.

(3) L. c., p. 83.

1849, « je vais vous le dire en un seul mot : c'est qu'elle appartienne à tout le monde et non à quelques-uns, à la nation et non à un parti » (1). Jules Ferry ne s'exprimait pas autrement (2) et c'est déjà la formule de l'Union Sacrée. Enfin sa prise de position dans l'affaire Dreyfus l'a placé à gauche, ce qui n'est pas indifférent pour son avenir.

Et voici la crise d'Agadir. Nous sommes en 1911. Il accepte de succéder à Joseph Caillaux. On sait comment celui-ci a signé, le 4 novembre, avec l'Allemagne un traité qui, moyennant quelques concessions au Congo écartait la menace d'internationalisation du Maroc et consacrait l'établissement du protectorat français. Mais si la négociation menée avec une souple vigueur par Jules Cambon, dont les lettres particulières au Président du Conseil constituent un modèle de correspondance diplomatique apparaît heureuse dans ses résultats (3), l'action du chef du gouvernement qui s'est déroulée en marge de la diplomatie officielle provoque des critiques qui l'obligent à se retirer. Le 11 janvier 1912, Raymond Poincaré rapporteur général du traité au Sénat est investi par le Président de la République. « Tout en remplissant avec un soin scrupuleux ses fonctions de président du Conseil et en ne perdant jamais de vue ni les Financ es ni la Défense Nationale, il va marquer son passage au Quai d'Orsay par une activité diplomatique intense » (4).

D'abord faire ratifier l'accord du 4 novembre. S'il l'a défendu sans chaleur, il en a admis la nécessité, y reconnaissant « un témoignage important de l'intention conciliante et de la sincérité des deux parties ». Le 30 mars, le traité de Protectorat sera signé entre le Sultan Moulay Hafid et Eugène Regnault, notre Ministre à Tanger. Le 27 juillet il désignera comme premier Résident l'homme qui en quelques années saura mener à bien au Maroc cette pénétration pacifique qu'il n'a pas fallu moins d'un demi siècle pour réaliser en Algérie, le général Lyautey. Lyautey lui-même en septembre, fera occuper par Mangin, Marrakech, la capitale du sud. Bar-le-Duc, Nancy, Sarrebourg, se trouvent ainsi associés à l'œuvre marocaine.

---

(1) L. c., p. 68.
(2) Maurice Reclus, *Jules Ferry*, p. 400-401.
(3) Joseph Caillaux les a publiées pour sa justification au Tome III de ses *Mémoires*, Paris, Plon éd., 1947. Appendice I, p. 275-329.
(4) L. c., p. 106.

Entre temps s'est produit l'incident franco-italien du Manouba et du Carthage. Poincaré lui a donné sa solution logique mais peut-être eût-il pu recourir à la tribune à des formules d'une fermeté plus conciliante, elles auraient évité de dresser contre nous le sentiment de la péninsule. Camille Barrère craignit un moment de voir compromettre son œuvre et ne pardonna jamais au Président du Conseil le langage qu'il avait tenu. A la vérité l'illustre diplomate s'illusionnait sur la solidité des engagements qu'il avait obtenus (1).

Ce n'est pas que Raymond Poincaré cède à l'entrainement de passions chauvines. « Mais civil et légiste dans l'âme, il sert la cause de la paix, avec son tempérament d'avocat, c'est-à-dire avec son cerveau et non avec ses entrailles ». « Supérieurement intelligent, il n'a qu'une imagination limitée et la vision lui manque des bouleversements que la Science moderne et aussi l'accroissement formidable des effectifs ont apportés à la notion de guerre » (2).

Est-ce à dire qu'il accepterait celle-ci d'un « cœur léger »? Joseph Caillaux qui le haïssait, dans le dernier volume de ses extravagants *Mémoires*, n'a pas hésité à le suggérer. Egaré par sa haine, il va jusqu'à faire le procès de la Lorraine, dénonçant « son état d'esprit généralement d'une mentalité dominatrice qui s'est fait jour à plusieurs reprises dans notre histoire » (3). En réalité la politique de Poincaré n'est pas une politique de provocation ou de prestige mais de redressement. Le patriotisme a subi un certain fléchissement depuis l'affaire

(1) V. G. André-Fribourg, *L'Italie et nous*. Edit. Paul Dupont, 1947, p. 185-191. — A contrario : Caillaux, *Mémoires*, Turin, p. 10-11.

(2) L. c., p. 108.

(3) Citant les Guise « catholiques » et « sous le masque du catholicisme recherchant la conquête de la France » il montre dans le « nationaliste » Poincaré, leur successeur. Empruntant à Michelet les portraits peu flattés du duc François et du duc Henri, il laisse entendre qu'ils sont la préfiguration de Raymond Poincaré. Reconnaissant que pour la Lorraine « l'ennemi héréditaire, c'est l'Allemagne qui a tant de fois envahi, ravagé le sol natal, qui l'a dépecé en 1870 », il ajoute qu'il n'y a rien que de noble dans leur volonté de préservation, mais il leur reproche, gens des marches, de réclamer comme sentinelle, une sorte de primauté. « Certains en viennent à se convaincre que la Lorraine est la musculature de la France, que les provinces du Centre, du Midi et de l'Ouest sont les parties molles de la patrie ». Heureusement, il y eut après les Guise, le Béarnais et Richelieu, « l'homme de l'Ouest ». On s'étonne que Caillaux ait oublié que Clémenceau, patriote intransigeant, et l'homme qu'avec Poincaré, il a le plus détesté, était originaire de Vendée. V. pour tout ce passage : *Mémoires*, t. III, p. 41-44.

Dreyfus, l'influence délétère du général André et de Camille Pelletan s'est exercée fâcheusement sur l'armée et sur la marine, mais on assiste à un renversement du courant. Suivant un joli mot de Maurice Paléologue, « un *risorgimento* » national se manifeste dans toute la France » (1). Secondé par Millerand et Delcassé, Poincaré s'emploie sans forfanterie à rétablir l'ordre et à refaire un moral à la nation. Il consolidera d'autre part, notre position diplomatique. De l'Angleterre toujours hostile à une alliance formelle, il obtiendra le 22 novembre 1912 « que des lettres soient échangées entre Sir Edward Grey qui dirige le Foreign Office et notre Ambassadeur, Paul Cambon » lettres aux termes desquelles les deux gouvernements s'engagent à se concerter et à prendre en considération les plans établis en commun par les Etats Majors » (2). A Cannes, inaugurant le monument d'Edouard VII, il exalte l'amitié franco-britannique. Parallèlement l'importance qu'il attache à l'alliance russe le détermine à rendre à Nicolas II une visite officielle « dont l'apparât évoque plutôt celui d'un Chef d'Etat que celui d'un Président du Conseil ». Il « invite ses interlocuteurs à la circonspection leur demandant en même temps d'activer la construction des chemins de fer stratégiques dans le voisinage de la frontière allemande » (3). Précaution qu'impose une tension européenne grandissante et qui s'accroît à l'automne avec la guerre balkanique au cours de laquelle, négociant toujours, suivant le précepte de Richelieu, il s'emploie à canaliser le conflit.

Sa popularité croissante, le souci d'assurer la continuité à notre politique étrangère l'amènent à poser sa candidature à l'expiration du septennat d'Armand Fallières. Il est élu Président de la République le 17 janvier 1913. Cette haute dignité, il semble bien qu'outre les motifs que nous venons d'indiquer, il ait en la sollicitant obéi à des considérations d'ordre intime.

Raymond Poincaré s'est marié le 17 août 1904 à Henriette Benucci. D'origine italienne, divorcée après une union malheureuse, veuve en secondes noces, il n'a pu que l'épouser civilement, son premier mari Dominique Kiloran ayant disparu. D'où

(1) Maurice Paléologue, de l'Académie Française, Ambassadeur de France, *Au Quai d'Orsey à la veille de la Tourmente.* Journal 1913-1914, 1 v., Paris, Plon, 1947. Vendredi 17 janvier 1913, p. 10.
(2) L. c., p. 11.
(3) L. c., p. 112.

les éléments d'une campagne perfide contre Madame Poincaré qui provoque une réaction farouche chez le Président du Conseil, blessé au plus profond de ses sentiments de quinquagénaire amoureux et l'incite à rechercher la magistrature suprême. Il n'a d'ailleurs pas comme Jules Ferry contracté délibérément un mariage civil; il a dû s'incliner devant les lois de l'Eglise et dès qu'on aura acquis la certitude de la mort de Dominique Kiloran, dans le petit appartement de sa mère défunte, le Cardinal Baudrillart célèbrera, le 5 mai 1913, son mariage religieux: « Le chef d'un Etat catholique doit cet exemple à son pays », dit-il à Maurice Paléologue (1). Ce n'est pas seulement une opinion personnelle, c'est un témoignage de l'évolution des esprits.

Président de la République, il s'efforcera de remédier à son irresponsabilité constitutionnelle par une action de persuasion d'autant plus efficace qu'elle repose sur une universelle compétence. Elle assurera la continuité de la politique étrangère. D'autant plus nécessaire que les cabinets se succèdent : Briand, Barthou, Doumergue, Ribot dont les idées s'apparentent aux siennes et qui apparaît comme un Dufaure attardé, René Viviani. Le renforcement de l'alliance russe demeure sa préoccupation principale. A Petersbourg, Delcassé a succédé à Georges Louis qui sera lui-même remplacé par Paléologue, le confident et l'ami. La loi de trois ans est votée le 7 août 1913. C'est que la situation diplomatique demeure de plus en plus inquiétante, la volonté belliciste du gouvernement allemand s'affirme tandis que le Balkan demeure en proie à des convulsions menaçantes. Nous recevons l'avertissement du Roi des Belges. Poincaré ne cesse de faire preuve d'une sollicitude attentive qui s'affirme aussi bien à Londres qu'auprès du tsar où sa visite d'avènement le ramène en juillet 1914.

Sa responsabilité dans la guerre n'a pas toujours été écartée. En dépit de ses justifications passionnées (1) qui nous semblent singulièrement probantes, elle est encore parfois mise en cause et M. Chastenet lui-même, s'il ne les a pas adoptées, semble avoir été quelque peu influencé par les arguments que l'on rencontre dans les *Mémoires* de Joseph Caillaux et qui ont été rappelés

(1) V. Maurice Paléologue, l. c. 8 et 134; Chastenet, l. c., p. 132.

récemment à l'occasion de son livre (1). Sans doute ne les prend-t-il pas à son compte mais il laisse entendre que Poincaré n'a peut être pas tout fait pour éviter la guerre. La preuve paraît cependant acquise qu'il n'y a eu dans celle-ci aucune responsabilité française (2), et que si un homme a tout fait pour éviter le conflit : appel à l'Angleterre, recul des troupes de couverture de dix kilomètres, c'est Raymond Poincaré. Ce qu'il disait à Théodore Steeg en 1912 « Même avec la certitude de la victoire, je n'assumerais pas la responsabilité de la catastrophe » (3) reste vrai en 1914. Et le jugement qu'a porté M. Chastenet lui-même apparaît le seul équitable. « Il est loin, a-t-il écrit, de désirer le conflit et Président de la République, il restera fidèle à la ligne qu'il s'est tracée comme chef du gouvernement : ne rien négliger de ce qui peut contribuer à assurer la paix à condition que ce ne soit pas aux dépens de la solidité de l'amitié anglaise et surtout de l'alliance russe » (4).

Le conflit déclaré, il ne négligera rien non plus pour assurer la victoire et, puisque les dés sont jetés, le retour de l'Alsace à la France. Nous ne le suivrons pas dans les années qui vont suivre. Il a sa part dans la victoire de la Marne quand un appel prématuré à Clémenceau prêt à changer le haut commandement eût pu compromettre le succès; il l'a dans la victoire de 1918 quand l'appel au Tigre en apparaît comme la condition nécessaire. Le 16 novembre 1917, tel Jules Ferry le 30 mars 1885, il s'élève au-dessus de lui-même en appelant au pouvoir, faisant abnégation de sa propre personne, l'homme qui pour lui s'est presque toujours montré plus qu'un adversaire : Georges Clé-

(1) V. Albert George : *Raymond Poincaré vu par J. Chastenet*, écrits de Paris, août 1948, n° 146, p. 102-108. Se fondant sur une affirmation de Lucien Malvy — le moins qu'on puisse dire de la caution, c'est qu'elle est un peu mince — M. George rappelle que le Président de la République devant une perspective d'apaisement du conflit, se serait écrié : « S'il le faut, nous créerons un incident de frontière ».

Dans le numéro suivant de la même revue (octobre 1948, p. 96-99), M. Raymond Siégler s'attache par des arguments précis à réfuter cette légende. « N'oublions pas, ajoute-t-il, que Poincaré était un juriste et qu'il tenait avant tout à ce que le droit fut de son côté. La notion d'un incident provoqué délibérément par la France était absolument contraire à sa mentalité. »

(2) Voir Pierre Renouvin : *Les Origines immédiates de la guerre : La crise européenne et la première guerre mondiale*, 3e éd. refondue et augmentée, 1 v. de 731 p., Presses Universitaires de France.

(3) L. c., p. 160.

(4) L. c., p. 123.

menceau. Pour les rapprocher aux heures décisives, il y a toujours eu la patrie (1).

Le 11 novembre 1918 lui apportera sa récompense : l'Alsace Lorraine sera réintégrée dans l'unité française et le 10 décembre rentrant avec le Président du Conseil d'une visite aux villes rédimées, Clémenceau pourra l'entendre murmurer : « Je puis mourir ». Avant qu'il ne quitte l'Elysée, les deux chambres voteront une loi proclamant qu'il a bien mérité de la Patrie. Son nom est à jamais inscrit dans notre plus glorieuse histoire.

Sa Présidence expire le 17 janvier 1920. La dernière année de son septennat sera marquée par la Conférence de la paix. A aucun moment il ne souffrira davantage de ne pouvoir agir sur l'événement et avec Clémenceau, verbale ou écrite, son influence est systématiquement écartée. L'Elysée lui apparaît de plus en plus une prison. Pour y demeurer, il se répète certainement ce qu'il s'est dit un jour : « Reste là et tiens jusqu'au bout ». Servitude et grandeur.



Paul Deschanel lui a succédé le 17 janvier 1920. Ses sept années de Présidence, surtout la dernière où il s'est trouvé devant un mur, ont produit en lui une sorte de refoulement. Il a soif d'action et tandis que le Tigre ulcéré de son échec va ronger son frein jusqu'à sa mort, rompant avec la tradition de ses prédécesseurs qui, se sont confinés dans la retraite, il va rentrer dans l'arène.

Avant même d'avoir quitté l'Elysée, le 10 janvier, la Meuse lui a rendu son fauteuil sénatorial et le 21 février, il succède à Jonnart comme Président de la Commission des Réparations, Lui qui dira, promulguant le traité de Versailles, « que la paix sera une création continue », il va s'efforcer d'exprimer tout le contenu de cet acte diplomatique. Ses nouvelles fonctions pourtant le déçoivent. Il avait pensé qu'elles feraient de lui le véritable arbitre des destins allemands; il lui faut bientôt déchanter et le 19 mai 1920, il se retire ayant reconnu son impuissance.

(1) V. l. c., 162-163, 179, 190-191 et sa lettre à Clémenceau que Joseph Caillaux a publiée en appendice du t. III de ses *Mémoires* sous le titre *Le vrai visage de Raymond Poincaré*, p. 374-395. — V. aussi Maurice Paléologue, l. c., p. 139-140, 24 mai 1913.

Averti de la psychologie allemande, contre Foch, il a jugé prématuré l'armistice; avec Foch, il a été partisan de l'occupation de la rive gauche du Rhin (il serait intéressant de confronter les vues de Barrès, de Mangin et les siennes sur le problème rhénan), il a vu le 19 mai 1920, le Sénat de Washington désavouant le Président Wilson justifier sa prévoyance. Dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Temps*, il va pendant dix-huit mois « juger les événements extérieurs avec une clairvoyance non exempte de causticité ». Sous sa présidence la Commission des Affaires Etrangères au Sénat qu'il assume en 1921 « prend une autorité qui tient en balance celle du Quai d'Orsay ». Et le 15 janvier 1922, à la suite d'incidents qui rappellent la chute du cabinet Caillaux, il reparaît, après dix ans, à la Présidence du Conseil,

Sa politique peut se résumer en quelques mots : point de paiements aux alliés s'ils ne sont couverts par des versements allemands; pas de relèvement de l'agresseur aux dépens de ses victimes. La Grande-Bretagne se refuse à la comprendre. D'étape en étape, il s'achemine vers une procédure d'exécution qu'il eût préféré éviter. Un manquement d'apparence secondaire le munit d'un titre juridique et l'occupation de la Ruhr est décidée (26 janvier 1923). La résistance passive allemande s'effondrera le 26 septembre. Du point de vue technique, c'est une admirable réussite française qui fera toujours l'admiration des techniciens, la plus remarquable avant le pont aérien de Berlin; au point de vue politique, elle constitue une affirmation de prestige qui fait penser à l'occupation d'Ancône par Casimir-Perier sous la Monarchie de Juillet. « Une splendide partie s'offre alors à la France qui, écrit M. Chastenet, en cet automne de 1923, apparaît incontestablement plus victorieuse —, parce qu'elle est victorieuse *seule* — qu'elle ne l'était en 1918 (1). Poincaré, selon lui, a le choix entre deux politiques : rapprochement franco-allemand générateur *sous la direction de la France* « d'une Europe organisée et cohérente; gages donnés aux séparatistes ». De ces deux conceptions qui eussent, soit l'une soit l'autre, séduit un Richelieu, Poincaré ne choisit ni l'une ni l'autre. « Plus juriste et comptable qu'homme d'imagination et que négocia-

(1) L. c., p. 248.

teur, adversaire à la fois des combinaisons d'affaires et des coups de force, hypnotisé enfin par le texte sacro-saint du traité de Versailles, il va se laisser manœuvrer par l'Allemagne assistée de l'Angleterre et finira, bon gré mal gré, par lâcher la proie pour l'ombre » (1). L'ombre, c'est le plan Dawes. Jugement sévère encore que la psychologie de l'homme soit exacte.

Faut-il vraiment rendre Poincaré responsable de ce que l'occupation de la Ruhr n'a pas donné tout ce que pouvait s'en promettre la France? Le journaliste américain F. H. Simonds a écrit : « s'il avait été fort et implacable, l'histoire de l'époque aurait été toute différente » (2). Est-ce bien sûr? Rappelons-nous la pensée de Tolstoï : « Ce qui a toujours mené le monde, c'est la coïncidence des volontés ». Or celle-ci n'existait pas entre les alliés. M. André François-Poncet dans le remarquable portrait qu'il a tracé de Raymond Poincaré à propos du livre de M. Chastenet, observe « qu'ayant déclaré, à l'origine, que la France ne poursuivait, dans la Ruhr, aucun dessein égoïste, il ne voulait pas manquer à sa parole. Il ne voulait pas, non plus, laisser s'instituer entre l'Angleterre et nous une brouille durable » (3). Précurseur de la politique actuelle de la Ruhr, il devait compter avec les préjugés du cabinet de Londres, la proximité d'élections anglaises et d'élections françaises, les difficultés financières aussi qui grandissaient chez nous. A mesure que nous nous éloignons de l'événement et qu'il nous est possible de le juger avec le recul de l'histoire, il nous apparaît que les grandes audaces auxquelles se refusait d'ailleurs le tempérament du ministre menaçaient d'être plus dangereuses qu'efficaces et ne s'inscrivaient pas dans la ligne de nos intérêts permanents. Une entente séparée avec l'Allemagne, son objet fût-il limité, risquait d'élargir les fissures de la solidarité occidentale sans s'accompagner, l'avenir devait le prouver, des garanties de sécurité nécessaires. Il arrive que ce qui semblait hier une occasion perdue change de caractère avec le temps. Aussi bien en est-il du problème de la Ruhr comme de tant d'autres qui se sont posés à travers les siècles — je pense

(1) L. c., p. 249-250.

(2) Cité par Pierre Rain à la page 186 de son livre sur *l'Europe de Versailles.* Au chapitre XV de cet excellent ouvrage : « *De la Ruhr au plan Daweson* trouve un clair exposé de la question. Les idées de M. Rain se rapprochent de celles de M. Chastenet.

(3) *Poincaré tel que je l'ai vu; Figaro Littéraire* du samedi 26 juin 1946.

à l'armistice de 1940 — à propos desquels l'interprétation des hommes se refuse à une solution unanimement acceptée (1).

***

Le ministère du 15 janvier 1922, remanié le 29 mars 1924 se retira le 1er juin. Il n'a pas été renversé mais la victoire du cartel des gauches fait comprendre au Président du Conseil qu'il n'est pas l'homme de la nouvelle situation. « Décidément les Français sont trop las pour me suivre ». Ferry l'a déjà pensé en 1885.

La crise financière a lourdement pesé sur les derniers mois du cabinet. « Le gouvernement, s'est écrié le Président du Conseil, demande à la majorité de faire le carré avec lui pour sauver notre devise nationale » (2). Les résultats qu'il a péniblement obtenus sont aussitôt compromis par la politique de la nouvelle chambre. C'est le régime de la folle enchère (3). Mais

---

(1) V. outre le livre de M. Rain, Maurice Baumont, *La Faillite de la Paix* (1918-1939), 1 v. de 817 p. Presses Universitaires de France. — Rendant compte de cet ouvrage capital dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1949 (note 1 de la p. 529) M. Firmin Roz écrit : « M. Maurice Baumont date de l'occupation de la Ruhr qui donne une âme au national-socialisme, l'acte de naissance du nazisme. Mais il faut rappeler ici que l'avènement de Hitler au pouvoir... n'aura lieu qu'au début de 1933 (30 janvier). Sous ce titre « *Une occasion manquée : le Premier Drame de la Ruhr* », M. Charles Reibel, Ministre des Régions Libérées du Cabinet Poincaré, a publié dans les *Ecrits de Paris*, de mai 1949, périodique qui s'était déjà fait l'interprète des rancunes du lieutenant de Joseph Caillaux, Lucien Malvy (v. ci-dessous, p.) un récit de la journée du 26 septembre 1929. Il nous montre le Président de la République, Millerand, le Maréchal Foch, lui même, dans l'attente des initiatives du Président du Conseil et surpris par son inertie. Un homme d'Etat est parfois celui qui écoute, mais n'obéit pas. Se renseigner est un devoir pour lui, obtempérer n'est pas une obligation. Rien dans ce que rapporte l'ancien ministre ne nous a paru de nature à modifier le point de vue que nous exposons ici.

(2) L. c., p. 237.

(3) « Assis à ses côtés, écrit M. André François-Poncet, qui vient de noter son désenchantement en présence de la démagogie croissante, « je le félicitai un jour, pendant une séance de la Chambre, de la manière dont venait d'être effectuée la stabilisation l'égale de la monnaie, et des heureuses conséquences qui en résultaient. Il m'interrompit. « Ne me félicitez pas »! — me dit-il. Ce que j'ai fait ne subsistera pas! Tout recommencera! Tout retombera bien au dessous du point ou j'ai pris les choses! » Et me montrant de la main l'hémicycle ou se déroulait à ce moment, un débat assez agité : Regardez-les! ajouta-t-il. Ecoutez-les! Ils savent qu'il y a de nouveau de l'argent et ils se précipitent à la curée. » (*Poincaré tel que je l'ai vu, Figaro Littéraire* du samedi 26 juin 1946. V. également, du même auteur : *De Versailles à Postnam*, p. 118-119.

prudent, vigilant, sarcastique avec modération, volontiers silencieux « Poincaré » reste aux yeux de ses collègues l'homme fort qui n'a pas dit son dernier mot (1). Il le dit quand après une série d'expériences inégalement désastreuses, Gaston Doumergue successeur de Millerand et qu'il a contribué à faire élire le rappelle au pouvoir le 23 juillet 1926. Encore qu'âgé de soixante-six ans, l'ancien Président de la République est en pleine forme physique et intellectuelle ». « C'est l'homme d'Etat chevronné qui, ayant goûté les suprêmes honneurs, ne saurait nourrir d'ambitions médiocres, c'est l'illustre serviteur du pays que son passé, son expérience et sa probité environnent d'un halo perceptible aux yeux mêmes de ses adversaires ! »

Le 25 juin 1928, le franc Poincaré succède au franc de germinal. Je ne reviendrai pas sur le rétablissement financier dont j'ai montré plus haut comment il s'inscrit dans l'histoire de nos relèvements. Poincaré qui en a prévu la précarité (2) ne lui survivra pas de beaucoup. L'immense effort de cet homme qui jamais n'a connu la fatigue trouve enfin ses limites. Le 16 juillet 1929, il paraît pour la dernière fois à la tribune et le 26, il adresse sa démission au Président de la République. Toujours laborieux, il se survivra jusqu'au 15 octobre 1934 et sa mort sera pour la France un deuil national. En 1931 une suprême joie lui a été accordée : son élection au Bâtonnat.

« De plus séduisantes figures, il en est dans l'histoire de France, voire de plus hautes. On n'en trouve point de plus respectables »... « Toutes les qualités qui font l'efficace de la bourgeoisie provinciale, il les possédait sublimées ». Certes chez lui, elles apparaissent parfois étriquées et son souci d'économie scrupuleuse et un peu mesquine, exagération d'une probité presqu'agressive, a contribué à lui donner sa légende. Le Français ne déteste pas le faste chez les grands, il a hérité ce sentiment de l'Ancien Régime. Les poilus qui acclamaient Clémenceau lui ont reproché son manque de rayonnement. C'est que le meusien « est de nature discrète et recueillie », dit de lui Vidal de Lablache et la devise de Bar-le-Duc n'est-elle pas « plus penser que dire ». Le Lorrain est volontiers économe de toute sensibilité expansive. On sait le mot célèbre de Jules Ferry parlant

(1) L. c., p. 264.
(2) V. André François-Poncet : *Poincaré tel que je l'ai vu.*

de lui-même: « mes roses sont en dedans ». L'humanité de Poincaré dont on pourrait citer maints exemples se refusait à s'afficher alors que son intransigeance morale n'hésitait pas à s'affirmer: je pense à l'affaire Berthelot. « Il était intelligent, d'une intelligeance merveilleuse, clarifiante comme un filtre, lumineuse comme un phare. Mais intelligence sans ailes, médiocrement intuitive et plus genératrice d'argumentation que de décision » (1).

Savoir. Circonspect assurément. Ses décisions, comme Jules Ferry, il les mûrissait lentement mais sa résolution prise, il l'exécutait sans hésitation (2). Trois actes dominent sa carrière : l'appel à Clémenceau, qu'il a envisagé depuis longtemps (3) : il s'y tiendra malgré les féroces attaques du Tigre; l'occupation de la Ruhr : elle l'a trouvé longtemps hésitant, il l'exécutera à l'heure H le jour où il l'a finalement acceptée; le rétablissement du franc opéré avec une magistrale promptitude sans que rien dans sa préparation ait été abandonné au hasard. Combien d'hommes d'Etat qui passèrent pour résolus ne sauraient se prévaloir de telles décisions historiques!

« Laborieux avec acharnement et allégresse, mettant avant tout la volupté du travail, mais plus familier des dossiers que des hommes » (4).

C'est le point faible du ministre et qui explique certaines déficiences de ses passages aux Affaires Etrangères. Mais Président du Conseil hors de pair, peut être le plus complet du régime par ce merveilleux ensemble de qualités qui est le sien, une compétence universelle jointe à une faculté d'expression persuasive qui, soit à l'Elysée, soit au gouvernement, lui confère une autorité dont témoignent volontiers ceux qui eurent l'honneur d'être ses lieutenants. Son sérieux, son intégrité, sa vaste culture, quoiqu'on en ait dit, son caractère, son patriotisme, son sens de l'Etat, l'apparentent à Jules Ferry et par delà les siècles

(1) Jacques Chastenet, l. c., p. 294.

(2) « Il avait, dit de Jules Ferry, Gabriel Hanotaux, dans ses *Carnets* (l. c., p. 386), la résolution comme hésitante. Mais quand il avait pris un parti, il s'y tenait invinciblement. C'était là sa vraie force. » V. aussi, toujours sur Jules Ferry, l'article déjà cité de Gabriel Hanotaux du 11 juillet 1914 dans *le Figaro*.

(3) Maurice Paléologue, *Au Quai d'Orsay à la veille de la Tourmente*. Journal 1913-1914, Paris, Plon, 1947. Samedi 24 mai 1913, p. 139.

(4) L. c., p.

aux meilleurs serviteurs de la monarchie. Bien qu'il ne soit mort qu'il y a quinze ans et que vingt à peine se soient écoulés depuis qu'il a quitté le pouvoir, les événements qui se sont succédés lui ont permis de prendre déjà sa figure historique. Et celle-ci n'a cessé de grandir.

***

L'action des politiques lorrains finit-elle de s'exercer après Poincaré, sous la Troisième République? Le nom de trois diadoques s'inscrit encore dans l'histoire des dernières années du régime. Les mosellans Albert Lebrun, Ministre des Colonies, puis de la guerre dans le cabinet de 1912; Louis Marin, Ministre des Pension en 1926; le meusien André Maginot, Ministre de la Guerre de la Ruhr, continuent la tradition. Président du Sénat, Président de la République, M. Albert Lebrun connaîtra l'honneur d'une réélection à la magistrature suprême et quand viendront les douloureux événements de 1940, sa dignité ne s'accompagnera d'aucune compromission. Le souvenir de Maginot est inséparable de la ligne qui porte son nom. De Belfort à Montmédy, elle constituait un solide rempart inspirant à ses garnisons une confiance que les événements n'ont pu permettre de discuter objectivement, puisque la ligne a été beaucoup plus tournée qu'attaquée de front. Sous la Quatrième République l'Institut accueillera M. Louis Marin que ses électeurs maintiendront au Parlement. Et l'on verra se lever l'étoile du catholique mosellan Robert Schuman qui, rue de Rivoli comme au Quai d'Orsay, ne sera pas indigne de succéder à Poincaré.

Il est remarquable qu'aucun des hommes que nous avons cités n'ait été ministre de l'Intérieur. Administrateur et technicien, volontiers constructeur, le Lorrain n'apprécie guère la politique pure. Les préfets originaires de sa province sont moins nombreux que les ingénieurs et les soldats.

IV.

Le nom de Jules Ferry, s'il n'a pas l'éclat de ces trois syllabes prestigieuses : Gambetta, domine cependant la première période de l'histoire de la Troisième République qui commence

avec la Présidence de Jules Grévy, date de son avènement effectif. Celui de Raymond Poincaré s'impose dans la seconde, un peu offusqué par la réputation de Clémenceau. A l'un et à l'autre des grands lorrains, il a manqué ce rayonnement qui fait que leur exceptionnelle valeur et la qualité de leur œuvre constructive n'ont pas pris tout leur relief en présence de personnalités plus spectaculaires. Même en politique, le panache garde son prestige.

Jules Ferry a connu la défaite; Poincaré, plus heureux, la revanche. Tous deux se caractérisent par la noblesse d'un patriotisme sans défaillance, mais le premier a bâti sur le roc; le second sur le sable. Insuffisance de l'homme, plutôt rigueur des temps. Au grand vosgien, l'œuvre scolaire, la construction d'un Empire; au fils de la plaine, l'appel de l'homme qui décidera de la victoire, le rétablissement financier, la Ruhr, ces deux derniers sans lendemain. L'un et l'autre — Lyautey avec eux — ont eu cette fortune de venir à une heure où ils ont pu se réaliser tout entiers. Elle correspond à un moment de l'histoire de leur province qui en constitue comme l'apogée depuis son annexion à la France.

Quatre cents ans se sont écoulés depuis que ce plus haut sommet, la Lorraine indépendante l'a connu sous René II vainqueur de Charles le Téméraire. Puis au XVIe siècle, une neutralité bienfaisante a consolidé la prospérité de l'Etat : Charles III fonde en 1594 l'Université de Pont-à-Mousson et la ville neuve de Nancy. Mais le long règne de Charles IV (1624-1675) au cours duquel sévit la guerre de Trente Ans, est témoin de la ruine du pays : châteaux démolis, villes démantelées, dévastations suédoises demeurées aussi célèbres en Lorraine qu'en Allemagne la dévastation du Palatinat par Louis XIV. Peste, disette, incendies, exactions, triste conséquence des hostilités ont fait perdre au Duché les trois quarts de ses habitants (300.000 sur 400.000 qu'il comptait en 1558) « et probablement les plus énergiques ». La Lorraine « retrouva son territoire *mais non pas son âme*. On dut importer des cultivateurs » (1).

Cependant au temps du Bien Aimé, sous les règnes réparateurs de Léopold et de Stanislas Leczinski, déjà virtuellement

(1) Maurice Barrès, l. c., *Pages Lorraines*, l. c., *La Vallée de la Moselle*, p. 46.

française — Louis Gillet note « qu'avant la politique elle-même, l'art a préparé l'annexion » (1) — elle renaîtra lentement, retrouvera son équilibre démographique et moral. A chaque époque où il a été compromis, « par un don admirable d'assimilation culturelle et technologique qui distingue entre toutes autres sa population », a écrit le Président Robert Schumann (2), elle a su le rétablir. C'est que si le sol lorrain est « austère, avec parfois des sourires, sol sans dissonance, sans précipices, sans chaos » (3), tout précisément y respire l'équilibre; il se manifeste dans tous ses fils bien que sous des aspects variés.

Tandis qu'à l'armée, la Lorraine a donné Lyautey fondateur d'Empire, le Général Estienne, le père des chars d'assaut (4); à la science, le mathématicien Charles Hermite, Henri Poincaré qui découvre les fonctions fuchsiennes, le Dr Liébaux qui dressa en matière d'hypnotisme l'Ecole de Nancy contre l'Ecole de Paris représentée par Charcot, d'autres encore, elle occupe avec Maurice Barrès un rang éminent dans les lettres. Certes elle ne saurait s'enorgueillir comme la Bretagne d'un Chateaubriand ou d'un Renan; « la Lorraine n'a pas d'abondance dans l'imagination », lit-on dans « Un Homme libre » (5). Et pourtant? Comment oublier Victor Hugo. Fils d'un père lorrain et d'une mère vendéenne, si la fortune l'avait fait naître à Nancy, la province mosellane pourrait le revendiquer plus complètement. N'est-il pas, comme l'a écrit André Bellessort, « un des rares écrivains qui semblent devoir plus à son père qu'à sa mère » (6). Rhénan à bien des égards comme Verlaine et Rimbaud, le contact avec la terre ancestrale lui eût apporté un enrichissement dont a bénéficié l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe.*

En dépit des réserves qui se sont manifestées à l'occasion du vingt cinquième anniversaire de sa mort, le chantre de *La colline*

(1) *Histoire de l'Art en France*, p. 410.

(2) *La Réalisation du Plan de Modernisation dans un Département, Moselle 1947.* Préface de M. Robert Schumann, Président du Conseil des Ministres, député de la Moselle, 1 v. in-8°, 53 p. La Documentation Française illustrée, 14-16, rue Lord-Byron, Paris-VIIIe.

(3) J. Chastenet, l. c., p. 16.

(4) Né à Condé en Barrois.

(5) P. 110.

(6) *Victor Hugo*, p. 4. — Bellessort constate que le général Hugo avait des goûts littéraires qui se sont manifestés par des vers exécrables, l. c., p. 10.

inspirée n'en demeure pas moins un des grands écrivains du siècle (1) et autour de lui que de talents distingués.

M. Louis Madelin note en 1907 que l'Académie Française qui contient 40 fauteuils y fait asseoir six lorrains : MM. Maurice Barrès, Emile Gebhardt, le Comte d'Haussonville, Mézières, André Theuriet et, dernier venu, le Cardinal Mathieu (2). On sait que depuis lors six autres y ont pris séance, Raymond et Henri Poincaré, François de Curel (3), le Maréchal Lyautey, Louis Bertrand et, glorieux survivant de ce remarquable aréopage, M. Louis Madelin lui-même. Si la mort ne l'avait prématurément emporté, elle eût peut-être accueilli le délicat poète que fut Charles Guérin.

Nul n'eût été plus qualifié pour y siéger que le fondateur d'une Académie rivale, — la seule qui, vieille aujourd'hui d'un demi siècle, se soit imposée auprès d'elle — Edmond de Goncourt. S'il se tint à l'écart de la Coupole sous laquelle aussi bien ne prirent place aucun des grands romanciers du XIX[e] siècle, il regrettera de n'avoir pas été membre de l'Académie Stanislas. Celle qu'il a fondée couronnera en 1907 *Terres Lorraines* d'Emile Moselly, un des meilleurs interprètes de sa province.

La Lorraine se personnifiera surtout dans ses enfants venus à l'âge d'homme après 1870. La défaite agira sur eux comme un ferment. Vers 1871, Lyautey rêvera « d'une vie politique, d'abord régionale et appuyée sur la Lorraine, puis nationale » et « le drapeau lorrain, jaune et rouge, flottera les jours de fête sur la maison de sa vieillesse » (4). L'Allemagne est constamment présente à l'esprit lorrain et les problèmes de la frontière retiendront l'attention d'un Barrès et d'un Bertrand : *Mademoiselle de Jessincourt* répond à *Colette Baudoche*. Enfin depuis Claude et Callot, comme tous les pays nordiques, la Lorraine n'a cessé

(1) M. François Mauriac et les Frères Tharaud ont apporté à sa mémoire le témoignage de leur fidélité. On trouvera sur Barrès et la Lorraine des pages pénétrantes au début du dernier ouvrage qui lui a été consacré : Pierre Moreau, *Maurice Barrès*, 1 v., Le Saggitaire, Paris, 1946, 223 p. « Le génie lorrain est celui de la frontière », Pierre Moreau, l. c., p. 15. V. les pages suivantes sur le double caractère de la pensée barrésienne.

(2) *Croquis Lorrains*, l. c., p. 301. — Un autre Cardinal lorrain siège actuellement à l'Institut, S.E. Eugène Tisserand, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

(3) V. Louis Bertrand : *Idées et Portraits*, Paris, Plon 1927 « *La Lorraine dans l'œuvre de M. François de Curel* », p. 41-84.

(4) André Maurois, *Lyautey*, p. 19, puis 13.

d'entendre l'appel du sud. Alfred Mézières étudie Goethe, mais aussi Pétrarque. Historiques ou romancées, Emile Gebhart nous a laissé des pages exquises sur l'Italie. Barrès, Bertrand, Lyautey ont trouvé souvent autour de la Méditerranée le meilleur de leur inspiration (1).

Nancy dont le Conservatoire est célèbre n'a pas vu naître de musiciens notables. Mais à Ambroise Thomas l'auteur de *Mignon* qui remonte d'ailleurs au Second Empire a succédé cet autre messin Gabriel Pierné. Dieuze voit naître le compositeur Gustave Charpentier que *Louise* rendra célèbre (1900) et Blamont celui du *Psaume XLV*, Florent Schmitt. Mais comment oublier l'ascendance lorraine de Chopin? En peinture, Claude Gelée et Georges de la Tour n'ont pas de successeurs. Louis Français, de Plombières, l'auteur du *Miroir de Scey*, premier peintre qui se soit vu attribuer la Médaille d'Honneur pour le paysage, est plutôt un homme de l'époque antérieure et Jules Bastien-Lepage, de Damvillers dont les Foins firent sensation « Lorrain cent pour cent » (2) sera très jeune emporté. La virtuosité d'Aimé Morot ne l'a pas sauvé de l'oubli et la fantaisie de Victor Prouvé, le réalisme d'Emile Friant ont été surtout goûtés dans leur province. Sans les ignorer, se repliant sur elle-même, elle est demeu-

(1) Un sondage dans les diverses sections de l'Institut, les Universités, ailleurs encore permettrait d'ajouter à ceux que nous avons cités beaucoup de noms distingués. Hier, à l'Académie des Sciences Morales, Camille Bloch; à l'Académie des Inscriptions, Pierre Roussel, historien de Délos, ancien Directeur de l'Ecole d'Athènes; actuellement, le médiéviste Ch. Edm. Perrin, de Sarrebourg et le professeur d'histoire moderne, Maurice Baumont, de Lunéville, à la Sorbonne ou les a précédés le déodatien Fernand Baldensperger, poète, comparatiste, germanisant, historien, savant éditeur de Vigny. Mosellan, le Cte Jean de Pange, biographe de Ferry III duc de Lorraine a publié *La Lorraine et la France au Moyen Age*, et M. Pierre Gaxotte vient de nous révéler son enfance lorraine. (*Le président et l'écolier*, dans le *Figaro* du 26 octobre 1949). Comment oublier à Nancy Georges Pariset, Robert Parisot l'auteur du *Royaume Lorrain sous les Carolingiens*, Emile Perdrizet?

Enfin, Toul n'a-t-il pas donné naissance au créateur de la marine japonaise, l'ingénieur des constructions navales, Emile Bertin?

(2) Gabriel Hanotaux : *Mon Temps*, t. III, Visages et Paysages, p. 348, 1940. Dans le chapitre intitulé « Les Témoignages de l'Art », six pages (347-357) sont consacrées à Bastien-Lepage. « Comme ils sont graves, écrit, parlant des lorrains, Gabriel Hanotaux, attentifs, prévoyants, confiants en la France et en la « justice immanente » ! On leur remet les belles tâches et les hautes missions : les Ferry, les Méline, Les Lyautey, les Poincaré gouvernent; les écrivains, les artistes, tous se mettent à la chaine : Barrès, Curel, Bastien-Lepage; chacun héritier, à sa façon, de la lumière que leur a léguée Claude, *le Lorrain* » p. 348.

rée un peu à l'écart des grands courants de la peinture nationale (1). Je ne relève parmi les artistes qui s'y rattachent que K. X. Roussel, un nabi, beau-frère de Vuillard, dont le paganisme panthéiste s'est maintes fois exprimé en sujets mythologiques (2).

La gravure par laquelle la Lorraine dont elle fut en France le berceau s'est à jamais illustrée avec Jacques Callot, Israël Silvestre et tant d'autres, continue à trouver dans Paul-Emile Colin, Etienne Cournault, Lemagny, André Jacquemin des interprètes heureux de sa province, des représentants distingués. Elle a donné à la médaille un des précurseurs de son éclatante renaissance : Hubert Ponscarme. Mais les Ligier Richier et les Gauvain Mansuy n'ont pas laissé de postérité. Et il n'a été donné à aucun Emmanuel Héré de concevoir de ces beaux ensembles qui sont l'honneur d'une province.

A la vérité, la Lorraine pendant les soixante dix ans qu'a duré la Troisième République s'est surtout affirmée dans les arts mineurs. Reprenant la tradition de Jean Lamour qui, au XVIII[e] siècle l'a dotée d'incomparables ferronneries, les maîtres de l'Ecole de Nancy se caractérisent par la souplesse de leurs lignes tandis que chez eux le décor s'inspire de la plante et de la fleur stylisées. Groupant autour de Victor Prouvé, dessinateur, graveur, peintre, sculpteur et directeur de l'Ecole des Beaux Arts, des ébénistes comme un Louis Majorelle, des verriers comme les frères Daum, elle connut son apogée de 1900 à 1910. Emile Gallé qui triomphe dans les deux domaines où se sont distingués ses émules en est peut-être le représentant le plus célèbre. Son nom comme le leur déborde les limites de sa province et même de la France. L'art nouveau auquel l'Ecole de Nancy a donné une expression particulièrement heureuse sombrera dans les exagérations du Modern Style jusqu'au jour où par une réaction légitime, il opposera avec

---

(1) La première exposition d'un ensemble d'artistes de notre temps et des dernières années du XIX[e] siècle, sous le titre de « 50 ans de peinture lorraine », l'a été du 23 octobre au 14 novembre 1942 à la Galerie d'Art de l'Etoile, Salons des Magasins Réunis, 30, avenue des Ternes. V. Catalogue préfacé par Bernard Champigneulle. — Citerai-je encore Francis Gruber, prématurément emporté (*A travers les Arts, Francis Gruber a ouvert la porte à la peinture désespérée*), André Warnod, *Le Figaro*, 12 octobre 1949. 1949).

(2) Bernard Dorival : *Les Etapes de la Peinture Française Contemporaine*, t. I, pp. 155-157.

Paul Daum, aux abus de l'ornementation, un retour à la forme se rapprochant du clacissisme (1).

L'art industriel dont les origines se perdent dans l'histoire lointaine de la Lorraine, triomphe également avec les cristalleries de Baccarat et de Saint-Louis, les glaces de Cirey, les faienceries de Toul, Lunéville, Saint-Clément, Sarreguemines et, hier encore, on pouvait voir les dentellières broder au seuil des portes dans les villages et même en pleine ville de Mirecourt longtemps rivale de l'italienne Crémone dans la fabrication des rebecs, violes et clavecins. Les draps des Vosges sont célèbres. C'est un pays du beau métier.

Une province s'incarne dans ses élites, Gabriel Hanotaux a noté, par exemple, « que les Picards ont éminemment le sens historique : le département de l'Aisne, écrivait-il en 1887 peut se glorifier d'avoir donné à la France les trois hommes qui ont le plus fait peut être dans ce siècle, pour répandre et rendre populaire notre histoire : Alexandre Dumas, né à Villers-Cotterets; Michelet né à Paris, c'est vrai — mais de père et mère laonnais, descendait de vieille souche picarde; enfin Henri Martin » (2). Qui ne se représente la Provence dans Mistral, la Bretagne dans Chateaubriand, Lamennais, Briand, interprètes d'un catholicisme très différent du pragmatisme lorrain, Waldeck-Rousseau, Aristide-Briand? La Normandie est pour nous le pays de Corneille, de Flaubert et de Maupassant; la Guyenne, la patrie de Montaigne et de Montesquieu. A la Touraine nous devons Richelieu et Descartes mais aussi Rabelais et Balzac. Le Dauphiné nous a donné Stendhal. L'Aunis, Fromentin. La Bourgogne, Bossuet et Lamartine.

La Lorraine s'encadre entre des provinces très différentes d'elle: l'Alsace qui possède une physionomie si particulière dans la communauté française; la Franche-Comté, mère de Charles Fourier, Victor Considérant, P. J. Proudhon, théoriciens du socialisme, elle qui l'est si peu, de savants inclinés vers l'utilisation pratique, à l'Américaine : Claude de Jouffroy : bateau à vapeur; le marquis du Chardonnet : soie artificielle; les frères Lumière: cinéma; du finassier Jules Grévy; la Champagne ardennaise et

(1) L'artiste lorrain peut-être le plus connu actuellement est le tapissier Jean Lurçat.

(2) Henri Martin, p. 3.

forestière d'Hippolyte Taine où naquit aussi Arthur Rimbaud. Il y aurait un joli livre à écrire sur nos provinces telles que nous les voyons à travers leurs personnages les plus représentatifs et ce ne serait pas une contribution indifférente aux études de géographie humaine. S'il est vrai comme nous le croyons avec M. Maurice Reclus (1) que les années qui vont de 1879 à 1920 correspondent à une des périodes les plus fécondes et les plus glorieuses de notre histoire, on nous permettra de penser, sans nous abandonner aux exagérations d'un provincialisme déplacé, que la part de la Lorraine est assez belle, sinon la plus belle, dans cette renaissance nationale.

René DOLLOT.

---

(1) *Grandeur de la Troisième de Gambetta à Poincaré*, Paris, Hachette, 1948.

Autour de Richelieu

Si la paix de Westphalie, dont nous venons de commémorer le troisième centenaire, a donné pour un siècle et demi un statut à l'Europe, elle le doit au génie de Richelieu dont la politique a préparé cette longue période de stabilité. Bien que sa mort remonte à 1642 et que les traités de Münster et d'Osnabrück n'aient été signés qu'en 1648, il est légitime d'associer son nom à leur conclusion.

Par une heureuse rencontre, trois ouvrages ont paru récemment qui apportent une nouvelle consécration à sa gloire : l'édition Louis André du *Testament Politique;* le t. VI et dernier de l'*Histoire du Cardinal de Richelieu,* de Gabriel Hanotaux et du duc de la Force; *Naissance du Grand Siècle,* de Georges Pagès (1). Je mentionnerai à leur suite un livre qui pour intéresser plus particulièrement l'histoire du droit n'en touche pas moins très directement à la chronique de cette illustre époque : *Cardin Le Bret et la Doctrine de la Souveraineté* de M. Gilbert Picot (2).

Le Testament Politique de Richelieu; compte rendu de la manière dont le ministre a rempli sa charge depuis qu'il est aux affaires, exposé de ses projets, justification de sa politique, est

(1) *Testament Politique du Cardinal de Richelieu.* Edition nouvelle et intégrale par M. Louis André, agrégé d'Histoire, professeur à la Faculté des Lettres de Lille; chargé de Conférences à l'Ecole des Hautes Etudes. Présentation de M. Léon Noël, membre de l'Institut, ambassadeur de France; i. V, in-8 couronne, 524 p. Paris, Editions Robert Laffont, 1947. — *Histoire du Cardinal de Richelieu,* par Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, le duc de La Force, de l'Académie Française, t. VI, 1 v. gr., in-8°, 446 p. Paris, Plon, 1947. — Georges Pagès, membre de l'Institut, *Naissance du Grand Siècle. La France de Henri IV à Louis XIV, 1598-1661,* avec la collaboration de Victor L. Tapié, professeur à la Faculté de Lille, 1 v. in- , Paris, Hachette, 1948. Avant-Propos de Victor L. Tapié : Georges Pagès (1867-1939).

(2) Gilbert Picot, docteur en droit, *Cardin Le Bret (1558-1655) et la Doctrine de la Souveraineté,* 1 v. in-8°, 211 p. Nancy, Société d'Impressions Typographiques, 1948.

un ouvrage célèbre et fort peu connu. Ce sera le dernier service rendu à l'histoire par ce grand érudit que fut Louis André de nous en avoir donné le texte impeccable, accompagné du plus savant appareil critique. Très modestement, il a laissé à une autre plume le soin de dégager la substance de la pensée politique du Cardinal. M. Léon Noël s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de bonheur, en homme d'Etat et en lettré singulièrement averti.

« Le *Testament Politique,* écrit l'Ambassadeur, n'a rien d'un traité théorique, de l'exposé systématique d'un programme complet de politique intérieure ou extérieure. Malgré la vigoureuse netteté de ses conceptions, son goût de la logique et des raisonnements, son souci constant de clarté intellectuelle et de précision, Richelieu était un trop génial politique pour risquer de limiter sa propre liberté d'action en s'assignant des objectifs étroitement définis. Cet esprit volontaire, ce cœur inflexible, cette âme d'airain possédait un sens aigu de ce qui était possible et opportun; il s'imposait une rare souplesse dans la poursuite de ses desseins; devant un obstacle qui lui paraissait pour l'heure infranchissable, il acceptait de louvoyer; son goût pour le commandement, pour la domination ne lui inspirait aucun entêtement » (1).

C'est pourquoi ses maximes demeurent celles des hommes d'Etat de tous les temps. Lisant parallèlement les ouvrages dont il est rendu compte ici et divers travaux sur Jules Ferry, j'ai été frappé de la communauté de vues qui rapproche à travers les siècles le contemporain de Louis XIII et le ministre de la Troisième République. A un certain niveau les grands hommes d'Etat se retrouvent. Voici une justification de l'opportunisme que beaucoup pourraient méditer : « Il n'y a rien de plus dangereux pour l'Etat que ceux qui veulent gouverner des royaumes par les maximes qu'ils tirent des livres. Ils les ruinent souvent tout à fait par ce moyen, parce que le passé ne se rapporte pas au présent et que la constitution des temps, des lieux et des personnes est différente ». Le « conseiller d'Etat » doit, en effet, aller presque en toutes occasions à pas de plomb et ne rien

(1) L. c., p. 15.

entreprendre qu'avec grande considération, à temps et à propos (1).

On ne s'étonnera pas que nous insistions ici particulièrement sur le chapitre VI qui fait voir qu'une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires (2); « merveilleux traité de diplomatie, dit M. Léon Noël, d'une portée indépendante des temps et des programmes politiques (3). Celui qui négocie toujours trouve enfin un instant propre à venir à ses fins, et, quand même il ne se trouverait pas, au moins est-il vrai qu'il ne peut rien perdre, et que, par le moyen de ses négociations, il est averti de ce qui se passe dans le monde, ce qui n'est pas de petite conséquence pour le bien des Etats ». « Les négociations sont des remèdes innocents qui ne font jamais de mal » (4). Et ceci sur les alliances que nous pourrions encore méditer : « Je ne conseillerai jamais à un grand Prince de s'embarquer volontairement sur le fondement d'une ligue en un dessein de difficile exécution, s'il ne se sent assez fort pour le faire réussir, quand même ses collègues viendraient à lui manquer ». Mais l'on aimera surtout cette affirmation de droiture qui s'oppose si nettement au machiavélisme tel que le concevra Frédéric II. « Les rois doivent bien prendre garde aux traités qu'ils font; mais quand ils sont faits, ils doivent les observer avec religion (5).

Des pages qui ne sont pas moins pertinentes se rencontrent à tout instant dans d'autres parties du *Testament*. D'aucuns trouveront sans doute rétrograde ce que Richelieu écrit *Des Lettres*. Et pourtant! « Comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire à une République, il est certain qu'elles ne doivent pas être enseignées à tout le monde. » « Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes ses parties serait monstrueux, de même un Etat le serait-il si tous ses sujets étaient savants. On verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires; le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise, qui comble les Etats de

(1) Préface, p. 16.
(2) *L. c.*, pp. 347-356.
(3) Préface, p. 17.
(4) *L. c.*, p. 348.
(5) *L. c.*, p. 355.

richesses; il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourrice des peuples, et il déserterait en peu de temps la pépinière des soldats, qui s'élèvent plutôt dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse des sciences; il remplirait enfin la France de chicaneurs plus propices à ruiner les familles et troubler le repos public qu'à procurer aucun bien aux Etats » (1).

L'instruction, oui, mais qui ne compromette pas l'équilibre social, et ce prélat est hostile au monopole de l'enseignement. « Le chapitre des Lettres dans son *Testament Politique*, va même au delà de ce qu'avaient pu réclamer les plus hardis novateurs parmi les contemporains », nous disent Gabriel Hanotaux et le duc de la Force. Il écrit : « Si les Universités enseignaient seules, il serait à craindre qu'elles revinssent avec le temps à l'ancien orgueil qu'elles ont eu autrefois qui pourrait être à l'avenir aussi préjudiciable qu'il l'a été par le passé ». Il admet, non sans quelque réserve, l'enseignement des Jésuites, — sorte d'enseignement libre —, en faisant observer que « l'émulation aiguisera la vertu des deux enseignement rivaux » (2). Quel joli thème pour un discours ministériel du Concours général que Richelieu et l'Instruction Publique!

On n'en finirait pas de glaner dans le *Testament*. C'est un grand livre. Sainte-Beuve déjà avait distingué le moraliste. Il annonce La Rochefoucauld et La Bruyère et, selon M. Léon Noël, « plus souvent encore Vauvenargues ». Opposé au monopole universitaire, Richelieu « l'est à la prédominance du latin ». Ce n'est pas seulement en fondant l'Académie qu'il a servi la langue française.

Gabriel Hanotaux et le duc de la Force le montrent très bien dans le t. VI de leur savante biographie du grand homme d'Etat, la plus considérable de toutes celles qui nous aient été données jusqu'ici. Elle contient le récit des cinq dernières années de la vie du ministre et ce que les auteurs appellent « les parties inachevées de l'œuvre du Cardinal : Richelieu et la Religion; Richelieu, la Langue et les Lettres; Richelieu et les Arts ». C'est souvent moins l'histoire de l'homme que la reconstitution d'une

---

(1) *L. c.*, p. 204.
(2) *Histoire du Cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 306 et *Testament*, p. 207-208.

époque. Il faut être reconnaissant à M. le duc de la Force d'avoir, en associant sa rare connaissance des temps d'Henri IV et de Louis XIII à celle de l'ancien ministre, permis à celui-ci de mener à son terme un ouvrage dont on n'osait plus envisager l'achèvement. Les dons éminents des deux historiens s'y retrouvent.

Ce qui nous est personnellement apparu comme le moins connu est le chapitre sur la Religion. Ici encore éclatent la modération et le libéralisme du Cardinal. Il recherche, sans l'obtenir, l'union pacifique de la chrétienté française et avec quelle hauteur de vues. « Rien de ce qui dépend de nous, écrit-il, ne peut plus contribuer à la conversion des hommes à la foi qu'une droiture en nos mœurs » (1). Et lorsqu'il arrête Saint-Cyran, ce n'est pas le prélat mais l'homme d'Etat qui parle « assurant qu'on aurait remédié à bien des malheurs et à bien des désordres, dans toute l'Europe, au siècle passé, si l'on avait emprisonné Luther et Calvin dès qu'ils parurent » (2).

Gabriel Hanotaux eût souhaité que la conclusion de son Richelieu fût publiée de son vivant. Cette satisfaction lui a été refusée. C'est aussi un livre posthume que *Naissance du Grand Siècle* de Georges Pagès. Un de ses élèves qui en a assuré la mise au point, M. Victor L. Tapié, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, l'a fait précéder d'une excellente notice, dont on appréciera le justesse de ton, sur l'ancien Professeur de la Sorbonne. Ceux qui l'ont approché — et ce fut notre cas aux dernières années de sa vie — apprécieront la qualité de l'hommage rendu à ce travailleur probe, d'abord un peu froid, mais d'une nature délicate et d'une si haute conscience.

A la veille de nous quitter, il nous avait donné une *Histoire de la Guerre de Trente Ans* qui renouvelait le sujet. Le présent volume n'est qu'un résumé mais où se concentre l'expérience de toute une vie d'historien. Il est divisé en cinq chapitres : Henri IV et la réorganisation du royaume; la Jeunesse de Louis XIII; l'Œuvre de Richelieu; La Société, les Lettres et les Arts; le Legs de Mazarin à Louis XIV. M. Tapié note justement

---

(1) *Histoire...* etc., p. 157.
(2) *Histoire...*, pp. 157 et 163.

que Pagès accordait aux initiatives humaines une très large part. Et quelles initiatives que celles d'un Richelieu et d'un Mazarin! Les Traités de 1648 en seront la consécration : « La paix de Westphalie, écrit Georges Pagès, régla le statut politique et religieux de l'Allemagne... mais elle ne fut pas seulement une paix allemande. Elle fut la première paix européenne... Les rapports entre la France et l'Empire, ou même la situation de la France en Europe l'eurent pour base principale jusqu'à la Révolution Française » (1). Ajoutons ce jugement aux pages que M. René Roux consacre ici même aux traités de Münster et d'Osnabrück.

« Le Bret était pour Richelieu une figure suffisamment familière pour qu'il lui ait confié d'importantes missions », nous dit M. Gilbert Picot dans l'ouvrage substantiel qu'il vient de consacrer à *Cardin Le Bret et la Doctrine de la Souveraineté* (2). L'action de ce personnage, qui appartient à une famille de parlementaires, s'exercera dans les Cours Souveraines. En 1637, il se trouve mêlé à l'affaire Concini. C'est lui qui requerra contre la femme du Maréchal. « Les imputations qu'on faisait à la défunte étaient si frivoles, écrit Richelieu dans ses *Mémoires,* et les preuves si faibles que quelques sollicitations qu'on lui fît qu'il était nécessaire pour l'honneur et la vie du roi qu'elle mourût, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort que sur l'assurance qu'il eut, par la propre bouche de Luynes, qu'étant condamnée, le roi lui donnerait sa grâce, et si Le Bret a été trompé sur cette fausse promesse, il est bien croyable que plusieurs autres juges l'ont été par la même voie » (3). Ainsi, Le Bret aurait risqué la vie du roi plutôt que de faire mourir une innocente » (4). Son nom se rencontre encore lors du procès Marillac pour lequel il semble s'être montré impitoyable et c'est à lui « en 1642, et à ses habituels confrères Talon et Bignon que le chancelier Séguier s'adressa pour savoir ce qu'il devait faire vis-à-vis de de la compromission de Monsieur, frère du roi Louis XIII, au procès de Cinq-Mars » (5). Il mourut le 24 janvier 1655, à l'âge de 97 ans.

---

(1) *Naissance...* etc., p. 152-154.
(2) *L. c.,* p. 45.
(3) *Mémoires,* p. 119, t. II, cité par Picot, p. 40-41.
(4) Picot, *l. c.,* p. 41.
(5) *L. c.,* p. 54.

C'est surtout par son *Traité de la Souveraineté du Roi* paru en 1632 que Le Bret a mérité de survivre. M. Gilbert Picot lui consacre une étude exhaustive. Ils nous appartient pas de le suivre ici. Disons seulement avec lui que la pensée de Le Bret associe l'idée de la souveraineté « point en la géométrie », développée par Bodin, à celle de la théorie gallicane (1). La meilleure illustration de ses conceptions nous la trouvons dans la façon dont il s'acquitta de ses fonctions de Commissaire aux Trois Evêchés. Le duc de Lorraine trouva dans ce légiste un intraitable adversaire. La connaissance de l'œuvre de Le Bret n'est pas sans éclairer certaines idées émises par Richelieu dans le *Testament*. C'est une raison de plus pour nous d'avoir signalé cet ouvrage qui fait honneur à son auteur et à l'Université de Nancy.

René Dollot.

(1) *L. c.*, p. 21.

Lettre d'Henri Martin
Sénateur, Membre de l'Académie Française,

au Comte Horace de Choiseul
Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères
(16 Novembre 1880)

Gabriel Hanotaux a publié dans ses souvenirs, intitulés *Mon Temps* (1), une lettre de Gabriel Monod, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, à Philippe Delaroche-Vernet, chef-adjoint du Cabinet du ministre des Affaires étrangères qui était, depuis le 27 décembre 1879, M. de Freycinet. Elle se réfère à sa nomination aux Archives du Quai d'Orsay.

Il nous a paru intéressant de la compléter par un autre document : une lettre postérieure de quelques mois d'Henri Martin dont on sait les liens de parenté avec Gabriel Hanotaux qui lui a d'ailleurs consacré une biographie. Le sénateur de l'Aisne, alors président de la Commission des Archives, que Gabriel Hanotaux lui-même devait beaucoup plus tard présider à son tour, signale au comte Horace de Choiseul, député, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères (2), la nécessité de créer un Bureau Historique, cellule-mère du futur Service des Archives, destiné à seconder les travaux de la Commission et l'opportunité de placer à sa tête son jeune protégé.

(1) P. 42. Cette lettre doit être datée du 14 janvier 1880. — Sur les rapports d'Henri Martin et de Gabriel Hanotaux, v. également, *Mon Temps*, t. I, p. 207-209, 236 et 259.

(2) Depuis le 28 septembre 1880. Le Ministre était Jules Barthélémy-Saint-Hilaire qui avait succédé à Freycinet le 23 septembre 1880, remplacé lui-même comme président du Conseil par Jules Ferry.

Paris, ce 16 Novembre 1880.

Monsieur le S. Secrétaire d'Etat,
et cher ancien collègue,

Vous avez été informé de l'avis de la Commission des Archives au sujet de l'établissement d'un bureau des travaux historiques au Ministère des Affaires étrangères. Permettez-moi d'insister auprès de vous à ce sujet comme sur une question du plus grand intérêt et comme sur une conséquence nécessaire des attributions conférées à la Commission que j'ai l'honneur de présider. Nous avons apprécié de plus en plus l'urgence de régulariser ce qui est aujourd'hui flottant et sans organisation. Non seulement les communications plus larges et plus fréquentes à faire aux hommes d'études nécessitent des conditions nouvelles de surveillance; mais les décisions très délicates à prendre pour autoriser ces communications, sur lesquelles l'administration nous consulte, réclameront très souvent des travaux préparatoires, qui devront être présentés à la Commission en même temps que les demandes d'autorisation. Il y a aussi des travaux de classification importants : dans notre dernière séance, on a décidé la mise à l'étude d'une question très grave, à savoir : s'il y avait lieu et moyen de former une réserve parmi les documents diplomatiques. Vous reconnaîtrez, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, combien de motifs militent en faveur de la création demandée, et quels inconvénients, quelles difficultés résulteraient d'un ajournement. Le bureau historique est un annexe indispensable de la Commission telle qu'elle a été reconstituée.

Quant à la personne qui occuperait la place de *rédacteur*, c'est-à-dire chef de ce bureau, M. Hanotaux est proposé par ses chefs. L'intelligence, le savoir, l'activité de M. Hanotaux me sont parfaitement connus et ont été appréciés de la Commission depuis qu'il remplit sans récompense des fonctions fort difficiles. Il possède toutes les aptitudes spéciales et les dépasse par des qualités de véritable historien, comme l'attestent des travaux très distingués.

Veuillez me croire, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat et cher ancien collègue, votre entièrement dévoué,

Signé : H. MARTIN, *Sénateur.*

Le Centenaire de Chateaubriand [(1)]

Chateaubriand relève de l'histoire diplomatique par une partie et peut-être la plus spectaculaire, de sa magnifique existence. Secrétaire d'Ambassade sous Napoléon, Ambassadeur et Ministre des Affaires Etrangères de la Restauration, son nom est indissolublement associé à la guerre d'Espagne, le seul épisode militaire du règne de Louis XVIII. Il a siégé au Congrès de Vérone qui marque l'apogée de la Sainte-Alliance, occupé notre Ambassade auprès du Saint-Siège, poste prestigieux placé comme en marge de la hiérarchie et représenté la France à la Cour de Saint-James, maréchalat de la carrière.

D'autres attendent de l'histoire la consécration ou l'oubli. Possédant la plus belle plume du siècle, il a pu lui-même ériger son monument, les *Mémoires d'Outre-Tombe,* livre sans égal dans notre littérature. C'est dire l'importance de l'édition magistrale que vient d'en donner M. Maurice Levaillant, déjà connu par tant de beaux travaux sur l'auteur de *René.*

Dans une remarquable Introduction, l'éminent professeur de Sorbonne retrace les vicissitudes des *Mémoires*. L'édition Biré, à laquelle il serait injuste de ne pas adresser un reconnaissant souvenir car elle les a rendus accessibles à toute notre génération, nous les avait restitués dans leur architecture générale, mais elle avait ignoré la division en chapitres à laquelle Chateaubriand ne

(1) Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe,* édition du Centenaire, intégrale et critique, en partie inédite, établie par Maurice Levaillant, 4 volumes in-8°, *Les Grands Mémoires,* Flammarion, Paris, 1948; Maurice Levaillant, *Splendeurs, Misères et Chimères de Monsieur de Chateaubriand,* d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°, 334 p., 1948, éditions Albin Michel, Paris, 1948; Charles Florisoone, *Chateaubriand, Œuvres Choisies,* deuxième édition revue et complétée par Victor-L. Tapié, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, 1 vol. cartonné, Paris, Hatier, 1948.

tenait pas moins qu'aux parties et aux livres. Tort plus grave, elle reproduisait un texte altéré par les premiers éditeurs.

M. Maurice Levaillant a entrepris de les rétablir dans toute la mesure du possible, tels qu'ils se présentaient, le matin du 16 novembre 1841, lorsque Chateaubriand y apporta le point final avant de se préparer « à descendre hardiment, le crucifix à la main, dans l'éternité ». Comment s'est-il acquitté de ce travail? En reproduisant intégralement, dans la IVe partie, le manuscrit de la collection Champion dont Chateaubriand avait fait don à Mme Récamier; pour les autres, en réintégrant dans le texte des fragments épars, et que gardaient diverses archives et en les rétablissant à leur place. Ce texte est naturellement accompagné de notes qui l'éclairent fort utilement et ne surprendront pas les familiers des anthologies de Victor Hugo et de Lamartine de M. Maurice Levaillant.

Mais ce qui fait pour nous le prix particulier de la nouvelle édition, c'est qu'elle contient le texte du Congrès de Vérone. « Désireux de donner dans son œuvre suprême aux années qui couronnaient sa carrière politique l'importance qui leur convenait, Chateaubriand, en 1841, avait *arrangé* pour l'y intégrer le *Congrès de Vérone*. Cet arrangement en deux livres n'a, jusqu'ici, pu être retrouvé. Pour en tenir lieu, écrit M. Levaillant dans l'Avertissement de la présente édition (1), nous avons extrait avec piété deux livres entiers des deux volumes du Congrès. La paradoxale lacune qui creusait un trou d'ombre au milieu des *Mémoires* se trouve ainsi comblée, la coupole relevée au centre de l'édifice; et, croyons-nous, les intentions de Chateaubriand pleinement réalisées! »

Nous estimons, quant à nous — et je le dis, sachant que la question s'est posée à certains esprits — que l'initiative de M. Levaillant est pleinement justifiée. L'absence du *Congrès de Vérone* dans les précédentes éditions des *Mémoires d'Outre-Tombe* donnait l'impression d'un livre perdu (2). Désormais rien n'interrompt plus la trame du récit. D'autre part, le texte de M. Levaillant est accompagné de notes qui manquaient aux éditions du

(1) T. I, p. VII.
(2) Le texte reproduit par M. Levaillant s'inscrit entre les Livres X et XI de l'édition Biré.

Congrès, d'ailleurs difficiles à se procurer, et se trouve allégé de dépêches qui n'intéressent que les spécialistes de l'histoire diplomatique.

Réserve faite des pages du T. II qui se réfèrent aux débuts de Chateaubriand dans la carrière (Premier Secrétaire à l'Ambassade de Rome; Nomination de Ministre de France dans le Valais); le T. III renferme l'essentiel des souvenirs diplomatiques de Chateaubriand : Livre II, Ambassade à Berlin; Livre III, Ambassade à Londres; Livre IV, le Congrès de Vérone; Livre V, Au Ministère des Affaires Etrangères, Guerre d'Espagne 1823; Livres VIII et IX, Ambassade de Rome. Précurseur dans tant de domaines, Chateaubriand nous a donné ici le modèle d'un genre où il n'a cessé de rencontrer tant d'imitateurs distingués. Il y aurait quelque injustice à ne pas rapprocher de ces pages celles qui sont consacrées aux Ambassades fameuses de René, envoyé de la duchesse de Berry auprès de Charles X.

En marge de ces textes illustres, M. Levaillant nous a donné sous ce titre *Splendeurs, Misères et Chimères de M. de Chateaubriand* une édition nouvelle et fort augmentée d'un ouvrage qui nous avait jadis enchanté. On y trouve le pittoresque récit des perpétuels embarras financiers de l'homme et que le diplomate ne devait pas davantage ignorer au temps des fastueuses Ambassades de Berlin, de Londres et de Rome. On les connaitrait mieux encore si les dossiers des comptes périmés de la Banque Flury-Hérald, qui fut celle de Chateaubriand et de Stendhal, n'avaient été naguère, faute de place, malheureusement dispersés ou détruits.

M. Levaillant, à qui nous devons aussi, ne l'oublions pas, un volume très neuf sur *Lamartine et l'Italie*, ne s'est pas seulement acquis des titres incontestables à la reconnaissance de tous les lettrés; il a mérité la gratitude particulière des diplomates et des historiens qu'intéressent leurs travaux et les vicissitudes de leur vie. Nous aimerions voir mettre ceci en lumière, le jour que nous souhaitons prochain, où l'appel de l'Académie lui permettra d'y venir prendre séance. Nul ne serait plus qualifié pour l'accueillir que le successeur de Chateaubriand, lui-même diplomate, mémorialiste et historien, le comte Charles de Chambrun, ancien ambassadeur à Rome.

La publication des *Mémoires d'Outre-Tombe* par M. Levail-

lant constitue incontestablement l'hommage le plus important rendu à Chateaubriand dans l'année du Centenaire (1). Mais nous nous en voudrions de ne pas signaler à côté d'elle un livre scolaire d'une singulière efficacité pour la gloire du grand écrivain, l'édition mise à jour des *Œuvres Choisies* de la Collection Ch. M. des Granges de la Librairie Hatier qui compte d'ailleurs un *Lamartine* de M. Levaillant. M. Victor L. Tapié, Professeur à l'Université de Lille, que nous avons déjà rencontré à l'occasion de Richelieu, vient de substituer à l'ancienne un volume enrichi d'éléments nouveaux et de commentaires qui ne figuraient pas dans le précédent (702 p. au lieu de 436). Historien, M. Tapié fait preuve d'une particulière pénétration dans ses jugements sur l'historien. Auteur d'une *Histoire de l'Amérique latine au* XIX *siècle,* il précède les extraits du *Congrès de Vérone,* sur lequel il nous plait ici d'insister, de curieuses considérations.

Après nous avoir dit que Chateaubriand rêve d'un Congrès et prévoit dans les nouveaux Etats de l'Amérique du sud l'établissement de monarchies constitutionnelles avec des princes de la maison de Bourbon, illusion politique, il ajoute qu'il « n'avait encore abouti à rien quand il fut disgrâcié par Louis XVIII, en juin 1824, mais il n'avait aucune chance d'aboutir. Il en avait seulement une d'entraîner dans son erreur les chancelleries européennes et d'entreprendre une politique vaine qui aurait alarmé l'Angleterre. Aussi les historiens apprendraient-ils sans surprise que Canning n'avait pas été étranger à l'intrigue de cour qui amena la chute et pour laquelle on a toujours cherché des raisons dans la politique intérieure française ou dans la seule mauvaise humeur des rivaux de Chateaubriand » (2). C'est un point qui vaudrait la peine d'être éclairci.

René DOLLOT.

---

(1) M. Levaillant l'a complété par les *Mémoires de ma Vie.* Première version des *Mémoires d'Outre-Tombe* (Livres I, II et III) P. J. et R. Wittmann, 1948.

(2) *L. c.,* p. 457.

Commission des origines de la guerre de 1914

Des complications Marocaines aux difficultés Balkaniques

La deuxième série des *Documents diplomatiques français* qui va de 1901 à 1911 nous apporte, en 1948, le tome X (1) qui s'étend sur treize mois, du 10 avril 1906 au 16 mai 1907. Les deux volumes qui constituent le tome IX et qui ont paru en 1947, présentaient — nous l'avons dit ici — un intérêt plus dramatique et plus émouvant parce qu'ils faisaient revivre en un saisissant tableau d'ensemble l'histoire de la conférence d'Algésiras et présentaient le récit complet de cette bataille diplomatique si bien conduite par la France et l'Angleterre, et si brillamment gagnée. Le nouveau volume nous fait assister à la liquidation de cette affaire du Maroc où s'est jouée une partie serrée mais dont l'issue fut si habilement ménagée qu'elle ne laissa chez les vaincus aucune blessure inguérissable. Les alliés mêmes de l'Allemagne sont les premiers à reconnaître que Guillaume II et sa diplomatie se sont fourvoyés dans une voie sans issue et qu'ils ont eu l'échec qu'ils méritaient. Italiens et Autrichiens éprouvent quelque satisfaction à insister sur les erreurs de leur grand partenaire et sur son insuccès. Ils ne perdent pas une occasion de faire savoir à Paris et à Londres qu'ils ont désapprouvé les procédés de l'Allemagne.

On se répète, dans les chancelleries, les critiques sévères et

(1) Imprimerie Nationale. Alfred Costes et l'Europe nouvelle, éditeurs.

caustiques d'un diplomate allemand, le comte Monts, ambassadeur de l'Empire en Italie. M. Barrère, le 30 mai 1906, rend compte d'un entretien de Monts avec Luzzatti. « La diplomatie allemande, demande Luzzati à Monts qui arrive de Berlin, a-t-elle conscience des erreurs qu'elle a commises? — La diplomatie allemande, répond l'ambassadeur, mais de laquelle parlez-vous? Nous en avons trois, celle de l'Empereur, celle du Chancelier et celle du baron de Holstein. Je conviens d'ailleurs qu'avec ces trois directions il était difficile d'en suivre une bonne et c'est ce qui nous est arrivé dans l'affaire marocaine. » Le comte Monts ne ménage ni les bureaux, ni les agents diplomatiques. Le prince Radolin est « un médiocre », Radowitz « un agité », Tattenbach était « inférieur à la tâche qui lui était échue à Algésiras ». La grosse erreur de la diplomatie allemande a été de laisser échapper avec M. Delcassé d'abord, puis avec M. Rouvier, l'occasion qu'elle avait de s'entendre directement avec la France au lieu de courir au devant d'un échec à Algésiras et de laisser planer pendant un an sur l'Europe une menace de guerre » (1).

Le comte Monts ne ménage pas son pays et juge avec sévérité la politique de ses chefs. M. Barrère recueille avec curiosité et transmet les propos de cet enfant terrible. Bülow, dans ses souvenirs, dit que Barrère joue avec Monts « comme le chat avec la souris ». Au représentant d'une puissance secondaire, Monts dépeint la confusion de la diplomatie allemande : « Ici même, en Italie, nous sommes battus sur toute la ligne, et c'est Barrère qui l'emporte... Les affaires sont gérées par des gens de second ordre. Les faibles occupent les places et les forts sont évincés ». Il juge aussi, et avec quelle sévérité, la politique de l'Italie : « Il n'y a rien à tirer de ces gens-là; ils trompent tout le monde avec cynisme et impartialité. Impossible de faire le moindre état de leur parole. M. Tittoni me trompera; ils trompera également M. Barrère. Les Italiens flagornent les Français parce qu'ils ont besoin d'eux, comme ils nous flagorneront s'ils croient avoir besoin de nous. J'ai dit dernièrement au prince de Bülow que j'avais dû leur tenir un langage sévère et ne pas leur mâcher les mots. Il m'a donné raison. Ce sont des c... ». Et

(1) N° 84. M. Barrère à M. Bourgeois.

M. Barrère de conclure « La diplomatie italienne aurait beau faire en matière de duplicité, elle ne pourrait jamais espérer égaler celle qui inspire les combinaisons politiques de la Wilhelmstrasse » (1).

Cette politique maladroite ne change cependant pas. L'Empereur sacrifie le baron de Holstein, l'Eminence grise, qui est mis à la retraite le 19 avril 1906. « Son influence est d'autant plus dangereuse, écrit la *Germania*, que, élevé à l'école du prince de Bismarck, il était partisan de la manière forte ». L'Empereur supportait malaisément ce conseiller incommode et le nouveau ministre, M. de Tschirsky, s'arrangea pour liquider ce bouc émissaire. Mais les procédés de la politique impériale restèrent rogues et tracassiers (2). Au Maroc, l'application de l'acte d'Algésiras soulève fréquemment des incidents désagréables qui entretiennent la mauvaise humeur et l'inquiétude. Sur place les agents allemands multiplient les exigences et les difficultés et perpétuent l'irritation (3). L'argent des ressortissants allemands est mêlé à la résistance de certains éléments indigènes. L'assassinat du Dr Mauchamp est le plus grave incident; il amène l'occupation d'Oudjda par le troupes de la division d'Oran. En Allemagne le sentiment public s'éveille et commence à attribuer à la maladresse de la politique impériale les difficultés qui paralysent les affaires et entretiennent l'irritation. On s'aperçoit que cette politique, loin de désunir la France et l'Angleterre, resserre de plus en plus les liens créés par les accords de 1904 et la conférence d'Algésiras (4).

Guillaume II, après Algésiras, a exprimé brutalement son mécontentement à l'Italie et fait naître le désir d'une entente directe entre Vienne et Rome. Il se rend à Vienne le 6 juin 1906 pour y célébrer l'amitié du « brillant second », mais il trouve moyen, pour gagner les sympathies des Hongrois, de mécontenter François-Joseph et Goluchowski (5). L'hégémonie à laquelle prétend l'Allemagne apparaît à toute l'Europe comme

---

(1) M. Barrère à M. Bourgeois, 10 juillet 1906, n° 146.
(2) M. Romieu, chargé d'affaires à Berlin, à M. Bourgeois, n° 39.
(3) M. Pichon à M. Lecomte, n° 436, 14 mars 1907.
(4) M. Paul Cambon à M. Bourgeois, n° 153.
(5) M. de Reverseaux à M. Bourgeois, 9 mai, n° 47, et n° 96 (8 juin 1906).

insupportable. L'Empereur ne manque pas d'intelligence, mais il est mal équilibré, léger, vaniteux. On lira avec intérêt son entretien avec M. Lecomte, chargé d'affaires de France, le 20 mars 1907. Il cherche toujours à être aimable en paroles pour notre pays, mais il n'a pas la manière. Notre amitié avec la Grande-Bretagne l'irrite, mais il fait tout ce qu'il faut pour la consolider. Ses familiarités avec « l'oncle Bertie » ne sont nullement du goût de ce dernier qui travaille efficacement à affaiblir la Triplice et à renforcer l'entente avec la France qui va bientôt devenir la Triple entente. L'ambassadeur d'Angleterre dit à M. Lecomte : « Il (Guillaume II) est convaincu que mon Souverain ne pense qu'à lui être désagréable. Mon Souverain ne pense qu'à se tenir à l'écart d'une intimité qu'il estime exigeante et dangereuse, rien de plus ». L'entente anglo-russe qui est en préparation exaspère le Kaiser contre « les semeurs de zizanie ». Il est le plus fort et il se croit toujours menacé d'encerclement. On ne peut s'empêcher de penser que, *mutatis mutandis*, la situation d'aujourd'hui n'est pas sans analogie avec celle des années qui ont précédé 1914.

Le nouveau volume nous fait assister au travail diplomatique qui aboutira bientôt à l'accord anglo-russe de 1907, complémentaire de l'accord franco-anglais de 1904 et conçu sur le même plan. Il s'agit du règlement des difficultés anglo-russes en Thrace, en Afghanistan et au Tibet. Le Tsar, qui n'avait pas vu notre ambassadeur depuis Algésiras, le reçoit le 21 avril 1906 et s'écrie joyeusement : « Combien je suis heureux que notre alliance se soit manifestée avec éclat... de façon à ce que tout le monde sache que l'alliance franco-russe est aussi vivace que jamais » (1). Mais la politique russe apparaît parfois hésitante et embarrassée. M. Isvolsky, qui devient ministre des Affaires étrangères à la place du comte Lamsdorf, cherche à arranger les affaires et à liquider les litiges anciens avec le Japon et avec l'Angleterre. Mais la Russie subit encore les conséquences de la crise révolutionnaire de 1905 et de la mésentente entre le Tsar et la Douma. Elle a besoin de paix et de tranquillité et travaille à maintenir le *statu quo* dans les Balkans où s'agitent toujours des ambitions inquiètes. « Nicolas II est indécis et entêté, soupçonneux

(1) M. Bompard à M. Léon Bourgeois, n° 27.

et crédule, faible et entiché d'autocratie, influençable à l'excès et incapable de donner résolument sa confiance; il ne comprend pas les règles du régime représentatif qu'il a institué, les modifications qu'il lui impose dans sa méthode de gouverner, les devoirs nouveaux qu'il lui crée, corrélatifs des droits qu'il a reconnus au peuple et à ses représentants : il s'en tient à la lettre de ses oukases sans en saisir lui-même la haute portée morale et il les interprète dans un esprit étroit, tandis que la nation frémissante y veut voir le point de départ d'une ère nouvelle. Qui, connaissant Nicolas II, pourrait se flatter de dissiper ce dramatique malentendu? » M. Bompard dissuade avec raison M. Bourgeois de lui prescrire une démarche auprès du Tsar pour lui exprimer officiellement les observations critiques du gouvernement français à l'égard du cabinet Goremykine (1). Sur la Russie, on lira aussi avec profit deux lettres du général Moulin, attaché militaire, l'une sur la cour et la famille impériale (20 novembre 1906), n° 294; l'autre sur l'armée et le commandement (25 décembre), n° 378; ainsi que la lettre de M. P. Cambon sur la valeur de l'alliance russe pour la France (2).

Les affaires de la péninsule des Balkans commencent ou recommencent à préoccuper les chancelleries. La Bulgarie s'agite. Un homme aux ambitions inquiètes et redoutables en a fait le centre de ses intrigues et l'instrument de ses hautes visées; il trouble l'eau dans l'espoir d'y pêcher une couronne royale : c'est le petit-fils du roi Louis-Philippe, le prince Ferdinand de Bulgarie. M. Paléologue, qui arrive à Sofia en 1907, fait de lui l'objet de ses observations sagaces et le thème de ses développements littéraires. Dans sa dépêche du 12 mai 1907 (n° 497), il trace un curieux portrait de ce personnage singulier et souligne l'étrange contraste entre lui et son peuple. « Mais son rêve ne semble pas à la veille de s'accomplir ». Pourtant c'est l'année suivante que les destins, à la suite de la révolution turque, vont s'accomplir, d'où sortiront la série des guerres balkaniques et européennes (3).

(1) M. Bompard à M. Bourgeois, 23 juin 1906, n° 118.
(2) M. Cambon à M. Pichon, 14 novembre 1906, n° 308.
(3) Nous nous permettons de renvoyer à notre article : *Les responsabilités de Ferdinand de Bulgarie*, publié à l'occasion de sa mort dans le numéro de décembre 1948 de la revue *Le Monde Français*.

Et voici paraître sur le devant de la scène l'homme qui déclenchera les événements. Le 22 octobre 1906 M. Guillemin, chargé d'affaires de France à Vienne, annonce à M. Bourgeois la démission du comte Goluchowski, ministre des Affaires étrangères (n° 240). Il a mécontenté les Hongrois et François-Joseph n'a pas le courage de le défendre. Ce Polonais n'était pas un génie, mais il était expérimenté et prudent; il savait tout l'essentiel, c'est-à-dire que les initiatives audacieuses ne sont point permises au ministre d'un gouvernement qui est un état mais non pas une nation : « brillant second », avait dit Guillaume II, mais second. Bientôt les dépêches de Vienne et de Pétersbourg annoncent que le successeur de Goluchowski est le baron d'Aerenthal, ambassadeur auprès du Tsar. Les correspondances officielles louent à l'envi son intelligence et sa perspicacité. M. Guillemin fait cependant de sages réserves (1). « Dans les Balkans, dit-il, il y a beaucoup à faire pour réparer les fautes commises, notamment en ce qui concerne la Serbie ». Aerenthal serait « avant tout russophile ». « La Russie compte peu d'amis aussi ardents que le baron d'Aerenthal et il faut s'attendre à voir sa politique s'inspirer des sentiments personnels qu'il professe si ouvertement à l'égard de cette puissance ». C'est aussi l'avis de M. Boutiron, chargé d'affaires de France à Pétersbourg; il aperçoit se dessiner une politique austro-russo-allemande par l'intimité d'Isvolsky avec Aerenthal. M. Bompard ne pense pas autrement que son suppléant (2). M. de Reverseaux, après son premier entretien avec le nouveau ministre des Affaires étrangères de François-Joseph (3), a la même impression. Personne n'ignore, dit-il, les sympathies russes de l'archiduc François-Ferdinand et son peu de goût pour l'Allemagne. Il y voit une raison de plus de croire que la politique d'Aerenthal sera plus indépendante à l'égard de l'Allemagne, plus amicale à l'égard de la Russie. Le 2 mars 1907, le baron d'Aerenthal venu à Berlin en visite officielle a un entretien avec M. Jules Cambon, récemment installé dans son nouveau poste; il a trouvé l'Empereur et le prince de Bülow « dans les dispositions d'esprit les plus calmes et les meilleures ». On parle beaucoup de la prochaine

(1) 1er novembre 1906, n° 253.
(2) N° 285 du 16 novembre et 330 du 30 novembre.
(3) 4 décembre 1906, n° 341.

conférence de la paix. On parle aussi du Sultan : « S'il venait à mourir, aucun changement grave ne se produirait dans la situation » (1). Personne ne prévoit la révolution turque qui pourtant n'est éloignée que d'une quinzaine de mois; personne ne prévoit que c'est de l'initiative d'Aerenthal que vont sortir les difficultés graves entre la Russie et l'Autriche qui engendreront la crise de Bosnie et, un peu plus tard, les guerres balkaniques et la grande guerre.

D'une façon générale, en dehors de la sage influence pacifique d'Edouard VII, on n'aperçoit pas en Europe de volonté dirigeante et d'initiative utile. Bülow qui s'est lourdement trompé dans l'affaire du Maroc est, somme toute, prudent et ne cherche pas à envenimer les difficultés. Mais personne ne prépare l'avenir. Le danger qui s'approche, c'est dans les Balkans qu'il apparaît, et parmi les grandes puissances personne ne cherche une solution constructive. La Russie et l'Autriche ne s'entendent que pour une politique de *statu quo* et de *quieta non movere*. Malheureusement sous les apparences du *quieta* se cachent des peuples qui souffrent, des abus qui durent, des ambitions qui s'agitent. La solution pacifiante et constructive eût été la création d'une Macédoine indépendante qui serait devenue assez vite un élément d'ordre et d'organisation dans les Balkans et le débouché économique du bassin du Vardar et du Moyen-Danube dans le port de Salonique. On allait laisser une fois de plus le hasard diriger les événements et faire surgir dans les Balkans les pires complications européennes.

René PINON.

(1) M. J. Cambon à M. Pichon, 2 mai 1907, n° 485.

Congrès International des Sciences Historiques

Le IXe Congrès International des Sciences Historiques se tiendra à Paris du 27 août au 2 septembre 1950.

Pour tous renseignements s'adresser au Comité Français des Sciences Historiques présidé par M. R. Fawtier, membre de l'Institut, 96, Boulevard Raspail, Paris (VIe).

***

Livres reçus

Pax America, par Alexandre DE SAINT-PHALLE. 1 v., Paris, Julliard, Sequana, 1948.

Vers la Paix, par Henry A. WALLACE, ancien Vice-Président des Etats-Unis. 1 v., Paris, Julliard, Sequana, 1948.

Mémoires d'un Français rebelle, par LOUSTANAU - LACAU. Robert Laffont éd., Paris, in-8°, 1948.

COMPTES RENDUS

Les Problèmes Historiques des Etats Allemands (publiés par la Direction de la Documentation de la Présidence du Conseil, 14, rue Lord Byron.)

Sous les timbres associés de la Direction de la Documentation de la Présidence du Conseil et de la Direction Politique des Affaires Etrangères, viennent de paraître neuf études d'une série destinée à nous faire connaître les différents « Etats » de l'Allemagne, sous le titre suggestif « Problèmes Historiques ». C'est ainsi qu'ont été déjà édités : Problèmes Historiques de Bade (7 juillet 1948); de la Bavière (24 décembre 1948); des Pays Rhénans (4 janvier 1949); de la Hesse et du Nassau (29 janvier 1949); du Wurtemberg et de la Souabe (24 février 1949); de la Basse-Saxe (23 mars 1949); du Slesvig-Holstein (4 avril 1949); de Brême (26 avril 1949); de Hambourg (19 octobre 1949).

Nous disposons désormais ainsi d'un ensemble de recherches, qui n'avaient jamais été faites, sur la nature et la structure de ces entités complexes que sont les « Etats » Allemands. Non seulement l'Allemagne Occidentale, mais l'Allemagne Orientale, elle aussi articulée en « Etats », sera comprise dans cette étude d'ensemble qu'il convient de signaler au moment où M. Pierre Rain rend compte ici même du premier tome de l'ouvrage de M. Minder, consacré aux divers aspects de la géographie humaine allemande. Nous espérons que la première série de ces études dus aux travaux de M. René Roux, secrétaire de notre revue, pourra bientôt paraître en un volume qui éclairera les problèmes actuels de l'Allemagne à la lumière des vicissitudes supportées et surmontées à travers les âges par ceux que la constitution de l'Allemagne continue d'appeler les « membres libres du corps allemand ».

René Dollot

De Versailles à Potsdam, par André François-Poncet. Un vol. in-8°, 305 p., Flammarion, 1948.

Pourquoi la paix conclue en 1919 ne dura-t-elle que 20 ans? Doit-on

craindre que celle de 1945, payée plus cher encore, ne soit aussi précaire? Ces questions sont présentes à tous les esprits, notamment parmi la jeunesse cultivée qui, justement inquiète de l'avenir, en cherche la clef dans les enseignements du passé. M. François-Poncet y a répondu dans une série de leçons professées à l'Ecole nationale d'administration et qu'il réunit en volume : puissante synthèse écrite dans une langue dépouillée et vigoureuse.

Après l'effondrement de l'Empire allemand, causé par le désastre militaire et non par la prétendue trahison des civils, le fameux « coup de poignard dans le dos », un Gouvernement se forma qui groupa des hommes de bonne volonté : syndicalistes de tendance socialiste modérée dite majoritaire, catholiques de toute nuance réunis dans le parti du Centre, intellectuels libéraux du parti démocrate. Dans l'opposition restaient, à gauche les socialistes indépendants, doctrinaires intransigeants, et les communistes, à droite les populistes, anciens nationaux libéraux, et les nationaux allemands, résolument conservateurs. La première tâche du Gouvernement était de rétablir l'ordre troublé par des mouvements révolutionnaires nés de la misère. Il n'y réussit qu'avec l'aide des chefs militaires. Ces liens, que noua personnellement le nouveau chef de l'Etat, le Président Ebert, ancien ouvrier sellier, honnête mais un peu étriqué, ne firent que se resserrer par la suite et grevèrent d'une lourde hypothèque l'avenir de la République allemande. L'Assemblée nationale, réunie à Weimar, vota le 31 juillet 1919 une Constitution d'esprit démocratique mais vouée à une déviation prochaine. Elle érigeait en effet le Reich non pas en Confédération, seule sauvegarde du fédéralisme, mais en Etat fédéral, dont le caractère unitaire devait nécessairement favoriser l'hégémonie de la Prusse et, suivant une loi historique, le développement du nationalisme.

Réunie à Paris en janvier 1919, la Conférence de la Paix élabora le Traité qui fut signé le 26 juin à Versailles. L'auteur ne refuse pas à la belle ordonnance du monument et aux éminentes qualités des principaux architectes, le Président Wilson, Clémenceau, Lloyd George, des éloges qu'il serait tenté de mesurer plus chichement aux bâtisseurs qui besognèrent par la suite. Il n'en souligne pas moins les lézardes qui, dès l'origine, compromirent l'édifice. La crainte anglaise invétérée d'une hégémonie française sur le continent vint se conjuguer avec l'impatience américaine un peu sommaire à liquider la guerre pour refuser à la France l'occupation permanente de la rive gauche du Rhin. Et quand l'engagement solidaire d'assistance anglo-américaine, qui avait été le prix de notre renonciation, devint caduc l'année suivante par défaillance des Etats-Unis, la France, justement alarmée pour sa sécurité, adopta trop souvent une attitude d'inquiétude hargneuse peu faite pour lui concilier la sympathie et même le respect de l'opinion allemande. Le Traité, d'une manière générale, et plus spécialement le Pacte de la Société des Nations, code moral dépourvu de sanctions efficaces, pêchaient par l'insuffisance des moyens « wilsoniens » qu'ils mettaient au service de conceptions « napoléoniennes ». Mais l'erreur capitale fut sans doute de déclarer l'Allemagne redevable des réparations parce que coupable de la

guerre, car l'orgueil national tint à devoir patriotique d'organiser l'insolvabilité en attendant de pouvoir défier les juges-créanciers.

Quand l'Allemagne connut les conditions de paix qui mesuraient sa défaite, sa réaction fut violente, surtout à Weimar. Le Chancelier socialiste Scheidemann et son Ministre des Affaires étrangères, le comte de Brockdorff-Rantzau démissionnèrent. Ils furent remplacés par deux socialistes, Gustave Bauer et Hermann Müller qui, soutenus par le Ministre des Finances, Erzberger, du Centre, firent entendre la voix de la raison. L'Assemblée s'inclina devant l'ultimatum des Alliés. Que ce fût là un consentement librement donné ou, comme les nationalistes l'ont affirmé, la violence subie d'un « Diktat », il faudrait, pour trouver intérêt à une telle discussion, oublier le mot profond de Paul Cambon : « Un traité ne représente jamais que l'état des forces en présence au moment de la signature ».

Le traité ayant été mis en vigueur le 10 janvier 1920, la période qui suivit jusqu'à l'été de 1924 fut marquée par une grande confusion. En l'absence des Etats-Unis et en présence de l'antagonisme franco-anglais croissant, tous les gouvernements allemands, à une exception près, s'efforcèrent de démontrer par une feinte exécution du traité l'impossibilité de l'exécuter. Les Ministres de la Défense nationale étaient inféodés à l'Etat-Major que reconstituait avec une force de caractère et de dissimulation peu communes le général Von Seeckt. Le gaspillage des finances publiques constituait un véritable sabordage de la monnaie.

Bauer survécut au coup d'état militaire, au *putsch* tenté en mars 1920 au nom de l'obscur Kapp par les troupes rapatriées de l'Est et acheva d'épuiser son énergie en réprimant brutalement l'agitation ouvrière qui s'ensuivit. Le Centriste Fehrenbach, qui lui succéda, et son Ministre des Affaires étrangères von Simson obtinrent à Spa, en juillet 1920, des allègements et facilités substantiels pour les livraisons de charbon au titre des réparations. Mais leur inertie devint si flagrante que les Alliés se décidèrent, suivant le mot d'Aristide Briand, à leur « mettre la main au collet ». L'occupation en mars 1921, d'une tête de pont dans la Ruhr préluda à la notification, en avril, sous forme d'ultimatum et menace d'occupation complète, de « l'état des paiements de Londres » établi par la Commission interalliée des réparations, qui fixait à 132 milliards de marks-or le montant de la dette allemande. Fehrenbach s'éclipsa, en juin, remplacé par un autre Centriste, Wirth. Bien que prodigue d'assurances de bon vouloir, celui-ci n'y eût peut-être pas fait honneur s'il n'avait eu à son côté comme Ministre de la Reconstruction un homme de sincérité profonde et de haute intelligence : Walter Rathenau, qui signa avec le Ministre français Loucheur, à Wiesbaden, un accord prévoyant pour la reconstruction des régions libérées un large recours aux prestations en nature, seul moyen de résoudre le problème des transferts internationaux. Quand Rathenau tomba, en juin 1924, sous les coups de la nouvelle Sainte-Vehme dont Erzberger avait été victime dix mois plus tôt, Wirth fut sans ressort. Il abandonna le terrain à un soi-disant technicien, homme de droite, le directeur général de la Ham-

burg Amerika Linie, Cuno, qui voulut opposer aux exigences alliées un « non » résolu.

Le défi fut relevé par le nouveau chef du Gouvernement français, Raymond Poincaré. Passant outre aux objections de Londres et, après avoir fait dresser protêt en bonne et due forme par la Commission des Réparations, il pratiqua saisie de gages productifs, envoyant à cet effet dans la Ruhr une mission interalliée — en réalité franco-belge — de contrôle des usines et des mines. L'ordre de résistance passive fut aussitôt lancé de Berlin et la *Micum* dut, pour triompher, assumer dans les moindres détails la direction de la vie administrative, économique et industrielle de cette vaste région sous la protection d'un corps de 50.000 hommes. Le mark sombra dans l'aventure : il finit par tomber à la parité de 4 trillions 200 milliards pour un dollar. En août 1923, Cuno démonétisé lui aussi, céda la place au chef des populistes, Gustav Stresemann.

Pendant plus de 6 ans, d'abord et pour quelques mois seulement à la Chancellerie, puis jusqu'à sa mort en 1929 à la Wilhelmstrasse, Stresemann domina la politique allemande. « Personnalité puissante et pleine de ressources », rusé, hypocrite à l'occasion sous un masque de bonhomie. On ne peut toutefois ravaler au rang de simple « finasseur », bien qu'il l'ait revendiqué dans une confidence malencontreuse au Kronprinz, l'homme d'Etat qui joua sa fortune politique, voire même risqua sa vie, sur les chances d'un rapprochement très impopulaire avec la France. En proclamant la cessation de la résistance passive, il demanda ses conditions au vainqueur indiscutable de l'aventure, Poincaré. Mais celui-ci se déroba. Tel un joueur qui, après avoir réalisé des gains considérables, quitterait la salle en les abandonnant sur la table. Etait-ce de sa part secret espoir dans la contagion du séparatisme rhénan, ravivé par les détresses de l'inflation? ou plutôt, comme le pense M. François-Poncet, scrupule de rechercher des avantages particuliers pour la France et désir de reprendre une action concertée avec l'Angleterre?

Quoi qu'il en soit, désavoué aux élections législatives du printemps 1924, il avait été remplacé par Edouard Herriot, lorsque la Conférence de Londres fixa en août un nouvel état de paiements. Le plan Dawes, qui dut son nom au Président américain du Comité des experts, comportait un abattement sensible par rapport à l'état de Londres, mais constituait des gages productifs dont il plaçait le rendement sous le contrôle d'organismes où les créanciers alliés auraient voix délibérative et souvent décisive. Son mérite essentiel était de rétablir l'équilibre du Traité, tel qu'il avait été négocié, en marquant la rentrée en scène des Etats-Unis. L'autorité morale de l'Américain Parker Gilbert, agent général des réparations, fut soutenue par la confiance, trop empressée peut-être, que Wall Street, et la Cité dans son sillage, firent à l'économie du Reich quand celui-ci eut réussi, non sans mérite, à stabiliser sa monnaie. Les Allemands, auxquels on reprocha plus tard d'avoir inconsidérement gaspillé la manne étrangère, s'excusèrent en alléguant qu'on leur avait mis de force l'argent dans les poches.

Entre temps Stresemann avait, avec l'appui du général Von Seeckt, rabroué les communistes, écrasé les séparatistes rhénans sous l'œil indifférent des autorités françaises, et contenu la dissidence bavaroise un instant acoquinée avec les nationaux-socialistes. En novembre 1923, le chef de cette secte, Adolf Hitler, se proclama Chancelier, tomba le lendemain dans une embuscade de police, fut condamné à 15 ans de détention et, bientôt gracié, vit s'étendre à l'Allemagne entière une notoriété restreinte jusqu'alors aux brasseries de Munich. Il fut joué en la circonstance par le Président de Bavière, von Kahr, dont il se vengea quelque dix ans plus tard par l'assassinat.

Stresemann comprit que la libération progressive des entraves du Traité de Versailles était au prix de garanties données à la sécurité de la France. De son initiative, conseillée peut-être par les Anglais et Américains, mais puissamment secondée par Briand, naquit le Pacte de Locarno (octobre 1925) qui tendait, sous la garantie de l'Angleterre et de l'Italie, à prévenir tout conflit territorial entre la France et la Belgique d'une part, l'Allemagne de l'autre. L'Allemagne ne consentit que difficilement à signer en même temps une convention d'arbitrage avec la Pologne et la Tchéco-Slovaquie. Encore refusa-t-elle de reconnaître expressément le statu quo territorial à sa frontière de l'est comme elle l'avait fait pour sa frontière de l'ouest. En septembre 1926, l'Allemagne était admise à la Société des Nations. En août 1928, elle était partie avec la France au pacte Briand-Kellogg qui mettait la guerre hors la loi.

L'opinion française accueillit avec satisfaction ces manifestations comme preuves de la paix définitivement rétablie et fit à Briand bonne mesure de lauriers. Elle ne s'était pas inquiétée outre mesure d'apprendre que le Président Ebert, mort à son poste, avait eu pour successeur, en avril 1925, le maréchal Hindenburg dont on ne pouvait guère espérer qu'il eût rien oublié, ni beaucoup appris. Elle ne s'attarda pas à regretter, au début de 1927, l'extinction définitive du contrôle militaire interallié, en veilleuse depuis l'occupation de la Ruhr, et ne prêta qu'une attention distraite aux controverses où se perdait à Genève la Commission préparatoire de la Conférence du Désarmement. Cependant, quand il mourut à la tâche en octobre 1929, Stresemann avait atteint son objectif principal : l'évacuation totale de la Rhénanie, promise pour juin 1930, 5 ans avant la date fixée par le Traité. Et cela, au moment où les Alliés avaient accepté de substituer au plan Dawes, qui fonctionnait normalement, un nouveau plan dit Young, dont le parrain était cette fois encore Américain, et qui, non content d'accorder à l'Allemagne un nouvel et sensible abattement, supprimait tous les organes de contrôle étrangers. Cette clause, jointe à la fin de l'occupation militaire, ne permettait plus longue vie aux réparations et réduisait à peu de chose l'avantage qui avait entraîné l'adhésion de Poincaré revenu au pouvoir, mais en association avec Briand : celui de lier dans une certaine mesure au paiement des réparations allemandes celui des dettes interalliées.

Moins de trois semaines après la disparition de Stresemann, survint l'évènement qui détruisit l'espoir d'appliquer ou même de liqui-

der à l'amiable le Traité : le krach de la Bourse de New-York, signal d'une crise dont l'économie américaine mit plus de trois ans à se relever et où l'armature fragile édifiée par l'Allemagne sur le crédit étranger s'effondra brutalement. La ruine de la classe moyenne laissa le champ libre aux extrémistes de toute allégeance, que les conflits sociaux engendrés par le chômage mirent aux prises. Contre les forces ouvrières encadrées par les communistes, les grands industriels, Hugenberg en tête, financèrent l'organisation de Hitler qui, à la suite de son équipée de Munich, s'était recueilli à polir sa doctrine et fourbir ses armes. Dès lors s'ouvre la période prohitlérienne. Le Chancelier socialiste Hermann Müller, successeur depuis 1928 du Centriste Marx, s'efface en mars 1930 devant le très catholique Brüning. Ce saint homme semble vouloir se faire pardonner par les nationalistes le préjugé favorable dont il bénéficie à Paris et à Londres en se laissant entraîner par son Ministre des Affaires étrangères, Curtius, médiocre successeur de Stresemann, à une déclaration d'union économique austro-allemande (24 mars 1931), trop inopérante sur son terrain propre pour ne pas être suspecte du point de vue politique. L'opinion allemande lui tient rigueur de battre en retraite sur l'injonction du Conseil de la S. D. N. et, plus tard (juin 1931), ne lui sait aucun gré d'obtenir un moratoire d'un an sur l'initiative du Président Hoover, anxieux de sauver d'un désastre complet les avoirs américains aventurés en Allemagne. Quand, au mois de juillet, avec Curtius, il s'arrête à Paris sur le chemin de Londres, Pierre Laval et Briand lui offrent une aide financière généreuse moyennant engagement de trêve politique et pacte franco-allemand de non-agression et consultation mutuelle. Il refuse avec effroi des présents aussi compromettants. Les conversations économiques engagées en septembre à l'occasion de la visite rendue à Berlin par les Ministres français traînent et bientôt s'enlisent malgré les efforts du nouvel ambassadeur de France, M. François-Poncet.

La suite du panorama jusqu'à Münich est déjà familière aux lecteurs des « Souvenirs d'une Ambassade à Berlin », naguère analysée dans cette Revue (1). Sans pénétrer à nouveau dans tous les replis du terrain, le récent livre s'attache, ainsi que le dit l'auteur, à suivre « les lignes de crête ». C'est d'abord la chute de Brüning (mai 1932), congédié sans ménagements par Hindenburg dont il vient d'assurer la réélection contre Hitler, et son remplacement inattendu par Von Papen, catholique d'extrême droite, brillant et léger, fertile en expédients qui tournent invariablement à sa confusion mais dont il réussit toujours à sauver sa mise, laissant les risques, parfois mortels, à ceux qui l'ont suivi. Le nouveau cabinet marque un point à la Conférence de Lausanne (juin-juillet 1932) qui met pratiquement fin au paiement des réparations. Mais il se débat difficilement contre les nationaux-socialistes qui obtiennent la majorité relative au Reichstag et, détenant ainsi la présidence de l'Assemblée, en paralysent l'activité. Von Papen manœuvre d'abord pour écarter Hitler du pouvoir qu'il

(1) *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1947, I, pp. 109-120.

lui fait offrir par le Maréchal à des conditions rendant inévitable un échec spectaculaire. Mais quand lui-même a été supplanté, en fin novembre, par son propre ministre de la Défense, le général von Schleicher, « as du deuxième bureau », serait-on tenté de dire familièrement, il ne tarde pas à se venger en faisant appeler à la Chancellerie Hitler dont il se flatte de rester le mentor (30 janvier 1933). Illusion vite dissipée, car Hitler se comporte en maître absolu. Il l'est en droit comme en fait lorsque, à la mort du Maréchal (2 août 1934) avec l'aveu de l'Etat-Major et la complicité de l'entourage qui met la main à un faux testament, il réunit, sous le titre nouveau de « *Führer* », les pouvoirs de chef d'un Etat rigoureusement centralisé et de chef d'un gouvernement sans contrôle ni opposition.

Vient ensuite la rupture délibérée des chaînes du Traité. La condition préalable en est réalisée quand l'Allemagne, au mois d'octobre 1933, quitte la Conférence du Désarmement et la Société des Nations. Toutefois, Hitler patiente aussi longtemps que la France détient le gage de la Sarre. Il semble prendre son parti du refus qu'en avril 1934 le Cabinet Doumergue oppose aux propositions d'accord militaire bilatéral transmises au cours de l'automne précédent par M. François-Poncet. Mais, après le plébiscite qui ramène le territoire au Reich (janvier 1935), il renverse les barrières l'une après l'autre en rapide succession. Sous des griefs divers, imputés tantôt à l'Angleterre, tantôt à la France, il annonce, ou plutôt révèle la création d'une armée de l'air et le rétablissement du service militaire obligatoire. La vigueur de la protestation élevée à Stresa par l'Angleterre, la France et l'Italie contre ces manquements au Traité, la signature en mai par la France et l'U.R.S.S. d'un traité de consultation et d'assistance mutuelles, déconcertent d'abord l'Allemagne « consternée et furieuse ». Elle se ressaisit vite car la solidarité entre les Alliés ne résiste ni à l'accord naval anglo-allemand conclu en cachette de Paris, ni à l'affaire d'Ethiopie qui divise la France et l'Angleterre en les opposant l'une et l'autre à l'Italie.

Quand toute chance que la coalition renaisse a disparu, Hitler s'autorise de la ratification par les Chambres françaises du pacte franco-russe, qu'il prétend contraire au Traité de Locarno, dénonce celui-ci (7 mars) et réoccupe la zone démilitarisée. La réaction des cosignataires de Versailles et de Locarno manque de vigueur. Ils engagent devant la S. D. N. une procédure dont ils se désintéressent vite au milieu des préoccupations que leur causent la guerre civile espagnole et l'agitation sociale en France. On a dit que si la France, même isolée, avait envoyé des troupes en Rhénanie, celles du Reich se fussent aussitôt retirées. M. François-Poncet l'admet, mais pense avec raison que la riposte allemande n'aurait pas tardé longtemps et que nous aurions risqué de l'affronter seuls.

L'Europe connut ensuite dix-huit mois de répit pendant lesquels l'éclat des Jeux Olympiques de Berlin put donner l'illusion que le prestige dans la gloire pacifique conservait quelque attrait pour Hitler. C'était mal le connaître. En novembre 1937 il attachait définitivement à sa fortune Mussolini qui adhérait au pacte d'acier conclu un an

auparavant par le Reich avec le Japon. Puis il écartait ceux de ses conseillers qui conservaient quelque velléité d'indépendance ou de scrupule, les généraux von Blomberg et von Fritsch, le Ministre des Affaires Etrangères von Neurath, et le sorcier à l'économie dirigée Schacht, les remplaçant par des hommes dociles, comme les généraux Keitel et von Brauschitch, ou serviles, tels Ribbentrop et Funk.

Cela fait, il entreprend de libérer et réintégrer dans la communauté allemande les « frères de race opprimés » dans les pays limitrophes, c'est-à-dire les minorités, ethniques en Tchéco-Slovaquie et Pologne, politique seulement en Autriche, que les agents nazis dressaient contre l'autorité du Gouvernement légal. L'Autriche fut annexée en mars 1938, la Tchéco-Slovaquie mutilée en septembre de la même année, puis morcelée et définitivement asservie en mars 1939. Mis chaque fois en présence du fait accompli, Mussolini opta bon gré mal gré pour les profits lointains de la complicité après coup. L'Angleterre et la France assistèrent impuissantes au premier et au troisième attentats. Entre deux elles avaient essayé de sauver la Tchéco-Slovaquie en la persuadant de ne pas résister à l'amputation des territoires Sudètes. Il paraît indiscutable maintenant que Hitler, si Mussolini ne l'avait pas convaincu le 28 septembre de convoquer pour le lendemain la conférence de Munich, aurait le jour même déclenché l'invasion à laquelle la Tchéco-Slovaquie n'était guère en mesure de résister. Quant à croire que les généraux allemands, plutôt que de risquer la guerre générale, se seraient défaits du forcené, l'échec de la conspiration militaire tentée en 1944 à la veille du désastre permet d'en douter.

La nouvelle violation par Hitler de la parole donnée acheva de dessiller les yeux du Gouvernement britannique et ceux des Ministres français qui conservaient encore quelques illusions. Elle alerta aussi l'opinion polonaise, et obligea le fâcheux colonel Beck à démentir les espérances que ses complaisances avaient fait naître dans l'esprit de ses interlocuteurs allemands. Aussi, bien que l'Angleterre et la France lui eussent promis secours, la Pologne ne pouvait plus échapper à l'agression allemande lorsque le Reich et l'U.R.S.S. eurent signé le 22 août 1939 un pacte qui valait à son égard, comme à celui des autres Etats intéressés, traité de partage. M. François-Poncet exprime à cette occasion l'avis que Staline ne se prêta pendant cinq mois à des conversations avec les Puissances occidentales que pour obtenir du Reich de meilleures conditions.

La guerre commença donc le 1er septembre 1939. Le livre n'y consacre qu'une seule page, saisissant raccourci des triomphes que valurent d'abord à Hitler ses intuitions de « grand général », des erreurs qu'il accumula, dès que l'effondrement inattendu de la France eut fait naître en lui, dans un éblouissement d'orgueil, la conviction d'être le Napoléon du xxe siècle.

L'avant-propos du livre indique l'intention d'arrêter l'histoire des rapports franco-allemands à la Conférence de Potsdam (août 1945) où pour la dernière fois les Grands Alliés se trouvèrent d'accord. Cette dernière constatation doit s'entendre sous une réserve impor-

tante. La France, bien qu'elle eût signé avec l'Angleterre, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. l'armistice et la déclaration du 5 juin 1945 constatant l'absence de toute autorité allemande qualifiée pour traiter plus avant, ne fut pas admise à Potsdam et ne se considéra pas dès lors comme rigoureusement liée par les dispositions adoptées en son absence pour régler le statut provisoire de l'Allemagne.

L'application de ces accords fut presque aussitôt faussée par l'opposition fondamentale qui se manifesta entre les Puissances anglo-saxonnes et l'U.R.S.S., celle-ci accusant les autres de vouloir la frustrer de la victoire, celles-là inquiètes de voir sur la face du nationalisme russe durcir chaque jour davantage le masque hitlérien. Entre les deux Empires, la France, diminuée dans sa puissance matérielle et morale, mais courageuse et de bonne foi, tenta non sans efficacité « d'atténuer les heurts, de suggérer des transactions et des solutions de conciliation ».

Concernant les clauses politiques de Potsdam, M. François-Poncet impute à lourde erreur aux vainqueurs de n'avoir pas immédiatement mis le toit à la maison en définissant la structure de la future Allemagne. Il regrette, à la lumière du passé, qu'à la Confédération recommandée par la France, les Etats-Unis semblent préférer l'Etat fédéral qui préparerait les voies à la centralisation préconisée par l'U.R.S.S. dans un dessein de surenchère démagogique.

Par contre, il donne raison aux Puissances anglo-saxonnes de vouloir, suivant l'esprit et la lettre de Potsdam, rétablir l'unité économique allemande, ne fût-ce qu'afin d'alléger leurs dépenses d'occupation. Il ne blâme pas la France de réclamer que soient fixés au préalable la structure politique de l'ensemble du pays et le régime de la Ruhr. Mais, dans la mesure où notre attente serait inspirée par le désir de ne pas prendre parti entre deux blocs antagonistes, il ne croit pas, écrivant en 1947, qu'elle puisse se prolonger longtemps. « La France, qui n'a déjà peut-être que trop reculé l'heure du choix, devra se prononcer et elle se portera nécessairement du côté des Puissances occidentales vers lesquelles est tournée toute sa culture et d'où peuvent seulement lui venir les secours dont elle a besoin ».

Par ailleurs, deux problèmes essentiels auxquels le Traité de Versailles n'avait pas donné de solution satisfaisante, restent ouverts, bien que sous forme différente : réparations et sécurité.

L'accord de Potsdam avait sagement limité les réparations à des prélèvements en nature qui devaient être achevés en février 1949. Or, le programme est loin d'avoir été rempli et tout donne lieu de croire qu'il ne tardera pas à être suspendu au bénéfice du rétablissement de l'équilibre économique. Une fois encore la France, principale créancière des réparations, sera gravement lésée.

Quant à la sécurité, l'Allemagne n'est plus un péril par elle-même mais peut le redevenir en fonction du péril russe. Car on ne saurait douter qu'en dépit des cruels souvenirs laissés par les premières vagues d'occupation venues de l'Est, les éléments les plus actifs de la population se tourneraient vers l'U.R.S.S. si celle-ci paraissait avoir de fortes chances de l'emporter sur les Puissances occidentales. Et

ce ne sont certes pas les recettes de Potsdam, dénazification loyalement conduite et démocratisation entreprise avec une foi un peu naïve, qui pourraient enrayer le mouvement. Car le sentiment d'une responsabilité collective, et par suite d'une obligation morale de réparer, ne hante jamais en Allemagne les lendemains de défaite.

On ne doit cependant pas désespérer des chances d'une contribution allemande à la paix, mais à deux conditions : l'une est qu'une occupation alliée prolongée, et qui ne mette pas en ligne des effectifs trop manifestement inférieurs à ceux des Russes, donne courage aux démocrates sincères; l'autre est que les Alliés assurent à l'Allemagne du pain, du travail et de l'espoir : l'espoir d'occuper une place honorable dans une Europe occidentale rénovée. Sur cette Allemagne nouvelle, la France peut exercer une grande force d'attraction pourvu qu'elle s'inspire des belles époques de son histoire où elle « donnait à qui entrait dans son orbite l'impression d'accéder à une civilisation supérieure ».

En vérité, les lecteurs de ce beau livre y trouveront de nouvelles raisons d'applaudir à la nomination de M. François-Poncet comme premier Haut-Commissaire civil de la République en Allemagne.

René DE SAINT-QUENTIN.

Les Allemands d'aujourd'hui, par Robert d'HARCOURT, de l'Académie Française. 1 v. 19 x 12, 320 p. Hachette, 1948.

M. Robert d'Harcourt vient d'ajouter de nouvelles pages, très substantielles et très pénétrantes, à ses précédentes études sur le problème allemand. Il entreprend cette fois de l'éclairer par la réaction allemande elle-même devant certaines questions d'ailleurs d'intérêt vital pour l'Allemagne comme pour nous.

C'est ainsi qu'est abordé le mystère de l'attitude allemande devant le problème de la responsabilité. Ce peuple allemand, qui s'est épris et a usé, sinon abusé, des manifestations massives d'opinion, des plébiscites et des referendums aux majorités écrasantes, ne peut admettre maintenant l'idée de la « Kollektivschuld », de la Responsabilité collective. D'où un état d'esprit « d'effrayante impénitence ». M. Robert d'Harcourt essaye d'expliquer une opinion qui déconcerte et scandalise. Il dénonce la grande faute de la propagande alliée exigeant un repentir par ordre : « On n'impose pas une contrition ». Il met aussi en relief le fait très grave que les vainqueurs n'ont pas le droit de poser le problème allemand sans se rendre compte de la crise morale universelle dont le mal allemand n'a été qu'une expression particulière et — espérons-le — ultime. Il y a eu partout une ruée vers la servitude volontaire, comme auraient dit Tacite et La Boétie. Une note tristement évocatrice de la page 153 énumère quelques-uns des exemples, démoralisants pour les Allemands, des hommages rendus à Hitler par les démocrates d'occident : de 1935 à 1938 que de grands noms se sont inclinés devant la personne du Führer, un Eden et un Halifax, un Lindbergh et un Lloyd George!... L'éveil des Allemands

au sens de la mesure exacte de leur responsabilité propre devra mettre du temps à se dégager de multiples questions mal posées.

Cette psychologie très spéciale de la responsabilité chez l'Allemand est encore compliquée par un phénomène de démographie que l'auteur a remarquablement fait ressortir : l'immigration massive des Allemands de l'Est dans la zone de l'Ouest. Le chiffre en atteint 13 à 14 millions et dépasse certainement l'importance des déplacements de peuples — Francs, Goths, Vandales, Burgondes — dont le passage de l'Est à l'Ouest a déterminé les perturbations des grandes invasions. Nous assistons à une installation de corps nouveaux et étrangers dans les vieux milieux occidentaux germaniques de la frontière du Danemark à la région du Rhin. Et ces corps ont leurs âmes — des âmes pleines d'amertume, de rancunes, de méconnaissances des libertés locales et traditionnelles, d'imprégnation d'esprit prussien, unitaire et autoritaire... Si les chômeurs et les aigris de 1930 ont donné un terrain d'élection à la propagande hitlérienne, quel risque ne représente pas cette densité de déracinés et de « réprouvés » pour l'avénement d'une mystique de « Sauveur du Peuple »...! Deux Allemagnes hétérogènes vivent enchevêtrées l'une dans l'autre... Quelques phrases saisissantes de M. Robert d'Harcourt ont fortement dégagé ce drame étrange et périlleux de notre époque.

Les « Allemands d'aujourd'hui », avec de telles révélations, serait un livre très sombre si la complexité caractéristique de l'esprit allemand ne nous permettait d'y reconnaître des idées-forces en puissance dont l'avenir peut renouveler l'Europe.

Dans l'asservissement global — ou grégaire — des Allemands au nazisme, il y a eu une minorité de résistants, encore peu et mal connus, auxquels M. Robert d'Harcourt rend un juste hommage. Son chapitre XIII est sur ce point très évocateur et très émouvant, spécialement dans les pages consacrées à Reinhold Schneider, émule de Romano Guardini comme interprète de la pensée catholique anti-hitlérienne. La résistance, chez un R. Schneider, a vu loin, jusque dans l'irrationnel et le surnaturel : « Il faudra bien que nous prenions notre parti d'une image de l'histoire où le démon a sa place ». L'idée d'un démonisme inhérent aux mystiques hitlériennes rejoint ici l'attachante et curieuse thèse d'un Denis de Rougemont dans sa critique des régimes totalitaires définis sous le nom significatif de « Part du Diable ». On comprend l'énergie d'inspiration qu'une telle conception des choses a donnée aux mandements anti-hitlériens des évêques allemands — tel cet évêque de Rottenburg en Wurtemberg, dont est rappelé le courageux appel aux Chrétiens qui auraient osé prendre leur part de la victoire et n'osent plus maintenant reconnaître leur complicité dans l'œuvre du Mal...

On ne saurait donc nier que des élites morales — notamment des chefs des deux confessions chrétiennes — n'aient vu l'extrême gravité du mouvement hitlérien sur le plan humain, mondial et même transcendant au monde humain. La pensée allemande, au service de la pensée universelle, peut singulièrement se rénover et s'élever à une telle école. En outre, il n'est pas douteux qu'à côté de cette idée de « Chrétienté », de « Cité de Dieu », une notion également très compréhensive aussi bien que très extensive anime, voir exalte

actuellement de nombreux esprits allemands, — c'est la notion d' « Europe ».

L'Europe, pendant quatre ans, a été foulée et survolée, de l'Atlantique au Caucase et du Cap Nord à la Crète, par des millions d'Allemands qui la considéraient alors comme un domaine vassalisé, espace vital d'une Grande Allemagne. Beaucoup d'Allemands ont aujourd'hui de l'Europe une vue rectifiée — et dans une certaine mesure repentante. L'Europe est devenue la figure d'un « autre monde » où ces Allemands pourront être « des autres hommes ». Tout Allemand, suivant une sévère et juste formule de R. Schneider (p. 270), est « lié à Hitler devant l'Eternel » dans la mesure où, ne fût-ce qu'un instant, il a donné son adhésion et sa foi au « droit de la force ». L'Europe apparaît comme un moyen de libération, de purification, de renouvellement. Le pouvoir d'Hitler était fait d'une infinité de capitulation de conscience. L'Europe réhabilitera ces consciences en les associant à d'immenses possibilités d'humanisme et de spiritualité. « L'Allemagne d'aujourd'hui est le point le plus mouvant d'un univers mouvant... Hitler a prêté la force d'incarnation d'un visage à la tentation du glaive, permanente chez l'Allemand. Il a fait le geste qui plaît à l'Allemand en déchirant les tapis verts... Cette déflation de l'orgueil sera lente... Mais nous ne croyons pas à la muselière comme moyen de conversion... Nous avons le devoir d'aider de toutes nos forces en Allemagne les voix de la sagesse. L'Occident, l'Occident chrétien, c'est une réalité pour beaucoup d'Allemands d'aujourd'hui... La fédération de l'Europe n'est pas concevable sans la participation de l'Allemagne... »

On ne méditera jamais trop, en ces jours, ces phrases si pleines de sens des trente pages (p. 277-307) de la Conclusion qui résume et élargit toute la valeur actuelle d'un pareil ouvrage.

R. Roux.

Histoire d'Espagne, par Albert Mousset. Un vol. in-8 carré, 640 p. Société d'Editions Françaises et Internationales, Paris, 1947.

Nous ne possédions guère jusqu'ici comme ouvrage bénéficiant d'une large audience sur l'histoire d'Espagne que celui de Louis Bertrand. Publié dans la collection des *Grandes Etudes Historiques*, signé du nom d'un écrivain justement réputé, il ne tendait qu'à nous montrer l'Espagne vue du dehors : « l'action de l'influence qu'elle a pu exercer dans le monde : d'abord son rôle dans la chrétienté d'autrefois, puis la part qu'elle a eue dans le développement de la civilisation occidentale ». Louis Bertrand attachait une grande importance à ce livre — je le tiens de lui-même. — Il considérait comme essentiel que ne fût pas surfaite l'influence arabe et restitue à la civilisation espagnole son caractère autochtone. « L'Islam occidental, écrivait-il, n'a connu la civilisation que tant qu'il a été espagnol, c'est-à-dire en contact avec de vieux civilisés formés par la civilisation helléno-latine et très supérieurs aux sauvages Berbères d'Afrique ». Et il concluait son Introduction à laquelle nous venons

d'emprunter ces lignes par un avertissement bientôt vieux de vingt ans dont on ne saurait qu'admirer le caractère prophétique : « Ce serait une grave erreur de croire que le rôle mondial de l'Islam est terminé. Il y a treize siècles, profitant d'une baisse de la civilisation dans le monde méditerranéen, de l'affaiblissement irrémédiable et de la désagrégation de l'Empire, de la ruine des institutions et de l'anarchie universelle, l'Islam a pu se propager avec la rapidité d'un incendie et s'étendre en vainqueur sur trois continents. Il est à craindre qu'une chance pareille exploitée par des chefs ayant, avec toutes les armes de la civilisation déclinante, toutes les énergies intactes du Barbare, il est à craindre que cette chance ne se représente pour lui, un jour ou l'autre. Alors, si l'Occident ne veut pas mourir, il lui faudra, comme l'Espagne du Cid, des Alphonse et des Ferdinand, recommencer la bataille et l'œuvre harassante de la conquête ».

Le point de vue de Louis Bertrand une fois admis, on comprend que dans un ouvrage de cinq cents pages, il n'en ait pas consacré plus de cinquante aux trois derniers siècles, c'est-à-dire à la période qui s'étend du Siècle d'or à nos jours. On discerne ce qu'il y a d'arbitraire dans ce parti-pris. M. Albert Mousset, tout au contraire, réserve les deux tiers de son gros volume à la période postérieure au règne de Philippe II. Il nous conduit jusqu'à l'époque contemporaine et son livre apparaît comme un instrument de travail désormais indispensable à ceux qui veulent être renseignés sur l'évolution politique de la péninsule. Comme tous ses ouvrages précédents, il abonde en vues originales, souvent indiquées d'un mot.

Dans un premier chapitre, *Permanences de l'Histoire d'Espagne*, il définit brièvement quelques constantes, montrant que, « comme celle de la Russie, elle se déroule sur un rythme assez différent de celui des autres peuples occidentaux ». C'est ainsi, par exemple, que les indications de la géographie sont trompeuses et que les échanges spirituels entre la France et l'Espagne que sépare une des plus hautes barrières européennes « furent incomparablement plus intenses qu'entre l'Espagne et le Portugal entre lesquels ne se dresse aucune barrière naturelle ». C'est ainsi que la liberté est attachée chez les Espagnols à l'idée fédéraliste quand ce n'est pas à la sécession « alors qu'ailleurs, les grands mouvements révolutionnaires peuvent être regardés comme la pierre de touche du sentiment de l'unité. « Ils ont effacé en France, comme en Allemagne et dans les pays slaves les particularismes régionaux. En Espagne, ils les ont au contraire libérés ».

M. Mousset constate que la dislocation de l'Empire de Charlemagne a donné naissance à des Etats qui préfigurent les nationalités modernes. L'Espagne est demeurée en dehors de cette révolution. « La conquête arabe l'a réduite à un état de passivité européenne au moment le plus décisif de l'histoire de la Chrétienté ».

Il juge ainsi le règne de la dyarchie conjugale Ferdinand et Isabelle : « Ils ont légué à l'histoire une somme indivise d'erreurs et de mérites mais il n'est pas paradoxal de prétendre qu'ils se rendirent plus populaires par les premières que par les seconds ».

Analysant la politique de Philippe II aux Pays-Bas, qui eut pour effet d'exaspérer les antagonismes religieux et d'opérer la division

définitive de la Belgique et de la Hollande, il observe que l'unité de ces deux pays se serait peut-être maintenue sans les persécutions et les exactions du successeur de Charles-Quint.

Et, dans le chapitre relatif à Philippe V, il conclut : « Le résultat de la présence française à Madrid, ce fut la solidarité des Bourbons en face de l'Angleterre, solidarité dont l'aboutissement devait être un déclin concomitant de la puissance coloniale de leurs pays ». De Philippe V date l'orientation gallicane de la politique religieuse espagnole et son intransigeance à l'égard du Saint-Siège.

Sur certains points, le livre de M. Mousset renouvelle la documentation sur laquelle repose l'histoire de l'Espagne. On notera sous ce rapport sa contribution au règne de Philippe II, dont il a étudié l'activité aux archives de Simancas et qu'il nous présente comme « le père de la bureaucratie moderne ». De même, le chapitre consacré aux rapports de Paris et de Madrid sous la Révolution française apporte une série de pièces inédites relatives à la fuite de la famille royale et aux tractations secrètes entre Marie-Antoinette et l'ambassadeur de Charles IV, le comte de Fernan Nunez. De même encore, son étude sur le rôle politique de la Franc-maçonnerie en Espagne ouvre des perspectives peu connues sur l'action des sociétés secrètes dans la Péninsule depuis le « temps des lumières » jusqu'à l'époque contemporaine.

Enfin, on peut considérer comme entièrement inédite et puisée à des sources diplomatiques inexplorées jusqu'ici l'histoire politique, intérieure et extérieure de l'Espagne au vingtième siècle, histoire qu'il mène jusqu'à Franco, sur lequel il s'est efforcé de formuler un jugement objectif.

Les Espagnols n'ont d'ailleurs pas manqué de rendre hommage à la sûreté et à la richesse d'une documentation originale en même temps qu'à l'impartialité de l'auteur. De bons juges ont affirmé que son livre n'avait pas d'équivalent dans la péninsule. On n'en saurait faire un plus bel éloge.

René Dollot.

Italie — I. Mussolini (Mémoires de) 1942-1943 (al tempo del bastone e della carotta), traduit de l'italien par C. Noel. Un vol., 254 p. René Julliard éd., 1948. — **II. Berlin, ambassade d'Italie,** par Léonardo Simoni, Journal d'un diplomate italien, traduit par C. D. Jonquières. Un vol. in-8 couronne, 492 p. Robert Laffon, éd. 1947. — **III. Les Archives Secrètes du Cte Ciano, 1936-1945,** traduction de Maurice Vaussard. Un vol. in-8°, III, 500 p., Paris, Plon, 1948. — **IV. Histoire de l'Italie,** par Georges Bourgin. Un vol., 136 p., de la Collection *Que Sais-je ?* des Presses Universitaires de France, 1947.

I. — On ne trouvera ici qu'un fragment des *Mémoires* de Mussolini embrassant la période comprise entre le débarquement des Américains en Afrique (mai 1942), la victoire d'El-Alamein et la séance du Grand Conseil fasciste du 24 juillet 1943. Désavoué par les siens,

Benito Mussolini perdit ce jour-là, qui marque la fin d'un régime, la liberté et le pouvoir.

Son récit plein d'amertume repose sur une pétition de principe. La guerre entreprise par lui était une guerre de conquête. Reniant les alliés de 1915, il a cru pouvoir étendre à l'ouest sans coup férir les frontières d'un royaume qui avait atteint à l'est ses limites extrêmes lors du conflit précédent. Il n'ignorait pas que la victoire eût fait plus que l'amnistier aux yeux de la majorité de son peuple, mais la défaite devait rappeler à beaucoup qu'ils n'avaient pas approuvé dans leur conscience un renversement d'alliances qui dépassait les limites d'un tour de valse. L'effondrement des armées germaniques leur offrait, avec l'occasion d'un rétablissement politique qui s'accompagnait, d'ailleurs, d'avantages substantiels, puisqu'il les replaçait dans le camp des vainqueurs, la possibilité de se libérer du joug allemand. Inégalement désintéressés sans doute, ils la saisirent dès que s'offrirent des conditions favorables. Lorsque Mussolini fait reposer l'honneur de l'Italie dans sa fidélité au Reich *perinde ac cadaver,* il oublie que sa guerre n'a été à aucun moment la guerre de tous les Italiens.

L'éditeur nous rappelle que ce récit fut publié de son vivant aux jours éphémères de la République de Vérone (1) sous ce titre, au premier abord déconcertant : « *Histoire d'un âne. Au temps du bâton et de la carotte* ». Sans doute — c'est toujours l'éditeur qui parle —, en recourant à ce symbole de l'âne que son maître ne peut plus faire avancer qu'en agitant devant lui une carotte au bout d'une perche, le dictateur aux abois voulait-il signifier son propre effort alors qu'il s'épuisait à galvaniser la résistance d'un peuple « qui n'en voulait plus ».

Ces réserves liminaires étaient nécessaires pour mettre en lumière l'esprit dont s'inspirent les divers chapitres d'un livre qu'il est intéressant de connaître, mais sur lequel il ne nous convient pas d'insister. C'est aux seuls Italiens qu'il appartient pour l'instant de prononcer sur l'attitude du Grand Conseil Fasciste, les variations d'un Grandi ou d'un Badoglio. L'heure de l'histoire viendra plus tard pour les hommes, quand les principaux témoins auront présenté leur défense ou leur justification. Tels qu'ils nous sont offerts, les *Mémoires* de Mussolini n'en constituent pas moins un témoignage non négligeable sur des événements encore si proches de nous, sur le Dictateur qui en a été à la fois l'artisan et la victime et qui, ayant des parties d'homme d'Etat, devait finir en aventurier.

II. — *Berlin - Ambassade d'Italie* apporte la confirmation de ce que je viens d'écrire. Son auteur, secrétaire d'Ambassade, nommé en octobre 1939 à Berlin, y restera comme représentant du cabinet Badoglio jusqu'à la capitulation de l'Italie (8 septembre 1942), date

(1) Sur la République de Vérone, v. Amicucci (Ermano) 1600, *Giorni di Mussolini* (*Dal Gran Sasso a Dongo*), (Collezions Storica « Echidel Tempo » 7) Roma, Editrice Faro, 1948, in-8°, 316 p. Récit objectif des événements qui se déroulèrent durant les vingt mois de la République du Nord, c'est-à-dire depuis la libération de Mussolini, de la prison du Gran Sasso, en septembre 1943, jusqu'à sa fin tragique en avril 1945.

à laquelle il sera interné par les Allemands. Il s'agit ici non de Mémoires, mais d'un journal excellemment traduit dont on s'étonne qu'il n'ait pas été plus remarqué. C'est la guerre vue de Berlin par un diplomate italien, M. Léonardo Simoni, observateur lucide dont un antifascisme discret, la haine de l'Allemagne et des sympathies françaises n'altèrent pas la sérénité. Ses notes, écrites au jour le jour, très vivantes, d'une rare délicatesse psychologique, sont l'expression d'un patriotisme sans illusion.

Lorsqu'il arrive à Berlin, M. Léonardo Simoni y retrouve, en la personne de l'Ambassadeur Bernardo Attolico, un de ses anciens chefs qu'il qualifie de « grand Italien » et cette appréciation se rencontre avec celle du comte Ciano, qui a écrit de ce dernier « qu'en d'autres temps, il aurait été un grand commis de l'Etat ». Entre le 10 juillet et le 21 août 1939, Attolico a prodigué — il en fait la confidence à son secrétaire — pour préserver l'Italie de la ruine « toutes ses forces et toute l'expérience acquise en quatre ans de travail ». Sa politique a été de retenir son gouvernement au bord de l'abîme : c'est celle de ses collaborateurs, ce l'était aussi de son collègue à Paris, Raffaele Guariglia, si je m'en rapporte à quelques brefs propos que j'eus l'occasion d'échanger avec celui-ci au printemps de 1940.

Quand l'heure du destin a sonné et que le 10 juin de cette même année, Mussolini a mis l'Italie en présence du fait accompli (« Je sais que vous ne voulez pas la guerre, mais vous la ferez », disait le Duce à des industriels lombards, paroles que je tiens d'une haute personnalité vaticane), Attolico cède la place à Dino Alfieri, le diplomate de carrière au dignitaire du parti. Cependant les éclatants succès de leurs armées ne rassurent pas les Allemands qui se souviennent de l'évolution de la guerre de 1914. Si de brèves périodes d'euphorie succèdent aux victoires, elles sont bientôt suivies d'une recrudescence de scepticisme, qui s'accroit avec l'ajournement du débarquement en Angleterre, la déclaration de guerre à la Russie, la prolongation indéfinie des hostilités. A l'Ambassade, on considère la catastrophe comme inévitable et on n'a d'autres espérances que de voir l'Italie « se décrocher ». Mais les jours passent sans que Mussolini accomplisse le geste nécessaire. Sans doute le détachement est-il difficile, mais il semble bien, et nous revenons ici aux *Mémoires* du Duce, que chez celui-ci des considérations personnelles l'empêchent de consentir à un acte qui nécessite de sa part une entière abnégation. Tout en le jalousant, il demeure l'homme lige du Führer auquel il se sent lié par la communauté des régimes, un faux point d'honneur, la haine des démocraties l'empêchant de rompre avec les Allemands dont il craint d'ailleurs les représailles pour se rapprocher des alliés de 1915. Enfin, un égoïsme, peut-être inconscient, s'oppose à ce que, se sacrifiant lui-même, il se retire pour faciliter une opération qui ne s'avérera possible que quand il aura été démissionné par le roi.

Berlin, Ambassade d'Italie est un ouvrage émouvant. Témoignage humain, il s'inscrit en marge de l'histoire diplomatique plutôt qu'il ne s'y intégre, visant moins à l'exposé des faits qu'à nous restituer le climat des négociations et des événements, voire à nous mettre en

présence d'un épisode cornélien, comme le touchant martyre de Giuseppina Antinori, mariée au baron de Stumm, en qui ses fils haïssaient l'étrangère. Sur l'absence de considération des Allemands pour leurs alliés, le médiocre intérêt qu'ils attachaient aux champs d'opérations de ceux-ci, leur indifférence à l'égard du sort de l'Italie, envisagée à Berlin comme un simple bastion protecteur du Reich, on trouvera dans ce livre maintes remarques suggestives, de même que sur la puérilité d'un Goering. la sottise d'un Ribbentrop, la servilité des généraux de la Wehrmacht envers Hitler, la veulerie du peuple allemand. Mussolini renvoyé, M. Simoni, chargé de mission par le général Badoglio, rendra visite au Führer à son quartier général de Rastenburg (29-30 juillet 1943). Le récit de ce voyage compte parmi les pages les plus saisissantes du volume.

Pour le pleinement apprécier, il faut le rapprocher du *Journal Politique* du comte Galeazzo Ciano, dont il est en quelque sorte le complément. Même acuité, même sincérité dans l'observation. On sait que le Ministre des Affaires Etrangères du Duce enregistrait lui aussi, presque quotidiennement, ses réactions personnelles sur les événements publics ou privés dont il était le témoin ou l'acteur. A la veille d'être fusillé, il réussit à faire passer en Suisse ses cahiers qui y ont été publiés (1). Ce *Journal* d'un puissant intérêt, les notes de M. Léonardo Simoni, dont il faut rapprocher sur le plan politique les *Souvenirs* de M. Dino Alfieri (2) et les pages insidieusement venimeuses du *Kaputt* de Curzio Malaparte forment un tout, nous permettant de restituer l'atmosphère d'une époque qui évoque invinciblement le Moyen Age et la Renaissance Italienne. Guelfes et Gibelins se retrouvent, le comte de Chambrun l'a bien montré dans un brillant article de la *Revue des Deux Mondes* (3), comme au temps où Dante composait la *Divine Comédie* et des tragédies individuelles s'encadrent dans le drame national qui rappellent celles des *Chroniques* de Stendhal. Il en fut toujours ainsi dans la péninsule, mais tandis qu'au cours de la guerre de 1914 la tradition des héros du Risorgimento se continuait par le noble sacrifice d'un Cesare Battisti ou d'un Nazario Sauro, le fascisme sombrait dans une tragédie sanglante, qui s'achevait par l'exécution de Mussolini, meurtrier de son propre gendre. Le malheur de l'Italie a voulu, en effet, que la guerre de 1939 se distinguât des précédentes par son caractère totalitaire et qu'au lieu de s'achever, comme cela avait toujours été le cas, par une capitulation dès que l'équilibre des forces apparaissait définitivement compromis, l'Allemagne hitlérienne refusât d'accepter l'inévitable, préférant s'ensevelir dans ses ruines, entraînant avec elle son alliée.

III. — Parallèlement à son *Journal Politique*, le comte Ciano a rédigé de 1936 (il prit le Portefeuille des Affaires Etrangères le

---

(1) C'est ici le lieu de noter que nous ne possédons pas encore intégralement le *Journal* du Comte Ciano. Il nous manque la partie se référant à la période de son ministère antérieure à la guerre.

(2) V. sous ce titre : *Le Réquisitoire d'Hitler contre l'Italie à la treizième entrevue des deux dictateurs après le débarquement de Sicile*, l'extrait qu'en a donné le *Figaro Littéraire* dans son numéro du 14 août 1948.

(3) *Destins parallèles : Rienzi et Mussolini*, 15 septembre 1948.

9 juin) à 1942 les procès-verbaux de ses entretiens avec les Ministres ou Ambassadeurs étrangers, les diplomates italiens, les personnalités dont les propos lui paraissaient dignes d'être retenus. De là, en marge de la correspondance officielle, une sorte de *Livre Vert* personnel, qui s'insère en le complétant dans le *Journal Politique*, dont il constitue en quelque sorte l'élément justificatif. Les deux ouvrages doivent être lus en même temps et il est peut-être regrettable qu'ils aient fait l'objet de publications séparées, les documents officiels s'éclairant à la lumière d'un commentaire qui les vivifie (1).

La traduction des *Archives Secrètes* a été confiée à M. Maurice Vaussard. Italianisant distingué, il s'est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur. Ce volume se lit, d'ailleurs, avec un agrément qu'on ne rencontre pas toujours dans les ouvrages de ce genre, l'éditeur ayant pris soin de relier les textes cités par des exposés chronologiques remarquablement impartiaux qui confèrent au volume son unité et grâce auquel les événements demeurent toujours intelligibles. Du fait de cette heureuse présentation, de rappels opportuns, les grands problèmes de politique internationale de ces années cruciales s'enchevêtrent sans se confondre, cependant que les principaux protagonistes du drame de 1939-45 : Hitler et Mussolini, mais aussi Ribbentrop et Goering, Schuschnigg, Franco et Serrano Suner, Sumner Welles, tant d'autres à leurs côtés, nous livrent le secret d'arrière-pensées scrupuleusement enregistrées. Nous entendons aussi la voix de la diplomatie française avec le comte Charles de Chambrun, M. Jules Blondel, M. André François-Poncet. Les dessous des événements apparaissent en même temps que s'éclaire la psychologie des hommes.

A lire la chronique de ces temps difficiles, on s'aperçoit qu'elle n'importe pas seulement à l'histoire d'hier. La responsabilité de Mussolini et d'Hitler apparaît d'autant plus lourde qu'elle engage l'avenir dans des conditions qu'ils ont tous deux pressenties. Le 14 septembre 1939, le comte Ciano écrit à lord Halifax, ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne, que le Duce « est profondément préoccupé des conséquences éventuelles de cette guerre dans le domaine social, et combien elle peut favoriser un réveil de toutes les forces destructrices de la civilisation européenne. A son avis, il n'est pas suffisant, pour combattre ce péril, de frapper dans les organisateurs et adeptes de la subversion internationale les porteurs de bacilles : les bacilles eux-mêmes du bouleversement social se trouvent désormais dans le climat, dans le désordre et dans les douleurs que le conflit a provoqués et provoquera plus encore » (p. 307). Mais ce conflit, qui donc l'a provoqué? Ciano, d'ailleurs, ne pense pas autrement que Mussolini. S'entretenant le 6 décembre avec le Dr Ley, chef du Front Allemand du Travail, il constate que le Führer a dit « que là où prennent fin les frontières allemandes commence l'Asie. Elle s'est rapprochée toujours davantage de l'Europe. Le péril le plus grand, dit-il, ne menace certainement pas une puissance

(1) Les *Archives Secrètes* ne contiennent qu'une partie des procès-verbaux rédigés par le comte Ciano pendant son ministère. Il semble avoir poussé le goût de tout enregistrer jusqu'à la graphomanie.

comme l'Allemagne, mais bien plutôt les petits Etats balkaniques, en raison surtout de leur mauvaise organisation étatique. Il cite l'exemple de la Bulgarie où le bolchévisme, accouplé au slavisme, peut produire une véritable subversion... »

Vues prophétiques, dont les événements qui se sont succédés depuis l'effondrement de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie mussolinienne ont démontré la justesse. Seulement, ceux qui les ont formulées, par une interprétation arbitraire des événements, voyaient le remède dans le triomphe de leurs idéologies, tandis que, cédant au vertige de la puissance, ils ne faisaient que préparer un état de choses qu'ils prétendaient condamner. Confondant la grandeur et le colossal, erreur déjà dénoncée en 1914 par Guglielmo Ferrero, Hitler rêvait d'Empire universel, Mussolini d'Empire romain. Et ce n'est pas la partie la moins intéressante des *Archives Secrètes* — l'étude des grandes questions ne devant pas nous détourner des thèmes accessoires — que celle consacrée aux tentatives de l'Italie pour s'implanter sur la rive orientale de l'Adriatique et contrôler les Balkans. Renouvelant l'erreur des nationalistes du début du siècle et de Gabriel d'Annunzio — que de fois n'ai-je pas avec le poète touché discrètement aux problèmes dalmates, notamment à propos des articles et des brochures d'Auguste Gauvain dont la clairvoyance, qui se refusait à certaines illusions, était volontiers taxée d'hostilité dans la péninsule — le gouvernement fasciste se refusait à comprendre que l'Italie avait atteint en 1919 l'extrême limite de ses frontières orientales, si même elle ne les avait dépassées. L'histoire romaine se révélait ici mauvaise conseillère des héritiers du Risorgimento

C'est une des leçons de ce livre. Il en est une autre que je voudrais souligner. Peu de pages sont plus impressionnantes que celles où l'on assiste au duel du Ministre des Affaires Etrangères Eden et du Premier Ministre Neville Chamberlain dont le comte Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, rendait compte à Galeazzo Ciano dans un saisissant rapport du 19 février 1938. Lorsque Mussolini a appelé son gendre auprès de lui, l'entreprise éthiopienne, terminée sur le terrain militaire, était toutefois loin de l'être sur le terrain politico-diplomatique. Au cours des années suivantes, deux tendances vont se manifester dans le cabinet britannique. L'une, favorable à la reconnaissance du fait accompli, à l'abolition des sanctions : celle de Neville Chamberlain; l'autre, rebelle à des concessions à ses yeux illusoires : celle d'Antony Eden. La première évoque pour nous le souvenir du conflit Rouvier-Delcassè : la politique de l'homme d'affaires qui, s'inspirant d'un matérialisme borné, se croit ingénument réaliste; la seconde, la politique de l'homme d'Etat s'élevant au-dessus des contingences éphémères, discernant la vanité de concessions qui mènent fatalement à l'abdication. A la première correspond le désaveu d'Antony Eden par la majorité du Cabinet; elle prépare la capitulation de Munich et la catastrophe finale; à la seconde, la démission du ministre qui, en écartant les solutions de facilité, a préparé le rétablissement de l'Angleterre et son propre retour au pouvoir aux côtés de Winston Churchill. C'est le triomphe du caractère. Il faut lire les pages du comte Grandi. En présence d'un Eden revêche, l'ambassadeur italien joue adroitement son rôle de tenta-

teur auprès du premier ministre, qui ne recule pas avec lui devant les plus dangereuses collusions.

Les nombreuses pages consacrées à l'Espagne de Franco valent aussi d'être retenues. Il n'est pas impossible que l'affaiblissement de la péninsule ibérique consécutif aux désordres intérieurs l'ait sauvée du désastre. Sollicité d'intervenir, le Caudillo se dérobe, sentant le pays épuisé. Au temps de la guerre civile, l'Espagne a servi de champ d'expérience à l'Axe; il paraît avoir discerné tout le péril d'en faire un des théâtres de la guerre étrangère (1).

On le voit, les *Archives Secrètes du Comte Ciano* ne sont pas seulement un ouvrage fondamental pour l'histoire des origines de la guerre de 1939 : le présent et l'avenir s'éclairent à la lumière de ses enseignements.

IV. — L'explication de l'erreur mussolinienne, des déréglements du fascisme en politique intérieure aussi bien qu'en politique étrangère, on les trouvera succinctement exposés dans l'ouvrage d'une brièveté substantielle que M. Georges Bourgin, familier depuis longtemps des choses de la Péninsule, vient de consacrer à l'*Histoire d'Italie*. Glissant rapidement sur un passé lointain, se montrant de plus en plus explicite à mesure qu'il se rapproche de notre temps, mais mettant toujours l'accent sur l'essentiel, il écrit, parlant du fascisme, « qu'au total, sans originalité propre dans sa doctrine, il se révèle comme un système de violence au service d'un clan politique, habile seulement à faire passer ses intérêts pour une doctrine de gouvernement. Incapable de résoudre les difficultés qu'il avait accumulées, il a cru pouvoir les masquer par une politique d'impérialisme qui n'a fait que précipiter sa ruine ».

René Dollot.

Camille Barrère, ambassadeur de France, par Léon Noel. Paris, Tardy 1948. Un volume in-12° de 146 p.

Le nom de Camille Barrère est aussi intimement lié au rapprochement franco-italien que celui de Paul Cambon à la conclusion de l'entente cordiale.

Mais alors que depuis quarante-quatre ans les relations franco-anglaises n'ont cessé de rester cordiales — compte tenu de la différence essentielle qui sépare la neutralité des deux peuples — l'œuvre de Camille Barrère a pu apparaître à son auteur lui-même comme factice et provisoire.

Dans cette étude si soigneusement construite, si élégamment écrite, M. Léon Noël, qui lui aussi a eu à Prague et à Varsovie l'expérience des missions difficiles et délicates, brosse un portrait lumineux et éminemment sympathique de l'ambassadeur de France auprès du Quirinal

---

(1) On rapprochera utilement les notes du comte Ciano de l'ouvrage dans lequel Serrano Suner, ministre des Affaires Etrangères, de 1940 à 1942, a résumé dix ans de politique espagnole : Suner (Serrano), *Entre les Pyrénées et Gibraltar*, Genève, C. Bourquin, 1947, in-8°, 344 p. V. également dans le présent numéro l'article de M. Robert de Billy : *Sir Samuel Hoare en mission spéciale.*

Barrère a quarante-six ans quand Gabriel Hanotaux lui confie à la fin de 1897 ce poste de choix. Depuis 1871 les relations franco-italiennes ont été presque constamment mauvaises. Au temps de l'ordre moral, le gouvernement de Victor-Emmanuel redoutait de voir le maréchal de Mac-Mahon prendre la tête d'une croisade pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape, crainte aussi vaine que puérile.

A partir de 1881, l'Italie ne nous pardonna pas de nous être installés en Tunisie : elle se rapprocha de l'Allemagne de Bismarck et même de l'Autriche de François-Joseph, feignant d'oublier de légitimes et très anciens griefs, prétendant que la France était maintenant son adversaire principal.

On sacrifia délibérément les intérêts économiques pour entretenir une guerre douanière nuisible aux deux pays. Crispi se livra joyeusement à cette politique.

Un jour vint cependant, au lendemain d'Adoua, où le bon sens reprit le dessus; c'est le moment où le gouvernement français appela Barrère à prendre la succession de Billot. Tout de suite, le nouvel ambassadeur voulut profiter des circonstances favorables pour tenter un rapprochement qu'il déclarait nécessaire. Il voulait dissocier la triple alliance, rendre à la frontière des Alpes toute sa sécurité.

Dès l'automne de 1898, il préparait avec le financier Luzzatti une convention commerciale destinée à mettre fin à la lutte économique qui durait depuis dix ans.

Deux ans plus tard, développant les conséquences de l'accord franco-anglais qui mettait fin à l'incident de Fachoda et marquait notre renonciation à toute prétention sur le bassin du Nil, Camille Barrère, par l'échange de lettres du mois de décembre 1900, reconnaissait à l'Italie des intérêts primordiaux sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Cette garantie était confirmée en 1902. Mais la même année Victor-Emmanuel renouvelait le traité de la triple alliance.

Camille Barrère obtint au cours d'une négociation habile et tenace la promesse que l'alliance allemande perdait tout son venin puisque l'Italie promettait une stricte neutralité au cas où la France serait l'objet d'une agression directe ou indirecte. Promesse précieuse, en effet, dont son biographe célèbre tout l'intérêt.

Mais Barrère put-il ignorer que les conversations d'état-major entre Berlin et Rome se poursuivirent dans les années suivantes comme par le passé?

En 1906, le gouvernement italien, en déléguant un sincère ami de la France, Visconti Venosta, à la conférence d'Algésiras, allait cependant donner à la politique française un appui fort utile. De cette désignation, Camille Barrère est directement responsable. On s'en rendit bien compte dans le monde diplomatique où sa situation était hors de pair.

Les ministres successifs — qui n'étaient pas tous bien disposés pour la France — savaient qu'il fallait compter avec lui. Le roi l'écoutait volontiers et provoquait ses avis, même sur les questions de politique intérieure.

L'apothéose de Camille Barrère se marqua par la déclaration de neutralité italienne en 1914, plus encore par le traité du 26 avril

1915 par lequel l'ancienne alliée de l'Allemagne se prononçait — non sans d'âpres marchandages — pour la triple Entente.

Mais la roche tarpéienne est proche du Capitole : l'alliance de 1915 fit place, dès 1919, à une nouvelle ère de disputes et de brouilleries : l'Italie se prétendit frustrée des avantages qu'elle s'était promis. Barrère sentit qu'à une situation nouvelle il fallait un homme nouveau. Il aurait souhaité terminer sa carrière à l'ambassade de Londres que son grand aîné, Paul Cambon, abandonnait en 1920. On lui refusa cette satisfaction. Il assista à l'avénement du fascisme et comprit que le sursaut de nationalisme qui poussait Mussolini au pouvoir allait aboutir à la ruine de son œuvre. Il vécut assez longtemps pour le constater avec quelqu'amertume.

Toute cette carrière féconde, M. Léon Noèl l'a présentée très simplement, mais en pleine lumière. Il n'y a aucune ombre au tableau, quoique l'ambassadeur à Rome ait pu se rendre compte lui-même que les disciples de Machiavel étaient parfois de redoutables partenaires.

Pierre RAIN.

Correspondance (1870-1924), par Paul CAMBON. Un vol. in-8 écu, 453 p. Paris, Editions Bernard Grasset, 1946, t. III. *Les Guerres Balkaniques. La Grande Guerre. L'organisation de la Paix.*

La correspondance de Paul Cambon s'inscrit en marge de l'histoire de la Troisième République, de ses origines au jour de la défaite, jusqu'au lendemain de sa glorieuse apogée. A lire les trois volumes dont elle est composée, on se prendrait à douter de l'efficacité d'un régime dont M. Maurice Reclus a célébré récemment la grandeur. Paul Cambon, dans ses lettres à son illustre frère, dans celles qui sont adressées à son fils auquel nous devions une excellente biographie de l'Ambassadeur que trop modestement il s'est abstenu de signer, émet sur les hommes et sur les choses des appréciations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles apparaissent singulièrement désabusées. Je ne crois pas que les héros de Plutarque eussent trouvé grâce à ses yeux.

C'était un Olympien. Telle est l'impression qu'il m'a laissée, la seule fois que j'ai eu l'honneur de l'approcher. Doué d'une magnifique intelligence, grand bourgeois, plus proche de la génération précédente que des parlementaires qui se succédèrent au pouvoir pendant les trente années de ses ambassades, les protagonistes de l'heure lui inspirent plus de réserves que de louanges.

Dans le dernier volume consacré à la guerre de 1914-18, Paul Cambon en rappelle tout d'abord les prodromes et la crise balkanique qui la déclancha. Il ne cède pas à la tentation trop répandue, de présenter une critique des opérations, mais peut-être, parce qu'il les a vus de trop près, d'un trait à l'emporte-pièce, il esquisse les silhouettes des principaux personnages politiques et militaires de l'époque. Voici Clémenceau : « fort agréable parce qu'il a beaucoup d'esprit et une culture des plus variées, mais n'a à aucun degré

l'esprit d'organisation; il veut tout faire par lui-même et il terrorise ses ministres qui ne se permettent point d'agir en dehors de lui et l'encombrent d'affaires dont il ne devrait pas s'occuper ». Voici Poincaré qui parle et écrit constamment en soumettant ses moindres paroles au Conseil des Ministres, c'est-à-dire en s'arrangeant pour avoir les mains liées, « car il est incapable d'une action quelconque et d'un dessein personnel ». Et voici Painlevé dont Clémenceau disait : « Il y a trop de son dans ce pain levé », « brouillon, s'emballant à tous propos, et sans suite dans les idées ». Prenons un homme d'Etat étranger, De Lloyd George, il dira « qu'il n'a qu'une idée : se maintenir en accord avec les socialistes ». Ses propres méthodes de travail se devinent quand on lit ces lignes consacrées à Philippe Berthelot, secrétaire général du Quai d'Orsay « qui vit dans un cabinet encombré de papiers; il en a sur tout les meubles et le parquet en est couvert; on ne sait où poser le pied ».

Les militaires rencontrent plus d'indulgence. C'est Pétain, dont « le moindre avantage du côté de Verdun vaut mieux que tous les discours »; c'est Nivelle, gentleman accompli qui « a des vues précises, larges, le dédain des petites choses et le sens de l'essentiel ». Franchet d'Espérey lui apparaît comme un « homme heureux » tandis que le général Berthelot, qu'à ce titre eût écarté Mazarin, « est un homme qui n'a pas de chance et qui n'en a jamais eu ». Du général Pau, trop oublié, magnifique soldat d'un prodigieux rayonnement, et que la fortune a desservi en ne le faisant pas naître un peu plus tard, il écrit que c'est « un homme admirable de bon sens, de tact, de modestie ». Enfin, Foch, que Barrère plaçait si haut : « En Angleterre, dit-il, il ne pouvait paraître sans soulever de folles acclamations ».

Mais s'il vante les chefs, il n'oublie pas les poilus, dont il loue le « mépris de la mort, leur obstination dans la résistance et leur certitude de vaincre qui rappelle les époques les plus héroïques de notre histoire : ce sont les soldats de Napoléon; on retrouve chez eux le vieux fond militaire de notre race. « Pendant la retraite de la Marne, la troupe fut admirable de patience, son moral resta intact ». L'histoire n'a pas jugé autrement.

Mais c'est surtout dans ses vues sur la paix et ses suites que l'auteur de la *Correspondance* se révèle d'une clairvoyance exceptionnelle. « La guerre est une chose simple, on se bat, mais comment se mettre d'accord sur des conditions de paix! Hier comme aujourd'hui, rôle exagéré des bureaucrates « qui sont des serins dans tous les pays »; comme hier les Américains qui sont seuls en possession des matières premières et des ressources financières, ne demandent qu'à reprendre au plus vite leurs relations avec l'Allemagne... Nous ne pouvons être sauvés que par le désordre de l'Allemagne... aussi, ne suis-je pas, pour le ravitaillement de nos ennemis, mais nous les ravitaillons pour faire plaisir aux commerçants américains ».

Et encore : « Ce ne sont pas les hommes compétents qui nous manquent, nous en avons à revendre, mais ce sont les chefs, les directeurs qui sont tous de simples politiciens ». Aussi peut-il écrire de la Conférence de la Paix : « Jamais, à aucune époque, je n'ai vu un pareil gâchis. Nulle part une direction, une idée maîtresse, nulle

méthode. Et pourtant un appareil somptueux dans la galerie des glaces pour la signature officielle : c'est à croire que la démocratie est plus théâtrale que le grand Roi » !

Je ne ferai qu'un reproche à l'éditeur de ces lettres, témoignage dont on a pu, par ces citations, qu'il serait aisé de multiplier, mesurer l'intérêt pour l'histoire de son temps, c'est de ne pas les avoir accompagnées d'une Table des noms propres. Elle en rendrait la consultation plus aisée. Peut-être M. Henri Cambon, qui a fait preuve dans la publication de cette correspondance, d'une piété filiale à laquelle il nous plaît de rendre hommage, pourrait-il la compléter par un supplément comprenant avec les lettres retrouvées depuis son achèvement — je pense à celles adressées à M. Jusserand — par l'adjonction de l'index que nous réclamons.

Il serait également souhaitable que la correspondance de Jules Cambon nous fût offerte. Elle compléterait utilement celle de son aîné. Ainsi se trouverait érigé un monument à la gloire d'une grande famille de diplomates, mais aussi de la diplomatie française.

René DOLLOT.

Le Congrès de Vienne. Histoire d'une coalition 1812-1822, par Harold NICOLSON. Paris, Hachette, 1948. Un volume in18° de 300 p.

Il peut paraître, au premier abord, superflu de publier un nouveau volume sur le Congrès de Vienne. Nul sujet d'histoire diplomatique ne semble, en effet, avoir été plus épuisé que celui-ci. Combien d'études n'avons-nous pas lues sur les rôles d'Alexandre, de Talleyrand, de Metternich, au cours de ces négociations qui commandent tout le XIX[e] siècle. Et cependant il nous manquait une bonne synthèse de l'ensemble, une évocation, non seulement de l'atmosphère de la capitale autrichienne (au moment où celle-ci apparaît pour la dernière fois, peut-être, comme le centre politique de l'Europe), mais encore des grandes questions débattues, questions d'Europe centrale notamment tant de fois posées, tant de fois résolues (croit-on) depuis trois siècles. C'est cette lacune que vient combler cet excellent petit livre.

M. Harold Nicolson a suivi de près les négociations du Congrès de Paris de 1919 (il nous en a laissé une trop brève analyse). Il est, depuis trente ans, un des observateurs les plus perspicaces du drame européen au milieu duquel nous nous débattons; il était donc fort bien préparé à cette sorte de préface de l'histoire contemporaine que constitue le Congrès de Vienne. Nous n'avons ici l'intention ni de rappeler sur quels sujets les diplomates de 1815 ont a discuter, ni quelles sont ces figures bien connues de nous tous. Nous voudrions seulement montrer ce qui fait la valeur de l'ouvrage de M. Nicolson.

Les historiens français ont toujours voulu faire croire que tout le Congrès tournait autour du représentant de Louis XVIII; Talleyrand, à leurs yeux, est l'arbitre de toutes les questions, le *deus ex machina* qui s'impose à des collègues qui l'avaient à peine invité. Il y a dans cette présentation une bonne part d'exagération. « Les trois grands » (pour employer une expression bien récente) sont Alexandre,

Castlereagh, Metternich. Comme il est naturel à un Anglais c'est le ministre de George III, c'est sa politique qui sont mis au premier plan.

Si dans les premières pages de son livre, M. Nicolson rappelle brièvement les événements de 1812 et de 1813, en guise de préface, il ne s'attarde vraiment à la position de la question qu'au moment où Castlereagh débarque sur le continent. C'est lui, en effet, qui impose le traité de Paris, qui obtient, dès ce moment, les conditions de paix que Pitt a indiquées dix ans plus tôt.

Après la malheureuse rencontre d'Alexandre et du Prince régent à Londres, Castlereagh se rend compte que les ambitions du tsar seront difficiles à limiter; c'est lui qui fait comprendre à Talleyrand qu'on aura besoin à Vienne de l'appui de la France.

Au début du Congrès, en septembre, Castlereagh s'imagine qu'il peut s'appuyer sur Hardenberg pour tenir tête au tsar. Il est prêt à céder toute la Saxe à la Prusse à condition que celle-ci barre la route à la Russie en Pologne (M. Nicolson, sans le dire, fait comprendre combien la situation diplomatique de 1948 est proche de celle de 1815, l'ambition russe domine le débat, comme la question de l'organisation plus ou moins centralisée de l'Allemagne).

L'Angleterre se méfie de l'Autriche; c'est un sentiment très profond et très ancien outre-manche. Cependant Castlereagh se rend vite compte de la solidarité des intérêts anglais et autrichiens dans la reconstruction de l'Europe, et Talleyrand n'est pas étranger au revirement de la position du ministre de George III dans la question de Saxe. M. Nicolson développe notamment l'argument de Talleyrand (rarement mis en valeur) sur le danger économique qu'il y aurait pour l'Angleterre à voir le grand centre commercial de Leipzig passer entre les mains prussiennes.

Et c'est alors que d'accord avec Metternich, Castlereagh accepte la suggestion française d'une entente à trois contre les prétentions prusso-russes. L'historien Ward a écrit que ce traité du 3 janvier avait été signé « dans un moment qu'on peut appeler d'aberration », tant était inattendue la volte-face austro-anglaise. Elle était cependant toute naturelle et n'impliquait d'ailleurs, dans l'esprit de Castlereagh et de Metternich, aucune intention d'alliance véritable et définitive avec la France. C'est Talleyrand qui a voulu faire croire à un retournement définitif.

M. Nicolson croit plutôt qu'il s'agit d'un « gigantesque coup de bluff ». Castlereagh savait très bien que, quoique secret, l'engagement d'une action commune contre les exagérations des prétentions prusso-russes, serait connu sans retard d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume. Il ne se trompait pas et la preuve c'est que dans le même mois de janvier, le tsar fit comprendre qu'il était prêt à transiger, et Hardenberg de même.

Un mois plus tard, à la mi-février, Castlereagh abandonnait à Wellington la direction des négociations à Vienne, comprenant bien qu'il avait évité une rupture du pacte de Chaumont.

Lord Liverpool lui faisait savoir d'ailleurs que sa présence était nécessaire à Westminster. M. Nicolson a soin de nous montrer que l'opinion anglaise, au lendemain des guerres de l'Empire, était aussi

rétive qu'elle se montrera en 1919 à toute politique d'intervention sur le continent, aussi désireuse de renfermer les Iles britanniques dans leur « superbe isolement ».

Il déplaisait aux anglais que la république de Gênes pût être annexée au royaume de Sardaigne et Castlereagh, en diplomate réaliste, répondait à l'opposition qu'on « ne pouvait échapper à la loi de conquête, même quand on prétendait réparer les injustices révolutionnaires ».

M. Nicolson, qui poursuit son livre jusqu'après les négociations aboutissant au second traité de Paris, et même jusqu'à la mort de Castlereagh, a soin de nous montrer comment l ministre de S. M. s'est efforcé dans l'été de 1815 de modérer l'opinion britannique déchaînée par le retour de l'île d'Elbe : « Plus j'y réfléchis, plus je désapprouve le système qui consiste à égratigner une si grande puissance » (c'est de la France qu'il s'agit), écrivait-il à Liverpool.

Pitt avait, dès 1804, recommandé la signature d'un *traité général de garantie* pour rétablir en Europe la paix définitive. Castlereagh voulut le négocier. M. Nicolson, dans un intéressant chapitre, montre comment il en fut empêché par les prétentions du tsar qui parle déjà de déchirer le traité de Bucarest signé trop précipitamment en 1812.

Ainsi, après avoir abattu la domination napoléonienne, l'Angleterre se trouve en 1815 en face d'ambitions russes que, du premier au dernier jour, il lui faut contrecarrer. Décidément l'histoire, à beaucoup de points de vue, est un éternel recommencement!

Pierre Rain.

Restaurations, 1814-1821, par C. J. Gignoux. Un vol. in-8 couronne, 360 p. Robert Laffont, éd., 1947.

Des comparaisons s'imposent naturellement à l'esprit entre les temps que nous vivons et l'époque de la Restauration. D'aucuns n'ont pas hésité à les pousser un peu loin. C'est un reproche que l'on ne saurait faire à M. C. J. Gignoux. Les faits parlent d'eux-mêmes dans son livre sans qu'il soit besoin de les solliciter pour des fins partisanes.

Moins historien qu'économiste, M. C. J. Gignoux, qui est agrégé des Facultés de droit, a dirigé la *Journée Industrielle*, fut député, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et dont les articles font autorité, n'a pas prétendu renouveler la connaissance d'une période souvent et très bien étudiée. Son témoignage qui ne doit rien à l'érudition est plutôt qu'une histoire, une philosophie de l'histoire de la Restauration. Il a surtout pour objet d'en dégager les enseignements et ceux-ci sont de prix.

Le premier pourrait se résumer dans cette phrase de Louis XVIII à Decazes que l'auteur a placée en exergue de son volume : « Si j'ai embrassé le système de la modération, ce n'est pas par paresse ou par goût personnel, mais par raison : c'est parce que je crois que seul, il peut empêcher la France de se déchirer de ses propres mains et en faire, à l'avenir, un Etat florissant au dedans et au dehors. » Rien mieux que cette modération intelligente n'a fait la grandeur de Louis XVIII, avec Louis-Philippe un des meilleurs souverains qu'ait

cus la France, le destin ayant voulu que la Royauté à son déclin couronnât par d'éclatants services quatorze siècles de monarchie.

L'acceptation des services d'un Talleyrand ou d'un Fouché, l'effort de Louis XVIII aux « Jours de Colère » pour maintenir la justice dans les limites d'une équité relative témoignent de la maîtrise de soi du monarque : c'est ainsi que les Cours Prévôtales, jadis si souvent flétries, nous apparaissent aujourd'hui comme infiniment préférables à d'autres tribunaux d'exception. Aussi bien le roi trouve-t-il pour seconder sa politique des hommes d'une rare distinction : le troisième Richelieu qui, sans posséder son regard d'aigle, semble avoir retrouvé dans son héritage familial la sagesse du Cardinal, libérateur du territoire avant Thiers; le Lorrain Louis auquel M. C. J. Gignoux avait déjà consacré un ouvrage qui se rappelle à nous dans maints passages du présent volume; le Gênois Corvetto, restaurateurs des finances dont la politique pourrait se résumer dans la fidélité de l'Etat à ses engagements.

Les contemporains sont surtout impressionnés par les agitations superficielles de la politique; la postérité retient ce qui demeure lorsque les remous se sont apaisés. C'est le mérite de *Restaurations* 1814-1821 de nous inviter à réfléchir. Contre les critiques dont l'histoire est parfois l'objet, un livre comme celui de M. Gignoux atteste la permanence de sa valeur éducative.

L'auteur le constate lui-même indirectement en ces termes dans sa conclusion : « Le bilan des gouvernements présents conseille une grande mesure dans l'inventaire des carences des gouvernements anciens. Aussi bien les quelques années dont nous venons de retracer l'histoire restent-elles assez riches de réalité positive pour apparaître comme des années uniques. Elles ont fixé par l'exemple ce que peut et doit être un pouvoir réparateur. Elles montrent que dans les conditions politiques en apparence les plus différentes les hommes restent les mêmes et que les principes de leur gouvernement varient peu; elles nous enseignent comment la France remonte des profondeurs de la détresse quand l'Etat existe et que les nécessités nationales inspirent seules son action ».

René Dollot.

Petit Dictionnaire Stendhalien, par Henri Martineau. Un vol. in-8°, Paris, Le Divan, 502 p., 1948.

Si Beyle ne relève pas de la *Revue d'Histoire Diplomatique* par son œuvre, il lui appartient par ses Consulats de Trieste et Civitavecchia. C'est pourquoi nous ne saurions négliger de signaler ici l'excellent *Petit Dictionnaire Stendhalien* que M. Henri Martineau vient de publier. Cet ouvrage qui compte environ cinq cents notices n'embrasse pas toute l'œuvre de l'auteur de la *Chartreuse*, il se réfère exclusivement aux personnes citées dans la *Vie d'Henri Brulard* et les *Souvenirs d'Egotisme*.

Certaines nous intéressent d'ailleurs très directement : tel Emile Desages, Directeur Politique au Ministère des Affaires Etrangères pendant toute la monarchie de Juillet, dont le beau portrait par

Chassériau ornait la salle de consultation des archives du Quai d'Orsay avant la guerre de 1939. Un peu guindé, il était, suivant le mot de Mérimée, précisément le contraire du consul Beyle. S'il mit pourtant son influence au service de celui-ci, le protégeant contre l'hostilité des bureaux, enlevant ses nominations, il le fit pour complaire à Madame Victor de Tracy, égérie à laquelle il devait toute sa vie demeurer fidèle, encore qu'il ne faille pas accepter sans réserve les sous-entendus de Clara Gazul.

M. Henri Martineau ne se propose pas de retracer toute la vie des personnages mentionnés par Beyle — il ne le fait que lorsqu'il s'agit d'inconnus — mais seulement de nous les présenter dans la mesure ou ils intéressent la biographie de Stendhal. La formule est excellente et il est certain qu'il serait inutile de faire concurrence aux encyclopédies lorsqu'il s'agit d'un Adolphe Thiers. S'il déborde à la fois sur la Révolution, l'Empire et la Monarchie de Juillet, le *Petit Dictionnaire Stendhalien* se centre autour de la Restauration. Il apporte un précieux complément à l'étude de son histoire. Tout entier de la même plume, son unité d'inspiration en rend la lecture particulièrement attachante : où l'on s'attendait à ne rencontrer qu'un recueil de notices disparates, on trouve un livre.

René DOLLOT.

Napoléon et l'industrie française : la crise de 1810-1811, par Odette VIENNET, Paris, Plon, 1947. Un vol. in-8° de 342 p.

Une enquête économique dans la France impériale : le voyage du Hambourgeois Philippe André Nemnich, 1809, par Odette VIENNET. Paris, Plon, 1947. Un vol. in-8° de 270 p.

C'est une étude extrêmement fouillée que Mlle Viennet a entreprise sur les instigations de son maître, Marcel Dunan, et qu'elle a brillamment soutenue à l'Université de Nancy comme thèse de doctorat ès-lettres.

L'histoire économique de l'Empire est presque entièrement à écrire; elle jetterait des lueurs curieuses sur la politique extérieure de Napoléon; elle permettrait de se rendre compte s'il y eut vraiment une politique sociale de l'Empereur (ce dont je doute, Napoléon n'ayant guère souci du bien-être humain).

Cette histoire économique, dont l'aspect le plus connu est le blocus continental, M. Dunan lui-même l'a abordée dans son étude sur Napoléon et l'Allemagne; Mlle Viennet s'est attachée à en analyser une partie essentielle : l'industrie française. Avec son incommensurable orgueil, Napoléon disait à Caulaincourt : « C'est moi qui ai créé l'industrie française ». Mlle Viennet fait justement remarquer que si l'évolution industrielle se poursuit au XVIII° siècle beaucoup plus lentement en France qu'en Angleterre, le sens du mot, tel que

nous le comprenons aujourd'hui, se fixe en effet sous Napoléon. Il est, d'autre part, indiscutable que l'obligation dans laquelle Napoléon a mis la France de se suffire à elle-même, les directives qu'il a données avec son habituelle vigueur, la protection qu'il a accordée ont donné une impulsion décisive à l'industrie française.

Ce sont ces directives, c'est cette impulsion que l'auteur met surtout en valeur dans son ouvrage. Elle en montre tout le mérite, tout l'intérêt, mais elle expose aussi tout le danger de cette « économie dirigée », en montrant les causes, les péripéties, les conséquences de la crise de 1810-1811. L'étude de cette crise forme le centre du volume.

La guerre généralisée, qui bouleverse le commerce, arrête les importations des matières premières les plus nécessaires, telle le coton, a bien galvanisé l'industrie; Napoléon s'enorgueillit du développement des manufactures; il constate avec joie l'activité des tissages de Louviers et d'Evreux, des soieries lyonnaises; mais le mal est plus grand que le bienfait. La politique des « ersatz » ou des succédanés, que les guerres du XXe siècle ont rendue nécessaire, fait sa néfaste apparition pendant les guerres napoléoniennes. Si Delessert met au point la merveilleuse utilisation du sucre dans la betterave, personne ne sait comment remplacer le coton, la laine ou la soie.

Napoléon a bien vu les difficultés auxquelles il acculait son pays; son entourage, notamment son ministre Chaptal, ne le lui cachait pas; aussi a-t-il flotté d'un remède à l'autre; les fameuses licences qu'il a accordées à la bande d'aigrefins qui l'entourait (d'Ouvrard à Fouché et à Talleyrand, pour ne citer que les plus connus) ont peut-être porté le coup fatal au système.

Mlle Viennet insiste avec raison en terminant sur ce fait que la désaffection de la bourgeoisie française à l'égard du régime impérial est due à la crise économique née du blocus continental plus encore qu'aux levées d'hommes de plus en plus fréquentes.

C'était non seulement dans sa chair, mais dans ses intérêts que l'Empereur frappait la nation.

Le livre de Mlle Viennet se complète fort heureusement de la publication d'un récit de voyage du Hambourgeois Philippe Nemnich qui avait paru en langue allemande en 1810, mais qui n'avait jamais été ni réédité ni traduit.

Ce Hambourgeois ne peut être favorable à la France impériale; la peinture qu'il trace du commerce français, spécialement dans les ports de l'ouest, est sombre volontairement; elle est extrêmement dépouillée. Le voyageur donne plus volontiers des détails techniques que psychologiques; par exemple, il énumère, en deux pages, les principales industries de Beauvais.

A Paris, il ne s'attarde pas à renseigner ses compatriotes sur la vie mondaine, mais il explique comment sont nées les manufactures des Gobelins ou de la Savonnerie, et pourquoi les tanneries se groupent autour de la Bièvre.

Ainsi, ce tableau froid et sévère constitue un complément opportun à l'étude de Mlle Viennet et l'éclaire fort utilement.

Pierre RAIN.

Histoire de la Régence de Tunis, par Henri CAMBON. Paris, Berger-Levrault, 1948. Un volume in-8° de 320 p.

C'est un ouvrage de première importance que le ministre plénipotentiaire, fils du premier Résident de France à Tunis, consacre à l'œuvre française en ce pays. M. l'Amiral Lacaze, en une substantielle préface, rappelle les raisons qu'avait M. Henri Cambon de s'intéresser à cette œuvre : « Le nom que vous portez est indissolublement associé à l'institution du protectorat tunisien », et il célèbre avec raison « les qualités d'intuition, de perspicacité, de connaissance des hommes » de celui qui occupe « une place hors de pair parmi les grands coloniaux de toutes les époques et de tous les pays ».

Les liens de la France et de la Tunisie, un Henri Cambon les fait avec raison remonter à la grande date de la mort de saint Louis : « Le sacrifice du roi de France, comme se plaisait à l'affirmer le cardinal Lavigerie a, en quelque sorte, conféré un caractère sacré à toute son action ultérieure et justifié sa prééminence dans l'histoire des rapports de l'Europe avec la Tunisie ».

Cependant ces rapports, on le sait, furent assez vagues pendant de longs siècles, mais ils laissèrent des traces durables. Le fils et le frère de saint Louis étaient entrés à Tunis d'accord avec Abdallah el Mostancer : aucune violence, aucun pillage. Il en fut tout autrement en 1535 quand Charles-Quint, à la tête de ses reîtres espagnols et allemands, mirent Tunis à sac et firent 70.000 victimes. Vaine violence; quelques années plus tard, il ne restait rien de la domination espagnole.

La domination turque fut de plus longue durée, sans doute parce qu'elle fut assez lâche.

Dès 1577, Henri III, par lettres patentes datées de Chenonceaux, instituait à Tunis un consulat permanent dont l'activité ne fut pas toujours facile : ce consul de France, comme le remarque notre auteur, « tout en représentant le roi, était avant tout l'agent de la Chambre de commerce de Marseille ». C'est avec ses échevins qu'il correspondait.

Les rapports de l'Afrique du nord et de la France furent dominés au cours des XVIIe et XVIIIe siècles par la pénible question des pirateries et des otages conservés par les Barbaresques et trop souvent massacrés. Malheureusement, les Européens employaient sur leurs galères de nombreux Africains dont les deys et les beys réclamaient la libération. La querelle durait encore à la veille de la Révolution.

La seconde partie du livre, si richement documenté, de M. Henri Cambon est consacré au protectorat français; c'est une question plus connue, Paul Cambon en a parlé souvent dans sa correspondance. Son fils publie en annexe de ce volume deux lettres adressées à M. Freycinet montrant les difficultés auxquelles se heurtait le premier Résident de France: déjà, il y a soixante ans, il se plaignait de l'anarchie qui sévissait dans l'administration, du chevauchement des services, de l'opposition des militaires à la politique de la Résidence, du refus du gouvernement de prendre parti énergiquement.

Signalons parmi les derniers chapitres de ce très intéressant ouvrage, celui consacré par l'auteur à l'œuvre considérable du cardinal Lavigerie, qui, évêque d'Alger, obtint de Léon XIII l'éviction

des capucins italiens de l'administration religieuse de la Tunisie et la reconstitution de l'archevêché de Carthage qui fut l'objet d'un Concordat spécial signé en 1893 par le cardinal Rampolla et l'ambassadeur de France, Lefebvre de Behaine.

Ainsi la France était-elle assurée d'avoir dans l'Eglise catholique en Tunisie un appui certain et précieux.

Pierre Rain.

Le procès de Nuremberg. Récit d'un témoin, par Didier Lazard. Editions de la Nouvelle France, Paris, 1947. Un vol. in-12° de 340 p.

L'ouvrage de M. D. Lazard est un intéressant témoignage qui vient confirmer ceux de R. Cartier et de quelques autres, également édifiants. Le jugement des coupables de guerre, mené à bien par les plus hautes personnalités judiciaires des Etats-Unis et des principales puissances, n'a peut-être pas eu sur les foules la répercussion qui eût été naturelle et utile. Son prolongement durant de longs mois a lassé l'opinion trop souvent volage.

Et cependant, c'est au cours de ces nombreuses audiences qu'est apparue en pleine lumière l'œuvre satanique de l'Allemagne nazie.

M. Lazard a d'abord pris soin d'expliquer comment a été conçu et réalisé le procès, comment l'organisation américaine, si perfectionnée, s'est surpassée. Pour la première fois, on y a utilisé le système des traductions instantanées arrivant aux juges, aux avocats, aux inculpés, etc., à volonté au moyen de casques munis de boutons, semblables à ceux d'une T.S.F.

Mais ce que le témoin veut surtout présenter, c'est la physionomie de l'audience, les attitudes des accusés; ce qu'il a noté ce sont les révélations qui ont surgi au cours du procès, relatives surtout aux camps de concentration, aux massacres de juifs et aux autres innocentes victimes de la terreur hitlérienne : c'est le chef du camp d'Auschwitz, Rudolph Hess lui-même, qui avoue l'effroyable vérité : 2.500.000 victimes ont été passées à la chambre à gaz et au four crématoire; plus d'un demi-million d'autres ont succombé à la faim et à la maladie!

De même, sur les origines de la guerre, sur la collusion germano-russe, les déclarations, les aveux d'un Goering, d'un Ribbentrop et surtout de leurs agents, ont jeté des jours tout à fait nouveaux sur des événements encore embrumés de mystère.

Ce livre de M. Lazard, tout comme celui de M. Cartier, constitue un précieux document pour l'histoire des cinq tragiques années.

Pierre Rain.

Mme de Genlis — Mme Récamier, par J. Bertaut. Paris, Grasset, 1944-1947. 2 v. in-12° de 291 p. et 345 p.

Jules Bertaut, dans ces deux biographies, continue la voie qu'il s'est tracée dans ses nombreuses publications : *Napoléon III secret*, *Marie-Louise*, *Talleyrand*, *Vie à Paris sous le Ier Empire*, *Villégiatures*

romantiques, etc. L'auteur, dans tous ces ouvrages, s'est attaché à faire revivre, sous la figure d'un personnage, toute une époque. Ses œuvres ne valent pas seulement par l'analyse fine, fouillée, judicieuse d'un seul caractère, mais par le cadre, le milieu social restitués dans toute leur vérité par l'écrivain. En nous offrant à son tour une *Mme de Genlis* et une *Mme Récamier*, il ne rend donc pas seulement hommage à deux égéries inspiratrices et bénéficiaires de tant d'admirations masculines, y compris celles de leurs biographes, amoureux après coup de leurs charmes défunts.

La jeune Stéphanie-Félicie Ducrest de Saint-Aubin, après une enfance de sauvageonne en sa Bourgogne natale et sous l'égide intermittente d'un père chimérique et dépensier et d'une mère écervelée, fait, à sept ans, la connaissance de Paris, des bienséances et du corps de ballet. Rentrée en son ermitage, elle y parfera une éducation des plus sommaires à l'aide de traités de théâtre, de romans précieux, le tout accompagné des leçons de musique et de catéchisme d'une certaine Mlle de Mars, sa gouvernante, qui n'a rien d'un foudre, fût-ce de science. Mais, avec les charmes et talents de la future Mme de Genlis, croissent les embarras d'argent familiaux. Mme de Saint-Aubin doit se rendre à nouveau à Paris afin d'y solliciter l'aide de généreux protecteurs. Félicie a douze ans, harpiste de premier ordre, elle vit avec sa mère aux crochets de M. de la Popelinière et autres, chacune payant l'hospitalité reçue de ses talents divers. Cette vie va marquer la jeune fille à tout jamais, et, comme l'observe justement J. Bertaut, « lui laissera jusqu'à ses derniers jours la rancœur et un goût de cendre dans la bouche » (p. 29). A dix-huit ans, elle épouse, sans l'aimer et après l'avoir attiré de main de maître en ses filets, le comte de Genlis.

Introduite au Palais-Royal grâce à sa tante, Mme de Montesson, qui jouit d'une influence incontestable, sinon incontestée, sur le Duc d'Orléans dont elle deviendra la légitime épouse, celle que Chamfort rangeait parmi les quatre plus grandes comédiennes de son temps séduit le Duc de Chartres, devient sa maîtresse et la dame d'honneur de la Duchesse. Elle entre dans la franc-maçonnerie dont le futur Philippe-Egalité est Grand-Maître, s'affilie à la loge de la « Candeur », sublime ironie. La stratégie amoureuse ou les visées politiques ne lui font pas perdre ses goûts de pédagogue ; en 1779, elle devient éducatrice des filles de Chartres, en 1782, elle y adjoint le titre de « gouverneur » des fils. On en jase, on en rit, des épigrammes courent, J. Bertaut en rapporte avec malice quelques-unes.

Elle publie, sans se laisser troubler, nombre d'ouvrages éducatifs renfermant des idées neuves et justes, sur l'enseignement direct des langues, par exemple, qu'appliqueront nos modernes pédagogues, mais met au monde autre chose que des traités éducatifs : deux filles de son amant, qui lui valent une influence encore plus grande sur son esprit. Elle finit cependant par être supplantée en cette confiance par Choderlos de Laclos qui manie à son gré, dans la Révolution naissante, le prince devenu par la mort de son père Duc d'Orléans. Le « gouverneur » joue en cette période un rôle assez trouble, espère pousser son amant au trône, intrigue, écrit, se compromet, s'enfuit. Après un périple qui la mènera errante, tantôt fêtée, tantôt isolée par

la méfiance générale, de Belgique en Hollande, de Hollande au Danemark, puis en Allemagne, elle rentrera à Paris pour y trouver un monde fort différent de celui qu'elle a quitté. Elle a rompu avec éclat ses attaches avec les d'Orléans, elle ne pense plus maintenant qu'à obtenir fortune et appui de Bonaparte. En 1802, celui-ci finit par la remarquer, lui offre un appartement à l'Arsenal, et, l'auteur le démontre, une fonction en sa police secrète. Mme de Genlis obtient une pension, espère même un moment devenir gouvernante des enfants de Joseph Bonaparte, ce à quoi le chef de famille met un veto formel. Opportuniste convaincue, elle se range en 1815 sous la bannière fleurdelysée des Bourbons, en obtient pension et subsides. Elle couronnera, en 1831, sa carrière de femme de lettres et d'intrigante par des obsèques grandioses à St-Philippe du Roule où le roi se fera représenter.

Que l'ombre douce et pure (il est toujours dangereux de détruire les légendes) de Jeanne-Françoise-Adélaïde Bernard, épouse Récamier, nous pardonne de la mettre en parallèle avec la Vénus de boudoir qu'était Mme de Genlis. M. Bertaut soulève, avec les voiles qui enveloppent les formes graciles de « Juliette » Récamier, des problèmes posés par nombre de contemporains et de biographes. A quoi tinrent sa fidélité conjugale et ses rapports filiaux avec son mari? A un défaut de conformation, comme l'ont affirmé Mérimée et plus tard Cabanès? A une outrageuse coquetterie, ou au fait que M. Récamier fut son père naturel? Bertaut présente aussi cette hypothèse, sur laquelle, pas plus que M. Herriot, il ne veut conclure. La beauté de Mme Récamier lui attire tous les hommages d'une cour de plus en plus nombreuse. Elle sourit aux uns et aux autres, joue les héroïnes de Marivaux, promet tout et n'accorde rien. « En quelques années la petite jeune fille de la rue des Saints-Pères, l'ancienne pensionnaire du couvent de la Déserte, est devenue l'une des plus élégantes femmes à la mode », affirme Bertaut qui détaille avec verve le milieu mondain, frivole et dépensier de ces années folles du Directoire. La jeune femme fait la connaissance de Mme de Staël qui lui communiquera sa haine pour Bonaparte et lui présentera la plupart de ses futurs soupirants. C'est à Coppet que Juliette touchera le cœur du prince Auguste de Prusse, alors âgé de vingt-quatre ans, « à la physionomie un peu poupine, mais d'une rare distinction de manières ». Mais, non sans se laisser émouvoir, elle le découragera peu à peu, pour ne pas abandonner un mari alors ruiné, affirme Bertaut.

Benjamin Constant, qui, lui aussi, s'était laissé attirer, n'aura pas plus de bonheur. Chateaubriand justifiera son surnom d' « Enchanteur ». L'auteur admet que la belle insensible entretint avec l'auteur d'*Atala* des relations autres que d'esprit. Elle lui écrit, en effet, c'est une des rares lettres à Chateaubriand qui nous soit parvenue : « Mon amour, ma vie, mon cœur, tout est à vous! » (p. 211). A-t-elle compris que c'est dans l'ordre des amitiés spirituelles qu'elle devait s'orienter? Etre la compagne dévouée, la confidente d'un grand esprit est tout à fait dans ses manières, surtout si cette liaison se colore des beaux reflets d'un amour assagi. M. Bertaut examine d'une façon pertinente l'influence de Juliette sur l'art de son ami et apprécie à son juste titre son dévouement à l'œuvre, et à l'homme. Elle ne lui survivra que de

quelques mois et s'éteindra en 1848, après avoir consacré ses dernières forces à la mémoire de celui qui voulut, alors qu'elle était âgée et presque aveugle, devenir son époux.

Le mérite des deux ouvrages signalés tient surtout au fait qu'ils apportent, sinon des vues neuves, chose difficile après les travaux de MM. Harmand, Herriot et Levaillant, au moins une tentative de vue d'ensemble. Cela sous une forme claire et alerte mettant ces publications à la portée du grand public et en faisant d'attachantes esquisses de la petite histoire.

Marcel Dunan, *de l'Institut.*

Histoire religieuse de la France contemporaine, par A. Dansette (T. i, 1789 à 1879). Paris, Flammarion, 1948, in-8° de 528 p.

M. Adrien Dansette n'est pas un nouveau venu dans le domaine des études historiques. Il suffira de rappeler ses monographies de *l'Affaire de Panama,* de *l'Affaire Wilson,* du *Boulangisme* et surtout son *Histoire de la Libération de Paris.* Dans tous ces ouvrages on retrouve les mêmes qualités de style, la même clarté d'exposition et chose plus rare, allié à une documentation solide, un désir constant d'impartialité. Son *Histoire religieuse* (tome Ier, 1789-1879) est le début d'une suite de volumes où l'auteur nous conduira jusqu'à nos jours.

La Révolution marque une faille profonde dans l'histoire du catholicisme. Alors que, jusqu'en 1789, ses adversaires, albigéisme puis protestantisme, n'avaient représenté que la lutte d'un idéal de foi contre un autre, à la fin du xviiie siècle la religion se heurtera à toute une société. Celle-ci se dressera contre elle et tentera de lui enlever son hégémonie qu'elle considère comme la survivance d'un ordre de choses révolu. Le xixe siècle sera l'illustration de cette lutte riche en fluctuations, marquée par les victoires alternées des deux camps et par l'effort de l'Eglise pour s'adapter, dans la mesure du possible, à une situation instaurée sans elle, mais où elle voudrait trouver place.

L'Eglise, avant d'entreprendre sa « reconquête », doit panser ses plaies; la vieille forteresse, démantelée par la Révolution, va tenter de rebâtir un édifice avec les pierres échappées à l'ouragan. Sa tâche sera facilitée par les succès politiques remportés aux temps de la Restauration, de la Deuxième République, du Second Empire et de l'Assemblée Nationale. Mais ces victoires ne sont qu'extérieures, l'influence morale de l'Eglise est très atteinte. Malgré des efforts tentés par des esprits éclairés, écrivains catholiques, Chateaubriand entre autres, ou prêtres, La Mennais, Lacordaire, le catholicisme libéral n'obtient pas l'appui de la masse, ni de l'Etat, ni du pape. Devant cet échec l'idéal ultramontain reprend le dessus : on se retourne vers Rome qui peut seule assurer l'appui nécessaire. En 1870, est proclamée l'infaillibilité pontificale.

Dans le domaine social s'affrontent deux tendances. L'une, celle

des chrétiens de droite, partisans d'une organisation corporative sous le patronage des classes riches, vouée à l'échec par son anachronisme et son refus de faire aucune place aux idées nouvelles, l'autre, celle des démocrates-chrétiens, comprenant le danger qu'il y a à vouloir revenir en arrière. Le formidable essor de la civilisation industrielle et la misère sociale qu'elle entraîne ne permettant plus de s'en remettre à la seule charité publique ou privée pour soulager les infortunes, il faut agir, faire des réformes sociales profondes dans un esprit d'émancipation populaire. Ce mouvement, mis en train par La Mennais, s'épanouira enfin de nos jours dans les organisations confessionnelles instituant le « catholicisme social » comme doctrine officielle.

Mais, en 1879, date où s'arrête le présent ouvrage, les choses n'en sont pas encore là, les principaux chefs catholiques, tant libéraux qu'intransigeants, ont disparu. Pie IX est mort en 1878. Les années 1878 et 1879 sont des « années tournantes », la victoire semble rester aux républicains anticléricaux, la franc-maçonnerie se dresse toute puissante en face du catholicisme. Gambetta parlait, dès 1869, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1879, il va plus loin, demandant la dispersion des congrégations, la laïcisation de l'enseignement, le retour de l'Eglise au droit commun.

Toutes les tentatives de conciliation et d'accommodement semblent avoir échoué, l'Eglise, jadis la force dominante de l'Etat, n'a pu, malgré de réels efforts, rentrer dans le cadre de la Société. L'histoire de la Troisième République annoncée par M. Dansette montrera l'évolution de cette lutte de principes et d'influence.

Marcel DUNAN, *de l'Institut.*

Les belles émigrées, par J. BERTAUT. Paris, Flammarion, 1948, in-8° de 281 p.

Jules Bertaut reprend, avec son dernier livre, la voie ouverte par ses publications antérieures, sa « *Mme de Genlis* », ou « *Mme Récamier* ». Ce livre, qui n'est plus une monographie, fait renaître devant nos yeux les traits charmants, la vie tumultueuse ou douloureuse de celles qui furent, à des titres divers, les reines du XVIIIe siècle finissant.

Le talent de l'auteur consiste à savoir recréer une atmosphère. Les personnages ne se détachent pas, isolés de leur cadre, ils vivent, évoluent avec aisance et vérité dans le milieu qui fut le leur. J. Bertaut ne se borne pas à écrire, après bien d'autres, une histoire partielle de l'Emigration : afin de mieux expliquer l'attitude de ses héroïnes en cette période de leur vie, troublée et même trouble parfois, il nous les présente dès leur enfance. Mettant l'accent sur le rôle joué par les femmes au moment de l'Emigration, il n'hésite pas à affirmer qu'elles en furent le plus souvent les instigatrices et qu' « elles sont parties sciemment, volontairement, après avoir prêché autour d'elle la grande croisade » (p. 9). Il avance de même, d'une manière beaucoup plus discutable, qu'ayant emporté avec elles tout ce qui fit le

charme et l'éclat de la France, esprit, élégance, courage, elles détruisirent à l'étranger le renom de frivolité de la Française et réhabilitèrent notre pays.

Tour à tour paraîtront devant nous Mme de Polastron, Mme de Balbi, Mme de Flahaut, Mme de la Tour du Pin et Louise de Bourbon-Condé. Figures bien diverses en vérité!

La première, fragile et douce, introduite à Versailles par son mariage, y conquiert tout le monde par sa grâce, le Cte d'Artois compris. Elle arrive à fixer l'inconstant et goûte avec lui le trop rare bonheur d'un amour heureux et partagé. Fidèle et effacée, la « bonne Louise » l'accompagnera en exil dans ses voyages à travers toute l'Europe; sa santé chancelante finira par s'y briser. Revenue à la religion en ses derniers moments, elle y ramènera son amant, (trop pour les intérêts politiques futurs de Charles X).

Combien différente de cette héroïne, romantique avant la lettre, est Mme de Balbi, maîtresse de l'autre frère de Louis XVI. Intrigante, spirituelle, « méchante comme 500.000 diables », elle a tôt fait de séduire le comte de Provence. Celui-ci l'installe en sa résidence du Luxembourg. Mme de Balbi n'est pas la femme d'un seul amour; débarrassée d'un mari à qui les expériences de Mesmer avaient dérangé la cervelle, elle ne se pique guère de fidélité envers sa conquête princière : on jase, Monsieur laisse dire. L'intrigante essaye de grouper les libéraux modérés autour de son amant, en ces débuts de Révolution, échoue, émigre. Après avoir été à Coblence « véritable reine de cette cour en miniature » (p. 157), en Italie, chez Victor-Amédée, beau-père du comte, devant la diminution de son empire, elle continua seule son voyage à travers l'Europe. Son aventure avec Archambaud de Périgord, aux suites irréfutables, décide le comte de Provence à rompre définitivement. Rentrée à Paris sous le Consulat, les flèches dont elle criblera le régime impérial la feront exiler à quarante lieues de Paris. Après l'Empire, elle vieillira à Versailles, toujours aussi autoritaire et capricieuse, d'une pension de Louis XVIII que supprimera son successeur.

Mme de Flahaut, connue surtout par ses romans : *Adèle de Sénange, Eugénie et Mathilde*, après une jeunesse orageuse où l'on cite parmi ses vainqueurs M. de Talleyrand, travailla pendant l'émigration pour élever le fils qu'elle en avait eu, et fut peut-être la maîtresse du duc de Chartres, décidément voué aux bas-bleus!

En 1802, elle rentre à Paris, épouse le baron de Souza, fréquente chez l'ex-Mme de Beauharnais et pousse son fils Charles dans l'entourage de Bonaparte. « Vraiment, constate l'auteur, cette famille des Filleul était vouée aux unions fameuses de la main gauche : Louis XV, la mère de Mme de Souza peut-être une pensionnaire du Parc aux Cerfs, sa fille aînée maîtresse du cardinal de Rohan, la cadette maîtresse de Talleyrand, mère du général de Flahaut, celui-ci amant de la reine Hortense, père du duc de Morny! Quelle suite magnifique »! (p. 136).

Mme de la Tour du Pin forme avec son mari « un des rares couples unis par l'affection la plus tendre et la plus durable ». Elevée à la campagne, un peu à la diable, puis devenue Dame du Palais après son mariage, son courage ne l'abandonnera pas lorsqu'en 1794

elle devra s'exiler pour l'Amérique. Elle y vivra pendant deux ans avec sa famille d'une existence simple, parfaite cultivatrice, méritant le surnom de « jolie fermière ». On sent vibrer la sympathie de l'auteur pour son personnage, figure vraiment attachante.

Après son retour, et un autre exil après le 18 fructidor, ses relations avec Joséphine vaudront à son époux la préfecture de Bruxelles où elle transportera ses qualités d'organisatrice et de femme d'esprit. Elle achèvera à Pise sa vie errante.

Autre femme de cœur et de tête, cette Louise de Bourbon-Condé, héritière d'un des plus grands noms de France, auquel elle dut de ne pouvoir être à l'unique homme qu'elle eût jamais aimé, M. de la Gervaisais. Héroïne cornélienne, elle sacrifia l'amour à l'honneur. Pendant les multiples tribulations de l'émigration, elle gardera son calme, sa douceur. Après avoir prononcé ses vœux à Varsovie en 1802, elle rentrera à Paris, Sœur Marie-Joseph de la Miséricorde, morte au monde, et deviendra, en 1816, prieure du Temple.

Le plus grand attrait de l'ouvrage présenté tient surtout à la sympathie qu'on y sent partout présente de l'auteur pour ses héroïnes. Son style alerte, clair, spirituel, donne à ce livre, sinon la valeur d'un document historique, tout au moins le charme d'une de ces biographies quelque peu partiales que l'on lit avec plaisir toujours, avec profit parfois.

Marcel DUNAN, *de l'Institut.*

Un juriste pamphlétaire, Cormenin, précurseur et Constituant de 1848, par Paul BASTID. Paris, Hachette, 1948, in-8° de 281 p.

M. Paul Bastid, de l'Académie des Sciences Morales, naguère Docteur ès-lettres avec une thèse remarquable sur *Sieyès*, s'est attaché de nouveau à un personnage fort célèbre en son temps et bien oublié du grand public, après avoir, lui aussi, contribué à donner à la France une de ces Constitutions dont elle a, depuis bientôt deux siècles, la changeante manie. Cormenin a été, avec Armand Marrast, le principal inspirateur de celle de 1848, comme l'ex-abbé devenu l'un des cinq gouvernants du Directoire l'avait été de celle du Consulat.

« Il y a eu plusieurs hommes chez Cormenin, et l'unité de sa vie comme de sa pensée s'en trouve quelque peu détruite. Juriste, député, écrivain politique, pamphlétaire, il s'est essayé dans les genres les plus différents, sans oublier la poésie... au temps de sa première jeunesse ». Cette dispersion même a nui à sa mémoire, que conservent seuls, dans les Universités, les juristes vénérant en lui « un pionnier de la science administrative ». Le pamphlétaire qui cribla de traits la liste civile sous Louis-Philippe, en fournit encore aux historiens de la Monarchie de Juillet. Mais les deux champs d'action sont si différents qu'une réputation sert mal l'autre. En outre, ce « précurseur et constituant de 1848 » a « traversé toutes les opinions, parfois pour y faire retour après les avoir abandonnées », bonapartiste, monarchiste ou républicain selon les époques.

En fait, et ce n'est pas l'une des moindres vues à retenir de l'au-

teur, député de Paris, ancien ministre, il y a beaucoup plus d'unité qu'il ne semble dans la carrière politique d'un Cormenin, type de la haute bourgeoisie « qui monopolisait à son époque les fonctions publiques » et s'attachait à servir la France à travers les régimes successifs, sinon toujours de son choix, au moins agréés par elle. Mais si la bourgeoisie fortunée s'est alors adonnée à l'égoïsme, Cormenin fut l'un des premiers et des plus authentiques représentants de ce que l'on a appelé plus tard le Christianisme social. Ainsi M. Paul Bastid peut-il noter à bon droit, « sur toute sa carrière, un reflet de pureté morale et même de candeur qui n'est pas le moins attachant ».

Marcel DUNAN, *de l'Institut.*

Un homme d'Etat suisse : Gustave Ador, par Frédéric BARBEY. Genève, Jeheder, 1945.

Il n'est pas trop tard pour attirer l'attention des lecteurs Français sur le beau livre consacré à Gustave Ador par son gendre, le diplomate et historien suisse Frédéric Barbey. La figure de Gustave Ador, né à Genève en 1845, mort à Genève en 1928, occupe plus d'un demi siècle d'histoire genevoise, suisse et européenne. Bachelier de 1864, Gustave Ador a connu le Paris du second Empire et entendu Guizot parler au temple de l'Oratoire. Il est mort dix ans après la fin de la guerre, ouvert à toutes les possibilités d'avenir d'une paix dont il était l'un des principaux conseillers et animateurs.

La paix : G. Ador est une grande âme de chercheur et de faiseur de paix. Sa carrière s'inaugure en 1873 par un geste de libéralisme ardent et généreux. Fils de bourgeois genevois, représentant la vieille tradition de la Réforme, il sera l'avocat des catholiques dont un gouvernement sectaire vient de saisir la paroisse Notre-Dame. « Aucune œuvre, écrit M. Frédéric Barbey en conclusion de plusieurs chapitres sur Ador conciliateur et pacificateur, ne lui aura réservé plus de satisfaction, en ces années 1873-1898, que le rétablissement de la paix religieuse et la restitution de leurs sanctuaires aux catholiques ».

Ce Genevois de pure souche, attaché aux conseils de sa ville et de son canton, assidu aux séances du comité du *Journal de Genève*, était l'ennemi des raisons et des églises d'Etat. Il fut, dans le même esprit, un des initiateurs de la séparation de l'Eglise de Genève et de l'Etat (30 juin 1907), événement européen qui mettait fin à la « Ville-Eglise », et un des antagonistes les plus éclairés des « raisons d'Empire », raisons de Reich qui traitaient de « chiffon de papier » l'une des chartes de la paix européenne. Président du Comité International de la Croix-Rouge, créateur de l'Agence genevoise pour les prisonniers de guerre en 1914, chargé de plusieurs missions auprès du Saint-Siège, Ador sera élu, au moment le plus critique de la guerre mondiale — juin 1917 — conseiller fédéral et chargé des Affaires étrangères de la Confédération et — décembre 1917 — président fédéral pour 1918, une des années les plus lourdes de sa génération.

Les derniers chapitres mettent remarquablement en valeur l'habileté et la clairvoyance manifestées par l'homme d'Etat pour faire

comprendre à ses compatriotes la conception nouvelle de leur neutralité dans un monde nouveau, désireux d'élire Genève comme le siège d'une Société des Nations pleine de promesses. C'est dans cette Genève à la fois plus fédérale par une mobilisation et des risques de guerre supportés avec toute la Suisse, et plus internationale grâce aux deux œuvres animées par Ador, la Société des Nations et le Comité International de la Croix-Rouge, que le vieil homme d'Etat mourra, laissant l'exemple d'une vitalité rare que de très nombreux extraits de lettres, notes, discours et articles permettent de replacer directement dans le vif des circonstances et des milieux.

R. Roux.

Histoire Diplomatique, par Louis Dollot. Presses Universitaires. 1948. Un vol. in-12° de la collection *Que sais-je?* 134 p.

Faire tenir un tableau de l'histoire diplomatique de la France en une centaine de pages peut sembler une gageure. Sans doute la synthèse réalisée par le jeune diplomate n'embrasse-t-elle qu'un siècle de notre histoire. Mais au cours de ce siècle que de changements! L'Europe de 1815 rétablit un équilibre, très différent cependant de celui du XVIIIe siècle. On ne peut plus parler de « prépondérance anglaise » mais plutôt de la survivance de la coalition qui a mis fin à la domination napoléonienne et dont le lien demeure la commune méfiance de la France.

M. Dollot l'indique avec raison dans sa préface : « Vingt-trois ans de guerre et d'impérialisme laissaient finalement la France plus petite et plus faible qu'en 1792 ».

De cet affaiblissement, les gouvernements successifs de la France se sont cruellement ressenti. Impuissants à mener une politique de prestige, ils ont dû subir des humiliations qui ont causé leur perte, notamment celle de Louis-Philippe. M. Dollot montre très clairement comment les tentations de Napoléon III pour bouleverser l'Europe tournèrent finalement contre son pays. Dupe de Bismarck, il fut victime de la méfiance permanente de la reine Victoria; la prépondérance prussienne, dont l'Angleterre au XXe siècle fut comme nous la victime, est essentiellement l'œuvre de la souveraine anglaise et de ses gouvernements successifs. Dans une dernière partie, le jeune historien rappelle dans quelles conditions prit fin l'isolement de la France; il loue avec raison la prudence des gouvernements de la Troisième République qui, de Ribot à Delcassé, surent inspirer confiance à la Russie, puis à l'Angleterre, tout en poursuivant avec méthode et courage une politique d'expansion coloniale qui, en 1914, nous valait dans le monde une exceptionnelle situation. 1919 fut une apothéose, mais hélas éphémère! M. Dollot souhaite que la « paix des démocraties » soit plus durable que celle des « nationalités ». Beau rêve! Il ne s'agit plus aujourd'hui d' « équilibre européen » ; le monde est dominé, divisé par deux idéologies, personnifiées par deux Etats gigantesques qu'entrevoyait déjà Tocqueville il y a un siècle. L'ancienne diplomatie est bien incapable de résoudre les difficultés présentes avec les méthodes d'antan!

Pierre Rain.

Droit International et Histoire Diplomatique, Choix de documents, par C. A. Colliard. Paris, Editions Domat Montchrétien, 1948. Un vol. in-8° de 520 p.

Ce nouveau recueil de textes de droit international et d'histoire diplomatique a été établi par les soins d'un professeur de droit international à la Faculté de Grenoble, qui est aussi professeur à l'Institut d'Etudes Politiques incorporé dans la dite Université. C'est dire que c'est un choix judicieux. Il ne remplace pas le recueil des grands traités politiques de Pierre Albin qui date de quarante ans, ni celui de Le Fur et Chlawker qui a vingt ans d'âge : il les complète fort utilement.

Les textes cités sont groupés méthodiquement : il y en a de relatifs aux neutralités perpétuelles, aux neutralisations partielles, aux cessions à bail comme on en signa tout à la fin du siècle en Extrême-Orient (*the break up of China*).

On a rapproché les traités de protectorat des récents accords « de type colonial », les mandats et les *Trusteeships*.

Une rubrique « droit international des communications » groupe les textes relatifs à la mer, aux canaux transocéaniques, aux fleuves internationaux; d'autres rapprochent les tentatives d'organisation de la communauté internationale, la Confédération germanique de 1815, le Pacte de la S. D. N., la charte des nations unies.

Sans doute ces textes sont peu nombreux, mais ils évoquent des époques, des mentalités différentes; le choix était délicat; dans l'ensemble il est excellent.

Les textes historiques si nombreux étaient plus difficiles encore à choisir. M. Colliard a résolument sacrifié les temps révolus, se bornant à citer le traité de la Sainte Alliance, les accords franco-russes de 1891-93, les accords franco-italiens, la paix russo-japonaise. Il aborde très vite l'époque vraiment contemporaine avec les quatorze points du Président Wilson qui auraient dû constituer la base de l'Europe nouvelle. La faillite wilsonienne oblige les grandes puissances à contracter des pactes régionaux dont le plus connu est Locarno (curieusement passé sous silence).

Le dernier tiers du volume est consacré aux dix dernières années. Depuis les accords de Munich jusqu'au traité franco-anglais de Dunkerque que de pactes bi ou multilatéraux, que de déclarations et d'engagements! Le monde, qui vit dans la terreur d'une troisième guerre, s'évertue à prendre des garanties juridiques et diplomatiques. M. Colliard cite les principaux textes qui les contiennent. Son recueil est ainsi appelé à rendre de grands services aux travailleurs, aux chercheurs qui ont souvent de sérieuses difficultés à retrouver des documents épars dans vingt volumes différents.

C'est dans la *Revue d'Histoire Diplomatique* qu'il était le plus opportun de louer l'effort méritoire du metteur en œuvre et de l'éditeur.

Pierre Rain.

Histoire du Sahara, par René POTTIER. In-8°. Nouvelles Editions Latines, Paris, 1947.

Le Sahara n'existe pas. L' « Histoire du Sahara » non plus. Aussi M. René Pottier sous le titre, simplifié à dessein, de son nouvel ouvrage nord-africain, ne prétend-il que livrer au public une mise au point des plus récentes connaissances recueillies sur le Sahara français. Le Sahara n'est-il pas déjà à lui seul une immensité dont, il y a à peine un siècle, avant les voyages de René Caillé, de l'allemand Barth et du français Duveyrier, on ignorait pratiquement tout? L'auteur l'a parcourue souvent et y a effectué plusieurs missions. Plus qu'aucun autre, il était donc qualifié pour écrire ce livre de quelque 300 pages, divisé en trois parties : Les premiers occupants; Les envahisseurs; La France, guide vivant, sûr et très documenté pour tous ceux qu'intéressent le grand désert et ses mystères. J'ai pu m'en rendre compte moi-même, ne faisant pourtant que l'entrevoir lors d'une randonnée qui me conduisit de Colomb-Béchar à Taghit et Beni-Abbès. Peu de régions au monde où légendes et idées fausses soient encore si fortement enracinées. En fait d'unité, le Sahara ne connaît que celle du climat, avec ses vifs écarts entre la température diurne et nocturne, la dureté des radiations solaires et la rareté des pluies. Quant à recouvrir sous sa dénomination un type unique de relief et à être le creuset de peuples nomades, il en est fort éloigné. Sous la commune expression géographique de désert, alternent des paysages relativement variés, allant de la dune sablonneuse, l'erg, au plateau pierreux dit hammada, ou au chott de boue salée, de la montagne dénudée à l'oasis embellie par la palmeraie, la plaine caillouteuse et sans fin étant pourtant l'aspect le plus courant. Pas davantage d'unité ethnique, les farouches Touareg ou « hommes voilés » n'étant qu'une des races nomades ou sédentaires, berbères, arabes, juives ou soudanaises, primitives ou conquérantes que l'auteur passe en revue. Aperçu ethnographique et archéologique d'un mérite appréciable vu l'extrême pauvreté de matériaux dont dispose ici l'historien; il est complété par d'intéressants chapitres sur l'art saharien, bien sommaire, les Mozabites et les influences maraboutiques. Pour le lecteur non érudit, la troisième partie relative à l'exploration et à la conquête militaire françaises, sera plus accessible avec l'évocation des noms de Pobéguin, Flatters, Colomb, Largeau, Foureau, Lamy et des deux grandes figures du P. de Foucauld et de Laperrine. Et de ce Sahara devenu « lien d'empire », il retiendra la réussite d'une pacification qui a rendu possible, conclut M. Pottier, le magnifique exploit de l'armée Leclerc.

Louis DOLLOT.

Lavigerie, apôtre et civilisateur, par René POTTIER. Les Publications Techniques et Artistiques, Paris, 1947. In-16°, 236 p.

Après Georges Goyau, Paul Lesourd, Mgr Baudrillart, d'autres encore, M. René Pottier s'est laissé tenter par la grande figure du cardinal Lavigerie. L'auteur, qui a une longue expérience africaine,

s'est attaché notamment, dans de précédents ouvrages sur le Père de Foucauld, à faire connaître l'entreprise, combien ardue, de la rechristianisation de l'Afrique du nord dont Lavigerie a été un des pionniers. Le primat d'Afrique apparaît surtout à M. Pottier comme l'homme qui a repris la tradition de « Saint Augustin le Berbère ». Suivant un ordre méthodique et de manière très vivante, il retrace l'œuvre de l'archevêque d'Alger et de Carthage avec ses échecs (stagnation de ses villages Kabyles chrétiens); ses amertumes (l'hostilité mal déguisée des milieux politiques qui, à Paris, lui rognent les crédits nécessaires et, à Alger, mettent d'incessantes entraves à son apostolat aussi français que chrétien); ses anticipations incomprises (le retentissant « toast » prononcé à Alger en 1890 où il préconisait, faisant taire ses convictions royalistes, le ralliement des catholiques à la République). Mais ses succès aussi avec la magnifique fondation de la Société des Missionnaires d'Afrique, plus connus sous le nom de Pères Blancs, la lutte contre l'esclavage et l'incontestable rayonnement que son épiscopat, prodigieusement actif, représenta pour la France dans le monde musulman. Tardivement reconnaissant, le gouvernement accordait à ce grand prélat français les honneurs d'obsèques nationales, cependant que M. Jules Cambon, alors gouverneur général de l'Algérie, prononçait sur la tombe de son ami un émouvant panégyrique.

Louis Dollot.

Deux Humanités (Orient-Occident-Blocs mondiaux), par Jean-Philippe Robert (Firmin Didot, éditeurs). Paris, 1947, 192 p., 120 Frs.

Nous n'avons garde d'oublier, dans cette Revue, que l'Histoire Diplomatique n'est qu'une fraction de l'Histoire totale et que celle-ci est en voie de se renouveler par la comparaison du présent avec le passé et par l'application, à l'un comme à l'autre, de la méthode d'observation monographique. Nous devons, dans notre spécialité, conserver la notion de l'ensemble, auquel les phénomènes particuliers, qui sont l'objet de notre science, demeurent liés et avoir le souci d'améliorer sans cesse nos moyens d'investigation. Or, rien ne prépare mieux aux recherches sur les sociétés disparues que l'enquête, selon des procédés vraiment scientifiques, sur les sociétés actuelles.

A cet égard, il semble que la contribution la plus importante à l'étude objective des groupements vivants ait été apportée par l'Ecole française de Le Play. Les sociologues inspirés par Auguste Comte se sont trop longtemps égarés dans le domaine de la philosophie ou bien, lorsqu'ils ont consenti à observer plutôt qu'à interpréter, se sont contentés d'appliquer aux faits sociaux les méthodes, utiles mais insuffisantes et superficielles, de la statistique.

Frédéric Le Play, contemporain d'Auguste Comte, s'est tenu plus près du réel. Pendant vingt-cinq ans, il dressa, par des enquêtes personnelles et sur les lieux, à travers toute l'Europe, les monographies de quelque trois cents familles ouvrières. La comparaison de ces types familiaux, l'étude de leur organisation, de leurs rapports avec les grou-

pements superposés, jetèrent une lumière absolument nouvelle sur le fonctionnement des sociétés humaines. Mais, dans l'enthousiasme des débuts, Le Play procéda, sans doute un peu prématurément, à de grandes synthèses, comme « La Constitution de l'Angleterre », ou à des applications pratiques comme « La Réforme Sociale en France ». Ces œuvres là ont vieilli et, trop souvent, ont fait oublier qu'en Le Play, il y a un autre homme que le réformateur d'aspect un peu « réactionnaire » : il y a le grand savant, initiateur de la méthode scientifique d'observation sociale.

Un livre récent a rendu un juste hommage au véritable fondateur de la Science Sociale. Son auteur, M. Jean-Philippe Robert, retrace les découvertes de Le Play, les progrès apportés par ses successeurs, principalement Henri de Tourville et Edmond Demolins. Mais l'observation du présent éclairant l'histoire, l'Ecole de Le Play a été amenée à formuler certaines hypothèses sur l'évolution sociale du monde. M. J.-P. Robert les expose dans la deuxième partie de son ouvrage, dont le titre trouve alors son commentaire. Pourquoi y a-t-il « deux humanités », l'occidentale, progressive, éprise de liberté individuelle, « particulariste », où le particulier sait se libérer de l'emprise du groupement; l'orientale, grégaire, « communautaire », où l'individu demeure étroitement embrigadé? C'est tout le substratum sociologique des deux grands blocs mondiaux que l'Ecole de Le Play entrevoyait déjà il y a plus d'un demi-siècle.

Cette synthèse d'histoire sociale, dont on appréciera l'alerte concision, ne peut manquer d'intéresser les historiens de profession et le clair exposé de méthode qui la précède incitera peut-être certains d'entre eux à s'inspirer, dans leurs travaux, de la technique concrète et objective de l'Ecole de Le Play, présidée, du reste, aujourd'hui, par l'un des leurs (1).

XXX.

Charles-Quint (1500-1558), par Jean BABELON. Société d'Editions Françaises et Internationales. In-8° de 364 p., Paris, 1947.

Il est des personnalités : Charlemagne, Léonard de Vinci, Napoléon, dont l'étude oblige à embrasser tout un monde ou toute une époque; Charles-Quint est de celles-là. Empereur Universel, il appartient à toutes les nations qui formaient au XVIe siècle son domaine, celui de la chrétienté. Des historiens espagnols, flamands, allemands se sont penchés sur cet homme discuté, si différent de sa légende. En France, deux biographies viennent encore de lui être consacrées, celle de M. W. Tritsch, qui est du reste Autrichien mais écrit en français, et celle de M. Jean Babelon, conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale; M. Jean Babelon est un spécialiste de

---

(1) M. Roger Grand, professeur honoraire à l'Ecole des Chartes, Président de la Société d'Economie et de Science Sociales, fondée en 1856 par Le Play.

l'histoire et de la civilisation espagnoles. Son remarquable ouvrage n'est pas seulement celui d'un historien, mais d'un psychologue et d'un artiste qui a publié des livres appréciés sur Cervantès, Le Greco, Fernand Cortès et les conquistadors. Il était logique que ses travaux sur le « siècle d'or » fussent couronnés par une vie de Charles-Quint qui le préside ainsi que son fils Philippe II. Car, Flamand d'origine, empereur allemand, souverain italien, celui qui est connu sous le nom de Charles-Quint a été avant tout Charles Ier, roi d'Espagne. Ce n'est pas un des traits les moins étonnants de sa nature, un des phénomènes les plus frappants de cette existence que ce mariage de raison et finalement de cœur entre ce prince étranger et la jeune nation espagnole à peine unifiée par ses grands-parents, Ferdinand et Isabelle. Charles adoptera l'Espagne et voudra, après l'abdication, s'y retirer et y mourir.

Si l'ouvrage de M. Jean Babelon nous eût dépeint seulement le roi d'Espagne et l'évolution de sa pensée depuis l'enfance de Gand jusqu'à la vie semi-monacale de Yuste, c'eût été déjà beaucoup. Mais il a d'autres mérites. C'est toute la mentalité, toute la philosophie politique et religieuse de ce « curieux homme », comme il le qualifie lui-même, que l'auteur nous dépeint au travers de dix-neuf chapitres remarquablement ordonnés. De ce procès en révision, le dernier *Empereur d'Occident* sort, après les témoignages les plus sérieux, et malgré les réquisitoires les plus sévères, incontestablement grandi. Des trois principaux souverains de l'époque, François Ier, Henri VIII et Charles-Quint, ce dernier apparaît sans doute comme le plus éminent. Sa conception du pouvoir, majestueuse, mais consciente des devoirs écrasants qui lui incombent, son sens de l'intérêt général et du réel, la droiture de ses conceptions catholiques respectueuses de l'autorité du Saint-Siège quoique sans servilité à l'égard de ses ambitions temporelles, l'ardeur de sa foi qui le porte sans cesse à l'idée de croisade font de lui un homme autrement plus grand et estimable que le sensuel et brutal Tudor et le léger Valois. La lecture du livre de M. Babelon est sans conteste du plus haut intérêt et c'est une de ces œuvres qui font avancer l'histoire et honorent leur auteur. Le style en est vif, coloré. Ajoutez à cela que l'ouvrage est abondamment illustré de portraits souvent très peu connus. Le moins troublant n'est pas ce Charles-Quint d'outre-tombe, crayon exécuté lors de l'ouverture du tombeau de l'empereur trois siècles après sa mort, devant un corps à peu près décomposé. On aimerait qu'un « Philippe II » sollicitât la plume de M. Babelon.

Louis Dollot.

La Paix des Empires Centraux, par François Charles-Roux, ambassadeur de France, membre de l'Institut. Un vol., éditions Spid, 1947, 301 p.

Ce volume n'a, croyons-nous, pas de précédent dans notre littérature historique. Œuvre d'un diplomate français, il ne doit pas une ligne aux archives françaises. C'est d'ailleurs moins un livre d'histoire

au sens ou nous l'entendons habituellement qu'une philosophie de la guerre de 1914.

Au lendemain de celle-ci, le Gouvernement Tchécoslovaque auprès duquel M. François Charles-Roux fut accrédité de 1926 à 1932 obtint l'autorisation de faire copier dans les archives autrichiennes tout ce qui intéressait la naissance de la Tchécoslovaquie. Il usa de cette permission pour faire prendre note des documents concernant les tentatives, sondages, pourparlers de paix, soit séparée, soit générale, pendant la durée des hostilités. Ce sont ces documents qui ont été mis à la disposition du Ministre de France et qui lui ont permis d'écrire l'histoire des négociations de Berlin avec Vienne et parfois des deux Empires Centraux avec des tierces puissances, sur les moyens de rétablir la paix avant la victoire de l'Entente. Son récit, où se retrouve cette élégante clarté qui caractérise tous ses ouvrages, est mené d'une plume alerte et séduit par son incomparable virtuosité.

La Paix des Empires Centraux est divisée en cinq chapitres : Velléités de Paix et Volonté de victoire; Les Etapes de l'idée de paix pendant la guerre; La Paix des Empires Centraux; De la Paix des Empires Centraux à la Paix des Alliés; Crépuscule d'alliance. Ils s'émaillent volontiers des remarques d'un moraliste : « Sur les voies douloureuses de la guerre, les tournants n'apparaissent parfois qu'assez longtemps après que l'Histoire les a pris »; « Une grande guerre européenne est cruelle à ceux qui la font; mais elle est furieusement incommode à ceux qui ne la font pas. Aussi chaque neutre est-il un candidat, sinon à une médiation en forme, au moins à de bons offices »; « Mais à la diplomatie de peuples en guerre tout est une arme, même la paix... »; « On a beau faire la guerre en commun: c'est toujours à sa guerre que chacun donne la préférence ». Et ceci qui est bien joli : « C'est une médiocre preuve d'esprit pacifique, que de prétendre à des garanties de sécurité de la part d'un petit pays neutre, dont on a violé la neutralité ».

Dans l'enchevêtrement des négociations le thème qu'a choisi M. Charles-Roux représente un fil conducteur précieux à tous ceux qu'intéresse l'évolution diplomatique de la guerre de 1914. Plus d'un passage aussi bien nous rappelle utilement des incidents significatifs qui firent en leur temps beaucoup de bruit, telle la négociation du prince Sixte. M. Charles-Roux se trouvait alors au Palais Farnèse et son exposé s'enrichit ici et ailleurs de son expérience romaine. Dirais-je que le rappel presqu'humoristique de Brest-Litovsk n'a pas perdu toute valeur d'enseignement.

Plutôt que de l'analyser davantage, je préfère emprunter à l'auteur ma conclusion. C'est celle qu'il a donnée lui-même à son second chapitre. « Au dessus de la guerre, il y a la paix », a dit le maréchal Foch. Les traces qu'on peut relever de l'idée de paix, tout au long du plus grand conflit armé de tous les temps, confirment la vérité de cette parole, une des plus profondes et des plus nobles qui soient jamais tombées des lèvres d'un soldat victorieux. Mais le laborieux cheminement de l'idée qui a plané, en effet, au-dessus du carnage du champ de bataille, prouve aussi autre chose : c'est qu'une fois engagé un conflit où plusieurs nations jouent leur existence et leur indépendance, au-dessus de la paix, il y a les buts de la guerre déchaînée.

Tant que s'opposent les unes aux autres des ambitions de domination et de conquête, des exigences de sécurité, de réparation et de libération, l'opposition en prévaut sur le bienfait même de la paix, qui reste subordonnée à une « décision » militaire suffisante pour assurer la réalisation des unes et des autres. La paix de l'assailli et du juste, la paix de l'agresseur et de l'ambitieux doivent, bon gré malgré, attendre qu'ait prononcé entre elles l'*ultima ratio* des Rois qui est aussi celle des Républiques ».

René DOLLOT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

VARIETES

COMMEMORATIONS

AUTOUR DE RICHELIEU

LE CENTENAIRE DE CHATEAUBRIAND

COMPTES RENDUS

ALLEMAGNE

ESPAGNE

ITALIE

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Imp. P. Carrère, Rodez (Maison fondée en 1624)